

HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE VENISE.

TOME IV.

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,
RUE JACOB, N° 24.

HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE VENISE.

PAR P. DARU,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Troisième Édition.

TOME IV.



A PARIS,

CHEZ FIRMIN DIDOT, PÈRE ET FILS,

LIBRAIRES, RUE JACOB, N° 24.

M. DCCC. XXVI.

HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE DE VENISE.

LIVRE XX.

Expédition de Charles VIII à Naples, 1494-1498.

I. CHARLES VIII n'était pas encore parti pour l'Italie, que déja un des princes qui l'y avaient attiré, avait changé de parti. Le roi de Naples, Ferdinand, justement effrayé de l'orage prêt à fondre sur lui, avait tenté de faire partager ses craintes au pape, et y avait réussi. Pour se rapprocher de lui insensiblement, il avait accommodé d'abord quelques différends avec la cour de Rome. Ensuite il avait conclu le mariage de sa fille naturelle avec l'un des enfants illégitimes que le pape avait l'impudeur d'avouer. La réconciliation était consommée : il y avait même des promesses secrètes de se secourir mutuellement ; mais il restait à détacher décidément Alexandre VI de l'alliance de la France. La mort surprit le roi de Naples avant qu'il eût accompli ce dessein. Son fils Alphonse en suivit

l'exécution avec la résolution de n'épargner aucuns sacrifices pour se rendre le pape favorable. De riches établissements dans le royaume, de grandes charges à la cour, furent assurés à deux autres enfants d'Alexandre : à ce prix le pontife promit de donner l'investiture au nouveau roi, et de se déclarer son allié. Il tint même la première de ces promesses, et l'investiture fut donnée peu de temps après.

Ce traité venait d'être conclu, lorsque les ambassadeurs de France arrivèrent à Rome, pour solliciter ou réclamer l'investiture au nom de leur maître. La réponse du pape ne fut ni un refus, ni une promesse. Il allégua que ses prédécesseurs avaient accordé successivement l'investiture à trois princes de la maison d'Arragon ; que le roi actuel, Alphonse, avait même été désigné nominativement dans l'investiture accordée à son père ; qu'au reste les souverains pontifes n'avaient jamais prétendu nuire aux droits d'autrui, mais qu'il n'était pas juste qu'ils se dépouillassent des leurs ; qu'on ne pouvait oublier que Naples relevait du saint-siége ; qu'ainsi donc, si le roi de France avait quelques prétentions à faire valoir sur cet état, il devait les soumettre avec confiance à la décision du seigneur suzerain, au lieu de recourir aux armes, pour se mettre en possession d'un fief de l'église, ce qui était peu convenable au roi très-chrétien.

Les Florentins, quoiqu'ils eussent des ménagements à garder envers la France, se déclarèrent pour la mai-

son d'Arragon, autant que le pouvait un état faible comme le leur.

Les Vénitiens, à qui le roi fit demander leurs conseils, afin d'avoir au moins leur aveu pour son entreprise, répondirent, en termes très-respectueux, qu'ils n'avaient pas la présomption d'éclairer de leurs avis un prince si sage, et entouré de si habiles conseillers; que le dévouement de la république à la France était connu, et qu'elle ferait toujours des vœux pour sa prospérité; mais qu'il lui était impossible de prendre part à cette guerre, à cause des Turcs qui pourraient saisir ce moment, où ses forces seraient occupées ailleurs, pour attaquer ses possessions. Cette réponse ne promettait pas le secours qu'on avait espéré. Le roi essaya de tenter les Vénitiens par des offres positives, et leur envoya son chambellan Philippe de Commines, qui leur proposa de leur céder les villes de Brindes et d'Otrante, qu'on échangerait ensuite contre de meilleures possessions dans la Grèce, que le roi se proposait aussi de conquérir; mais, ajoute le négociateur dans ses mémoires, « Ils me tindrent les meilleures paroles du monde du roi et de toutes les affaires, car « ils ne croyoient point qu'il allast guères loin. Quant « à l'offre que je leur fis, ils me firent dire qu'ils estoient « ses amis et serviteurs, et qu'ils ne vouloient point « qu'il achetast leur amour : aussi le roi ne tenoit pas « encore ces places. »

II. Ainsi Charles VIII allait entreprendre une con-

quête lointaine sur la foi très-décriée du duc de Milan, tandis que le pape et les Florentins s'étaient déja déclarés pour Alphonse, et que la neutralité des Vénitiens devait paraître très-suspecte. Il n'avait pas encore passé les monts, qu'il prenait les titres de roi des Deux-Siciles et de Jérusalem. La flotte qu'il fit armer à Gènes lui coûta trois cent mille livres qui étaient tout le trésor qu'il avait amassé pour cette guerre. Il fallut emprunter, avant l'ouverture de la campagne. Un banquier génois prêta cent mille livres, qui coûtèrent en trois mois quatorze mille livres d'intérêt; et un marchand de Milan fournit cinquante mille ducats au roi de France, en exigeant bonne caution. En passant à Turin, on emprunta les joyaux de la veuve du duc Charles de Savoie, et on les mit en gage pour douze mille ducats. Il en fut de même à Casal de l'écrin de la marquise de Montferrat. On ne saurait dénoncer trop hautement à l'indignation publique les ministres imprévoyants et corrompus, qui entraînaient un roi sans expérience dans une entreprise aussi témérairement conçue et aussi follement conduite. L'histoire en accuse Étienne de Vesc, d'abord valet-de-chambre du roi, puis sénéchal de Beaucaire, et le général des finances Briçonnet, depuis évêque de Saint-Malo et cardinal.

1494 III. Le roi de Naples, homme ardent, voulut prévenir les ennemis, et envoyer son fils dans la Romagne avec son armée composée de cent escadrons de vingt

hommes d'armes chacun, et qui devait être renforcée de toutes les troupes du pape. On était alors au mois de juillet 1494. C'était un dessein habilement conçu que de porter la guerre dans le nord de l'Italie, pour inquiéter le duc de Milan, et pour obliger l'armée française à passer l'hiver sur le territoire de son allié.

Mais les instances d'Alexandre VI déterminèrent Alphonse à retenir une partie de ses troupes sur ses frontières, pour être à portée de défendre l'État de l'église.

En même temps il tenta avec sa flotte de surprendre Gènes, où il y avait toujours un parti nombreux opposé à la France et au duc de Milan. Cette tentative n'eut aucun succès.

Le prince héréditaire de Naples, arrivé dans la Romagne avec la moitié de l'armée de son père, ne put avancer que jusqu'à Imola. Il y trouva les premiers détachements de l'armée française.

Le pape, qui avait reçu les ambassadeurs de Charles, le 16 mai, avait tellement changé de système, qu'au mois de juillet il eut une conférence avec le roi Alphonse d'Arragon, sur les moyens de défendre les états de Naples contre le roi de France.

IV. Aussi adressa-t-il à celui-ci un bref par lequel il lui défendait d'avancer davantage en Italie sous peine des censures ecclésiastiques. A quoi « Charles fist res- « ponse gentiment, que dès long-temps il avait fait un « vœu (eh! quelle gentille invention et feintise de

« vœu !) à monsieur saint Pierre de Rome, et que né-
« cessairement il fallait qu'il l'accomplît au péril de
« sa vie (1). »

Alexandre, toujours violent, s'emporta jusqu'à vouloir appeler les Turcs en Italie, pour en chasser le fils aîné de l'église, que lui-même y avait attiré : et ce n'est point ici une accusation hasardée contre sa mémoire; les vices de ce pontife ont dispensé ses ennemis de rien inventer. Nous avons encore les réponses de Bajazet aux lettres d'Alexandre, et les instructions que celui-ci avait données à l'agent chargé de cette négociation. Mais on a peine à comprendre quel moyen d'influence le pape pouvait avoir sur l'empereur ottoman; le voici. Bajazet II avait un frère qui lui avait disputé le trône. Trompé dans son ambition, ce prince, qui se nommait Zizim, s'était réfugié en Occident, et avait fini par tomber, en 1489, entre les mains du pape Innocent VIII, qui avait tiré parti de cette circonstance, pour se faire payer par le sultan une pension de quarante mille ducats.

Le prince ottoman dut être étonné de voir le chef de la chrétienté lui dénoncer le roi de France, comme voulant s'emparer de ce précieux otage. Cette plainte équivalait à une offre de le livrer, et Bajazet ne pouvait s'y méprendre, aux protestations d'amitié que le pape lui prodiguait. Il faut convenir que l'étourderie

(1) Brantôme, *Éloge de Charles VIII.*

de Charles et de ses ministres n'avait rien négligé pour donner des inquiétudes, ou au moins des sujets de plainte, aux Turcs. La politique ou la flatterie avaient répandu vingt prédictions qui lui promettaient cette conquête. Les ambassadeurs milanais lui avaient dit publiquement que Naples était sur le chemin de la Grèce, et que cette conquête était le meilleur moyen pour parvenir à reprendre *cet autrefois si grand empire Constantinopolitain*, dont le seigneur tremblait déja. Au moment de son départ, il avait fait faire des processions pour le succès de son expédition contre les infidèles. Il prenait le titre de roi de Jérusalem; ses ambassadeurs avaient déclaré publiquement à la cour d'Angleterre que l'expédition projetée contre Naples n'était qu'un pont pour faire passer l'armée dans la Grèce; que le roi était déterminé à n'épargner ni son sang ni ses trésors (dût-il mettre en gage jusqu'à sa couronne et épuiser son royaume) pour détruire la tyrannie des Ottomans, et s'ouvrir par cette voie le royaume des cieux (1). Ses ministres offraient aux Vé-

(1) Bacon, *Histoire du règne de Henri VII*. Il est vrai que, pour présenter cette expédition comme facile, l'orateur parlait avec beaucoup de mépris du sultan Bajazet, prince qui tient le milieu, disait-il, entre le moine et le philosophe, et plus versé dans l'Alcoran, ou dans la philosophie d'Averroès, qu'habile au gouvernement d'un peuple guerrier. Cet ambassadeur était Robert Gaguin, général de l'ordre de la Trinité. Il faut convenir qu'il allait bien à un moine de mépriser le chef

nitiens des provinces de la Grèce, et ses courtisans parlaient de la conquête de la Terre-Sainte et de Constantinople, de manière à faire encore mieux juger de leur ignorance que de leur valeur.

Le pape avertissait Bajazet de ces projets, à l'exécution desquels lui-même ne croyait pas. Il disait que Charles voulait se rendre maître de Zizim, pour lui fournir une flotte avec laquelle ce compétiteur passerait en Turquie, comme si le roi de France eût eu une flotte à donner. Il se plaignait au sultan de l'indifférence des Vénitiens, et le priait de leur envoyer un ambassadeur, avec ordre de les stimuler, et de ne pas quitter Venise qu'il n'eût déterminé la république à armer pour la défense du saint-siége. Enfin, il demandait sérieusement au sultan de lui faire payer, le plus tôt possible, quarante mille ducats d'or, pour les annates de l'année courante. C'était le prix que le sultan avait mis à la détention de Zizim; et, pour s'assurer de la fidélité du pape dans cette odieuse commission, Bajazet lui avait envoyé le fer de la lance qui avait servi à la passion de Jésus-Christ. Il est vrai que cette relique, que le chef de la chrétienté recevait du chef de la loi musulmane, était d'une authenticité douteuse, car l'empereur et le roi de France croyaient

---

de la loi musulmane, parce qu'il avait étudié l'Alcoran, et à Charles VIII, qui ne savait pas lire, de se moquer d'un prince qui connaissait la philosophie d'Averroès.

avoir la véritable : l'une à Nuremberg, l'autre à Paris.

V. Bajazet répondit à Alexandre : « Votre nonce « nous a rapporté comment le roi de France a formé « le dessein de s'emparer de notre frère Zizim, qui est « en votre possession. Cela serait contraire à notre vo- « lonté, et fatal à votre grandeur, ainsi qu'à tous les « chrétiens. Nous en avons conféré avec votre nonce, « et nous avons pensé que, pour votre repos, pour « votre utilité, pour votre honneur, comme pour notre « satisfaction, il était bon que vous fissiez périr ledit « Zizim notre frère, qui est sujet à la mort, et qui est » entre les mains de votre grandeur. Sa mort serait « utile à votre puissance, à votre tranquillité, et nous « serait très-agréable. Nous ne doutons point que votre « grandeur ne soit jalouse de nous complaire ; en cela, « nous nous en rapportons à sa prudence ; vous devez, « pour votre propre intérêt et pour notre plus grande « satisfaction, prendre, le plus tôt possible, les moyens « que vous jugerez convenables, pour tirer ledit Zizim « des embûches et des peines de ce monde, et pour « l'envoyer dans un autre jouir d'un plus parfait repos. « Si vous accomplissez cela, et si vous nous envoyez « son corps en-deçà de la mer, nous promettons de « faire consigner, entre les mains de qui il vous plaira, « et jusqu'à ce que le corps ait été remis à nos commis- « saires par les vôtres, la somme de trois cent mille « ducats, pour en acheter des domaines à vos enfants. « Nous promettons de plus à votre puissance que, tant

« que nous vivrons, nous conserverons pour elle une « bonne et grande amitié, que nous lui prouverons par « toutes sortes de bons offices. En outre, nous aurons « soin qu'il ne soit causé, ni par nous, ni par nos su- « jets, ni par qui que ce soit de notre empire, aucun « dommage aux chrétiens, de quelque condition qu'ils « puissent être, soit sur terre, soit sur mer, bien en- « tendu qu'ils n'apporteront aucun préjudice à nous « ou à nos sujets. Et pour votre entière satisfaction, et « afin que vous preniez une pleine confiance dans ces « promesses, nous avons, en présence de votre nonce, « promis et juré par le vrai Dieu que nous adorons, et « par vos évangiles, d'observer toutes ces choses jus- « qu'à leur parfait accomplissement, sans faute ni res- « triction quelconque; et pour que vous en soyez en- « core plus certain, nous, susdit sultan Bajazet Cham, « nous vous le jurons par le vrai Dieu, qui a fait le « ciel et la terre et tout ce qu'ils contiennent, que nous « croyons et que nous adorons. Nous promettons d'ob- « server fidèlement tout ce que nous vous avons annoncé « ci-dessus, et de n'y contrevenir en rien, si, de votre « côté, vous accomplissez ce que nous requérons de « vous. »

C'était sans doute une assez grande honte pour un pape de recevoir une pareille proposition; et, après cette lettre, on ne s'étonnera pas que le sultan lui demandât un chapeau de cardinal pour un évêque de ses protégés. Alexandre montra que ce prince ne l'a-

vait pas mal jugé ; car il s'engagea, disent plusieurs historiens, à faire périr son otage, s'il lui devenait impossible de le garder.

Cependant Bajazet, qui, dans toute cette affaire, ne voyait pour lui que le danger de laisser vivre son compétiteur, et qui d'ailleurs n'était pas un prince guerrier, ne parlait point de se liguer contre le roi de France, et ne prépara pas même un armement pour repousser l'invasion dont on le menaçait. Il fut sourd aux instances du pape et d'Alphonse ; seulement il envoya des ambassadeurs à Rome pour demander la tête de Zizim, et aux Vénitiens pour presser ceux-ci de se déclarer contre le roi.

VI. La petite-vérole, qui surprit Charles VIII après 1494
son passage des Alpes, le retint à Asti jusqu'au mois d'octobre. Pendant ce temps-là ses troupes avaient battu les Napolitains à Rapallo, sur la côte de Gènes, et arrêté l'armée combinée de Naples et de l'église dans la Romagne.

Cependant le défaut d'argent, les obstacles divers qui retardaient l'exécution de cette téméraire entreprise, avaient fait faire quelques réflexions aux courtisans et à Charles lui-même. Il montra plus d'une fois de l'hésitation, et il aurait peut-être renoncé à un projet si légèrement conçu, sans un cardinal génois nommé Julien de la Rovère, ardent ennemi d'Alexandre VI, et qui, connaissant trop bien ce pontife pour se fier à une réconciliation jurée, avait cherché un

asile à la cour de France. Ce cardinal ne cessait de presser le roi de poursuivre sa marche en Italie; il lui représentait que la conquête de Naples pouvait seule le dédommager et l'absoudre de l'abandon qu'il avait fait du Roussillon et de l'Artois. Louis Sforce vint contribuer, par sa présence, à faire cesser les irrésolutions du roi. Enfin Charles se mit en marche, avec seize cents hommes d'armes, qui menaient chacun deux archers et six chevaux, six mille Suisses et six mille hommes d'infanterie française, dont la moitié était composée de Gascons. Son artillerie, au nombre de cent cinquante pièces, était surtout remarquable par sa légèreté, qui permettait de la faire tirer par des chevaux, au lieu d'être obligé d'y atteler un grand nombre de bœufs. Les Français avaient substitué des boulets de fer coulé aux projectiles de pierre jusque alors en usage; cet art destructeur avait déja fait des progrès. Les hommes d'armes n'étaient point rassemblés au hasard, pour servir sous la bannière de chefs disposés à mettre leurs compagnies aux gages du souverain qui les payait le mieux; c'étaient tous des nationaux; les officiers étaient des gentilshommes; ils n'avaient pour maîtres que le roi. L'infanterie suisse et l'infanterie gasconne avaient adopté, pour se former et pour combattre, certaines méthodes, qui devaient bientôt faire connaître toute l'importance de cette arme et changer l'art de la guerre.

En passant à Pavie, le roi vit dans la citadelle le

véritable duc de Milan, depuis quelque temps malade, et que Louis Sforce y retenait prisonnier. Charles ne lui témoigna que cette espèce d'intérêt que pouvaient permettre ses liaisons avec l'usurpateur. A peine était-il parti de Pavie, qu'il apprit la mort de ce prince. L'usurpation de Louis Sforce devait naturellement l'exposer au soupçon d'avoir abrégé les jours de son neveu (1). Il ne prit aucun soin de s'en laver; seulement il se fit prier pendant quelques moments, par le conseil de Milan, de prendre le titre de duc, au préjudice de l'héritier légitime, qui n'avait que cinq ans. C'était une vaine hypocrisie, puisqu'il s'était déja fait donner l'investiture du duché par l'empereur.

Les bruits qui se répandirent à cette occasion, n'étaient pas propres à inspirer au roi des sentiments de

(1) L'auteur de l'*Histoire manuscrite de Charles VIII*, citée ci-dessus, dit formellement que Galéas fut empoisonné par son oncle, « et pour ce que cette coustume d'empoisonner, originaire et commune en Italie, n'estoit encore connue des François; ils eurent tous le nom de Loys en horreur. »

Voici comment Montfaucon s'exprime sur le même fait : « Le bruit commun étoit que Ludovic avoit donné *il boccone* à son neveu, pour s'emparer de son état, et le médecin du roi Charles disoit qu'il en avoit vu les marques. Plusieurs François souffroient avec peine qu'on dît dans le monde que le roi étoit venu en Italie pour soutenir un scélérat, qui avoit pris le temps de sa venue pour exécuter impunément une action si détestable. » (*Monumens de la monarchie française*, t. IV, p. 38.)

confiance pour Louis Sforce. Charles prenait même, pour sa sûreté, lorsqu'il se trouvait avec lui, des précautions injurieuses au duc. Celui-ci n'était pas en effet un allié sur la fidélité duquel on pût compter; le pape et le roi de Naples sollicitaient Sforce depuis long-temps de concourir à faire repasser les Alpes aux Français, en lui offrant toutes les garanties qu'il pouvait désirer pour la possession de Milan. Ce fut donc avec un allié dont la puissance était usurpée, et dont le crime lui faisait horreur, que Charles s'engagea à pénétrer au fond de l'Italie.

VII. L'armée française prit sa route à travers la Toscane. Les troupes napolitaines, qui étaient dans la Romagne, furent contraintes de se replier pour aller couvrir la frontière des provinces plus méridionales. « En ce voyage, dit Philippe de Commines, tout « estoit désordre et pillerie. Les ennemis preschoient « le peuple en tous quartiers, nous chargeant de pren- « dre femmes à force, et l'argent et autres biens où « nous le pouvions trouver. Quant aux femmes, ils « mentoient; mais du demeurant, il en estoit quelque « chose. »

Les Français, en s'avançant, égorgèrent la première garnison qui leur fit résistance, et même quelques habitants. Pierre de Médicis, effrayé, vint au quartier-général, mit le genou en terre devant le roi, se confondit en soumissions, lui livra les principales places de la Toscane, et promit de lui faire prêter

deux cent mille ducats par les Florentins; mais ceux-ci, indignés de la conduite d'un magistrat, qui, n'étant que le chef de la république, ne pouvait, de son autorité, disposer des villes et des finances de l'état, le déclarèrent rebelle, le chassèrent de leur ville à son retour, et confisquèrent ses biens. Il méritait davantage. Les Français auraient pu prendre quelques villes; mais si leur armée avait eu à faire des siéges, elle était perdue, et n'aurait peut-être pas repassé les monts. Médicis se réfugia à Venise.

Le roi se dirigea d'abord vers Pise, l'ennemie naturelle des Florentins : on lui avait élevé un arc de triomphe sur le pont de l'Arno, où il était représenté à cheval, foulant le lion de Florence et la couleuvre de Milan, et montrant de son épée la route de Naples. Les Pisans se précipitèrent au-devant de lui, et lui demandèrent à genoux de les affranchir du joug des Florentins. Charles leur promit la liberté, leur donna une garnison française, et, pour gouverneur, un de ses officiers, nommé d'Entragues, « homme mal con« ditionné, » dit Commines.

Après avoir fait cette espèce d'alliance avec Pise, il marcha sur Florence, où il entra à la tête de son armée. Un accueil bien différent lui était préparé; les bourgeois avaient fait venir dans leurs maisons tous les paysans dont ils pouvaient disposer, et on n'attendait que le signal de la grosse cloche pour attaquer les Français. Ceux-ci voulurent dicter des

conditions si dures, que, devant le roi même, un des magistrats, nommé Pierre Capponi, arracha le papier des mains du secrétaire qui en faisait la lecture, et le déchira en s'écriant: « Eh bien! faites sonner de la « trompette : nous, nous allons sonner les cloches; « voilà notre réponse à de pareilles propositions. » Cette hardiesse détermina le roi à proposer des conditions plus raisonnables; il se contenta de cent vingt mille ducats pour lui et dix mille pour ses conseillers, jura de restituer les places; et, quoique les dispositions des Florentins dussent l'engager à ne s'avancer qu'avec précaution, il se hâta de marcher sur Rome.

1495 VIII. Les approches n'en furent point défendues: le prince de Naples s'y était bien jeté avec son armée; mais le pape, quoiqu'il eût violemment offensé le roi, redoutait moins sa colère que la haine du cardinal de la Rovère et de quelques autres prélats. Il sentit que, si les Français entraient en vainqueurs dans Rome, le parti de ses ennemis aurait trop d'avantage, et que la haine pourrait aller jusqu'à lui ravir la tiare; au lieu que, s'il négociait, Charles n'aurait plus de prétexte pour le déposer, après avoir traité avec lui, ni même d'intérêt à le faire.

Il fut confirmé dans cette disposition par les premières paroles qui lui vinrent de la part de Charles. Les négociateurs l'assurèrent que le roi n'en voulait ni à sa personne, ni à sa dignité; qu'il exigeait seulement qu'on lui ouvrît le passage dans Rome, et qu'on fournît des vivres à son armée.

Par une suite de la violence et par conséquent de l'inconstance de son caractère, Alexandre fut plusieurs fois sur le point de rompre la négociation qu'il avait entamée. Il reçut et envoya des ambassadeurs ; ensuite il fit arrêter les plénipotentiaires français ; puis il fit relâcher ceux que gardaient les Napolitains, et retint cependant ceux qu'il avait fait arrêter lui-même. Il reprit, rompit, renoua la négociation ; enfin il s'avisa d'un expédient pour acquérir l'amitié du roi, à un prix également indigne de l'un et de l'autre.

Il se souvint du frère de Bajazet, qu'il s'était bien gardé de sacrifier, tant que le prisonnier pouvait lui être utile. Le pape, profitant de l'ambition follement avouée par Charles d'entreprendre la conquête de la Turquie, lui fit offrir de lui livrer Zizim, et de mettre ainsi à sa disposition un compétiteur qu'il pourrait opposer à Bajazet.

Cette offre et les séductions qu'Alexandre sut pratiquer dans le conseil même du roi aplanirent toutes les difficultés. L'armée française entra dans Rome par une porte le 31 décembre 1494, tandis que les troupes napolitaines en sortaient par une autre.

Charles s'était mis à la tête de sa gendarmerie ; il marchait « la lance sur la cuisse, comme s'il eût voulu « aller à la charge, dit Brantôme, ce qui était beau et « à donner à entendre, s'il y a rien qui branle, me « voici prêt avec mes armes et mes gens pour charger « et foudroyer tout. A donc marchant en ce bel et fu-

« rieux ordre de bataille, trompettes sonnantes et tam-
« bours battants, entre et loge par mains de ses four-
« riers là où il lui plaît, fait asseoir son corps-de-garde
« et pose ses sentinelles par les places et quartiers de la
« noble ville, avec force rondes et patrouilles, planter
« les justices, potences et estrapades en cinq ou six
« endroits, ses bandons faits en son nom, ses édits et
« ordonnances publiés et criés à son de trompe comme
« dans Paris. Allez-moi trouver roi de France qui ait
« jamais fait de ces coups, fors que Charlemagne; en-
« core pensé-je qu'il n'y procéda d'une autorité si su-
« perbe et si impérieuse. »

N'en déplaise à Brantôme, il n'y avait que la jeunesse de Charles VIII qui pût rendre excusable la vanité d'un prince qui, sans avoir encore vu une bataille, marchait en triomphateur au milieu des grands monuments dont cette ville était remplie. Il est fort difficile de passer, sans baisser les yeux, sous l'arc de triomphe élevé pour un autre. Il est vrai que ces monuments ne pouvaient pas rappeler grand'chose à ce malheureux prince, dont l'éducation avait été tellement négligée qu'à quinze ans, et déja parvenu au trône, il ne savait pas encore lire.

Les fourbes ne se fient point aux traités; le pape, quoique déja réconcilié avec le roi, s'était jeté dans le château Saint-Ange. Il fallut pointer le canon pour l'obliger à en sortir; les cardinaux ennemis d'Alexandre, et surtout Julien de la Rovère, sollicitaient le roi

de faire déposer ce pontife, également scandaleux par ses mœurs et odieux par sa tyrannie. « Mais le roi était « jeune et mal accompagné pour conduire un si grand « œuvre que réformer l'église (1). » Son ministre, l'évêque de Saint-Malo, ne voulant pas faire prononcer la déposition d'un pape qui lui avait promis la pourpre romaine, détermina son maître à ratifier le traité conclu avec Alexandre, et celui-ci revint au Vatican. Ce traité portait que les places de Civita-Vecchia, de Terracine et de Spolette seraient remises au roi, pour les garder jusque après la conquête de Naples; que le pape donnerait à Charles l'investiture de ce royaume, et qu'enfin il lui livrerait Zizim, frère de l'empereur Bajazet. Il le livra en effet, mais empoisonné : du moins la prompte mort de ce prince donna lieu à ce soupçon, et, comme dit Guichardin (2), la scélératesse

(1) *Mémoires* de Commines, liv. VII, chap. 12.

(2) La natura pessima del pontefice faceva credibile in lui qualunque iniquità. (Livre 2.) Le continuateur de FLEURY (*Histoire ecclésiastique*, liv. 118), dit que « l'opinion la plus commune était que le pape avait livré Zizim tout empoisonné, et que sa sainteté avait, pour cet effet, reçu de Bajazet une grande somme d'argent. » « On disoit que, quand le pape le livra au roi Charles, il étoit empoisonné. On avoit voulu se défaire de lui, de peur que le roi Charles ne s'en servît pour envahir une bonne partie des états des Turcs. » (MONTFAUCON, *Monumens de la monarchie française*, t. IV, p. 44.) L'historien turc, Saadud-din-Mehemed HASSAN (manuscrit de la Bibl. du Roi, n° 10528), dit positivement que le pape envoya

d'Alexandre rend tout croyable. Lui seul avait intérêt à cette mort, elle l'acquittait également envers Bajazet et envers Charles. Il envoya le corps de Zizim au sultan et en reçut une grande récompense. Ce qui pourrait être encore une preuve contre lui, c'est le soin qu'il prit de faire tomber le soupçon de ce crime sur les Vénitiens; mais un historien ecclésiastique (1) fait à ce sujet cette réflexion : « Il serait injuste de faire « tomber sur eux ce soupçon, tandis que Zizim était « entre les mains d'un pape tel qu'Alexandre VI. »

Après avoir traité le pape si militairement et envahi sa capitale, le roi ne fit point difficulté de lui rendre hommage et de lui jurer obéissance comme au chef de l'église. Il se mit à genoux devant Alexandre, lui baisa les pieds et la main, prit place dans le consistoire au-dessous du doyen des cardinaux, et, lorsque le pape officia pontificalement, le roi de France, sans épée et sans gardes, lui donna à laver.

IX. Pendant que le roi séjournait à Rome, de grands changements s'opéraient dans le royaume de Naples. Le retour de l'armée avait découragé tout le monde, excepté les mécontents ; des partis se formaient. Alphonse qui avait régné avec dureté, et qui n'en avait pas moins été célébré par tous les poètes illustres de son temps, crut prévenir la dissolution de sa puis-

---

à Zizim un barbier, qui lui fit la barbe avec un rasoir empoisonné.

(1) L'abbé Laugier, *Histoire de Venise*, liv. XXIX.

sance, en l'abdiquant en faveur de son fils, et devint aussitôt l'objet des satires de tous ces beaux-esprits, non moins inconstants que la fortune.

Le nouveau roi Ferdinand II prit avec activité et résolution des mesures pour disputer aux Français l'entrée de ses états. Il munit ses places, il se porta lui-même dans une position bien choisie près de sa frontière; mais une sédition, qui éclata dans sa capitale, l'obligea d'y revenir précipitamment. Après avoir rétabli l'ordre, il accourait vers son camp, il trouva ses soldats débandés, ses généraux infidèles; Capoue qui, à l'approche des Français, venait d'arborer le drapeau blanc, refusa de lui ouvrir ses portes; les gouverneurs de ses forteresses les rendirent lâchement; la capitale, soulevée une seconde fois, envoyait des députés au vainqueur. Ferdinand se jeta dans l'île d'Ischia, et Charles entra dans Naples le 21 février 1495. Ce beau royaume ne lui avait coûté qu'un siége de quelques heures; ce qui fit dire au pape que le roi de France avait traversé l'Italie, non pas l'épée, mais la craie à la main.

X. L'inexpérience de ce jeune prince lui laissait 1495
ignorer qu'une invasion non disputée n'est pas une conquête, et qu'une conquête n'est pas un établissement. L'illusion dut s'accroître encore quand il entendit les cris de joie, d'enthousiasme, d'amour qui l'accueillirent à son entrée chez le peuple le plus mobile et le plus démonstratif peut-être de l'univers. On

remarquait dans son cortége deux ambassadeurs vénitiens accrédités auprès du prince que Charles venait détrôner.

Les rues de Naples étaient tapissées, les places couvertes d'une immense population, les fenêtres remplies de femmes magnifiquement parées, qui jetaient sous les pas du roi des rameaux, des fleurs, et répandaient des parfums devant lui. Au milieu de toutes ces acclamations le roi s'avançait, à cheval, la couronne sur la tête, le sceptre dans une main et le globe dans l'autre, distribuant l'ordre de chevalerie aux enfants que les dames lui présentaient, et se faisant proclamer empereur très-auguste.

Et si l'on veut savoir sur quel fondement ce jeune prince affectait de se revêtir des habits impériaux et de se faire saluer empereur, on ne trouvera d'autre titre qu'un marché fait l'année d'auparavant avec un despote de Morée, chassé de sa province par les Turcs, depuis trente ans réfugié en France, et qui, se prétendant issu des anciens empereurs de Constantinople, avait vendu à Charles ses droits sur l'empire d'Orient pour une pension de quatre mille trois cents ducats. Cette ambition puérile de se déclarer empereur de Constantinople, prouvait que Charles n'avait ni une connaissance exacte de ses forces, ni un juste sentiment de la dignité de sa couronne.

XI. Pendant qu'il mettait sur sa tête la couronne impériale, l'acte d'investiture du royaume de Naples,

tant promis par Alexandre VI, n'arrivait point. Les châteaux de Naples avaient différé de se rendre; on fut obligé d'en faire le siége, et il est juste de dire, à la gloire de Charles VIII, qu'il eut soin de s'y montrer de fort près aux ennemis. Ils finirent par capituler; mais plusieurs villes du royaume, entre lesquelles Brindes, Otrante, Gallipoli, Reggio, étaient les plus considérables, n'avaient pas envoyé leur soumission, et tenaient encore pour la maison d'Arragon. La petite armée française, qui s'était trouvée suffisante pour traverser l'Italie, ne l'était plus pour occuper tous les points d'un état d'une médiocre étendue; d'ailleurs, les soldats, les chefs, le roi lui-même, étaient occupés d'autres soins.

Toutes les ambitions étaient exaltées, et ne permettaient plus au roi de s'occuper d'autre chose que des intérêts privés. Son ancien valet-de-chambre, Étienne de Vesc, devenu son ministre, et qui, à la cérémonie du couronnement, avait rempli les fonctions de connétable du royaume, au grand scandale de toute la noblesse, se faisait constituer un duché: d'autres courtisans obtenaient des villes. De telles faveurs devaient mécontenter les grands du pays, et l'indignation en détermina quelques-uns à rétracter leur serment de soumission, et à se jeter dans le parti du roi d'Arragon. Presque toutes les charges du royaume furent conférées à des Français; on aliéna en leur faveur beaucoup de domaines: enfin Charles, ne sachant plus que don-

ner à ses courtisans, leur permettait de vendre à leur profit les approvisionnements des places conquises et même des châteaux de Naples.

C'est une vieille maxime que, dans les conquêtes où on veut s'établir, il faut exterminer, déporter ou gagner la population. Et comme les deux premiers moyens, toujours odieux, sont heureusement presque toujours impraticables, il s'ensuit que le troisième devient une règle générale. On ne peut établir dans un pays une autorité dispensée de la violence que de l'aveu de la population. La guerre d'invasion peut être faite seulement pour l'intérêt du conquérant; mais un gouvernement, qui veut acquérir quelque stabilité, ne peut séparer son intérêt de celui des peuples.

Le nouveau gouvernement de Naples avait oublié totalement cette maxime. Sa conduite trompait les espérances des Napolitains, qui avaient embrassé le parti du roi. L'orgueil et l'avidité des conquérants excitaient l'indignation populaire. La soumission des châteaux de Naples avait été célébrée par des représentations dramatiques où les Français s'étaient fort moqués du pape, du roi des Romains, du roi d'Espagne et des Vénitiens.

Les tournois, les fêtes, les libéralités inconsidérées, la remise même de plusieurs impôts (1), ne compen-

(1) « Il deschargea et soulagea tout son peuple du dit réaume de la somme de deux cent mille ducats à perpétuité, et à jamais des charges et autres subsides; de quoy ils estoient

saient point le mauvais effet d'une administration déprédatrice, et il y avait à peine deux mois que Charles était entré dans Naples que déja on n'y comptait plus que des mécontents.

XII. Cependant un orage se formait dans le lointain. Tous les princes italiens, sans en excepter le duc de Milan, avaient été alarmés de la présence d'une armée française dans la péninsule. Les communications, pour se faire part de leurs craintes et pour concerter les mesures que nécessitait leur sûreté, avaient commencé en même temps que la marche du roi, et chaque pas qu'il avait fait leur donnant à connaître de plus en plus son ambition et son imprudence, ils avaient tous conçu la nécessité de le punir de cette invasion. 1495

Par une suite de cette circonspection, qui était un des caractères de leur politique, ils avaient d'abord voulu laisser à la fortune le soin de les débarrasser de cet ennemi. Mais les Français avaient eu beau tenter son inconstance, elle leur avait été fidèle jusqu'à ce moment. Les Vénitiens, qui n'avaient eu garde de s'engager dans les intérêts du roi, le suivaient d'un œil attentif. Les ambassadeurs, qu'ils entretenaient à sa suite, rendaient un compte exact de toutes ses fautes.

---

chargez audit réaume, qui pas ne fut petite chose. » (*Histoire de la guerre de Charles VIII en Italie*, par Guillaume de Villeneuve.)

C'en était une de manifester de vains projets contre l'empire turc, lorsqu'on n'avait ni flotte, ni troupes, ni argent, pour faire une expédition d'outre-mer, et de nouer quelques intrigues en Albanie, pour y préparer des soulèvements, lorsqu'on était hors d'état de les protéger. Les Vénitiens, qui en furent instruits, saisirent cette occasion d'acquérir la bienveillance de Bajazet. La révélation qu'ils lui firent (1) coûta, dit-on, la vie à quarante ou cinquante mille chétiens.

Dans cette disposition, la seigneurie prêtait une oreille favorable aux plaintes des autres puissances d'Italie, et travaillait à se mettre d'accord avec le roi d'Espagne et l'empereur. Le roi d'Espagne, Ferdinand d'Arragon, outre qu'il ne pouvait voir sans regret la branche bâtarde de sa maison chassée du trône de Naples, craignait, comme roi de Sicile, le voisinage d'un prince aussi puissant que Charles VIII. L'empereur, dès long-temps jaloux de la France, en avait éprouvé récemment un double affront. Le roi venait de répudier et de lui renvoyer sa fille, et cela, pour lui enlever Anne de Bretagne sa fiancée.

---

(1) « Les Vénitiens, qui voyoient à contre cœur que le roi Charles se fût rendu maître du royaume de Naples, et qui ne souhaitoient rien moins que d'avoir un tel voisin, avertirent les Turcs de se tenir sur leurs gardes; et le pape Alexandre leur en fit aussi donner des avis, pour se prémunir contre cette entreprise. » (MONTFAUCON, *Monumens de la monarchie française*, t. IV, p. 44.)

Les ambassadeurs de toutes ces puissances, réunis à Venise sous différents prétextes, tenaient, dès le mois de février, c'est-à-dire au moment où Charles entrait dans Naples, des conférences, qui ne purent être tellement secrètes que l'ambassadeur de France, Philippe de Commines, ne parvînt à en pénétrer l'objet. Il en porta des plaintes à la seigneurie : on chercha à le rassurer; mais on lui avoua les inquiétudes que les prospérités du roi donnaient à la république : on lui dit qu'elle ne pouvait voir, sans en prendre de l'ombrage, les troupes françaises occuper les places fortes de l'État de l'église et de la Toscane; que, quant aux conférences dont il croyait avoir à se plaindre, il avait été induit en erreur : que la république avait principalement deux objets en vue; l'un de se maintenir dans la bienveillance et l'amitié du roi; l'autre de prémunir l'Italie contre les entreprises des Turcs : que, puisque le roi paraissait avoir aussi des desseins contre les ennemis de la chrétienté, on le verrait avec joie entrer dans une ligue qui devait assurer la défense de l'Italie; que pour cela les Vénitiens s'empresseraient d'offrir leurs vaisseaux et d'avancer leur argent, à condition qu'on leur remettrait quelques ports du royaume de Naples, à titre de garantie; que, quant à ce royaume, la paix de l'Italie leur faisait désirer que le roi voulût bien se borner à en être le suzerain, à y tenir trois places, et à recevoir un tribut de Ferdinand; qu'ils se faisaient fort de déterminer le

pape à agréer cet accommodement; mais que surtout ils ne pouvaient voir, sans inquiétude, le roi garder une chaîne de places depuis la frontière de Naples jusqu'au Piémont, après la déclaration solennelle qu'il avait faite que ses prétentions se bornaient à ce royaume.

Cette réponse, plus ou moins sincère, contenait des propositions d'accommodement que Philippe de Commines s'empressa de transmettre au roi, mais il en reçut *maigre réponse*, ce sont ses expressions.

Tout cela se passait avant qu'on eût reçu la nouvelle de l'entrée des troupes françaises à Naples; il y avait encore des chances pour qu'elles en fussent repoussées. Venise était le point d'où l'on observait les évènements, et où on préparait les mesures pour écraser Charles dans le malheur, ou pour l'arrêter dans ses prospérités.

Quand le sénat eut appris la prise de Naples, l'ambassadeur fut invité à se rendre au lieu des séances de la seigneurie. Là, le doge lui dit cette nouvelle avec beaucoup de démonstrations de joie, que les sénateurs présents ne surent pas si bien imiter. Cependant ils eurent soin d'ajouter que les châteaux n'étaient pas encore rendus; et leur malveillance, que cette observation décelait, fut encore plus manifeste, par la permission qu'ils donnèrent à l'ambassadeur napolitain de lever dans leur ville quelques gendarmes, destinés à renforcer les garnisons des places qui tenaient pour Ferdinand.

Commines proteste qu'il ne cessait d'écrire aux gouverneurs français de se tenir sur leurs gardes, au lieutenant-général du royaume d'envoyer des renforts, et au roi de prendre le parti de s'accommoder.

La prise de Naples et la soumission de presque tout le royaume, en faisant perdre aux Vénitiens l'espérance que les armes françaises éprouveraient quelques revers, les tirèrent d'incertitude. La ligue, qu'on méditait depuis si long-temps, fut conclue le dernier jour de mars 1495, entre l'empereur, le roi d'Espagne, le pape, le duc de Milan et les Vénitiens.

L'objet avoué de cette ligue était la garantie réciproque que ces puissances se donnaient de leurs états; mais l'intervention de l'empereur, qui n'avait rien à démêler en Italie, décelait évidemment un autre objet. Les confédérés convinrent de rassembler une armée de trente-quatre mille chevaux, et de vingt mille hommes d'infanterie. Chacun des alliés devait fournir quatre mille fantassins. Quant à la cavalerie, le contingent du pape était de quatre mille; celui de l'empereur de six mille; celui du roi d'Espagne, du duc de Milan et de la république, de huit mille pour chacun.

XIII. Le lendemain de la signature de ce traité, l'ambassadeur de France fut invité à se rendre au sénat, où plus de cent sénateurs, la tête haute et l'air riant, se trouvaient réunis. Là, le doge lui déclara que la république venait de conclure un traité pour

la défense de la chrétienté contre les Turcs, et pour la sûreté de ses propres états et de toute l'Italie; ajoutant qu'on le priait d'en informer le roi, la seigneurie ayant jugé à propos de rappeler les ambassadeurs qu'elle avait auprès de lui. Commines, quoiqu'il fût troublé de cette nouvelle, ne voulut pas avoir l'air de l'apprendre dans l'instant, et répondit que dès la veille il l'avait mandée au roi.

Là-dessus le doge lui dit que les intentions des confédérés n'avaient rien dont le roi dût prendre de l'ombrage; mais que seulement ils avaient cru se devoir à eux-mêmes de rassurer l'Italie alarmée par l'occupation de tant de places que le roi retenait, quoiqu'il se fût engagé à les évacuer après la conquête de Naples; qu'au lieu de s'en tenir à cette conquête, comme il l'avait annoncé, il commandait en maître dans la Toscane, occupait le territoire de l'église, et paraissait menacer le duché de Milan. A ces reproches, Commines répliqua que les rois de France avaient toujours favorisé l'accroissement de la puissance du saint-siége, au lieu d'y porter atteinte; et qu'il prévoyait que la ligue, que la seigneurie venait de lui notifier, apporterait plutôt le trouble que la paix dans l'Italie. Après ces mots il se leva, mais on le pria de se rasseoir, en lui demandant s'il n'avait aucunes propositions à faire pour la paix, à quoi il répondit qu'il n'y était pas autorisé. Commines n'en ajoute pas davantage dans son récit;

mais les autres historiens racontent qu'il s'écria, qu'à ce qu'il voyait, on voulait fermer le passage au roi pour l'empêcher de retourner dans ses états. « Il le « pourra, reprit le doge, s'il se conduit en ami; et à « cette condition, il ne recevra de nous que de bons « offices. » L'ambassadeur se retira, mais si troublé qu'il ne se souvenait plus, au bas de l'escalier, des paroles du doge, et qu'il pria l'officier, qui le reconduisait, de les lui rappeler.

Il aurait été bien plus effrayé, s'il avait su que, par les articles secrets du traité, le roi d'Espagne devait fournir des troupes au roi de Naples, afin de le remettre en possession de ses états, et que les Vénitiens devaient attaquer par mer les places qui s'étaient soumises à Charles, tandis que le duc de Milan et l'empereur opéreraient une diversion, l'un en Piémont, l'autre sur les frontières de France.

XIV. Il n'y avait pas un moment à perdre. Charles se détermina à quitter sa conquête. Cinq cents hommes d'armes, quelque infanterie française, et deux mille cinq cents Suisses furent tout ce qu'il laissa à Gilbert, comte de Montpensier, prince du sang, pour défendre et contenir le royaume (1). Ces faibles moyens n'auraient pas suffi pour un homme de tête: qu'en espérer dans les mains d'un prince

(1) « Cela faisoit environ quatre mille hommes. » (MONTFAUCON, *Monumens de la monarchie française*, t. IV, p. 45.)

brave, mais inappliqué, et qui ne se levait jamais qu'à midi?

Le roi nomma pour toutes les places des gouverneurs qu'il combla de bienfaits, mais cela ne suffisait pas pour s'assurer d'une bonne défense. Il aurait fallu leur donner de fortes garnisons et des places bien approvisionnées. De deux choses l'une : ou le roi, avec une armée réduite à douze ou quinze mille hommes, se croyait en état de soutenir la guerre en Italie, ou bien il ne jugeait pas pouvoir se dispenser de repasser les Alpes. Dans le premier cas, au lieu de perdre le temps à Naples en vaines cérémonies, il fallait en partir avec toutes ses forces, tomber sur la coalition, avant qu'elle eût réuni ses armées, et détacher de la ligue, par la terreur, le pape et le duc de Milan; leur défaite lui répondait assez de la fidélité de Naples. Dans le second cas, il fallait abandonner tout-à-fait ce royaume, et marcher à grandes journées vers les Alpes. Il voulut faire les deux choses à la fois; ce qui prouve beaucoup moins l'étendue de ses vues et de son courage, que l'irrésolution d'un esprit, qui ne sait à quel projet s'arrêter. Il lui restait neuf cents hommes d'armes, y compris sa maison militaire, deux mille cinq cents Suisses, deux mille hommes d'infanterie française, et environ quinze cents hommes en état de porter les armes, qui étaient à la suite de l'armée. Cela formait un corps de neuf mille combattants tout au plus, avec lequel il s'agissait de traverser l'Italie.

Cette petite armée n'était pas encore partie de Naples, que déja Ferdinand avait opéré son débarquement dans la Calabre, à la tête de quelques troupes espagnoles. Charles se mit en marche le 20 mai, peu de jours après la cérémonie de son couronnement. Il arriva sans difficulté dans l'État de l'église, traversa Rome, d'où le pape s'était enfui, et se renforça des garnisons qui avaient occupé jusqu'alors les places intermédiaires. Chemin faisant, on saccagea la petite ville de Toscanella, qui avait refusé de loger les troupes.

Quand Charles fut arrivé en Toscane, il s'arrêta sept jours à Sienne et autant à Pise, sans nécessité, et demanda en riant à Commines, qui était venu l'attendre en Toscane, s'il croyait que les Vénitiens envoyassent au-devant de lui. Commines lui répondit par l'énumération des troupes de la ligue, et le pressa de continuer sa marche; mais il n'y eut pas moyen de le déterminer à abréger ces retards inutiles. On discutait sur les démêlés des Pisans et des Florentins; on délibérait si on rendrait les places appartenant à ceux-ci; ils offraient de l'argent, et un renfort de deux mille hommes, si le roi voulait évacuer les forteresses; rien n'était plus précieux que ces secours, rien n'était plus urgent que ce départ. On ne put obtenir du roi qu'il consentît à évacuer Pise ni quelques autres châteaux. La ville de Pontremoli avait ouvert ses portes; il y survint une rixe entre les Suisses et les bourgeois; ceux-ci

furent passés au fil de l'épée. Dans ce tumulte, le feu prit à quelques maisons, et les magasins de subsistances, dont cette ville était remplie, et dont l'armée avait grand besoin, furent consumés.

XV. Il restait à franchir l'Apennin et à donner la main au duc d'Orléans, qui tenait Asti, et qui s'était avancé jusqu'à Novarre avec trois cents lances et six mille hommes de pied; mais l'armée combinée de Venise et du duc de Milan, forte de plus de trente mille hommes, était postée au pied de la montagne. Tout cela n'empêcha point le roi d'affaiblir encore son armée, en envoyant un détachement faire une tentative inutile pour surprendre Gènes. Ce détachement vit de loin les réjouissances des Génois pour la défaite de la flotte française, qu'ils venaient de battre à Rapallo.

L'armée, qui allait s'opposer au passage du roi, était presque toute composée de troupes de Venise, parce que celles du duc de Milan faisaient face au corps du duc d'Orléans. Cette armée était commandée par François de Gonzague, marquis de Mantoue, pour les Vénitiens, et par le comte de Gajazzo, pour les Milanais. On y comptait deux mille cinq cents hommes d'armes, deux mille chevau-légers albanais, et huit mille fantassins.

En descendant l'Apennin, on vit ces troupes déployées dans la plaine, à trois milles en arrière de la ville de Fornoue. Les Français n'étaient guère plus de

sept mille hommes; mais toutes leurs imprudences, leurs retards, la faute qu'ils avaient faite, en laissant des garnisons sur leur chemin, le détachement envoyé sur Gènes, le parti audacieux qu'ils avaient pris d'arriver par la route directe, quand il y avait des défilés plus sûrs, tout cela, joint au souvenir de leur impétuosité, et de la fermeté des Suisses, jeta les troupes italiennes dans un étonnement d'autant plus dangereux qu'il succédait à l'espoir d'une victoire facile.

Cependant le commandant de l'avant-garde française était arrivé trois jours avant le roi de l'autre côté de la montagne, afin de garder l'entrée du défilé. Les ennemis ne l'attaquèrent pas vivement, et il se maintint dans cette position, donnant au reste des troupes le temps de le joindre. La marche était retardée par la difficulté de faire passer l'artillerie par des sentiers escarpés. Quelques généraux avaient proposé de l'abandonner au pied de la montagne, mais Charles ne le voulut pas. Les Suisses s'offrirent à passer les pièces : ils se mirent deux cents sur chacune, et parvinrent à les faire arriver dans la plaine de l'autre côté de l'Apennin.

Depuis deux jours on parlementait avec les chefs de l'armée ennemie pour obtenir un libre passage. Après beaucoup d'allées et de venues, de conseils tenus dans les deux camps, de courriers envoyés à Milan par les généraux ennemis pour demander des ordres; les alliés sentirent qu'il y avait de la honte à laisser

échapper une poignée de Français qui avaient traversé l'Italie en conquérants, et ceux-ci comprirent que plus ils perdaient de temps, plus l'armée ennemie se renforçait.

La pénurie de l'armée royale était extrême. Ce n'était pas une situation convenable pour continuer des pourparlers qui traînaient en longueur. Les paysans des environs, attirés par l'appât du gain, apportèrent quelques vivres au camp; mais on n'osait y toucher; car « on avoit grand soupçon, dit Commines, qu'ils « eussent laissé là les vivres pour empoisonner l'ost, et « n'y toucha-t-on point de prime face; et se tuèrent « deux Suisses, à force de boire, ou prindrent froid « et moururent en une cave; qui mit les gens en plus « grand soupçon; mais avant qu'il fût minuit, les che- « vaux commencèrent les premiers et puis les gens, et « se tint-on bien aise. »

XVI. « La crainte, dit le même historien, commen- « çoit à venir aux plus sages. » Malgré l'esprit de suffisance dont on pouvait justement accuser beaucoup d'officiers français, tous devaient sentir que l'armée vénitienne n'était point à mépriser. Elle était formée de trois éléments divers. Le premier était la gendarmerie, composée des compagnies d'ordonnance : la forte solde que donnait la république, lui procurait l'avantage d'avoir les meilleures. Le second était l'infanterie, composée pour la plupart de nationaux; c'est-à-dire d'Italiens et de Dalmates, et renforcée par

des milices. Quant à la troisième espèce de troupes, c'était une cavalerie légère dont les autres nations n'avaient pas encore adopté l'usage. C'étaient des Stradiots ou Albanais, « vaillants hommes, dit Commines, qui « fort travaillent un ost quand ils s'y mettent. » Aussi étaient-ils fort incommodes à l'armée ennemie. Cette milice, qui couchait toujours en plein air, s'était formée dans les guerres que les Vénitiens avaient eu à soutenir contre les Turcs. Elle en avait adopté les usages, ne faisait point de quartier, et emportait les têtes des ennemis vaincus, qui lui étaient payées fidèlement par les provéditeurs à raison d'un ducat chacune, c'était le tarif.

Les hommes d'armes de l'armée vénitienne, presque tous étrangers et rassemblés au hasard, ne valaient certainement pas la gendarmerie française : l'infanterie n'avait ni la fermeté des Suisses, ni l'impétuosité des Gascons ; l'artillerie vénitienne était moins perfectionnée que celle des Français ; mais d'un autre côté, la cavalerie légère était une arme encore inconnue chez ceux-ci. Le matériel des armées de la république était toujours soigné comme il devait l'être par un gouvernement opulent. L'abondance régnait dans les camps, grace à la présence des provéditeurs, personnages d'un rang éminent, revêtus d'une grande autorité, qui avaient la charge de surveiller le général, et qui devaient prendre soin que les troupes ne manquassent de rien.

1495 XVII. C'était en présence d'une armée de trente-quatre mille hommes ainsi organisée, que se trouvaient, le 6 juillet 1495, sept à huit mille Français ou Suisses manquant de tout; ils n'avaient point de retraite, et il ne leur restait qu'une ressource, celle de passer sur le ventre des ennemis.

Le roi, à qui son inexpérience ne permettait pas de diriger lui-même le combat, faisait du moins fort bonne contenance; le témoignage que lui rend Commines, n'a point les caractères de la flatterie. « Je le « trouvai, dit-il, armé de toutes pièces, et monté sur le « plus beau cheval que j'aie vu de mon temps; et sem- « blait que ce jeune homme fût tout autre que sa nature « ne portoit, ne sa taille, ne sa complexion; il étoit fort « craintif à parler, et est encores aujourd'hui : aussi « avoit-il été nourri en grande crainte, et avec petites « personnes, et le cheval le montroit grand, et avoit le « visage bon et bonne couleur, et la parole audacieuse « et sage. »

Il prouva en effet que, dans l'occasion, il savait parler aux soldats. Le défaut d'instruction, et la timidité de l'orateur, pourraient faire douter de l'authenticité de ce discours; mais on vient de voir qu'il avait ce jour-là la parole audacieuse.

« Or d'autant que Jacques de Bergame, au supplé- « ment de ses chroniques, a mis par écrit la harangue « que le roi fit ce jour-là à ceux de son armée avant de « commencer la charge, et qu'elle me semble très-belle

« et gentille, j'ai avisé de la mettre ici. Elle est donc « telle sans la changer (1).

« Certes, dit-il, très-forts et hardis chevaliers, ja-« mais je n'eusse entrepris de si grandes choses comme « ce voyage, n'eust été la fiance que j'ai toujours eue « en votre vertu et prouesse, pareillement les sollici-« tations et promesses de Sforce, duc de Milan, lequel « nous eust bien gardés d'estre en nécessité de com-« battre s'il m'eust tenu sa foy. Mais, comme ainsi « soit que la nature des traîtres se délecte plus en tra-« hison qu'en foy et vertu, nous devons combattre, « afin de vaincre mauvaistié; et soyés certains qu'au-« tant ou plus nous est facile de vaincre la bataille « que de la commencer; car nos ennemis sont sou-« doyés et mercenaires, qui combattent plus par « crainte, que par amour qu'ils ayent à leur prince, « par quoi nous ne les devons pas redouter. Songés « que nos ancêtres, en combattant vaillamment, ont « passé par tout le monde, et de leurs ennemis ont « emporté grandes dépouilles et triomphes, et à nous, « qui sommes leurs successeurs, échappera cette troupe « imbécille que n'en rapportions victoire? Regardés, « pour l'honneur de Dieu, ce que c'est que fortune « vous offre à présent, ô preux chevaliers : considérés « que vous estes François, desquels la nature et pro-« priété est de faire et souffrir force choses, comme « les Gaulois, ayant toujours tenu estre plus glorieuse

(1) Brantôme, Éloge de Charles VIII.

« chose de mourir en bataille, que d'estre pris. Nos « ennemis se confient en leur multitude, et nous en « notre force et vertu; si nous vainquons, tous les « Italiens sont à nous et nous obéissent, et si nous « sommes vaincus, ne vous chaille; France nous re- « cevra, qui défendra assés son pays: bref notre cas « est seurement. Mais je vous avertis que, pour cette « heure, n'ayés soin ni sollicitude de vos femmes et « enfants, ne pensés qu'à vaillamment combattre: et « si vous avés autre courage, et qu'aimiez mieux hon- « teusement par fuite vous retirer, et voir votre roi « et naturel seigneur dolent et captif ès mains de ses « ennemis, déclarés-le de bonne heure. » Voilà certes, dit Brantôme, de belles paroles d'un brave et gentil roi pour n'avoir jamais étudié.

Les deux armées campaient à une demi-lieue l'une de l'autre, près de Fornoue, dans la vallée du Taro, toutes deux sur la rive droite de cette rivière, qui, dans ce moment, était guéable partout, même pour les gens de pied. Il s'agissait, pour les Français, de passer sur la rive gauche, non pas en face, mais sous les yeux de l'ennemi, de la suivre jusqu'à l'endroit où la vallée du Pô commence, et ensuite de remonter cette vallée, ayant le Pô à droite et les montagnes de Gènes à gauche, et par conséquent, en traversant toutes les rivières, qui, de ce côté, descendent de l'Apennin dans le Pô, c'est-à-dire le Strono, l'Ongina, la Larda, la Chiavena, la Nura, la Trebbia, la Staffora, la Bormida, et enfin le Tanaro, pour ar-

river à Asti, où était le premier poste des Français stationnés en Piémont.

Le roi s'était attendu que les efforts des ennemis se porteraient principalement sur son avant-garde. Il avait en conséquence mis sous les ordres du maréchal de Gié, qui la commandait, l'élite et la plus grande partie de ses troupes. Le corps de bataille et l'arrière-garde étaient si faibles, qu'ils étaient obligés de se tenir fort près l'un de l'autre, pour être à portée de se secourir mutuellement; on n'avait pas assez de troupes pour laisser une garde au camp et une escorte aux bagages.

Il arriva tout autre chose que ce qu'on avait prévu. Les ennemis n'attaquèrent point l'armée française pendant qu'elle traversait la rivière, ce qui leur aurait donné nécessairement quelque avantage. Ils passèrent immédiatement après elle. Au lieu de tenter d'arrêter l'avant-garde, ce fut l'arrière-garde qu'ils attaquèrent. Comme elle était incomparablement plus faible que le corps nombreux que le général en chef des Vénitiens menait contre elle, Charles, qui était au centre de la colonne, fut obligé de s'arrêter pour porter du secours à cette arrière-garde. Ce fut là qu'un combat fort vif s'engagea, pendant que la cavalerie légère albanaise pillait le camp, et s'emparait des tentes du roi. D'abord, la gendarmerie française fut sur le point d'être écrasée; mais, quand le corps de bataille et l'arrière-garde furent réunis, on tint ferme. Le roi, au

milieu du danger, donna le meilleur exemple, et une charge faite à propos culbuta les hommes d'armes italiens, qui ne furent secourus, ni par leur infanterie, dans laquelle le passage de la rivière avait mis quelque désordre, ni par leur cavalerie légère uniquement occupée du partage du butin. A la tête de la colonne, le combat fut beaucoup moins vivement engagé ; les troupes du maréchal de Gié se présentèrent avec une telle résolution, que les ennemis s'arrêtèrent d'eux-mêmes dans la charge, et se retirèrent avec une perte assez médiocre. On peut juger de la vivacité du combat qui eut lieu à l'arrière-garde, par le nombre des morts. En moins d'une demi-heure, les Vénitiens eurent à peu près trois mille hommes hors de combat (1). La perte des Français fut infiniment moindre. Mais on n'osa poursuivre les Vénitiens, qui présentaient en avant de leur camp, de l'autre côté de la rivière, une énorme ligne rangée en bataille, derrière laquelle les troupes repoussées allaient se rallier.

Au lieu de continuer sa marche, l'armée royale s'arrêta tout le reste du jour, sur le terrain où elle avait

(1) « La bataille dura à peine un quart d'heure, et la chasse trois quarts d'heure. Le nombre des morts du côté des ennemis monta à trois mille cinq cents hommes, et des nôtres, selon Commines; qui y était, il n'y eut pas 40 hommes de guerre tués et 60 ou 80 valets. » (MONTFAUCON, *Monumens de la monarchie françoise*, t. IV, p. 49.)

combattu : elle y coucha sans tentes, et sans vivres. Le roi fut obligé d'emprunter un manteau, et l'on recommença le lendemain avec les chefs de l'armée ennemie d'inutiles pourparlers. Enfin on se remit en marche. On fut suivi, mais faiblement inquiété par les ennemis, et après avoir côtoyé Plaisance et traversé Vogherre, le roi rejoignit le duc d'Orléans à Asti, le huitième jour qui suivit la bataille de Fornoue.

Les Vénitiens firent des réjouissances de cette bataille, comme si elle eût été pour eux une victoire. Ils se fondaient sur ce qu'ils avaient pris tous les bagages de l'armée royale : mais une telle circonstance ne prouve rien, sinon que l'ennemi n'a pas su garder ses équipages, ou n'a pas voulu s'en occuper. Peut-être même, le pillage du camp fut-il le salut de l'armée française, puisqu'il empêcha la cavalerie albanaise de combattre.

D'une autre part, l'armée royale, après avoir repoussé l'ennemi, ne présentait pas l'attitude d'une armée victorieuse. « Nous n'étions point tant en gloire, « dit Commines, comme peu avant la bataille, parce « que nous voyions les ennemis près de nous. Les « prisonniers détenus par nous, étant bien aisés à « penser, car il n'y en avoit point, ce qui n'advint par « aventure jamais en bataille. » Le roi ne prit ni le parti de poursuivre les confédérés, ni celui de continuer sa marche. Il resta sur le champ de bataille pendant vingt-quatre heures pour parlementer. L'armée

décampa le lendemain, une heure avant le jour, sans que les trompettes sonnassent : « Et croi aussi, ajoute le té-« moin oculaire que j'ai eu souvent occasion de citer, « qu'il n'en étoit aucun besoin, et puis nous tournions le « dos à nos ennemis, et prenions le chemin de sauveté, « qui est chose bien épouvantable pour un ost. » Ces réflexions naïves donnent une juste idée de l'état de l'armée française après ce combat. Cependant les alliés avaient trois ou quatre mille morts, les Français n'en avaient guère que deux cents, et, ce qui est décisif, ils achevèrent leur marche jusque vers Asti, sans être entamés. Le signe le plus caractéristique d'une bataille gagnée, c'est d'avoir atteint le but qu'on s'était proposé.

Cette journée couvrit de gloire l'armée française, et le roi en mérita une grande part. La bataille de Fornoue était gagnée; mais l'Italie était perdue.

XVIII. Il en était de même dans le royaume de Naples. Les Français remportaient un avantage considérable sur les troupes espagnoles débarquées; mais la capitale se révoltait, la garnison française se retirait dans les forts, et le roi Ferdinand faisait son entrée dans la ville le lendemain de la bataille de Fornoue. Plusieurs places se déclarèrent pour lui. Les Vénitiens, accourus sur les côtes avec trente vaisseaux, se présentèrent devant Monopoli. Cette ville, qu'ils venaient conquérir pour le roi de Naples, lui fut rendue; mais dépeuplée; on put à peine sauver la vie à une

partie des femmes et des enfants réfugiés au pied des autels. Polignano, Mola, et quelques autres places maritimes, qui avaient encore garnison française, se rendirent successivement. Ferdinand achetait de la république un secours de trois mille chevaux, en lui remettant les villes de Trani, d'Otrante et de Brindes, pour sûreté du remboursement des dépenses que l'entretien de cette troupe occasionait. La garnison française qui tenait encore dans Tarente conçut le projet de livrer cette ville aux Vénitiens, c'est-à-dire apparemment de la leur vendre. L'ambitieux sénat affectant de bonnes intentions et un vif intérêt pour les Tarentins, craignant qu'ils ne se donnassent aux Turcs, voulant assurer le salut de l'Italie et de la chrétienté, ne se montra pas moins empressé de recevoir une ville du royaume, des mains des ennemis du roi que du roi lui-même. Il avait déja délibéré d'accepter la cession de celle-ci; mais tous les princes de la ligue en furent avertis et y mirent opposition. Le royaume était perdu pour Charles VIII; les Vénitiens occupaient les côtes; les Espagnols, la révolte et la défection faisaient des progrès dans l'intérieur. Le peu de Français qui restaient se virent réduits à capituler, et à acheter la permission de se retirer par le sacrifice de toute leur artillerie.

Ceux qui tenaient encore quelques places dans le Piémont, étaient bloqués par l'armée combinée de Milan et de Venise. Le pape ordonnait au roi d'éva-

cuer l'Italie, et défendait aux Vénitiens de se prêter à aucun accommodement. Le duc d'Orléans, assiégé dans Novarre, avait perdu la moitié de sa garnison, et était pressé par la famine; il n'y avait plus ni moyen de se défendre, ni espoir d'être secouru. La reddition de cette ville fut l'occasion d'un traité. Novarre fut remise au duc de Milan, qui fit sa paix avec le roi, sans s'occuper des intérêts des Vénitiens, et même sans observer, à leur égard, tous les ménagements que leur devait un voisin et un allié.

Le mécontentement de ceux-ci éclata au point que l'un de leurs officiers, Bernardin Contarini, chef de la cavalerie albanaise, dit qu'il savait un moyen de n'avoir plus à redouter les infidélités du duc; et, lorsqu'on lui demanda de s'expliquer, il offrit de fendre la tête à Louis Sforce dans la première conférence.

C'était une proposition digne du chef d'une horde barbare. Le gouvernement vénitien, à qui les provéditeurs envoyèrent demander des ordres sur cette proposition, ne jugea pas que les maximes d'état s'étendissent jusqu'à permettre un crime commis ouvertement.

Cette brouillerie, qui commençait entre le duc de Milan et la république, détermina la seigneurie à former d'autres liaisons. Elle appuya les Pisans qui voulaient échapper à la domination des Florentins, en leur fournissant de l'argent, des munitions et des troupes. Pendant trois ans, les Vénitiens soutinrent

cette ville, moins par intérêt pour elle que par inimitié pour Florence, sa rivale. Il leur en coûta 800,000 ducats. Pise, désespérant de sa liberté, offrit de se donner à Saint-Marc; mais la république ne crut pas pouvoir faire une acquisition non contiguë à ses états, fort difficile à conserver, et qui aurait mis son ambition trop à découvert. Elle se borna à prendre Pise sous sa protection. Quelque temps après, les circonstances appelèrent ailleurs l'attention du sénat. Le sort des Pisans fut mis en arbitrage, et, abandonnés de leurs protecteurs, ils se virent condamnés à rentrer sous la domination des Florentins.

Cependant Charles VIII, au moment où il quittait l'Italie, avait reçu des renforts suffisants pour s'y maintenir, et annonçait le projet de recommencer la conquête de Naples. Tout était croyable de la part d'une cour qui montrait une si grande légèreté dans la conduite des affaires. Le duc de Milan et les Vénitiens alarmés offrirent un subside à l'empereur, pour l'engager à venir au secours de l'Italie. Maximilien, à qui le mauvais état de ses finances ne permit jamais de refuser une proposition d'argent, prit l'engagement qu'on sollicitait, en acceptant un à-compte sur le subside. La république empruntait d'une main pour prêter de l'autre. Son crédit s'en ressentait : les effets publics étaient tombés à 66 pour o/o.

Pendant qu'on était dans les appréhensions de cette nouvelle invasion, un seigneur de Frioul, nommé

Tristan, comte de Savorgnano, offrit, dit-on, au conseil des Dix de se charger d'empoisonner le roi de France. Il faut dire encore à la gloire du gouvernement vénitien, qu'il rejeta hautement cette odieuse proposition; et cet exemple mérite d'autant plus d'être remarqué, que, dans ce siècle, plusieurs princes, et notamment le chef de l'église, s'étaient montrés fort au-dessus de pareils scrupules. Quelque temps après, la mort de Charles VIII, qui fut incontestablement la suite d'un accident, délivra les Vénitiens de toutes les inquiétudes que l'ambition de ce prince leur avait inspirées.

Ils ne devaient pas s'attendre à en éprouver de bien plus vives sous Louis XII, son successeur.

LIVRE XXI.

Guerre contre les Turcs. — Conquête de l'île de Céphalonie. —Alliance de la république avec Louis XII; elle acquiert le pays de Crémone.—Louis Sforce chassé du trône, 1499-1501.—Expédition des Français à Naples, sous Louis XII; conquête, partage et perte de ce royaume.—Efforts du cardinal d'Amboise pour parvenir au pontificat. — Sujets de mécontentement du roi de France contre les Vénitiens, 1501-1504.—Occupation de la Romagne par les Vénitiens. Traité de Blois, entre Louis XII et l'empereur.—Guerre de la république contre l'Autriche, 1504-1508.

I. La protection donnée par Venise aux Pisans contre les Florentins, avait prolongé pendant quatre 1499
ans la guerre en Italie. Malgré le soin que les Vénitiens avaient pris de sauver les apparences, on soupçonnait cette protection de n'être pas désintéressée, et, pour les empêcher d'établir leur domination au sein de la Toscane, on chercha à leur susciter ailleurs des affaires qui les empêchassent de suivre celle-ci.

Les Florentins, le duc de Milan et le pape excitèrent contre la république le ressentiment des Turcs, à qui les relations de commerce et de voisinage fournissaient de fréquentes occasions de se brouiller avec les Vénitiens. Quoique le pape fût un des chefs de cette in-

trigue, qui avait pour objet d'appeler les Turcs, il n'en publia pas moins une croisade contre ces infidèles; c'était une manière de lever un impôt sur les peuples. Il fit distribuer les indulgences avec une telle profusion, que, dans les états de Venise séulement, il s'en vendit pour seize cents marcs d'or. Un incident, comme il en arrive souvent à la mer, vint offrir un prétexte à la rupture qu'on provoquait. Un vaisseau marchand ottoman, qui appartenait à un pacha, avait refusé le salut à une escadre de la république, et même, dit-on, lâché sa bordée contre la galère détachée pour le semoncer. Les Vénitiens l'avaient coulé bas. Bajazet arma sur-le-champ; les Vénitiens se hâtèrent de lui offrir des explications : il dissimula ses projets de vengeance, protesta de sa résolution de rester en paix avec la république, et renouvela même ses anciens traités avec elle.

Toutes ces démonstrations n'inspirèrent point de sécurité au sénat : il fit de son côté des préparatifs de défense. En effet, en 1499, Bajazet, après une tentative infructueuse sur Corfou, que des traîtres avaient promis de lui livrer, s'avança avec son armée pour attaquer toutes les possessions vénitiennes dans la Morée, et envoya des corps détachés, pour opérer des diversions sur les côtes de la Dalmatie et dans le Frioul. Une flotte turque, de trois cents voiles, secondait ces opérations. La république ne pouvait présenter un développement de forces proportionné à cet arme-

ment. Réduite à la défensive sur presque tous les points, elle n'avait, pour porter des coups à son ennemi, qu'une flotte inférieure à celle de Bajazet, et commandée malheureusement par un général sans résolution, citoyen zélé d'ailleurs, car il avait contribué de vingt mille ducats aux frais de cet armement. Il y avait cependant alors dans la marine vénitienne un homme de mer qui jouissait d'une grande réputation, c'était André Loredan; mais sa présence sur la flotte, où il ne commandait point en chef, fut plus nuisible qu'utile. Antoine Grimani, l'amiral, était jaloux de la gloire de son lieutenant.

Il arriva qu'un jour que la flotte turque était en vue, on aperçut un de ses plus gros bâtiments à une assez grande distance des autres, pour ne pouvoir pas en être secouru. Aussitôt une galère vénitienne se détacha pour l'assaillir, et Loredan courut avec la sienne pour seconder cette attaque. Le capitaine turc, se voyant pressé de tous côtés, mit le feu aux deux vaisseaux qui l'abordaient; tous trois sautèrent, et presque tous les équipages périrent sans que l'amiral vénitien eût fait aucun mouvement pour les sauver, ni mis une chaloupe à la mer pour recueillir les malheureux qui, après l'explosion, se soutenaient encore sur les vagues. Il suivit, mais avec timidité, la flotte ottomane, et laissa prendre la ville de Lépante, presque sous ses yeux. Cette conduite excita une indignation générale. Grimani fut rappelé. Comme il approchait

de Venise, ses fils, qui étaient allés au-devant de lui, et parmi lesquels il y en avait un cardinal et patriarche d'Aquilée, le joignirent pour l'avertir qu'on avait déja délibéré de le jeter en prison, au moment de son arrivée. L'amiral se fit mettre les fers aux pieds, et dans cet état, se fit débarquer sur la place Saint-Marc, après avoir envoyé dire à la seigneurie qu'il attendait ses ordres. Des gardes vinrent le prendre et le portèrent sur leurs épaules jusque dans la prison, accompagné de ses enfants et des cris de la populace. Sept mois après, un jugement du grand-conseil le dépouilla de ses dignités, et le relégua dans l'île de Cherzo. Il en sortit ensuite, soit qu'on eût adouci son exil, soit qu'on voulût bien fermer les yeux sur son évasion, et se retira à Rome chez le cardinal son fils, dont la piété s'était manifestée en partageant la captivité de son père, pendant qu'il était dans les prisons du conseil des Dix. On lui donna pour successeur, dans le commandement, Melchior Trevisani.

Les Turcs, maîtres de Lépante, s'étaient portés devant Modone qu'ils assiégeaient par terre et bloquaient par mer. Leurs premiers assauts avaient été repoussés. Trevisani s'approcha pour secourir la place: il détacha quatre vaisseaux qui traversèrent à pleines voiles toute l'escadre ennemie. Arrivés à l'entrée du port, ils la trouvèrent fermée par une chaîne. Aussitôt les gens de la ville accoururent pour ouvrir un passage à ces navires, qui leur apportaient du renfort; mais

les Turcs prirent ce moment pour livrer un nouvel assaut. Tous les soldats ne se trouvaient pas à leur poste, la place fut emportée, et un massacre horrible la dépeupla de la moitié de ses habitants. Cet exemple effraya tellement les garnisons de Coron et de Zonchio qu'elles capitulèrent. Trevisani en mourut de chagrin.

Les progrès des Turcs alarmèrent le pape. Il assembla, sur les instances que lui en fit la république, les ambassadeurs du roi des Romains, de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Naples, de Venise, de Savoie et de Florence, pour leur exposer les périls de la chrétienté; mais la plupart de ces ministres lui répondirent qu'avant de songer à former une ligue contre les Turcs, il fallait rétablir l'harmonie parmi les chrétiens.

Alexandre n'en publia pas moins une bulle pour ordonner le rassemblement d'une flotte, et la levée d'un décime sur les revenus du clergé, et du vingtième sur ceux des Juifs, pendant trois ans. Le sacré collége y était taxé à 343,000 ducats par an.

Après Trevisani, Benoît Pesaro ayant pris le commandement, suivit la flotte turque à sa rentrée dans les Dardanelles, lui enleva une vingtaine de galères, saccagea les îles de Metelin et de Ténédos, fit la conquête de Samos et de Céphalonie, surprit et enleva onze galères ottomanes dans le golfe de Patras. Dans le cours de cette brillante campagne, il avait chassé les Turcs de Zonchio; mais à son retour il apprit que

cette place venait d'être perdue une seconde fois, par l'impéritie ou la lâcheté du commandant; il le fit décapiter.

Ce retour de la fortune ranima les espérances des puissances qui étaient plus particulièrement intéressées à arrêter les progrès des Ottomans. Déja les chevaliers de Rhodes avaient fourni un renfort de trois galères à la flotte vénitienne. Le roi d'Espagne, Ferdinand, y avait joint une escadre que commandait le fameux Gonsalve de Cordoue, et pendant les campagnes de 1499 et de 1500, on vit à côté du lion de Saint-Marc flotter le pavillon de France sur vingt-deux bâtiments, faible commencement de la marine française. Louis XII avait fourni ce secours aux Vénitiens, dont il était devenu l'allié, comme on le verra ci-après.

Les rois de Pologne et de Hongrie consentirent à concourir, par une utile diversion, à la guerre que la république soutenait contre les Turcs. Le rôi de Perse saisit ce moment pour faire une attaque sur les frontières orientales de l'empire ottoman.

Bajazet, attaqué de plusieurs côtés, faisait face partout. Ses troupes surprirent la place de Durazzo, en Albanie; mais la ville d'Alessio se révolta et se donna à la république. Pesaro enleva l'île de Sainte-Maure après un combat meurtrier, et parcourut en vainqueur l'Archipel, où il ruinait le commerce des ennemis. Mais cette guerre ne pouvait promettre des

avantages solides. Les Vénitiens, qui avaient en Italie des affaires d'un intérêt plus pressant, profitèrent de ce moment, où la fortune leur était favorable, pour proposer la paix. Ils chargèrent de cette négociation un de leurs patriciens, qui, se trouvant à Constantinople, pour les affaires de son commerce, au moment où la guerre avait éclaté, y avait été jeté dans les fers avec tous ses compatriotes. Ce négociateur était André Gritti, que nous verrons rendre d'éminents services à sa patrie dans la guerre, dans la captivité et sur le trône. La paix fut signée en 1501. Bajazet céda aux Vénitiens l'île de Céphalonie, reprit Sainte-Maure, et garda toutes ses autres conquêtes.

II. Les établissements de commerce, les conquêtes 1501
au-delà de la mer, n'étaient plus que l'objet secondaire de l'ambition des Vénitiens. Depuis qu'ils étaient devenus puissance territoriale en Italie, ils dirigeaient toutes leurs pensées, toute leur politique, sur les moyens de s'agrandir. La ruine de leurs voisins était l'objet qu'ils avaient le plus constamment suivi; leurs intrigues et leurs armes avaient fait disparaître la famille de la Scala qui régnait à Vérone, puis les Carrare, seigneurs de Padoue. Les princes de Ravenne et de Ferrare s'étaient vu dépouiller d'une partie de leurs états. Le patriarche d'Aquilée avait perdu avec le Frioul toute sa puissance temporelle, et la maison de Visconti avait été chassée du duché de Milan, après en avoir cédé la moitié à la république. Les Sforce, qui

avaient succédé aux Visconti, étaient devenus l'objet de son inimitié actuelle. C'était contre les Sforce qu'on invectivait dans les conseils, et qu'on intriguait auprès des gouvernements étrangers.

On avait à reprocher à Louis Sforce, qui dans ce moment était en possession du trône, d'avoir attiré sur l'Italie le fléau d'une armée française; et, quoiqu'il eût contribué à l'en chasser, on ne lui pardonnait pas d'avoir accoutumé le plus puissant roi de l'Europe à s'entremêler dans les affaires de la péninsule. Mais le mal était fait, les Français avaient appris le chemin de l'Italie; ils avaient conçu une haute idée de leur supériorité. Leurs revers, qu'ils attribuaient avec raison à l'imprévoyance de leur gouvernement, étaient pour eux un motif d'y revenir, et il était facile de prévoir que désormais là où on ne voudrait pas les avoir pour ennemis, il faudrait les accepter pour arbitres.

Les Vénitiens avaient pris trop de soin de donner de justes inquiétudes à Louis Sforce, pour pouvoir douter de son empressement à réclamer contre eux l'appui de la France. De là la nécessité de le prévenir dans cette alliance, tant il est vrai que les leçons de l'expérience sont presque toujours perdues, parce que les hommes consultent leurs passions plutôt que leurs intérêts.

Ce qui frappe le plus dans les évènements que nous allons avoir à retracer, ce n'est pas la mobilité de la

fortune, c'est celle des hommes : c'est de voir des politiques habiles, sages même, s'écarter des conseils d'une prudence ordinaire, embrasser des partis extrêmes dont ils ne pouvaient se dissimuler le danger, changer d'amis, d'ennemis et de vues, comme si cette versatilité n'eût été que de la dextérité, et au milieu des soins les plus vigilants, oublier leurs plus grands intérêts ou les commettre au hasard. Mais en général notre esprit est bien moins responsable de nos fautes que notre caractère. Presque toujours c'est aux passions des hommes qu'il faut avoir recours pour trouver l'explication de leurs erreurs.

III. Louis XII, qui venait de monter sur le trône de France, ne s'était pas montré, sous les deux règnes précédents, sujet soumis et prince désintéressé. Il se trouve presque toujours à la suite des princes mécontents quelques conseillers qui les encouragent, et les poussent fort loin, surtout quand ils parviennent à les dominer. Un évêque, attaché à celui-ci, trama, de l'aveu du prince, une conspiration pour se rendre maître de la personne de Charles VIII, encore mineur (1). La découverte de ce projet avait coûté la

(1) Il causait avec lui, en lui faisant réciter, ou plutôt sous prétexte de lui faire réciter ses prières. Le jeune monarque lui témoigna quelque désir de secouer le joug de sa sœur aînée. L'évêque en avertit le duc d'Orléans; et la fuite du roi, et par conséquent la disgrace de Madame de Beaujeu étaient réso-

liberté à ce prélat, et le prince s'était réfugié à la cour du duc de Bretagne. Là, tandis qu'il se ménageait les moyens de se faire craindre de la cour de Charles, il avait conçu, disent les historiens (1), pour l'héritière

---

lues, lorsqu'elle en fut avertie. (*Loisirs d'un ministre d'état*, par le marquis de PAULMY.)

Au reste, ce fait est rapporté par tous les historiens, même par Garnier. Voici le passage de S.-Gelais : « Et est tout vray que en ce temps là ledict Charles dict plusieurs fois à messire George d'Amboise qui disoit ses heures avec luy, qu'il mandast à mon dict seigneur (d'Orléans) qu'il poursuivist son entreprise et qu'il vouloit estre avec luy. » (*Hist. de Louis XII.*)

(1) Je suis loin de contester que Louis XII ait conçu une passion violente pour la duchesse de Bretagne; mais je ne puis la faire remonter aussi haut que le veulent BRANTÔME, GARNIER, GAILLARD, et tous les écrivains qui ont fait de cette passion le sujet d'un roman.

Suivant GAILLARD, la passion de Louis XII et d'Anne s'était irritée par les obstacles; et, en acceptant la main de Charles VIII, la princesse s'était immolée aux intérêts de son amant et de son pays.

Suivant GARNIER, l'héritière de Bretagne avait été promise à l'archiduc Maximilien. Alain d'Albret, surnommé le Grand, avait demandé que la main de la princesse fût la récompense du guerrier qui saurait le mieux la défendre. Enfin, le duc d'Orléans s'étant mis sur les rangs, avait éclipsé tous ses rivaux. Premier prince du sang, héritier du trône, cousin-germain du duc, il possédait de plus l'heureux don de plaire, et il captiva bientôt le cœur de sa maîtresse.

Tout cela, n'en déplaise aux deux historiens, sent un peu le roman.

de Bretagne une passion qui paraissait payée de retour; mais ses armes ne furent pas heureuses : pour-

---

Héritière d'une principauté considérable, Anne avait dû être vivement recherchée, avant d'avoir atteint l'âge où l'on peut faire un choix. Elle avait été demandée par le fils du vicomte de Rohan et par le comte de Richemont, dernier débris de la maison de Lancastre. Elle avait été successivement promise au prince de Galles, fils d'Édouard IV, au sire d'Albret et au roi des Romains. Quant à la part que l'amour put avoir dans toutes les poursuites dont Anne fut l'objet, il suffit, pour s'en faire une idée, de rapprocher quelques dates. Toutes ces promesses et le premier voyage de Louis XII en Bretagne, sont antérieurs à l'année 1484. Or, Anne était née le 16 janvier 1476 : elle n'avait donc, en 1484, que 8 ans. Quant au duc d'Orléans, il en avait alors 22, étant né en 1462. De plus, il était marié depuis l'année même de la naissance d'Anne de Bretagne, et il ne pouvait pas penser à rompre ce mariage, puisque sa femme était la fille du dernier roi et la sœur du roi régnant. Il serait difficile de croire à une passion réciproque entre un prince déja marié et une princesse non encore nubile. C'est cependant ce que racontent tous les historiens, tant Bretons que Français.

Si on veut placer la naissance de cette passion à une époque postérieure, il faut choisir entre l'année 1485, qui fut celle du second voyage que le duc d'Orléans fit en Bretagne, ou l'année de la guerre qui se termina par la bataille de St.-Aubin, en 1488, ou enfin l'époque du mariage de Charles VIII avec Anne en 1491.

Mais à la première de ces époques, les obstacles physiques étaient à peu près les mêmes, puisque la princesse n'avait que

suivi devant le parlement comme rebelle, prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, il expia, par une détention

---

9 ans. A la seconde, la princesse avait déja 12 ans, mais le prince était marié depuis douze. Enfin, lorsqu'elle se maria avec Charles VIII, le duc d'Orléans n'avait pu devenir amoureux d'Anne, puisqu'il ne l'avait pas vue depuis la bataille de St.-Aubin, à moins que sa tête ne se fût exaltée pendant sa prison.

On s'explique très-bien la répugnance d'Anne, princesse jeune, belle, sachant le grec et le latin, à épouser Charles VIII, prince difforme, d'un esprit inculte, et dont les armées ravageaient les états de la duchesse et la tenaient elle-même assiégée. C'est apparemment pour rendre cette répugnance plus intéressante, qu'on a voulu opposer à un mariage forcé un amour malheureux. GAILLARD s'est tellement attaché à cette idée, qu'en analysant une clause du contrat de mariage, qui obligeait la reine devenue veuve sans enfants à épouser l'héritier de la couronne, il ajoute : « Cet article ne pût déplaire « à la princesse; il lui laissait l'espérance, quoique éloignée et « incertaine, d'épouser le duc d'Orléans. » Voilà encore une réflexion qui appartient au roman plus qu'à l'histoire. Anne, âgée de 14 ans, épousait Charles VIII qui n'en avait que 21. Assurément il était probable qu'ils auraient des enfants; et en effet ils eurent trois fils et une fille, qui moururent en bas âge; et il n'était nullement vraisemblable que le duc d'Orléans, alors âgé de 29 ans, survécût au roi, ni qu'il pût épouser sa veuve, étant déja marié lui-même depuis 14 ans.

Tout cela démontre, ce me semble, que la passion de Louis XII et d'Anne de Bretagne n'a pu remonter à une époque aussi ancienne; mais il n'en résulte pas que cette passion

dans une cage de fer (1), les troubles qu'il avait excités dans le royaume.

Les désordres de la Bretagne n'étaient pas moindres; la princesse avait été, tour-à-tour, recherchée par le vicomte de Rohan, par le comte de Richemont, qui fut depuis roi d'Angleterre sous le nom de Henri VII; promise au sire d'Albret, et au prince de Galles, fils d'Édouard IV; enfin, épousée au nom de Maximilien, roi des Romains. Après la cérémonie on avait couché la princesse, et l'ambassadeur, tenant d'une main la procuration de son maître, avait, en présence de témoins, introduit sa jambe, nue jusqu'au genou, dans le lit de la nouvelle épouse. Mais ni tant de mariages commencés ni cette espèce de prise de possession n'a-

---

n'ait pris naissance plus tard, et il serait difficile de ne pas le reconnaître dans la conduite du prince.

(1) Voltaire se moque (*Essai sur les mœurs*) des cages de fer de Bajazet et de Louis Sforce; mais il est certain que, vers la fin du xve siècle, on en fit plusieurs fois usage. On peut en croire Philippe de Commines, qui, suivant son expression, en *avait tasté huit mois*. Quant au duc d'Orléans, Louis XII, il était en prison dans la tour de Bourges; et le soir, par précaution, on l'enfermait dans une cage de fer. Ces cages étaient de l'invention d'un évêque de Verdun nommé d'Harancourt. Ce sont les auteurs de l'Art de vérifier les dates qui nous l'attestent (article de Louis XI). La justice divine voulut qu'il fut le premier sur qui on en fit l'essai. Il y fut enfermé pendant quatorze ans, et le cardinal de Balue pendant douze.

vaient pu fixer sa destinée. Les progrès des armes du roi dans le duché de Bretagne furent si rapides, qu'on jugea qu'il n'y avait qu'un moyen de l'arrêter, c'était de lui offrir à la fois la province et la duchesse. Cette négociation présentait de grandes difficultés.

D'une part, la duchesse était mariée par procureur avec Maximilien; d'un autre côté, le jeune Charles VIII l'était aussi avec une fille de ce même Maximilien, amenée depuis long-temps en France, mais non encore nubile. On négocia avec du canon. Les troupes françaises pénétrèrent en Bretagne de toutes parts. La duchesse sentit qu'elle allait perdre ses états. Elle se détermina à accepter la main de Charles; celui-ci renvoya la jeune princesse d'Autriche et épousa Anne de Bretagne.

Charles VIII avait avoué l'ambition d'envahir la Bretagne pour en garder la possession. Il tirait son droit de ce que le dernier duc n'avait point d'enfants mâles. On avait nommé des commissaires, et Anne dans cette négociation avait été réduite à s'abstenir de prendre le titre de duchesse. Le mariage eut pour objet de faire cesser toutes ces prétentions. La princesse en considération de l'honneur que lui faisait le roi en l'épousant, lui cédait et transportait, pour lui et les rois de France ses successeurs, à jamais, irrévocablement, soit comme héritage, soit à titre de donation faite en raison du mariage, tous ses droits sur le duché, dans le cas où elle mourrait avant le roi,

sans qu'il y eût des enfants de leur mariage, le constituant dès à présent son procureur fondé.

De son côté, et dans le cas de prédécès sans enfants issus du mariage, le roi se désistait en faveur de la reine, sa veuve survivante, de toutes ses prétentions sur la Bretagne; mais à condition que, dans la vue d'éviter les guerres, elle ne se remarierait qu'avec le roi futur, ou, s'il y avait impossibilité, avec l'héritier présomptif de la couronne, qui, dans ce cas, serait tenu de faire hommage de la Bretagne au roi, et ne pourrait aliéner cette principauté en d'autres mains.

On voit par ce contrat qu'Anne ne pouvait se dispenser d'épouser le successeur de Charles VIII, sous peine de se voir expropriée de son duché. Cette clause liait donc la duchesse très-étroitement, et assurait irrévocablement la réunion de la Bretagne à la France.

Il n'y est pas dit un mot des enfants, ni de la manière dont ils succéderont à la couronne de Bretagne.

De tout cela, on est autorisé à conclure que Charles VIII, dans son contrat de mariage avec Anne de Bretagne, rappelait tous les droits ou toutes les prétentions de la France sur ce duché, et leur donnait même une nouvelle force, en stipulant que la France n'y renoncerait, n'en suspendrait la poursuite, que tant que la duchesse serait femme du roi ou de son successeur. Veuve sans enfants, elle était tenue de se remarier à l'héritier présomptif, sous peine de se voir dépouillée de son duché; veuve avec des enfants, elle

conservait sa souveraineté; mais que devenait cette souveraineté après elle? L'acte ne l'explique nullement. On ne peut pas supposer que ce soit un oubli, au lieu qu'on peut très-bien admettre que les ministres de Charles VIII évitèrent les explications à cet égard. S'il naissait un fils de ce mariage, la réunion de la Bretagne à la France devenait légalement irrévocable; si Charles VIII ne laissait que des filles, ces princesses ne pouvaient avoir aucun moyen de soutenir leurs droits contre le roi de France, successeur de leur père.

A la mort de Charles, l'ancien amant de la duchesse devint roi; mais il n'était pas libre. Sa femme, Jeanne, fille de Louis XI, était une princesse à qui on ne pouvait reprocher que la difformité du corps.

La passion de Louis XII se réveilla dès qu'il entrevit la possibilité de la satisfaire. La conservation de la Bretagne lui parut une raison d'état suffisante pour excuser aux yeux du public ce que pouvait avoir d'odieux la rupture des liens qui l'unissaient avec Jeanne. Mais on ne pouvait faire casser ce premier mariage sans recourir à l'autorité du saint-siége. Il ne s'agissait pas de vaincre les scrupules d'un pontife tel que Borgia; le difficile était de satisfaire son avidité dans une occasion où l'on avait besoin de lui.

On sait quel pape était Alexandre VI. Parmi ses nombreux enfants, le second, César Borgia, déja archevêque de Valence et cardinal, était un homme plus

vicieux encore que son père; on lui reprochait d'avoir fait assassiner son frère aîné, dont il était jaloux. Ennuyé de l'état ecclésiastique, quoique assurément il ne crût devoir s'imposer aucune retenue, il ne trouvait pas dans les honneurs de l'église de quoi satisfaire son ambition. Sa passion était d'être prince souverain. Déja son père, dont la faiblesse pour un tel fils était suffisamment expliquée par la conformité de leurs vices, s'était adressé à plusieurs princes, pour former à César Borgia un établissement tel que celui-ci le désirait. Il avait demandé au roi de Naples une de ses filles et la principauté de Tarente; mais le roi n'avait osé accepter pour gendre un homme si dangereux. Le ressentiment du pape, l'ambition de son fils, et la passion de Louis XII, furent une source de malheurs pour l'Italie.

Le conseil du roi, à la tête duquel se trouvait Georges d'Amboise, ce même prélat qui avait partagé ses disgraces et obtenu toute sa confiance, le conseil du roi, dis-je, profita de l'avidité de César Borgia, pour obtenir du pape la dissolution du mariage de Louis XII.

On donna à César une pension de vingt mille livres, une compagnie de cent lances, le duché de Valentinois en Dauphiné, et on lui promit de l'aider à conquérir la Romagne.

Ce n'était pas à beaucoup près de quoi satisfaire un scélérat, qui avait pris pour devise, *aut Cæsar, aut nihil*; mais ce politique habile vit, dans l'avantage

d'unir ses intérêts à ceux d'un roi de France, une perspective illimitée d'agrandissement.

Il ne fut pas difficile d'exciter dans l'esprit du roi le désir de reproduire toutes les prétentions qu'il pouvait avoir en Italie. Il succédait à celles de Charles VIII sur le royaume de Naples, et de son chef il avait des droits sur le duché de Milan, par Valentine Visconti sa grand'mère, à qui la réversibilité de cette principauté avait été promise, à défaut d'enfants mâles. La ligne masculine des Visconti était éteinte, et par conséquent il y avait lieu à réclamer cette réversibilité.

Il est vrai qu'il y avait trois opposants à cette prétention. L'empereur soutenait que ce duché était un fief mâle de l'empire; le roi de Naples le réclamait, à titre d'héritier institué par Philippe-Marie Visconti; et enfin la maison de Sforce s'en était mise en possession.

Tout cela n'empêcha pas Louis XII de prendre, à la cérémonie de son sacre, les titres de roi de France, de Jérusalem, de Naples, de Sicile, et de duc de Milan; mais ces titres ne sont le plus souvent qu'une protestation, et il y avait loin de là à l'intention arrêtée de soutenir toutes ces prétentions par les armes.

Plus le roi avait d'affaires en Italie, plus l'alliance du pape lui devenait nécessaire, plus celui-ci pouvait espérer que son fils s'agrandirait sous la protection d'un prince si puissant.

On vantait fort la modération et le désintéressement

du premier ministre ; mais un homme qui était évêque depuis l'âge de quatorze ans ne pouvait guère se croire parvenu au terme de sa fortune ecclésiastique. Louis XII ne crut pas avoir suffisamment récompensé la fidélité de Georges d'Amboise en lui donnant l'archevêché de Rouen, et en le plaçant à la tête de ses conseils ; il demanda pour ce ministre la pourpre romaine, qu'Alexandre VI s'empressa d'accorder, comme si elle eût été le prix de l'élévation de César Borgia.

Une commission de trois évêques fut nommée par le pape, pour juger les moyens sur lesquels on fondait la nullité du mariage du roi. Ces moyens étaient : 1° la parenté, parce qu'en effet le mari et la femme descendaient de Charles V ; Louis XI et son gendre étaient cousins issus de germains ; 2° l'affinité spirituelle, c'est-à-dire que Louis XII avait été tenu sur les fonts baptismaux par son beau-père ; mais l'un et l'autre empêchement avaient été levés, lors du mariage, par une dispense du légat du pape ; 3° la violence qui avait été faite au roi pour contracter cette union : il est bien certain qu'il ne l'avait pas contractée sans répugnance ; mais le fait de la violence n'était nullement établi ; 4° la difformité de la princesse, qui la rendait inhabile au mariage.

Les commissaires firent une information juridique. Ils ordonnèrent une visite de matrones, à laquelle la reine indignée se refusa fermement. Ils lui firent subir un interrogatoire ; ils interrogèrent même le roi ; et si

la reine, comme épouse outragée, eut à rougir de cette procédure, Louis XII ne dut pas comparaître avec moins de honte devant trois évêques, qui exigeaient de lui le serment de dire la vérité (1).

Enfin, cette odieuse procédure se termina par une sentence dans laquelle les trois évêques déclaraient, *ayant Dieu devant les yeux*, que le mariage du roi était et avait toujours été nul; et on y ajouta cette clause dérisoire, que, quant aux dommages et intérêts, la reine en demeurait déchargée.

Si la raison d'état avait exigé réellement le second mariage de Louis XII, on devait au moins éviter le scandale public, la honte du roi, l'humiliation d'une femme irréprochable.

Ce fut le sentiment que manifesta sur cette affaire le peuple, qui s'est toujours montré le plus délicat sur

(1) On peut voir au trésor des Chartes cette singulière procédure, pour dissoudre un mariage formé depuis vingt-deux ans. Le procureur du roi y déclare « que le roi Louis XI avoit « par terreur, même par contrainte, forcé Louis non pubère de « faire ce mariage, le menaçant de mort et de le noyer; que le- « dit roi en usoit ainsi envers ses sujets qui ne faisoient pas « ce qu'il vouloit. » (Tome VIII de l'*Inventaire miscellanea*, f° 447.)

Quant au moyen tiré de ce que Louis était loin d'être impubère, lorsqu'il avait épousé Jeanne, on peut faire observer qu'il était né le 27 juin 1462, et qu'en 1476, époque de son mariage, il avait atteint quatorze ans.

les convenances. On en murmura, et des orateurs populaires firent retentir la chaire évangélique de leurs déclamations.

Louis XII était impatient ; la reine Anne qui, comme on l'a vu, avait laissé sacrifier les intérêts de son duché dans son premier contrat, se montra cette fois plus avisée. « Ce fut chose impossible à dire et « croire combien cette bonne princesse print de des- « plaisir de la mort du roi. Car elle se vestit de noir, « combien que les roynes portent le deuil en blanc, « et fust deux jours, sans rien prendre ni manger ni « dormir une seule heure, ne respondant aultre chose « à ceux qui parloient à elle, sinon qu'elle avoit ré- « solu de prendre le chemin de son mari (1). »

Le chemin qu'elle prit fut celui de la Bretagne, où elle se hâta de publier des édits, de frapper des monnaies, d'assembler les ordres de la province.

Louis XII, qui avait été fort inquiet de sa douleur, fut encore plus alarmé de son départ. On dit que dès sa première entrevue avec elle, après la mort de Charles VIII, il lui avait rappelé ces sentiments dont il l'avait autrefois entretenue. A en croire Brantôme, elle n'avait pas attendu cette déclaration pour y penser; et sentant bien qu'il n'y avait que Louis XII qui pût la replacer sur le trône de France, elle n'avait rien négligé pour *fomenter encore un peu ses anciens sentiments dans sa poitrine échauffée*. Cependant

(1) Bertrand d'Argentré, Histoire de Bretagne.

elle n'en partit pas moins pour son duché et se garda bien de laisser apercevoir l'intention de revenir. Les messages se succédèrent; la princesse montra d'abord de grands scrupules, et en effet, on pouvait en avoir à moins. Cependant les messagers mirent une telle activité dans leurs négociations, qu'en peu de jours Anne eut accepté la proposition de se remarier au successeur du feu roi. Mais il fallait que ce prince obtînt préalablement la cassation de son premier mariage. La duchesse exigea en attendant qu'il lui rendît les places fortes qu'il tenait en Bretagne. La longueur de la procédure ne s'accordant pas avec l'impatience de Louis, la sentence des évêques n'était pas encore prononcée qu'il sollicitait les dispenses du pape pour son second mariage. La cupidité des Borgia mit son amour à de nouvelles épreuves. Averti que César différait de produire les dispenses dont il était porteur, dans l'espérance de se les faire payer plus cher, le roi prit le parti de s'en passer (1), de telle sorte que la

---

(1) « Borgia apporta la dispense avec lui; mais s'imaginant que Louis, impatient de la tenir, lui accorderait tout ce qu'il demanderait, il jugea à propos de la tenir cachée, jusqu'à ce que ce prince eût fait conclure son mariage (de Borgia) avec Charlotte, infante de Naples. Dans cette vue, il dit qu'il n'avait point la dispense, mais qu'il l'attendait tous les jours de Rome: ce qui était non-seulement contraire aux promesses du pape et à ses lettres, mais à ce que l'évêque de Seuta, nonce à Paris, savait, qui dit au roi, que quoi qu'en dît Borgia, il était sûr qu'il avait apporté la dispense avec lui.

sentence de séparation fut prononcée à Amboise le 12 décembre, la dispense expédiée à Rome le 6, et le mariage conclu à Nantes le 7 janvier suivant.

« Louis assembla ses théologiens, et leur demanda s'il ne pouvait pas, en bonne conscience, terminer son mariage, quoiqu'il n'eût pas vu la bulle, étant bien assuré qu'elle avait été donnée, quand bien même elle ne serait pas présentée par la faute d'autrui. Les théologiens décidèrent unanimement en faveur du roi, et l'assurèrent qu'il pouvait consommer son mariage quand il lui plairait. Sur quoi le mariage avec Anne de Bretagne fut terminé. Elle fut déclarée reine de France, et le mariage du roi avec Jeanne nul.

« Borgia, voyant ses artifices découverts, fut fort mortifié et obligé enfin de présenter de mauvaise grace la bulle de dispense au roi, qui ne jugea pas à propos d'entrer en discussion et laissa là cette affaire. Mais Borgia n'en fit pas de même; car voyant ses espérances trompées, il résolut de s'en venger sur celui qui l'avait décelé. Il fit donner au nonce une dose de poison, moyen ordinaire qu'il employait pour se défaire de ceux qu'il haïssait, et en fort peu de temps l'évêque mourut misérablement. » (*Dictionnaire de* Chauffepié, au mot *Borgia*.)

« César avoit la bulle de la dissolution du mariage; mais par le conseil du pape son père, il disoit qu'il ne l'avoit point; afin que le désir de l'obtenir portât le roi à lui faire encore quelque grand avantage. Cela déplut à Louis; mais l'évêque de Seuta l'informa de la vérité du fait. Le roi sachant que la bulle étoit expédiée ne la demanda plus; et alors Borgia, voyant qu'il ne lui serviroit de rien de la retenir, la remit au roi. Ayant appris que c'était l'évêque de Seuta qui en avait informé le roi, il le fit empoisonner. » (*Monumens de la monarchie françoise*, par Montfaucon, t. IV, p. 64.)

Et il était si vrai que Louis était entraîné par une autre passion que celle de la politique, que, dans son contrat de mariage, il oublia totalement les intérêts de la France. Il y fut stipulé que la reine, pendant sa vie, conserverait la jouissance pleine et entière de son duché; que si elle avait plusieurs enfants, le duché passerait, après elle, au second de ses fils, et même, à défaut de mâles, à l'aînée des filles : que si elle n'avait qu'un fils, la Bretagne appartiendrait après lui au puîné des enfants de celui-ci; et qu'enfin si la reine mourait sans enfants, le roi, en lui survivant, n'aurait que la jouissance viagère du duché, qui reviendrait ensuite au plus proche parent de la reine.

De sorte que le second mariage de la duchesse Anne détruisait l'effet du premier, c'est-à-dire la réunion de la Bretagne à la France.

Ainsi un roi, digne des bénédictions du peuple par plusieurs qualités respectables, mais entraîné par une passion que tant d'obstacles avaient irritée, se trouvait avoir besoin de l'autorisation d'un prêtre dissolu pour répudier une épouse légitime et vertueuse, se livrait, sur la foi de deux scélérats, aux rêves de l'ambition, entrait en communauté d'intérêts avec un César Borgia, et promettait de l'aider à devenir souverain.

Un ministre recommandable par la sagesse de son caractère et de son administration, ne put se défendre de l'illusion commune à tous les courtisans qui ont

partagé la mauvaise fortune de leur maître. Il oublia sa modération au point de porter ses vues jusqu'à la tiare. Les Borgia eurent l'adresse de lui faire entrevoir combien la présence d'une armée française serait utile pour appuyer ses prétentions au moment où le saint-siége viendrait à vaquer, et dès-lors le conseil du roi jugea presque unanimement qu'il n'y avait rien de si convenable aux intérêts de la France, que de tenter la conquête de Milan et même celle de Naples.

IV. Louis XII n'était pas, comme Charles VIII, un prince parvenu, sans savoir encore lire, à l'âge de gouverner, et réduit à être un instrument aveugle dans la main de deux ministres corrompus. Le nouveau roi avait à peu près quarante ans. Rien ne lui manquait, ni l'habitude des hommes et des affaires, ni l'expérience de la guerre, ni même les leçons de l'adversité. A ces avantages il joignait beaucoup de vertus et le bonheur de posséder un ministre habile. La bonté, la modération, l'économie, ont mérité à ce prince le surnom de Père-du-Peuple. Ce titre est si auguste, et l'on a tant de plaisir à admirer en tout ceux qu'on doit respecter, qu'il en coûte à notre propre vanité de faire l'aveu de leurs erreurs.

Celles de Louis XII paraissent avoir eu pour principe sa passion pour Anne de Bretagne, et sa confiance trop aveugle dans le cardinal d'Amboise. Le désir de rompre son premier mariage le mit dans la dépendance du pape, et lui fit contracter une alliance

avec deux infâmes scélérats. Dans son second mariage, il se laissa dicter, par la duchesse, des conditions qui détruisaient le seul bien qu'eût fait le conseil de Charles VIII. « Le premier contrat d'Anne de Bre-« tagne, dit l'historiographe de France, fut celui d'un « souverain avec sa vassale ; le second, celui d'une « reine, qui consent à donner sa main à son amant. »

Quant à sa confiance pour Georges d'Amboise, elle était méritée à beaucoup d'égards ; mais elle devint de la faiblesse. Ce cardinal était archevêque et premier ministre. On vantait sa modération et son désintéressement, parce qu'on le jugeait par comparaison avec Briçonnet ; mais il n'avait pu se défendre de l'ambition commune à tous les hommes de son état, et celle d'un cardinal, premier ministre, ne pouvait avoir que la tiare pour objet. On peut ajouter qu'il en était digne, et que son tort fut, non pas d'y prétendre, mais d'employer, pour y parvenir, les moyens que son maître lui avait confiés. Il avait partagé la disgrace du roi pendant le règne précédent. Jamais l'ambition des courtisans n'est plus effrénée que lorsqu'elle peut s'attacher à un pareil prétexte. La mitre, la pourpre, le bâton, l'amirauté, le ministère, de riches bénéfices, dix-sept évêchés, quatre chapeaux, seize gouvernements, trois grandes charges de la couronne, la pairie, la grande maîtrise de Rhodes, toutes sortes de dignités ecclésiastiques, militaires et civiles accumulées sur ses huit frères, sur

ses huit sœurs et sur leurs maris, sur ses neveux, rien ne pouvait payer le dévouement du cardinal, et acquitter à ses yeux Louis XII.

Lorsqu'il eut conçu l'idée de devenir pape, il se fit illusion jusqu'à croire qu'il était juste que la France tout entière concourût à ce dessein. Cet homme respectable ne vit pas que, de toutes les prévarications, dont un dépositaire du pouvoir puisse se rendre coupable, la plus funeste c'est de le faire servir à son ambition personnelle, quelque noble que puisse en être l'objet. Il s'était persuadé facilement que l'intérêt de l'église était le même que le sien, et dès-lors les richesses et le sang de la France ne lui parurent pas d'un trop grand prix pour assurer cet intérêt. Tous les prétextes, pour porter des troupes françaises en Italie, devinrent raisonnables : point de sacrifices qui parussent trop durs pour parvenir à le faire de l'aveu des puissances qui auraient pu être tentées de s'y opposer.

On s'obligea à payer un subside aux Suisses ; on donna trente mille ducats au pape ; on assura un établissement à son fils, et ce premier établissement fut formé aux dépens de la France. Le roi reçut à sa cour le nouveau duc de Valentinois, qui fit une entrée solennelle, dans laquelle il déploya un faste insultant, à force d'être ridicule. Il fallut que Louis XII se chargeât lui-même de solliciter la fille du roi de Naples d'épouser cet ex-archevêque, bâtard du pape, et qu'a-

près le refus de cette princesse, il lui donnât la sœur du roi de Navarre, dont la France paya la dot. Enfin, il fallut trouver bon que Borgia crût s'acquitter de la reconnaissance qu'il devait au roi, en prenant le titre de *César-de-France*.

Ce fut à ce prix que le roi put entreprendre, sans contradiction, la conquête du Milanais, dont on fut obligé d'abandonner une partie à la république de Venise.

Pour subvenir aux dépenses de cette guerre, on n'établit point de nouveaux impôts; mais le ministre proposa de vendre les offices, et fit adopter cette mesure, malgré la répugnance du roi qui s'y refusait.

V. Dès que les Italiens purent soupçonner cette espèce de ligue, ils en furent vivement alarmés, le duc de Milan surtout. Il se hâta de négocier auprès du roi, pour obtenir d'être reconnu de lui, comme il l'avait été par Louis XI et par Charles VIII; en même temps il ne négligea pas d'exciter le ressentiment de l'empereur Maximilien et de son fils l'archiduc d'Autriche. Celui-ci réclamait les villes d'Aire, de Béthune et d'Hesdin, que le roi devait lui restituer. Louis XII, pour être tranquille de ce côté, remit ces trois places, abandonnant, comme Charles VIII, ce qui était dans ses mains et à sa convenance, pour courir après des conquêtes incertaines et éloignées.

1499 Les Vénitiens furent plus alarmés peut-être de la possibilité d'une réconciliation entre Louis XII et le

duc de Milan, que de l'idée de voir revenir les Français en Italie. Ils se hâtèrent d'envoyer des ambassadeurs au roi, sous prétexte de le féliciter sur son avènement; ils le trouvèrent très-disposé à se lier avec eux, pourvu qu'ils prêtassent les mains à ses projets sur les états de Milan et de Naples. Des plénipotentiaires français vinrent bientôt à Venise faire des propositions séduisantes à la seigneurie : ils offraient, si la république voulait concourir à la conquête du Milanais, de partager avec elle les dépouilles des Sforce, et de lui abandonner, outre ce qu'elle possédait déja, la province de Crémone et tout le pays situé entre l'Adda, l'Oglio et le Pô.

Quelle que fût l'ambition de ce gouvernement, quelle que fût sa haine contre un voisin dangereux, il devait craindre d'en attirer un plus dangereux encore; mais la question n'était pas de savoir si on empêcherait l'entrée des Français en Italie. Louis XII ne demandait pas aux Vénitiens leur agrément, mais leur concours. Les Vénitiens n'étaient pas assez puissants pour s'opposer seuls et ouvertement à ce que le roi de France avait résolu. Déja il avait traité avec le duc de Savoie, qui lui livrait passage dans ses états. Il avait conclu avec les Suisses une alliance offensive et défensive. Par conséquent il ne s'agissait plus, pour les Vénitiens, que de décider s'ils accepteraient Lous XII pour ami ou pour ennemi, ou bien s'ils tâcheraient de garder une neutralité nécessairement

suspecte. Aider le roi de France à conquérir le Milanais, c'était reconnaître la justice de ses prétentions, et faciliter à un prince, déja trop puissant, les moyens de s'établir sur les frontières de la république; c'était enfin donner un maître à l'Italie. Rester spectateurs de cette conquête, c'était manquer une belle occasion de s'agrandir, et laisser à ce redoutable voisin des pays qui ajouteraient encore à ses forces.

Lorsqu'on agita cette affaire dans le conseil, Antoine Grimani, celui qui, quelques mois après, eut, si malheureusement pour lui, le commandement de la flotte contre les Turcs, fut l'orateur de ceux qui voulaient que la république se liguât avec le roi de France pour se partager les états du duc de Milan.

Il s'adressa aux passions, réveilla toute la haine qu'on avait contre Louis Sforce, peignit les dangers que la politique de ce voisin perfide faisait courir à la république, fit valoir l'importance des acquisitions qui étaient offertes, une augmentation de revenu de cent mille ducats, la possession de Crémone, l'avantage d'avoir l'Adda et le Pô pour limites; et, comme il fallait bien parler aussi du danger qu'il y avait à appeler un roi de France en Italie, l'orateur s'attacha à rassurer l'assemblée par la considération de l'inconstance des Français, de leur peu d'habileté à conserver leurs conquêtes, et de la jalousie que celles-ci ne manqueraient pas d'exciter.

Melchior Trevisani s'éleva contre cette proposition.

Il n'était pas difficile d'établir qu'un roi de France était un voisin plus dangereux que le duc de Milan; mais il fallait prouver que la neutralité seule de la république empêcherait Louis XII de persister dans ses projets de conquête. Or, c'est ce qui n'était nullement probable. D'un autre côté, l'union des Vénitiens avec la France ne pouvait manquer d'exciter le ressentiment de l'empereur et des princes italiens, et ce ressentiment pourrait éclater dans un moment où la France ne serait plus disposée à secourir la république. Ainsi on allait se faire des ennemis pour se donner un allié dangereux. Cette raison était la meilleure de toutes; mais la passion de se venger de Louis Sforce, l'ambition de s'agrandir et l'espoir d'intimider l'empereur ottoman, alors en guerre avec la république, par une alliance avec le plus puissant roi de l'Europe, déterminèrent le conseil à accepter les propositions du roi. Machiavel a jugé cette faute : « On « ne doit jamais, à moins d'y être forcé, dit-il, prendre « parti pour un voisin plus puissant que soi, sous « peine de se voir à sa discrétion s'il est vainqueur. « Les Vénitiens se perdirent pour s'être alliés, sans « nécessité, à la France contre le duc de Milan. »

Ce traité fut signé à Blois le 15 avril 1499.

Le duc de Milan n'avait d'alliés que le roi de Naples, qui était obligé de réserver toutes ses forces pour la defense de ses propres états.

VI. L'armée française, composée de seize cents 1499

lances, huit mille hommes d'infanterie française et cinq mille Suisses, commença les hostilités au mois d'août. Louis Sforce lui opposa le même nombre d'hommes d'armes, quinze cents chevau-légers, dix mille hommes d'infanterie italienne et cinq cents Allemands. On voit que les deux armées étaient à peu près égales. Voltaire fait remarquer, avec raison, « qu'il doit « paraître étrange que le duc de Milan eût une armée « tout aussi considérable que le roi de France. »

Malgré cette égalité du nombre, le Milanais fut envahi en quelques jours. On a beaucoup exalté la rapidité de cette conquête. On en a fait honneur à cette impétuosité que les Italiens appelaient la *furia Francese*. Il est vrai que l'armée du roi prit coup-sur-coup Arrazzo, Anon, Valence, Bassignano, Vogherra, Castel-Nuovo, Ponte-Corona, Tortone; mais si les deux premières de ces places furent emportées d'assaut, Valence fut livrée par la trahison, Tortone évacuée par lâcheté, les autres places enlevées sans résistance. Alexandrie succomba par la mésintelligence des généraux milanais, et Pavie capitula après un investissement de quelques jours.

Pendant ce temps-là, les troupes vénitiennes avaient attaqué la frontière orientale du duché, et pris avec non moins de facilité, toutes les places entre l'Oglio et l'Adda, c'est-à-dire Soncino, Caravaggio, Castiglione; il ne restait à conquérir que Crémone et Milan.

Dès que le duc vit toutes ses espérances détruites et le danger s'approcher, il fit comme tous les princes qui ne comptent pas sur l'amour de leurs sujets; il prodigua les protestations de dévouement à leurs intérêts; il les excita à des efforts dont il garantissait la réussite, promit de mourir à leur tête, et se sauva le lendemain avec le peu de troupes qui lui restaient fidèles, emmenant avec lui son trésor réduit à deux cent mille ducats, reste de quinze cent mille, qu'il avait peu de temps auparavant.

Ce prince, au moment de quitter sa capitale, dit aux ambassadeurs vénitiens un mot prophétique qui condamnait la politique de leur gouvernement: « Vous « m'avez amené le roi de France à dîner, je vous prédis « qu'il ira souper chez vous. »

Aussitôt qu'il fut parti, la capitale envoya des députés, pour se soumettre au roi, et solliciter l'exemption du pillage. Le gouverneur du château de Milan vendit cette forteresse, qui passait pour imprenable. Gènes affecta de se soumettre avec joie; c'était la quatrième ou cinquième fois qu'elle passait sous le joug des Français. Quant à Crémone, la reddition de cette place ne fut différée de quelques jours que parce que les habitants avaient en horreur le gouvernement vénitien. Ils se bornaient à solliciter le roi de les recevoir sous son obéissance; mais Louis voulut tenir les engagements qu'il avait pris avec la république. Il exigea que Crémone se soumît. Le gouverneur du châ-

teau n'attendit pas même, pour se rendre, qu'on lui fît l'honneur de l'attaquer, et sa trahison fut constatée par le don que lui fit la république de propriétés considérables, et par l'inscription de son nom sur le livre d'or. Ce nom était Pierre Antoine Bretoléa.

VII. Louis XII s'était avancé jusqu'à Lyon pendant que son armée faisait la conquête, ou plutôt l'invasion de la Lombardie. Dès qu'il eut appris les succès de ses armes, il vint prendre possession de ce duché, et se prépara à porter ses forces dans le royaume de Naples, dont il méditait la conquête pour l'année suivante. Afin d'entretenir le pape dans de favorables dispositions, il lui prêta quatre mille Suisses, avec lesquels César Borgia se mit à envahir Faenza, Forli, Imola, Rimini et quelques autres villes de la Romagne, qui appartenaient à divers seigneurs, vassaux ou vicaires de l'église. Ce n'était pas pour accroître le domaine du saint-siége, que le pape entreprenait cette conquête; c'était dans la vue de former une principauté pour son insatiable fils.

Les Vénitiens tenaient Ravenne et Cervia dans la Romagne. Leurs prétentions sur ces deux places n'étaient pas plus légitimes qu'anciennes. Ils sentaient bien que si celles de César Borgia ne s'étendaient pas encore jusque-là, c'était uniquement parce qu'il était forcé de garder des ménagements avec la république; mais il pouvait devenir un voisin dangereux, et, à tous égards, il convenait bien mieux aux

Vénitiens de voir les places de la Romagne dans la main de plusieurs seigneurs faibles, jaloux l'un de l'autre, inquiets de l'ambition du pape, et, par conséquent, toujours disposés à se mettre sous la protection de la république.

La seigneurie était donc intéressée à s'opposer à l'entreprise de César Borgia ; mais ses forces se trouvaient occupées ailleurs. L'armée de terre prenait possession de Crémone et de la partie du Milanais cédée à la république par le traité de Blois. Toutes les autres troupes avaient à défendre les places de la Morée, car on était alors dans le fort de la guerre contre les Turcs. Il fallut donc que les Vénitiens se résignassent à demeurer spectateurs des conquêtes qu'allait faire le fils du pape. Je n'ai garde d'entreprendre le récit de la guerre par laquelle César Borgia soumit la Romagne. Ce monstre a trouvé un historien qui a pris soin d'exalter beaucoup son habileté, mais qui rapporte quelquefois des horreurs avec cette froide indifférence aux yeux de laquelle il n'y aurait d'odieux que les crimes qui ne réussissent pas.

VIII. Le roi, après avoir fait ces dispositions pour la campagne prochaine, retourna en France, laissant le gouvernement de son nouveau duché à Jean Jacques Trivulce, général milanais, qui, quelques années auparavant, avait passé du service de Naples à celui de France. C'était un homme de guerre d'une grande réputation ; mais ce fut une faute de lui confier l'au-

torité dans son propre pays. Il l'exerça avec passion, et excita bientôt un mécontentement si général, que Louis Sforce fut regretté. Ce prince, averti par ses partisans de la disposition des esprits, passa rapidement les Alpes, avec huit mille Suisses et cinq cents gendarmes, qu'il était parvenu à réunir, surprit la ville de Côme, et s'avança vers Milan. Trivulce, se jugeant trop faible pour lui résister et pour contenir à la fois une population prête à se révolter, se retira sur Novarre. Il fut, dans sa retraite, poursuivi par le peuple jusqu'au Tésin. Parme, Pavie, Tortone, rentrèrent sous l'obéissance du duc. Il n'avait fallu que trois semaines aux Français pour conquérir la Lombardie, il ne leur en fallut pas davantage pour la perdre. Quelques villes éloignées, comme Alexandrie, furent les seules qu'ils purent conserver.

Quant aux Vénitiens, ils se maintinrent en possession de celles dont ils s'étaient rendus maitres, et même de Plaisance et de Lodi, où ils avaient jeté garnison à l'approche du duc. Louis Sforce leur envoya demander la paix, en les priant d'en dicter les conditions; mais ils ne voulurent point s'écarter du traité qui les liait avec la France. On peut cependant présumer que, maîtres de la partie du duché qui leur avait été promise, ils auraient pu voir sans regret les Français perdre l'autre; aussi les accusa-t-on de n'avoir secouru Trivulce que lentement. On remarqua même que, sous prétexte de garder le passage de l'Adda, ils

se jetèrent dans Pizzighitone, dont ils se hâtèrent de démolir les fortifications, pour ne la rendre que démantelée quand ils seraient obligés de s'en dessaisir.

IX. A la nouvelle de ces évènements, le roi renforça son armée d'Italie de quinze cents gendarmes et de seize mille hommes d'infanterie, parmi lesquels il y avait dix mille Suisses. Le duc avait emporté Novarre, et s'y était jeté avec les huit mille hommes de la même nation qu'il avait à sa solde. Il y fut bientôt investi. Séduits par l'argent des Français, ces mercenaires le trahirent ou au moins l'abandonnèrent : ils refusèrent d'abord de combattre, parce qu'il y avait de leurs compatriotes dans l'armée ennemie; ensuite, sous prétexte que le paiement de leur solde était différé d'un jour, ils voulurent sortir de Novarre, pour s'en retourner chez eux; tout ce que Louis Sforce put en obtenir, ce fut de sortir avec eux, à pied, mêlé dans leurs rangs, déguisé en soldat, d'autres disent en moine. Mais il est rare que, dans une telle situation, les princes ne conservent que des serviteurs fidèles : en défilant devant les Français, il fut reconnu, *peut-être même indiqué par les Suisses* (1), arrêté, et envoyé en France, où il passa dix ans dans une prison de quelques pieds de large, pour mourir de joie, le jour qu'on lui rendit sa liberté. C'était ce même prince de

(1) *Monumens de la monarchie françoise*, par MONTFAUCON, t. IV, p. 70.

qui, peu de temps auparavant, ses courtisans disaient, qu'il avait les Vénitiens pour trésoriers, le roi de France pour général, et pour courrier l'empereur.

Son frère, le cardinal Ascanio, tomba entre les mains des Vénitiens. Le roi, qui était mécontent de la conduite équivoque de ses alliés, le réclama avec beaucoup de hauteur; la république fut forcée de livrer son prisonnier. Elle poussa même la déférence, jusqu'à rendre l'épée et la tente de Charles VIII, trophées de la bataille de Fornoue, et jusqu'à livrer quelques fugitifs de Milan, à qui elle avait accordé un asyle. On attribua la demande que le roi avait faite du prisonnier, à l'importance qu'il attachait à avoir en sa puissance le frère du duc de Milan; mais on vit bientôt le premier ministre de Louis XII visiter le cardinal dans sa prison, adoucir sa captivité, et profiter de cette occasion pour se faire un mérite auprès du sacré collége, en procurant la liberté à un de ses membres.

Louis XII, maître de son compétiteur, envoya le cardinal d'Amboise prendre possession de Milan. Les habitants le reçurent à genoux; il ne répondit à leurs larmes que par un regard sévère, et au lieu d'aller habiter le palais, comme on l'en suppliait, il se rendit au château, fit braquer le canon sur la ville, et ordonna que tel jour le peuple s'assemblât pour entendre sa sentence. Ce fut le vendredi-saint, que, du haut du trône, le cardinal annonça leur pardon à tous les habitants prosternés devant lui; et leur imposa une

contribution de trois cent mille écus (1). Après cette cérémonie fastueuse, d'Amboise honora son administration, par la modération avec laquelle il traita ces peuples, dont la seconde soumission n'était pas plus sincère que la première.

Ceci se passait au mois d'avril de l'an 1500.

La république était en possession de ses nouvelles conquêtes dans le Milanais. Elle terminait par des sacrifices, et non sans quelque gloire, la guerre dans laquelle elle avait été engagée contre les Turcs; mais les Français étaient maîtres de Gènes, et de la Lombardie.

Ce fut dans ces circonstances que mourut le doge 1500
Augustin Barbarigo. Son règne avait été marqué par des évènements importants, et la fermeté de son caractère lui avait procuré une autorité plus grande que celle dont ses prédécesseurs avaient joui, depuis que la jalousie du sénat avait dépouillé cette dignité de ses anciennes prérogatives. Le successeur d'Augustin Barbarigo fut Léonard Lorédan.

On a vu avec quelle facilité Louis XII avait fait, perdu et recouvré sa conquête. A peine était-il maître de Milan, pour la seconde fois, que le moment arriva de remplir les engagements qu'il avait pris envers le pape; c'est-à-dire, de fournir des troupes à César

(1) *Monumens de la monarchie françoise*, par Montfaucon, t. IV, p. 70.

Borgia, pour le mettre en état de dépouiller les seigneurs de la Romagne.

L'historiographe de France Garnier fait ici une singulière réflexion. Après avoir discuté fort au long l'origine de la puissance temporelle des papes, et montré qu'il était fort impolitique de servir l'ambition d'Alexandre VI, il ajoute : « On ne peut excuser « la faute que Louis commit en cette occasion, qu'en « disant que, dans l'arrangement qu'il prit alors avec le « pape, il n'était point question des intérêts du saint- « siége, mais uniquement de ceux de César Borgia. » Comme si quelques raisons d'équité, de politique ou de morale eussent pu faire préférer celui-ci aux princes qu'on allait dépouiller pour lui former une souveraineté arrosée de sang français; le roi mit un prix à cette complaisance, et ce prix fut un accroissement de dignité pour son premier ministre. Le cardinal d'Amboise fut revêtu du titre de légat *à latere*, dans le royaume, et reçut, en traversant la France, les honneurs réservés aux souverains.

Cette faiblesse du ministre explique la faute du roi; et ce n'était pas que George d'Amboise n'en fût bien averti : car Machiavel raconte qu'ayant été envoyé à la cour de Louis XII par sa république, le cardinal lui dit un jour que les Italiens n'entendaient rien à la guerre; à quoi le secrétaire de Florence répondit : « Comme les Français aux affaires d'état, de- « puis qu'ils travaillent à l'agrandissement du pape. »

Les troupes françaises occupaient Gènes, le Milanais; il y en avait dans la Romagne. Il importait aux desseins du cardinal d'Amboise de les porter encore plus près de Rome. Dans cette vue, il envoya un corps d'armée aux Florentins, pour les aider à soumettre la ville de Pise; cette expédition n'eut aucun succès.

Mais on ne manquait pas de prétextes pour répandre des troupes sur la surface de l'Italie. Il y avait encore un royaume à conquérir.

X. Pour pouvoir entreprendre cette conquête avec 1502
sécurité, il fallait se mettre d'accord avec l'empereur, et avec le roi de Sicile, qui était en même temps roi d'Arragon, et mari d'Isabelle reine de Castille.

On était avec l'empereur dans un état de paix fort équivoque. Ce prince n'était pas très-puissant, comme chef de l'empire; mais il possédait l'Autriche, et il avait acquis à sa maison, par son mariage, les états de la maison de Bourgogne, dont son fils était déja en possession. Heureusement pour le roi de France, cet empereur était d'un caractère peu entreprenant. Le prêtre Luc, un de ses ministres, disait de ce prince qu'il ne savait prendre ni parti, ni conseil. Ses finances étaient tellement dérangées, que les Italiens l'appelaient Maximilien le nécessiteux (1). Il avait reçu quarante mille ducats du roi de Naples, pour le secourir par une diversion dans le Milanais. On employa le même moyen pour le détacher de cette alliance.

(1) Massimiliano pochi danari.

Quant à Ferdinand, roi d'Arragon et de Sicile, ce fut par un traité de partage qu'on l'amena à consentir à la spoliation du roi de Naples, son parent. Ce traité fut négocié par un frère du cardinal d'Amboise. On régla que Ferdinand, comme héritier de la branche légitime de la maison d'Arragon, et Louis XII, comme succédant aux droits de la maison d'Anjou, s'uniraient pour conquérir les états de Frédéric. Ce royaume était divisé en quatre provinces : la Pouille et la Calabre, qui étaient à la convenance de Ferdinand, à cause de la proximité de la Sicile, lui furent assignées avec le titre de duché; les deux autres, c'est-à-dire l'Abruzze et la terre de Labour, devaient former le royaume de Naples, et le partage du roi Louis. On se rappelle que les Vénitiens tenaient quatre places maritimes sur cette côte, à titre de nantissement. Ces places devaient revenir à Ferdinand, lorsqu'il rembourserait la somme pour laquelle elles avaient été engagées.

Il est inutile de faire remarquer combien ce partage avec un prince puissant et perfide était impolitique. On ne peut pas comprendre comment Louis XII, à qui le roi de Naples avait fait faire toutes sortes de soumissions, et avait offert un hommage, un tribut, des places, put s'obstiner à vouloir conquérir un royaume qu'on lui soumettait, et cela pour le partager avec un allié très-dangereux.

Les intérêts et l'indépendance de l'Italie étaient évidemment menacés par ce traité; aussi le tint-on fort secret. Le roi d'Arragon avait envoyé une armée à Fré-

déric, pour l'aider à défendre ses états; mais à l'approche de l'armée française, les troupes espagnoles se joignirent à elle, et le roi de Naples n'eut plus que le choix de se mettre à la discrétion d'un parent qui l'avait trahi, ou du roi de France; il n'hésita pas, il fit demander un sauf-conduit à Louis XII, et alla en France recevoir une modique pension.

L'invasion du royaume de Naples n'eut de remarquable que l'enlèvement de Capoue, pendant qu'on négociait sa capitulation, le massacre des habitants, le partage et la vente des femmes, entre lesquelles le duc de Valentinois en eut quarante des plus belles pour sa part. On croit lire l'histoire des mahométans et non celle des chrétiens. Un autre fait, également indigne de la chrétienté et de toutes les nations, ce fut le parjure de Gonzalve de Cordoue, qui, après avoir promis, la main étendue sur l'hostie consacrée, d'observer la capitulation de Manfredonia, qui assurait au fils aîné de Frédéric la faculté de se retirer librement, retint ce prince prisonnier. Le père, en sortant de Naples, s'était jeté dans l'île d'Ischia, où Guichardin fait remarquer que la fortune avait rassemblé trois têtes dépouillées de leurs couronnes; savoir : le roi de Naples, Béatrix, femme répudiée d'Uladislas, roi de Bohême et de Hongrie, et la veuve du dernier duc de Milan.

XI. Une conquête si injuste, faite par des moyens si odieux, n'avait rien qui pût scandaliser un pape tel

qu'Alexandre VI. Il ne fut question que de marchander sur le prix de l'investiture. Le roi attachait aussi beaucoup d'importance à obtenir de l'empereur Maximilien l'investiture du Milanais. Il était mécontent des Vénitiens, qui sans doute avaient mal dissimulé leurs regrets de voir les Français répandus dans toute l'Italie. Il se repentait de leur avoir laissé prendre possession de Crémone, et se proposait de faire valoir toutes les prétentions qu'un duc de Milan pouvait avoir sur diverses provinces de la république; ainsi, non-seulement il méditait de leur reprendre Crémone et la rive gauche de l'Adda, qu'il leur avait abandonnées par le traité de partage; mais encore Crème, Bergame et Brescia, dont ils étaient en possession depuis long-temps. Mais telle est l'inconséquence des hommes, ou plutôt telles étaient les vues détournées du premier ministre, que la première chose dont on demeura d'accord, dans les conférences qui eurent lieu à Trente, avec l'empereur, fut d'abandonner ce même duché de Milan, que le roi venait de reconquérir, et dont il se préparait à réclamer les provinces détachées.

Le roi n'avait qu'une fille encore en bas âge. L'empereur avait un petit-fils, à peine âgé de quinze mois. Cet enfant devait hériter des états de la maison d'Autriche, qui appartenaient à son père et à son grand-père; des états de la maison de Bourgogne, par sa grand'mère Marie de Bourgogne, femme de Maximilien; de l'Espagne, de la Sicile et de la moitié du

royaume de Naples, par Jeanne, sa mère, fille de Ferdinand d'Arragon et d'Isabelle de Castille. Cet enfant, qu'on appelait alors le comte de Luxembourg, fut depuis l'empereur Charles-Quint.

Le cardinal d'Amboise proposa de marier l'héritier de tant de couronnes, avec la fille de Louis XII, à qui on assurait pour dot le duché de Milan et la Bretagne, si le roi mourait sans enfants mâles nés de la reine Anne. C'était sans doute une faute de préparer d'avance l'agrandissement d'un prince qui devait être si redoutable. Maximilien accueillit avec empressement une proposition qui procurait à sa maison un trône de plus en Italie. Il ne pouvait faire aucune difficulté de consentir à laisser dépouiller les Vénitiens de tout ce qu'ils avaient acquis dans le Milanais; mais il disputa tellement sur les termes de l'investiture sollicitée par Louis XII, et il se refusa si opiniâtrément à consentir à ce que le duché de Milan passât aux enfants du roi, dans le cas où le mariage du prince d'Autriche et de la princesse de France serait stérile, que, malgré toute l'impatience et toutes les concessions du négociateur, qui était le cardinal d'Amboise, le traité ne put être conclu pour cette fois.

L'impatience du cardinal provenait de ce qu'il y avait, dans ce projet de traité, une clause qui rapprochait le terme où tendait son ambition. L'empereur, qui n'en ignorait pas l'objet, lui avait proposé la convocation d'un concile général, pour réformer l'église,

dont le chef était, depuis long-temps, un sujet de scandale et un objet d'horreur. Ce concile devait prononcer la déchéance d'Alexandre VI; et, quoique ce pontife fût déja septuagénaire, l'ardeur de George d'Amboise ne lui permettait pas d'attendre la mort du pape pour ceindre la tiare.

XII. Les Français et les Espagnols étaient à peine en possession des provinces qu'ils s'étaient distribuées dans l'Italie méridionale, que des contestations s'élevèrent pour la fixation des limites, et chacune des deux puissances déployant l'appareil des armes pour soutenir ses droits, on ne tarda pas à commettre des hostilités.

Pendant que cet orage se formait dans le midi, les affaires se compliquaient dans le nord de l'Italie. Les Suisses, qu'on avait congédiés, après la conquête du Milanais, avaient réclamé inutilement un supplément de paye, qu'on prétendait ne leur être pas dû. En retournant dans leurs montagnes, ils passèrent à Belinzona, ville dépendante du duché de Milan, et s'en emparèrent, à titre de nantissement de la somme qu'ils exigeaient. Quelque temps après, ils revinrent au nombre de quinze mille, et attaquèrent la frontière du duché. On parvint cependant à les arrêter, mais on leur céda Belinzona, et on remarqua, dans cette circonstance, que les troupes vénitiennes, dont on avait réclamé le concours, en vertu du traité d'alliance subsistant entre la France et la république, avaient eu soin d'arriver

assez lentement pour ne prendre aucune part à cette guerre.

XIII. César Borgia n'était pas satisfait d'avoir ajouté le titre de duc de Romagne à celui de duc de Valentinois. Beaucoup de courage, d'habileté et de scélératesse lui avaient acquis, en peu de temps, un état déja considérable. Il se jetait sur tout ce qui était à sa convenance : Bologne, Sienne, Florence, l'avaient vu à leurs portes. Il s'était emparé du duché d'Urbin par une perfidie. Le roi, pour qui c'était déja une honte d'avoir reçu César Borgia dans son alliance, ne put consentir à se déshonorer, en lui permettant de continuer ses brigandages. Il témoigna une vive indignation contre le père et le fils. Aussitôt tous les princes, et toutes les villes d'Italie, se hatèrent de profiter de cette disposition, pour former une ligue, à la tête de laquelle on suppliait le roi de se placer. Mais la politique du cardinal d'Amboise ne permit pas à Louis XII de réaliser ses menaces. Ce ministre, quelque impatient qu'il fût de supplanter le pape, sentait qu'il n'avançait point ses propres affaires en le renversant à main armée; il voulait être maintenu dans sa mission de légat *à latere;* il voulait se faire des créatures dans le sacré collége, en faisant nommer quelques cardinaux dévoués à ses intérêts, et en se constituant le protecteur du saint-siége. En conséquence, lorsque César Borgia arriva à Milan, pour s'excuser auprès du roi des usurpations qu'on lui reprochait, Louis le reçut

avec des démonstrations de joie et lui fit rendre des honneurs extraordinaires ; « ce qui lui attira, dit Mé-« zerai, la haine de toute l'Italie ; et peut-être la malé-« diction de Dieu, avec lequel on ne peut être bien, « quand on est en société avec les méchants. »

On avait été étonné de cette réconciliation, on fut indigné quand on apprit que le roi venait de conclure avec Borgia un traité, par lequel il approuvait que cet ambitieux s'emparât de Bologne. Cette résolution fut notifiée aux Bolonais eux-mêmes de la part du roi; mais il est bon d'ajouter que ce fut contre l'avis de tout son conseil, et uniquement par l'influence du premier ministre, à qui le duc de Valentinois avait persuadé qu'il pouvait le servir très-subtilement, et lui procurer le pontificat, après la mort d'Alexandre VI.

Ce fut à la faveur du titre d'alliés de Louis XII que Borgia et son père purent impunément continuer leurs rapines, attirer leurs ennemis dans un piége, et se délivrer de presque tous, par le poignard ou le poison.

XIV. Les Vénitiens crurent devoir adresser au roi quelques représentations, motivées uniquement sur l'intérêt qu'ils prenaient à sa gloire, contre la protection trop éclatante qu'il accordait au duc de Valentinois. Ces représentations demeurèrent sans effet. Le roi leur fit une réponse menaçante, où il descendait jusqu'à entreprendre la justification de son indigne allié. Ses ministres, pour faire leur cour à César Bor-

gia, lui envoyèrent copie de cette réponse, et celui-ci ne manqua pas d'en faire trophée. Il la montra à Machiavel, qui en rendit compte à la seigneurie de Florence, dans une de ses dépêches. Louis XII était déja, comme on voit, assez froidement avec la république. Il eut une nouvelle occasion de s'en plaindre dans sa guerre de Naples.

Pendant que ses troupes assiégeaient par terre Barletta, où Gonzalve de Cordoue s'était jeté, avec peu de vivres et de munitions, les Vénitiens ravitaillèrent la place par mer; et lorsque le roi fit porter des plaintes de ce secours donné à ses ennemis, le sénat répondit que la chose s'était faite à son insu, que Venise était une république de commerçants, que des particuliers avaient bien pu vendre des vivres aux Espagnols, avec qui on était en paix, sans qu'on fût autorisé à en conclure que la république avait manqué à ses engagements envers la France. On ne pouvait guère prendre moins de soin de dissimuler la connivence et la partialité du gouvernement.

Mais Louis XII, ayant une armée occupée à Naples, obligé d'en rassembler une autre sur les frontières de la province de Languedoc menacée d'une invasion, et inquiet du côté du Milanais, ne voulut pas s'attirer de nouveaux ennemis, et feignit de trouver suffisantes les explications que le sénat voulait bien lui donner.

Quelque temps après, quatre galères françaises,

chassées par une escadre espagnole supérieure, se présentèrent devant le port d'Otrante qu'occupaient les Vénitiens. Cette fois, ceux-ci alléguèrent leur neutralité pour refuser un asile à l'escadre française, à laquelle le commandant fut obligé de mettre le feu pour qu'elle ne tombât pas entre les mains de l'ennemi.

XV. Cependant l'armée du roi, dans le royaume de Naples, avait eu d'abord de grands succès. Gonzalve de Cordoue s'était vu réduit à ne pouvoir tenir la campagne. Cette prospérité ne dura pas long-temps; il n'entre pas dans mon sujet de rapporter les détails de cette guerre, ni les exploits du duc de Nemours, de Daubigny Stuart, de la Palisse, et du capitaine Bayard. Je ne dois m'attacher qu'aux résultats; ils étaient dans le commencement, comme je l'ai dit, peu favorables aux armes espagnoles. Aussi le roi d'Arragon adressait-il de vives sollicitations aux Vénitiens, pour qu'ils l'aidassent à chasser les Français de l'Italie; il offrait de leur céder, pour prix de leur alliance, une province de Naples, et de leur laisser prendre une partie ou même tout le reste du duché de Milan. Quelque séduisantes que fussent ces offres, le gouvernement vénitien n'osa pas se déclarer; mais, comme on l'a vu, il laissa percer sa partialité, de manière à ne pas permettre aux Français le moindre doute sur ses véritables dispositions.

L'armée de Louis XII avait une supériorité marquée sur celle de Ferdinand. Le général espagnol, malgré son habileté, qui lui mérita le surnom de grand capitaine, était réduit à la défensive, perdait tous les jours du terrain, et aurait fini par être obligé d'évacuer entièrement l'Italie, si le roi de France eût fourni à ses généraux les moyens de faire un effort décisif. Au lieu de cela, il quitta tout à coup Milan, pour retourner en France, et se contenta d'ordonner quelques armements dans les ports de Gènes et de Marseille.

XVI. Il arrivait bien, de temps en temps, quelques renforts d'Espagne en Sicile, qui de Sicile passaient 1503
ensuite dans le royaume de Naples; mais ces secours ne rétablissaient point l'égalité des forces. Ferdinand sentit que, pour obtenir la supériorité, il lui fallait gagner du temps, et surtout ralentir les préparatifs de l'ennemi. Dans cette vue, il engagea l'archiduc d'Autriche, son gendre, qui était allé en Espagne prendre possession de la couronne de Castille; il l'engagea, dis-je, à se rendre l'intermédiaire de son accommodement avec le roi Louis XII. L'archiduc, qui avait à traverser la France, pour retourner dans les Pays-Bas, se rendit auprès du roi, à Lyon. Là, il négocia la paix entre son beau-père et la France, et proposa que les deux rois, qui se disputaient les provinces de Naples, confondissent leurs intérêts, en

cédant l'un et l'autre ce qui devait leur appartenir aux deux enfants, dont le mariage avait été arrêté l'année précédente.

En conséquence, il fut convenu qu'en considération du futur mariage de Charles, fils de l'archiduc et petit-fils de Ferdinand, avec Claude, fille de Louis XII, Ferdinand céderait à son petit-fils les deux provinces de Naples qui lui étaient échues, qu'il en retirerait son armée, et que, jusqu'à la majorité de Charles, ces provinces seraient administrées par l'archiduc, et gardées par ses troupes; que de son côté Louis XII céderait également ses provinces à sa fille, mais en conserverait la garde et l'administration. On voit que, par ce traité, le roi ajoutait le royaume de Naples à la dot de sa fille, à qui il avait déja promis le duché de Milan. Ce n'était pas un léger inconvénient de préparer la grandeur future du jeune héritier des deux maisons rivales de la France; cependant, pour le moment actuel, cet arrangement, qui fut signé le 5 avril 1503, terminait d'une manière assez favorable les différents qui s'étaient élevés dans le pays de Naples.

Les Espagnols venaient de s'obliger à l'évacuer; les Français au contraire y restaient. Les provinces qui formaient la part du roi d'Arragon étaient confiées au souverain des Pays-Bas, qui ne se trouvait pas placé avantageusement pour inquiéter les Français au fond de l'Italie.

Ces négociations avaient fait différer le départ des armements. Les commissaires français qu'on envoya à Naples pour y procéder à l'exécution du traité, commencèrent par contremander, sur leur passage, toutes les troupes qui étaient prêtes pour cette destination. Ils firent désarmer les vaisseaux préparés à Marseille et à Gènes.

Mais lorsqu'ils arrivèrent à Naples et qu'ils exhibèrent le traité au général espagnol, Gonzalve de Cordoue répondit que, malgré tout son respect pour l'archiduc qui l'avait signé, il ne pouvait recevoir des ordres que de ses maîtres, et que, n'en ayant point reçu, il n'évacuerait point le royaume. En effet, au lieu de voir arriver les ordres pour cette évacuation, on vit paraître, d'un côté une flotte qui amenait des troupes d'Espagne, et de l'autre un corps de deux mille Allemands, levés, de l'aveu de Maximilien, dans le territoire de l'empire, qui s'étaient embarqués à Trieste, et qui n'avaient pu traverser le golfe Adriatique sans que les Vénitiens y eussent consenti.

Cet appareil de forces arrivant tout à coup, changeait la face des affaires. Les Espagnols se trouvaient supérieurs en nombre, et les Français n'avaient plus de renforts à attendre.

Il n'en coûta à Ferdinand, pour colorer cette perfidie, que de désavouer son gendre, qui fit à Louis XII de grandes protestations de sa bonne foi, et qui donna lieu d'en douter en s'évadant du territoire de France.

XVII. Dès lors la fortune des Français déclina rapidement dans le royaume de Naples. Ils perdirent deux batailles, et bientôt après la capitale. Quelques points fortifiés qui leur restaient furent attaqués avec un art nouveau, invention communément attribuée à Pierre Navarre ou Navarro, Biscaïen, qui de l'état de palefrenier d'un cardinal, s'était élevé par son courage, au grade de capitaine dans l'armée espagnole. On essaya pour la première fois de faire jouer des mines sous les remparts des châteaux de Naples. L'explosion renversa une partie des murs, et, comme il arrive presque toujours dans les occasions, où un accident, qu'on n'a pu prévoir, vient frapper l'imagination, l'étonnement ébranlant le courage à l'aspect d'un danger qu'on ne savait ni mesurer ni détourner, les assiégés se hâtèrent de parlementer pour la reddition des châteaux. Il y eut cependant une petite garnison qui fit assez de résistance pour être passée au fil de l'épée.

Le royaume de Naples était perdu. Une nouvelle armée de huit cents hommes d'armes et de cinq mille Gascons se mit en marche, sous le commandement de Louis de la Trémouille, pour traverser l'Italie, et aller recueillir les débris des troupes françaises. Le seul point dans lequel elles tinssent encore était Gaëte, qu'une escadre avait heureusement ravitaillée ; mais on pouvait à bon droit se méfier de la fidélité du pape et de César Borgia, qui devenaient cependant dans ces

fâcheuses circonstances des alliés à ménager. Ils avaient poussé leurs usurpations même sur les villes et les princes que le roi protégeait. Il fallut dissimuler cette injure.

La petite armée du roi devait recevoir un renfort de huit mille Suisses, qui se réduisit à deux.

Elle se recruta, en traversant l'Italie, de cinq cents lances, que lui fournirent les Florentins, la ville de Bologne, le duc de Ferrare et le marquis de Mantoue. La Trémouille, à la tête d'à peu près dix-huit mille hommes, s'avançait vers Rome, qu'il ne pouvait laisser derrière lui sans s'être assuré, autant qu'il était possible, de la fidélité des Borgia. On savait qu'ils entretenaient des correspondances avec Gonzalve de Cordoue, et on ne pouvait pas douter qu'ils ne fussent prêts à trahir la France, à laquelle César devait sa grandeur, dès qu'ils y verraient leur sûreté.

La Trémouille était à Parme et en marchant négociait avec le pape, lorsque la mort subite d'Alexandre VI vint changer la face des affaires.

XVIII. C'est une opinion généralement établie que ce pape et son fils s'empoisonnèrent par mégarde, 1503 le 17 août 1503, avec du vin qu'ils avaient préparé pour faire mourir quatre cardinaux. Il y a quelques historiens qui révoquent ce fait en doute (1).

(1) L'histoire ne doit prêter des crimes à personne, même

Quoi qu'il en soit, cette mort mit tout en combustion dans Rome. Ceux que César Borgia avait sub-

---

à un Borgia; or, il y a quelques raisons de douter de celui-ci. Je me borne à rapporter les divers témoignages.

Les auteurs contemporains qui accusent le pape et le duc de Valentinois d'avoir voulu empoisonner quatre cardinaux, sont :

Daniel MAFFEY de Volterre, liv. 22, dans la seconde partie de ses commentaires intitulée *Anthropologie*, parce qu'elle est consacrée aux hommes illustres. Cet ouvrage est dédié au pape Jules II, grand ennemi d'Alexandre VI, mais qui, pour l'honneur du pontificat, n'aurait pas dû accréditer des bruits si injurieux à la mémoire de son prédécesseur.

Onuphre PATAVINI de Vérone, continuateur des Vies des papes, commencées par Platina. Le pape Pie V agréa la dédicace de cette continuation;

Le cardinal BEMBO, liv. 6;

Paul JOVE, liv. 8, et Vie de Gonsalve;

MARIANA, liv. 28;

GUICHARDIN, liv. 6;

Philippe de COMMINES, *preuves*, liv. 7.

Ainsi voilà un cardinal et un évêque italiens, un jésuite espagnol, un général des troupes de l'église et un ambassadeur de France qui racontent un crime abominable confirmé par deux auteurs italiens, dont deux papes semblent avoir approuvé les récits en agréant leurs dédicaces.

Ces diverses narrations ne diffèrent que dans la manière d'expliquer la méprise par laquelle le poison fut versé à ceux qui l'avaient préparé.

Beaucoup d'auteurs graves ont admis ce fait, entre autres :

jugués se déclarèrent aussitôt contre lui. Les chefs des factions puissantes, les Colonnes, les Ursins rassem-

---

Arnoul du Ferron, conseiller au parlement de Bordeaux et continuateur de Paul Émile;

Le chartreux Laurent Surino, qui écrivit des mémoires sur l'histoire de son temps et qui mourut en 1578;

Thomas Thomasi (page 456), Mezeray, le père Daniel, Bayle, Chaufepié, Moréri, Félibien dans ses *Entretiens sur la Vie des Peintres;* Duchesne, dans son *Histoire des papes;* Gregorio Leti, *Vie du cardinal Borgia;* les auteurs de la grande *Histoire universelle;* le continuateur de l'abbé Fleury.

Il y a une variante importante dans la version que rapporte un autre auteur, Pierre Martyr, surnommé d'Anghiera (Lettre 264). Celui-ci n'attribue ce projet d'empoisonnement qu'au duc de Valentinois, et croit que le pape n'en était pas complice.

C'est à peu près la version qu'a adoptée Montfaucon dans ses *Monumens de la monarchie françoise,* t. IV, p. 84.

Toutes ces versions, sauf la dernière, s'accordent en ceci, que César Borgia ayant besoin d'argent pour lever des troupes, et son père n'ayant pu lui en donner, ils imaginèrent de se défaire du cardinal Cornetto et de quelques autres, le pape étant en possession de s'emparer de la dépouille des cardinaux. Une invitation leur fut adressée pour dîner à la campagne, des bouteilles de vin avaient été préparées et envoyées d'avance. Le pape et le duc arrivèrent les premiers. Il faisait fort chaud; ils demandèrent à boire, et on leur servit par mégarde le vin empoisonné. Alexandre en mourut le lendemain; César Borgia en fut très-malade. On le mit, dit-on, dans le

blèrent des troupes, et on craignit de voir Gonzalve de Cordoue entrer dans Rome, à la tête de l'armée espagnole.

---

ventre d'une mule encore vivante. Ses cheveux et ses ongles tombèrent; sa peau se détacha de son corps, et il ne recouvra qu'au bout de dix mois une santé chancelante. Gordon remarque que cette relation se trouve confirmée par tous les auteurs qu'il a pu consulter.

Quelques jésuites, dont l'ordre, comme on sait, fut toujours dévoué à la cour de Rome, ont tâché de voiler le crime imputé à Alexandre VI, sans pouvoir dissimuler cependant que sa mort avait été occasionée par le poison.

Voltaire, qu'on ne peut pas assurément soupçonner de la même partialité, reproche (*Essai sur les mœurs*) à cette anecdote le défaut de vraisemblance. Le pape ne devait pas manquer d'argent, puisque après sa mort on trouva cent mille ducats d'or dans son coffre. Quand on prépare du poison, on prend ses précautions pour éviter les méprises. Ceux qui racontent ce crime, ne rapportent les aveux d'aucun complice. Ce projet demeura impuni. Je voudrais bien savoir, ajoute-t-il, de quel venin le ventre d'une mule est l'antidote? et comment ce Borgia moribond serait-il allé au Vatican prendre cent mille écus d'or? Était-il enfermé dans sa mule quand il enleva ce trésor?

On peut atténuer ces objections par les observations suivantes :

L'invraisemblance du crime n'est pas telle qu'on puisse refuser d'y croire, si d'ailleurs il est d'accord avec le caractère des personnages; et ici on n'en saurait douter.

L'accident de la méprise aurait dû être prévenu si les scé-

Si l'armée française, traversant rapidement l'État de l'Église, où elle ne pouvait plus trouver aucun obstacle, se fût portée vers les frontières de Naples, où

---

lérats prenaient toujours toutes leurs précautions. Mais un oubli, une distraction ne sont pas des faits extraordinaires.

Le pape ne manquait pas d'argent; à la bonne heure; mais il en fallait beaucoup à César Borgia; et l'un comme l'autre, ils étaient insatiables.

On ne cite les aveux d'aucun complice; il n'y en avait peut-être pas.

On ne punit aucun coupable. Et qui punir? Le pape était mort, le duc de Valentinois mourant. D'ailleurs, de ce qu'après la mort d'Alexandre, on ne constata aucun de ses crimes par une procédure, s'ensuit-il que son règne n'avait pas été rempli par des empoisonnements et des assassinats?

On ne met pas un homme empoisonné dans le ventre d'une mule. On peut l'y avoir mis dans un temps où l'on avait encore plus de préjugés qu'aujourd'hui.

Enfin, comment César Borgia mourant serait-il allé au Vatican pour s'emparer du trésor de son père? Aussi n'y alla-t-il pas. Il y envoya un de ses affidés, nommé Micheletto, qui, le poignard sur la gorge, força le cardinal Casa-Nova à lui remettre les clefs de ce trésor.

Ce que Voltaire ajoute est plus concluant. Le journal de la maison Borgia, dit-il, porte que le pape, âgé de 72 ans, fut attaqué d'une fièvre tierce, qui, bientôt, devint continue et mortelle. Ce n'est pas là l'effet du poison.

Il s'agit de savoir quel est ce journal de la maison de Borgia que Voltaire nous cite. D'abord un pareil titre suffirait pour rendre l'ouvrage un peu suspect et pour permettre d'y

les troupes renfermées dans Gaëte et une flotte formidable l'attendaient, il eût été possible à un général habile, comme l'était la Trémouille, de rétablir les

---

soupçonner quelques réticences. Il faudrait ensuite s'assurer de l'existence de ce journal, et enfin connaître l'auteur pour pouvoir apprécier son témoignage.

Il y a lieu de croire que Voltaire a fait cette citation de mémoire; mais au fond elle est exacte, quoique l'ouvrage auquel il nous renvoie, n'existe peut-être pas.

Je vais tâcher d'y suppléer.

Le continuateur des Annales de BARONIUS, Oderic RAYNALDI de l'Oratoire, soit qu'il ait eu dessein de justifier Alexandre VI du dernier crime qu'on lui imputait, soit pour rendre hommage à la vérité, dit que ce pape fut calomnié après sa mort; et en effet la manière dont il raconte sa dernière maladie, tendrait à écarter le soupçon de poison. Le samedi 10 août, dit-il, Alexandre VI se trouva mal dès le matin. La fièvre se déclara vers midi; le 15 il fut saigné, et la fièvre devint tierce. Le lendemain le pape prit médecine et se confessa. On célébra la messe dans sa chambre, et il communia en présence de cinq cardinaux. Son mal augmentant, on lui donna l'extrême-onction et il expira.

D'après ce récit, la maladie du pape aurait duré depuis le 10 août jusqu'au 16.

Cet auteur écrivait un siècle et demi après l'évènement. Ainsi on ne peut guère suspecter son impartialité. Cependant il faut connaître les sources où il a puisé. Il ne manque pas de nous dire qu'il écrit sur la foi de plusieurs bons manuscrits. Mais cela ne suffit pas; car Félibien, qui raconte la chose tout différemment, s'autorise aussi d'un excellent manuscrit qu'il dit avoir vu dans la bibliothèque Barberini.

affaires. Mais ce n'était plus du royaume de Naples qu'il s'agissait.

Aussitôt qu'on eut appris la mort d'Alexandre,

Il n'est pas difficile de connaître les manuscrits où Raynaldi a puisé, parce que sa narration est exactement conforme à celle du journal tenu par Jean BURCARD, maître des cérémonies de la chapelle sous les pontificats de Sixte IV, d'Innocent VIII, d'Alexandre VI, de Pie III, et de Jules II.

Seulement, suivant Burcard, la fièvre se déclara le 12, et le pape mourut le 18. Du reste, les circonstances de la maladie sont les mêmes dans les deux récits.

Il est certain que la fièvre tierce, la saignée, la purgation, ne donnent guère lieu de croire que le malade fut empoisonné.

Chaufepié n'a pas aperçu ou n'a pas voulu apercevoir cette espèce de contradiction.

M. de Bréquigny de l'Académie des Inscriptions, dans une notice qu'il a publiée sur le journal de BURCARD (Extraits des manuscrits de la Biblioth. du Roi, tom. I), paraît incliner pour l'opinion de Voltaire.

On pourrait faire remarquer que le maître des cérémonies, qui ne manque jamais de se mettre en scène toutes les fois qu'il en trouve l'occasion, ne dit point qu'il ait été dans la chambre du pape pendant sa maladie, ni au moment où il expira. Voici au reste comment il raconte les circonstances qui suivirent cette mort :

« Lorsque Alexandre rendit le dernier soupir, il n'y avait dans sa chambre que l'évêque de Rieti, le dataire et quelques palefreniers. Cette chambre fut aussitôt pillée. La face du cadavre devint noire; la langue s'enfla au point qu'elle remplissait la bouche qui resta ouverte. La bière dans laquelle il

l'armée s'avança jusqu'à Sienne. La flotte française, qui était à Gaëte, reçut ordre de venir à l'embouchure du Tibre, et d'amener même toutes les troupes qui ne seraient pas absolument indispensables pour la conservation de cette place. Elle se présenta en effet devant Ostie, et y débarqua un corps de quatre mille hommes.

César Borgia s'adressa à l'ambassadeur de France, Villeneuve de Trans, pour lui offrir tout le crédit qu'il se vantait d'avoir sur le sacré collége, afin de procurer la tiare au cardinal d'Amboise. L'ambassadeur, qui n'avait rien plus à cœur que de rendre un pareil service au premier ministre, accepta avec joie ce secours, comme s'il eût eu quelque chose de réel. Un traité fut conclu, le 1er septembre, avec le duc de Valentinois, par lequel le roi lui garantissait ses états, et de son côté le duc promettait de joindre ses troupes à celles de France pour la guerre de Naples, et de faire tous ses efforts pour élever George d'Amboise au pontificat. On stipula même que le nouveau pape lui conserverait la dignité de gonfalonier de l'église.

---

fallait mettre le corps se trouva trop petite; on l'y enfonça à coup de poings. Les restes du pape insultés par ses domestiques furent portés dans l'église de St.-Pierre, sans être accompagnés de prêtres ni de torches, et on les plaça en-dedans de la grille du chœur pour les dérober aux outrages de la populace.

Le cardinal d'Amboise accourait à Rome, pour assister au conclave, menant avec lui deux cardinaux italiens, sur la voix desquels il croyait pouvoir compter. Tous les cardinaux français avaient reçu ordre de se rendre à Rome. A son passage dans les quartiers de l'armée française, il donna ordre à la Trémouille de s'avancer jusqu'aux portes de cette capitale. On sent bien qu'il n'était plus question de hâter la marche vers Naples, puisqu'on faisait même venir des troupes de Gaëte à Ostie.

Le cardinal touchait au terme de ses vœux. Une armée, qui était à ses ordres, occupait les avenues de Rome du côté du nord, et, du côté de la mer, une flotte française mouillait à l'embouchure du Tibre. Les troupes du duc de Valentinois, retranchées dans le Vatican, faisaient cause commune avec celles du roi: les trésors de la France étaient à la disposition du candidat ambitieux: il comptait plusieurs de ses créatures dans le sacré collége, et l'ambassadeur de France était allé jusqu'à demander, à la vérité sans succès, que le château Saint-Ange fût remis aux troupes du roi.

Les deux cardinaux que George d'Amboise amenait avec lui étaient le cardinal Ascanio, frère de ce même Louis Sforce, que le roi de France avait détrôné, et Julien de la Rovère, Génois, par conséquent actuellement sujet du roi, et que nous avons vu l'ardent promoteur des guerres d'Italie sous Charles VIII.

XIX. Plusieurs prétextes avaient retardé l'ouverture du conclave; d'abord les troubles de Rome et la nécessité d'assurer la tranquillité de cette capitale pendant l'élection; ensuite les obsèques du pape; enfin la difficulté que faisaient la plupart des cardinaux d'entrer dans le conclave, tant que les troupes de César Borgia, des Colonne, des Ursins, seraient dans Rome et celles de France à ses portes.

Ce fut le sujet d'une longue négociation avec César Borgia; mais, comme elle n'avançait point, le cardinal de la Rovère alla trouver George d'Amboise, et après l'avoir salué comme celui qui devait être infailliblement souverain pontife, il lui représenta qu'il importait à la gloire de son élection et à la tranquillité de son règne qu'on ne pût pas attaquer la validité de sa nomination; que la présence des troupes fournirait un prétexte pour alléguer que les suffrages n'avaient pas été libres; que dans un temps où la France et l'Espagne se disputaient une partie de l'Italie, l'exaltation d'un pape français, si elle n'était évidemment libre et régulière, occasionerait vraisemblablement un schisme dans l'église; qu'une nouvelle preuve de sa sagesse et de sa modération ne pouvait que lui concilier encore un plus grand nombre de suffrages; qu'il était digne de lui de monter dans la chaire de saint Pierre, non comme le ministre d'un roi puissant, mais comme un prélat qui avait honoré l'église par ses vertus, et un homme d'état qui l'avait défen-

due par son génie; qu'enfin il était de sa gloire, de son intérêt, d'éloigner les troupes françaises des portes de Rome, et d'exiger de César Borgia qu'il en fît sortir les siennes.

Le cardinal d'Amboise se laissa persuader par ces discours, malgré les conseils de César Borgia. Toutes les troupes sortirent, le conclave s'ouvrit, et là, le cardinal de la Rovère, le cardinal Ascanio, firent aisément sentir au sacré collége, que ce serait, dans les circonstances présentes, attirer le fléau de la guerre sur Rome que de nommer un pape français ou espagnol. En conséquence ou se décida à choisir un Italien. L'ambassadeur de Venise, qui lisait dans ses instructions la recommandation formelle de s'opposer de tout son pouvoir à l'élection du cardinal d'Amboise, s'était empressé d'offrir les troupes de sa république pour la garde du sacré collége; on ne les accepta point, mais on profita de ses dispositions, et il contribua puissamment à faire exclure du pontificat le premier ministre de France.

Julien de la Rovère apparemment n'était pas prêt à s'assurer de tous les suffrages pour lui-même : il fit tomber l'élection sur le cardinal Piccolomini, qui réunit trente-sept voix sur trente-huit. Digne de la tiare par ses vertus, il ne la dut qu'à ses infirmités.

Ce n'était pas assez pour l'humiliation du cardina d'Amboise de voir s'évanouir ses espérances, entrete-

nues depuis si long-temps et si publiquement avouées: la fortune lui réservait une seconde épreuve.

Pie III, ou Piccolomini, ne vécut que quelques jours; mais dans un règne si court il eut le temps de se déclarer, et de faire déclarer Rome contre la France. Le cardinal d'Amboise, comme ministre du roi, et comme prétendant au pontificat, avait un grand intérêt à gagner la faction des Ursins, alors très-puissante. Il se croyait sur le point d'y réussir, lorsqu'on vit arriver à Rome le comte de Petigliano, général de l'armée des Vénitiens, qui était de cette maison, et qui fit rompre la négociation entamée. Les Ursins se jetèrent dans le parti des Espagnols, et le cardinal d'Amboise accusa les Vénitiens de connivence avec l'Espagne: du moins paraît-il certain que leur ambassadeur avait fourni à Gonzalve de Cordoue, la somme qui fut stipulée dans le traité que les Ursins conclurent avec lui.

Aussitôt que le nouveau pape eut fermé les yeux, le cardinal de la Rovère fit connaître aux cardinaux espagnols qu'il était dans les mêmes dispositions politiques que Pie III; il gagna le cardinal Ascanio en lui promettant d'employer sa puissance pour rétablir Louis Sforce, son frère, sur le trône de Milan. Beaucoup de voix furent achetées; on se lia dans toute cette intrigue par des serments solennels, les uns engageant leur voix, l'autre ses bienfaits.

Il restait à s'assurer de la coopération du duc de Valentinois, qui ne laissait pas d'avoir encore quelque influence sur plusieurs membres du sacré collége, principalement sur ceux de la faction d'Espagne. L'ambitieux cardinal s'avisa, dit-on, d'un mensonge, qui n'aurait pas dû être un titre à la tiare. Des affidés allèrent dire au duc, que sa mère avait eu des liaisons avec Jules de la Rovère, et que lui, César Borgia, était le fruit de cette union, au lieu d'être le fils d'Alexandre VI, comme il l'avait cru jusqu'alors. Ce pape, ajoutait-on, en avait eu quelque soupçon, et sa jalousie était le motif secret des persécutions dont il avait si long-temps poursuivi le cardinal. Ce récit pouvait manquer de vraisemblance, César Borgia n'était pas homme à céder aux mouvements de la piété filiale; mais il ne vit que l'avantage d'être deux fois de suite le fils du pontife régnant, et il entra dans la brigue de son prétendu père; on verra comment celui-ci l'en récompensa.

Le conclave cette fois s'assembla sans différer. L'élection de la Rovère fut terminée le jour même. Le cardinal d'Amboise était entré au conclave sans aucune espérance, et il eut la douleur de baiser les pieds de celui qui lui avait arraché la tiare, dont lui-même se croyait sûr un mois auparavant.

Tel fut le fruit amer des longs travaux et de toutes les sollicitudes de ce ministre. Il aurait mérité une

gloire plus pure, si son ambition eût pu se borner à faire le bonheur de la France (1).

L'armée française, que toutes ces intrigues, pour l'élection d'un pape, avaient retenue deux mois dans les environs de Rome, se mit en route pour les frontières de Naples, où elle arriva vers la fin d'octobre; mais il n'était plus temps, les Espagnols s'y étaient fortifiés au point d'y être inexpugnables. On fit contre eux une campagne d'hiver désastreuse, et après avoir essuyé une fatale déroute à Garillan, il fallut se replier sur Gaëte, où les faibles restes de deux armées françaises capitulèrent, abandonnant cette place et le royaume, pour obtenir la faculté de se retirer dans le Milanais.

XX. Le nouveau pape, qui avait pris le nom de Jules II, était nécessairement devenu l'ennemi irréconciliable du cardinal d'Amboise; aussi le cardinal ne cessait-il de se féliciter hautement de ce que la Providence venait de placer sur le trône pontifical un

(1) Il y a à ce sujet une naïveté ou une petite malice dans MONTFAUCON, *Monumens de la monarchie françoise*, t. IV, p. 85. « Il (le cardinal d'Amboise) aspirait à la papauté, plus, dit-on, pour être en état de rendre service au roi Louis, que par ambition; mais l'un pouvait bien aller avec l'autre. » Le même historien cite une médaille où l'on voit d'un côté la tête du cardinal d'Amboise, et de l'autre les deux clefs de saint Pierre avec cette inscription : *Tulit alter honores.*

ami de la France, et le pape redoublait-il ses protestations de reconnaissance pour le roi, et de dévouement à ses intérêts.

Il avait eu soin de prodiguer des promesses semblables aux cardinaux de la faction d'Espagne, et quoiqu'il ne les eût pas tenues, on ne pouvait douter qu'il ne vît avec joie les succès des Espagnols dans le royaume de Naples, et l'expulsion des Français. Maintenant son plus ardent désir était de chasser de l'Italie ce qu'il appelait les barbares.

Il oubliait qu'étant cardinal il n'avait pas mis moins d'ardeur à les y attirer. Mais ces contradictions dans un homme violent et impérieux n'ont rien dont on puisse s'étonner.

Ce désir de délivrer la péninsule de la présence et de l'influence de l'étranger, était certainement un vœu légitime et une idée belle et sage. Mais il n'était pas dans le caractère de Jules II, de traiter les affaires avec cette droiture qui permet de juger les vues de celui qui les entreprend. Comme il avait plusieurs projets à la fois, ses intérêts étaient souvent contradictoires, ses desseins compliqués, et sa politique s'en ressentait. Elle avait quelquefois l'air d'être inconséquente et tortueuse, toujours elle était hautaine et violente. Il avait passé une vie déja longue au milieu des orages politiques. Son grand courage cherchait les périls, et il n'en était d'aucun genre qu'il ne sût braver. Comme prêtre, tous les éloges qu'on faisait de

lui se réduisaient à dire qu'il était moins scandaleux qu'Alexandre VI. Comme homme, les Italiens vantaient beaucoup sa franchise, et c'était peut-être pour mériter cet éloge, qu'il se laissait accuser d'intempérance. Comme prince, il voulait illustrer son pontificat par l'expulsion des étrangers et par l'agrandissement de la puissance de l'église. L'un ne pouvait s'obtenir que par la réunion des Italiens; l'autre supposait la prépondérance du pape en Italie et il ne pouvait l'y acquérir que par le secours des étrangers. Ce fut de ces deux intérêts différents que résultèrent toutes les contradictions que l'on a remarquées dans la conduite de ce pontife.

Dans le récit des évènements que je viens de rapporter, je me suis permis quelques détails qui n'appartiennent pas précisément à l'histoire de Venise; mais ils m'ont paru nécessaires pour expliquer les évènements subséquents, en faisant connaître le jeu des passions qui agitaient alors l'Europe et surtout l'Italie.

XXI. Le roi de France avait entrepris une conquête en choisissant le pape et les Vénitiens pour ses alliés. L'objet véritable de cette guerre était d'élever George d'Amboise au pontificat. La guerre avait été malheureuse. Le séjour des troupes autour de Rome avait fait manquer la seconde expédition de Naples, sans procurer la tiare au cardinal. Le roi et le ministre étaient également mécontents, il fallait bien que ce

fût la faute de leurs alliés. Alexandre VI était mort, César Borgia venait d'être renversé. Les Vénitiens portaient seuls tout le poids du ressentiment de la France.

Les Florentins, effrayés de la position où les pla- 1503
çaient les revers de l'armée française dans le royaume de Naples, les succès des Espagnols, l'exaltation d'un pontife entreprenant, et les progrès des Vénitiens dans la Romagne, envoyèrent en France un homme d'état célèbre, Nicolas Machiavel, avec la mission de déterminer le roi à leur fournir des secours, en lui faisant concevoir des craintes pour ses propres états d'Italie. « Tu t'appliqueras, disent les instructions données au secrétaire de Florence, à lui faire sentir la nécessité d'arracher Rome à l'influence des Espagnols, et le danger que l'ambition des Vénitiens fait courir à ses provinces de Lombardie. »

Le premier soin du négociateur, en passant à Milan, fut de parler des Vénitiens au gouverneur de ce duché, dans les termes qui lui étaient dictés par ses instructions. Chaumont lui répondit qu'il espérait qu'on les réduirait à s'occuper de la pêche.

Arrivé à Lyon, où était la cour, Machiavel eut plusieurs conférences avec le cardinal d'Amboise, qui n'était que trop disposé à accueillir tout ce qu'on pourrait lui dire contre les Vénitiens : « Le roi, répondit ce ministre, sait qu'il n'a d'alliés fidèles en Italie que les Florentins, et le duc de Ferrare. » Il

parla des Vénitiens, de manière à annoncer des projets sinistres. Les paroles du roi furent encore plus positives. Il dit que les ducs de Mantoue et de Ferrare le sollicitaient d'attaquer Venise, et qu'il ne manquerait pas de leur fournir des hommes d'armes pour cela; qu'on pouvait être tranquille, que jamais il ne ferait de traité avec la république; que les Milanais étaient prêts à lui fournir cent mille ducats; que de manière ou d'autre, il s'arrangerait avec l'empereur, pour faire ensemble la guerre à Venise, et à l'Espagne, si celle-ci ne consentait pas à la paix; qu'il n'abandonnerait personne, et qu'il ne voulait rien pardonner. « Je vous assure, ajoutait-il, que l'empereur est indis-« posé contre les Vénitiens. Je sais que vous ne les « aimez pas, et moi je suis outré de leurs procédés. » Ces discours étaient accompagnés de la recommandation d'un profond secret et de jurements, qui prouvaient qu'ils étaient prononcés avec abandon. Le roi avait dit à l'envoyé de Ferrare qu'il espérait que, par amitié pour lui, le duc endosserait encore la cuirasse, et qu'avant un mois, il en serait récompensé par la restitution de la Polésine. Les ambassadeurs de l'empereur, qui se trouvaient alors à la cour, ne paraissaient pas moins animés pour la perte de la république.

On voit que la négociation de l'envoyé florentin n'était pas difficile. Pendant qu'il tâchait d'exciter contre cette puissance, objet d'envie plus encore que d'inimitié, tous les ministres réunis alors à Lyon, Venise était désolée par deux grandes calamités.

Un incendie, occasioné par l'explosion d'un magasin à poudre, venait de dévorer son superbe arsenal, et un tremblement de terre, qui avait duré, disait-on, plusieurs heures, avait rempli cette capitale de consternation. A Venise il n'y a pas moyen de fuir dans la campagne, pour éviter d'être écrasé par la chute des édifices. Toute la population, le sénat lui-même, qui se trouvait en séance au moment où l'on avait ressenti les premières secousses, s'étaient jetés dans des barques, et attendaient, au milieu des vagues en fureur, le sort de leur ville prête à s'abîmer dans les flots.

XXII. Aussitôt que la mort d'Alexandre VI avait fait prévoir la chute de César Borgia, les seigneurs que cet usurpateur avait détrônés, s'étaient empressés de se ressaisir de leurs domaines. Les Vénitiens ne furent pas des derniers à accourir, pour assister au partage de ses dépouilles. Ils n'y avaient certainement aucun droit; mais ils se présentaient comme les protecteurs des faibles contre l'injustice et la tyrannie. Ils envoyèrent à cet effet quelques troupes à Ravenne. Cependant les villes de la Romagne, que Borgia avait administrées avec beaucoup d'habileté, et même avec assez de douceur, ne regrettaient nullement leurs anciens maîtres. Ceux-ci, faibles et inquiets, étaient sans cesse en guerre avec leurs voisins. De leur temps le pays était tour à tour pressuré et ravagé: sous le duc de Valentinois, au contraire, ces villes avaient recouvré la tranquillité, et vu renaître l'abondance; aussi

ne faisaient-elles aucun mouvement pour se soulever.

Pandolfe Malatesta, l'un de ces seigneurs dépossédés, surprit la ville de Rimini. Les gens de Borgia l'en chassèrent ; il parvint à y rentrer, mais les habitants ne le voyaient pas de bon œil ; il se trouvait trop faible pour assiéger le château, et trop pauvre pour payer au gouverneur la somme au prix de laquelle celui-ci aurait consenti à se déshonorer. Dans cet embarras, les Vénitiens lui offrirent leur secours, et traitèrent avec lui de la cession de ses droits.

Une fois armés de cette cession, ils se mirent en possession, non-seulement des états de Malatesta, mais de plusieurs autres villes qu'ils considéraient comme des biens à l'abandon.

Pendant qu'ils faisaient ces acquisitions, ou ces usurpations, César Borgia était encore à Rome, traitant de son accommodement avec le cardinal de la Rovère; qui, n'étant pas encore pape, ne faisait pas difficulté de lui promettre la conservation de ses possessions et de ses dignités. Les Vénitiens se doutaient bien que de telles promesses étaient de ces engagements que les princes, une fois parvenus à leur but, ne se croient pas toujours obligés de tenir. L'ambassadeur de la république alla trouver Julien de la Rovère, et lui offrit de contribuer de tous ses moyens à son exaltation. Ensuite il amena, comme sans dessein, la conversation sur les affaires de la Romagne. Le cardinal, qui venait de recevoir dans le moment un bon

office de la république, ne put se dispenser de témoigner qu'il voyait avec joie les Vénitiens maîtres d'une partie des propriétés de César Borgia. C'était prendre l'engagement de reconnaître, quand il serait pape, la légitimité de ces conquêtes. En conséquence, les Vénitiens, dont l'ambition n'avait pas besoin d'être encouragée, étendirent leurs acquisitions. Ils s'emparèrent du château de Forlimpopolo, d'une douzaine de petites villes, et essayèrent de surprendre Césène, dont les habitants leur fermèrent les portes.

XXIII. Ils pressaient vivement le siége de Faenza, lorsqu'ils virent arriver un nonce du pape, qui leur ordonna de cesser ces usurpations, de restituer Rimini, de lever le siége de Faenza et d'en évacuer la citadelle, qui leur avait déja été livrée. Toutes les places de la Romagne appartenaient, disait-il, au patrimoine de saint Pierre; le duc de Valentinois venait de le reconnaître par la remise qu'il en avait faite au saint-siége. En effet le pape avait fait arrêter César Borgia, et avait obtenu de lui, moitié par caresses, moitié par menaces, la cession de tout ce qui lui restait; ce fut la rançon de ce singulier personnage, qui, fils illégitime, archevêque, duc en France, prince en Italie, puis prisonnier à Rome et en Espagne, alla mourir les armes à la main, en combattant pour le roi de Navarre.

Imola venait de reconnaître la souveraineté du pape. Ludovic Ordelafe, qui était rentré dans Forli, et qui

ne se sentait pas en état de résister à Jules II, voulait vendre cette place aux Vénitiens ; mais ils n'osèrent dans les circonstances conclure le marché. La notification qu'ils venaient de recevoir des prétentions du saint-siége les arrêtait, sans les déterminer cependant à se dessaisir de ce qui était déja entre leurs mains. Cette querelle, dans laquelle personne n'avait raison, comme il arrive souvent, fut l'origine d'affreuses calamités pour l'Italie.

On répondit à la sommation en termes très-respectueux, que les villes de Faenza et de Rimini, quoique relevant du saint-siége, avaient été gouvernées pendant plusieurs siècles par divers princes, dont la possession n'aurait été ni interrompue, ni contestée, sans l'injuste usurpation de César Borgia ; que la mort du pape Alexandre VI ayant amené la chute de cet usurpateur, les choses avaient dû rentrer dans leur premier état ; mais que la ville de Rimini s'étant soulevée contre les Malatesta, ses anciens maîtres, et ayant réclamé la protection de la république, celle-ci avait eu la générosité d'acquérir les droits de la maison Malatesta, en lui assurant une juste indemnité. Quant à Faenza, le château et le territoire de cette ville s'étaient donnés à la république. Les Vénitiens s'étaient crus autorisés à chasser de la place les troupes florentines, qui l'occupaient sans en avoir le droit ; la descendance légitime des seigneurs de Faenza étant éteinte, il n'y avait pas lieu de stipuler une indemnité en faveur des an-

ciens possesseurs, surtout cette place ayant appartenu depuis à César Borgia. On déclarait en terminant, que la république, toujours empressée de mériter la bienveillance du saint-père, par une déférence respectueuse, tant que sa propre dignité ne s'y opposait pas, offrait de tenir ces villes comme les précédents seigneurs, c'est-à-dire à titre de vicariats du saint-siége, et en payant le tribut accoutumé.

Lorsque cette note fut présentée au pape par l'ambassadeur de Venise, Jules II répondit avec emportement, qu'il persistait à exiger la prompte restitution des deux places réclamées, et que, si les forces de l'église n'étaient pas suffisantes pour y contraindre les Vénitiens, il appellerait le secours des princes qui s'étaient toujours montrés les fidèles défenseurs des droits du saint-siége. L'ambassadeur eut beau lui exposer, qu'on ne se rappelait pas que Faenza ni Rimini eussent jamais appartenu à l'église; que par conséquent le saint-siége ne pouvait y prétendre d'autres droits, que ceux dont il jouissait avant l'occupation de César Borgia; que la république, de son côté, ne prétendait pas les posséder autrement que comme des vicariats de l'église; qu'elle avait succédé aux droits des anciens possesseurs; qu'elle était appelée par le vœu des peuples; qu'il était digne du père commun de la chrétienté, de laisser un pays, qu'il affectionnait, sous l'autorité d'un gouvernement en qui tous les sujets reconnaissaient une administration éclairée, et trou-

vaient une protection efficace; que lui-même, avant d'être élevé au pontificat, avait paru reconnaître ces avantages, et voir avec plaisir les acquisitions que la république faisait dans la Romagne; qu'il avait même daigné l'y encourager. Toutes ces raisons, qui au fond n'étaient guère plus solides que celles sur lesquelles le pape établissait ses prétentions, ne purent ébranler le prince le plus opiniâtre qui fut jamais.

Il adressa ses plaintes au roi de France et à l'empereur, déja aigris l'un et l'autre contre les Vénitiens; celui-ci, parce qu'ils s'étaient alliés avec le roi pour la conquête du Milanais; celui-là, parce qu'il n'avait pas trouvé en eux des alliés à l'épreuve de la mauvaise fortune.

1504 XXIV. Louis XII et Maximilien traitaient à cette époque, pour la troisième fois, du mariage de Charles d'Autriche avec Claude de France. Cette union des deux maisons était devenue une formule de réconciliation entre les deux puissances. Rien ne prouve mieux combien on comptait peu sur ce mariage que la facilité avec laquelle on y revenait si souvent. Il n'y a pas de promesses moins sûres, que les promesses réitérées. En effet, il y avait tant de chances, soit dans les accidents de la nature, soit dans l'instabilité des volontés humaines, pour empêcher que deux enfants, dont le plus âgé n'avait pas cinq ans, fussent jamais unis l'un à l'autre, qu'on croyait ne rien promettre en prenant des engagements fondés sur la réalisation de ce mariage.

Il n'y a que cette manière d'expliquer l'incroyable traité de Blois, que l'histoire, à l'exemple des états-généraux, a reproché à Louis XII et à son ministre. La première fois qu'on avait arrêté l'union de ces deux enfants royaux, le roi de France avait assigné pour dot à sa fille le duché de Milan, accru de tout ce qu'il se proposait de conquérir sur les Vénitiens et la Bretagne. Ensuite il y ajouta le royaume de Naples. Maintenant il promettait la Bourgogne, le comté de Blois, le comté d'Asti, Gènes, et le duché de Milan. Ainsi la célébration de ce mariage aurait occasioné le démembrement de la France, en faveur du plus redoutable ennemi que la France pût avoir. Pour prix de tous ces sacrifices, l'empereur, moyennant deux cent mille écus, promettait à Louis XII l'investiture de ce duché de Milan, qui allait bientôt passer à la maison d'Autriche.

A ce traité on en avait joint un autre, dont les dispositions restèrent quelque temps secrètes. Celui-ci expliquait un peu ce que le premier avait d'incompréhensible. Louis XII, après avoir perdu non-seulement les provinces de Naples, mais son armée, craignait que les Espagnols ne se portassent dans l'Italie, et ne fissent la conquête du duché de Milan. Ils l'auraient pu ; la France, dans les premiers moments qui suivirent ses revers, n'avait rien à leur opposer. On prévoyait avec raison que l'empereur Maximilien s'allierait avec les Espagnols, pour partager le Milanais,

comme le roi s'était allié aux Vénitiens pour en faire la conquête. Ce soupçon avait pris un caractère de vraisemblance, depuis qu'on avait vu l'empereur embrasser hautement la cause du pape, dans sa querelle avec la république, au sujet des villes de la Romagne, et annoncer le dessein de faire passer une armée en Italie, pour y soutenir les droits du saint-siége. Louis XII croyait que le Milanais était encore plus sérieusement menacé que les états vénitiens. Il voulut détourner l'orage sur ceux-ci, et assurer en même temps ses possessions et sa vengeance.

Ce fut dans cette vue qu'il proposa à l'empereur et au pape une ligue offensive contre Venise, et cette ligue était le sujet du traité secret dont je viens de parler, qui fut signé à Blois le 22 septembre 1504. On s'y partageait d'avance les provinces que la république possédait en Italie. Brescia, Bergame, Crémone, Crème, et le pays compris entre l'Oglio et l'Adda, devaient rester au roi, pour être réunis au duché de Milan : le pape se réservait toute la Romagne : le Frioul, Trévise, Vicence, Vérone et Padoue, devaient former la part de l'empereur. Pour dépouiller les Vénitiens encore plus complètement, on se proposait d'inviter tous les voisins de la république à entrer dans cette ligue; savoir: les Florentins, le marquis de Mantoue, le duc de Ferrare, qui avait à réclamer la Polésine de Rovigo, et enfin le roi de Hongrie, qui ne refuserait pas de reproduire ses prétentions sur la

Dalmatie. C'était faire rentrer la république de Venise dans ses anciennes limites, la réduire à ses lagunes.

Si on se rappelle que, deux ans auparavant, dans les conférences tenues à Trente, entre Maximilien et le cardinal d'Amboise, il avait été convenu que l'empereur et le roi s'uniraient pour reprendre aux Vénitiens les provinces qui avaient appartenu au duché de Milan, on ne s'étonnera pas de voir ces deux princes revenir à cet ancien projet. Le premier ne cherchait que les conquêtes faciles, et les provinces vénitiennes étaient au moins autant à sa convenance que le Milanais, puisqu'elles étaient contiguës à ses états héréditaires. Le second, affaibli par ses revers, et menacé par un voisin puissant, ne se faisait pas scrupule d'en dépouiller un autre. Le pape, en intervenant dans cette affaire, ne pouvait que s'y porter avec une extrême chaleur, parce qu'il était en ce moment en querelle ouverte avec les Vénitiens, et sa passion était d'autant plus vive, que ses prétentions étaient plus injustes. Quant à l'archiduc d'Autriche, qui était aussi l'un des signataires de cette ligue, il n'y avait qu'un intérêt indirect, éloigné, celui d'agrandir le duché de Milan, qui devait un jour appartenir à son fils.

Sans doute si l'empereur et le roi de France eussent considéré cette affaire avec moins de passion, ils auraient senti que la république était un voisin moins dangereux que celui qu'ils voulaient se donner. Aussi la première idée que l'empereur avait conçue, était-elle

de chasser les Français du duché de Milan. Cette idée était beaucoup plus conforme aux véritables intérêts de sa politique; mais il préféra une acquisition certaine à une entreprise hasardeuse. Le roi, comme je l'ai dit, avait à détourner un danger. Le cardinal d'Amboise éprouvait l'embarras qui attend les ministres dont les propositions imprudentes n'ont pas eu de succès. Il avait promis au roi des conquêtes en Italie; il fallait bien lui en procurer aux dépens de qui que ce fût. Jules II devait, plus que tout autre, sentir que cette ligue, à laquelle il venait de prendre part, allait directement contre le plan qu'il s'était tracé, d'expulser tous les étrangers de l'Italie. Mais avant de songer à délivrer la péninsule, il avait un objet plus pressant, celui d'agrandir le domaine du saint-siége. C'est ainsi que, dans la politique comme dans les affaires privées, les intérêts et les passions du moment font souvent négliger les intérêts de l'avenir.

Les Vénitiens voyaient avec étonnement les sacrifices par lesquels le roi de France payait l'avantage de s'allier à la maison d'Autriche. Il aurait été difficile de deviner que le roi sacrifiât la Bretagne et la Bourgogne pour obtenir la permission de conquérir Bergame et Brescia. Cependant ils n'étaient pas sans inquiétude, surtout lorsqu'ils apprirent qu'il existait un traité secret, et que le pape, de qui ils n'étaient pas en droit d'attendre un bon office, y était intervenu. Leurs ambassadeurs à la cour de France faisaient tous leurs

efforts pour pénétrer le mystère de ce traité ; mais le cardinal d'Amboise n'épargnait ni les protestations, ni les serments pour les rassurer, leur répétant sans cesse que le roi tenait plus que jamais à conserver son alliance avec la république.

Dans la vue de la tromper plus sûrement, l'empereur et le roi la firent exhorter par leurs ministres à donner satisfaction au pape, sur l'objet de ses réclamations : mais la république, toujours respectueuse dans ses formes, resta inébranlable dans ses refus.

Maximilien, que son inconstance naturelle jetait dans tous les projets, sans lui permettre d'en suivre aucun, ne se hâtait point de faire une conquête qu'il ambitionnait ; il différait de donner à Louis XII l'investiture du duché de Milan, quoiqu'il l'eût formellement promise, et que la cour de France lui en eût avancé le prix. Enfin, après avoir laissé expirer les délais fixés, il se détermina à recevoir l'hommage que le cardinal d'Amboise vint lui faire, au nom du roi, qui se reconnaissait son vassal, pour Milan et pour Gènes (1).

---

(1) « Le cardinal, comme procureur de Louis XII, jura par la vie et le salut de son roi; aussi étoit-ce ce que le grand homme avoit de plus cher au monde. Prélat, dit l'histoire, avec un seul bénéfice, ministre sans avarice et même sans orgueil, et qui n'eut jamais pour objet que la gloire d'un prince qui ne la cherchoit lui-même que dans la félicité de ses sujets.» (*Dissertation sur l'ancienne forme de sermens usités parmi les*

XXV. Mais pendant que ce ministre était encore à la cour de l'empereur, le roi tomba dangereusement malade, et cette circonstance arrêta encore Maximilien dans l'exécution de ses premiers projets.

Tous ces délais avaient donné aux Vénitiens le temps de pénétrer le mystère du traité de Bois. Effrayés du danger qu'ils venaient de découvrir, ils n'eurent plus qu'une pensée, celle de désunir la ligue par des séductions ou des soumissions. Le pape, qui était le plus ardent promoteur de la guerre dont ils se voyaient menacés, exigeait toujours la restitution de tout ce qu'ils avaient acquis dans la Romagne, à la faveur de la dernière révolution. Lorsqu'on lui offrait une restitution partielle, il parlait de réclamer Ravenne et Cervia, qui n'avaient jamais été occupées par le duc de Valentinois, et quoique la république possédât la première de ces villes depuis plus de soixante ans, et la seconde depuis deux siècles.

Le pape convoitait surtout Bologne, qui était sous

François, par l'abbé VERTOT. *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. II, p. 667.) Ce n'est point *l'histoire* qui parle ainsi du cardinal d'Amboise, ce sont les historiographes. La vérité veut qu'on ne lui conteste ni son mérite ni ses vertus; mais elle ne peut dissimuler ni son ambition ni ses richesses. Vertot le loue de n'avoir possédé qu'un bénéfice, parce qu'il le juge par comparaison avec le cardinal Brissonnet, son prédécesseur dans l'archevêché de Rouen et dans le ministère, lequel avait retenu plusieurs évêchés à la fois.

la domination de Jean Bentivoglio. Les Vénitiens offrirent de chasser ce prince de ses états, de conquérir Bologne pour le saint-siége, espérant qu'à ce prix Jules consentirait à leur laisser Faenza et Rimini. Cette offre fut rejetée.

Cependant les lenteurs de Maximilien firent craindre au pape de manquer une occasion favorable. Les circonstances pouvaient changer, les Vénitiens pouvaient revenir de leur frayeur. Jules consentit à se relâcher un peu de ses prétentions, et à leur laisser le territoire de Faenza et de Rimini; les autres places contestées lui furent remises. Ce pontife ambitieux ne s'en tint pas à ces importantes cessions: il entreprit des conquêtes, leva des troupes, se mit à leur tête, et s'empara de Pérouse et de Bologne, aidé, dans cette expédition, par quelques troupes du roi, qui étaient dans le Milanais. Ce secours était le prix de la pourpre romaine, que Jules avait promise à deux neveux du cardinal d'Amboise.

La France tremblait pour la vie du roi, et la reine faisait charger sur la Loire des bateaux qui emportaient toutes ses richesses en Bretagne. Dans ces instants, qu'il croyait les derniers de sa vie, Louis XII considérait avec amertume l'état où il laissait son royaume, et le démembrement prochain de tant de provinces. La nation allait avoir à regretter la Bretagne, la Bourgogne, une partie de la Flandre, le comté de Blois, et les possessions au-delà des monts.

Elle allait se trouver plus faible qu'avant Louis XI. Les chagrins du roi augmentaient l'ardeur de la fièvre qui le dévorait, et, dans ce moment suprême, il n'avait à choisir qu'entre les reproches éternels de la France et la honte d'un parjure.

Le cardinal d'Amboise arriva d'Allemagne, apportant cette investiture qui coûtait si cher. Le premier aspect de la cour lui apprit la part qu'il avait à la consternation générale. Près du lit du roi, il ne trouva ni la reine, qu'on en avait écartée, ni l'héritier de la couronne, le jeune comte d'Angoulême, qu'on tenait encore loin de la cour. C'était devant Dunois, la Trémouille, le secrétaire-d'état Robertet, et le grand-aumônier, les seuls qui fussent admis dans la chambre royale, que Louis versait des larmes cuisantes, lorsque son mal lui laissait assez de raison pour retomber dans ses chagrins.

George d'Amboise sentit sa faute, et, pour la réparer, le courtisan eut recours à son double caractère d'homme d'état et de prélat. Il se hâta de dire au roi qu'il n'y avait pas à balancer, qu'il fallait rompre le mariage conclu au prix de tant de sacrifices, et marier à l'héritier de la couronne la princesse promise au fils de l'archiduc. Selon ce ministre, tous les engagements pris avec la maison d'Autriche étaient nuls, et il fondait cette opinion sur cette maxime du droit public français, qu'il avait souvent oubliée, que le roi n'avait pas le droit de disposer d'une portion du

royaume, sans le consentement de la nation. Il restait à lever les scrupules du mourant, sur la violation des traités : mais la plénitude des pouvoirs attachée à la qualité de légat du saint-siége, lui rendait cet obstacle très-facile à aplanir. Le cardinal délia Louis de ses serments. Rien n'humilie davantage la raison humaine que ce spectacle : on comprend qu'un homme d'état juge du poids d'une promesse ; mais conçoit-on qu'un prêtre l'abolisse (1) ?

La rupture du mariage, l'infraction des traités, venaient d'être résolues, avec le plus profond secret, autour du lit du roi. On compte déja pour ennemi celui qu'on a le projet de tromper : par conséquent le roi devait être bien éloigné de presser l'empereur de faire des conquêtes en Italie, et lui-même, s'attendant à avoir bientôt la guerre avec Maximilien, ne pouvait pas choisir ce moment pour attaquer la république de Venise. Le système des alliances de la France changea tout à coup ; Louis XII, rétabli de sa mala-

(1) S. Gelais, dans son *Histoire de Louis XII*, raconte la requête que les États-généraux présentèrent au roi pour faire rompre le mariage projeté entre madame Claude et le comte de Luxembourg. Mais voici comment l'historien courtisan explique le manque de parole du roi. « Or, est-il à sçavoir, dit-il, qu'auparavant *pour vivre en paix et dissimuler le tems*, comme saige prince et clairvoyant, le roy en avoit *tenu quelque propos, sans qu'il eust intention ny volonté* que les choses sortissent à nul effect. »

die, s'allia avec le roi d'Arragon, qui, bien que ses états dussent revenir à la maison d'Autriche, n'était pas en bonne harmonie avec l'archiduc, son gendre. On entama une querelle avec celui-ci et avec l'empereur, au sujet de leurs procédés violents envers des princes allemands, protégés de la France, mais que par le traité de Blois elle avait abandonnés. Les états-généraux du royaume furent assemblés; et, dans la première adresse qu'ils présentèrent au roi, ils lui dirent, après l'avoir salué du titre de père du peuple: « Mais, sire, votre amour pour la France doit-il finir « avec votre vie? N'avez-vous fait bénir vos lois à vos « provinces que pour rendre plus sensible le malheur « de celles que vous allez livrer à l'étranger? Ce dé-« membrement de la France doit-il être le prix des « travaux et du sang de vos fidèles sujets? » A ces mots, l'orateur et les députés se jetèrent à genoux. Le roi assembla un conseil de princes, de ministres, de prélats, de magistrats (1): on eut l'air de délibérer, et le 20 mai 1506, on célébra les fiançailles de la fille de Louis XII, avec le jeune comte d'Angoulême, qui fut depuis François Ier.

1506 XXVI. Ainsi fut rompue cette ligue, formée à Blois entre le pape, l'empereur, l'archiduc d'Autriche et le roi de France, contre la république de Venise.

---

(1) La requête, la délibération, la réponse et le serment sont dans la *Collection des lettres de Louis XII*, tome I, p.43.

Une révolte de Gènes, à laquelle le pape n'était pas étranger, attira Louis XII au-delà des monts. Il se présenta à la tête de cinquante mille hommes. Lorsqu'il eut fait rentrer cette ville sous son obéissance, les Vénitiens lui envoyèrent à Milan une ambassade de félicitation.

Ils étaient très-alarmés de la présence du roi. Le pape, qui ne l'était pas moins, et qui voyait avec dépit le mauvais succès de ses intrigues à Gènes, excitait l'empereur contre les Français, pour les empêcher de devenir encore une fois les maîtres de l'Italie: d'une autre part, Louis XII négociait avec son nouvel allié Ferdinand d'Arragon.

La république de Venise était devenue un état trop puissant, pour ne pas faire ombrage à tous ceux qui voulaient dominer en Italie. Aussi, tandis que Maximilien et Jules II se liguaient contre Louis XII, et faisaient entrer dans leur plan la conquête des états vénitiens, les rois de France et d'Arragon arrêtaient de faire la guerre à la république.

De tous côtés elle n'avait que des ennemis. Elle ne pouvait espérer que l'alliance du plus faible, et elle devait craindre d'avoir à fournir les indemnités lorsqu'ils se réconcilieraient.

Maximilien annonçait qu'il voulait traverser l'Italie, pour aller recevoir la couronne impériale à Rome. Il demandait le passage à travers les états de Venise; mais il se présentait avec une suite, qui avait moins

l'air d'une escorte que d'une armée. Les Vénitiens voulurent, en refusant le passage, s'en faire au moins un mérite aux yeux du roi de France.

Il les encouragea fort à persister dans leur refus, et leur promit son appui, tandis que, dans ce moment, il se liguait contre eux avec le roi Ferdinand; mais cet appui ne pouvait inspirer une grande confiance, quand on voyait Louis XII, par une inconséquence qu'il est impossible d'expliquer, licencier son armée, repasser les Alpes, au moment où l'empereur allait entrer en Italie.

Cependant, cette imprudence servit à démentir toutes les imputations que Maximilien ne cessait de répandre sur l'ambition du roi : « Elle s'accroît encore, disait-il, de l'ambition de son premier ministre, qui a ensanglanté la péninsule, pour se frayer un chemin au pontificat. Si l'un parvient à s'asseoir dans la chaire de saint Pierre, si l'autre usurpe les droits de l'empire, il n'y a plus de liberté, de sûreté pour les autres puissances. » Ces accusations n'étaient pas dénuées de fondement : George d'Amboise, loin de renoncer à la tiare, qui lui avait échappé deux fois, méditait alors le projet de faire déposer Jules II, pour se substituer à sa place. Enfin, s'il échouait une troisième fois, son ambition lui avait même fait concevoir un plan encore plus hardi, celui de séparer la France de l'obéissance de Rome, et de s'y déclarer patriarche.

Les princes qui redoutaient le plus la France n'o-

saient se fier à Maximilien ; ils voyaient que pour protéger il commençait par envahir, et les vœux de l'Italie ne furent pas pour lui.

Le corps germanique, qui avait promis de le seconder, se ralentit dès qu'il n'en vit plus la nécessité.

Cependant l'armée de l'empire s'élevait à trente mille hommes ; et ces troupes, jointes à l'armée autrichienne, suffisaient bien pour inspirer un juste effroi.

XXVII. Les ambassadeurs de Maximilien et de Louis XII étaient à Venise, demandant les uns et les autres que la république se déclarât : c'était une chose fort difficile que le choix d'un ennemi, entre un empereur et un roi de France.

Ce fut une grave matière à discuter dans le conseil de Venise, que la réponse définitive qu'attendaient les ambassadeurs de Maximilien. On avait épuisé tous les moyens de temporisation. Le sénat, après en avoir délibéré plusieurs fois, s'assembla pour prendre un parti décisif.

« Nous ne pouvons, dit Nicolas Foscarini, maintenir la paix, ni conserver la neutralité. Refuser le passage à l'empereur, c'est lui déclarer la guerre ; le lui accorder, c'est introduire un ennemi au sein de l'Italie. La guerre est donc inévitable ; quant à la neutralité, elle est impossible. Maximilien aura à se venger de notre refus, Louis nous reprochera notre connivence ; et tous deux touchent à nos frontières.

« S'il ne s'agissait que de choisir entre l'un ou « l'autre de ces ennemis, je n'hésiterais pas à vous « proposer de rester unis au roi de France. Il y a sans « doute plus de gloire à persister dans notre système « de confédération qu'à changer d'alliés. L'Italie nous « saurait plus de gré de fermer sa barrière que de l'ou- « vrir à un autre étranger. Je conviens même que les « forces du roi, jointes aux nôtres, peuvent être suffi- « santes pour arrêter et pour repousser l'empereur. « Mais savez-vous ce que je redoute? ce n'est pas de « les avoir à combattre, l'un avec le secours de l'autre; « c'est de les voir réunis contre nous.

« Or, pour me décider dans cette affaire, je me fais « à moi-même cette question : Qu'arrivera-t-il si nous « refusons le passage à Maximilien? Nous attaquera-t-il « pour aller ensuite attaquer le Milanais? ce n'est pas « là ce qui m'alarmerait davantage. Mais au lieu de « s'en prendre au roi de France, ne lui proposera-t-il « pas d'unir leurs forces pour notre ruine? Voilà ce que « je prevois, ce qui m'épouvante et ce qui me déter- « mine.

« Je ne prétends pas tracer ici l'histoire de l'avenir, « qui dépend des circonstances et de la mobile volonté « des hommes.

« Mais voici les considérations qui me font juger « cet évènement possible et même probable. L'empe- « reur a depuis long-temps le désir de faire une in- « vasion en Italie, cependant il n'y est pas encore

« entré : pourquoi ? c'est parce que, tout puissant qu'il « est, comparativement à nous, sa puissance n'est pas « constituée de manière à lui donner les moyens de « soutenir une guerre prolongée. Il a une armée à lui ; « celle de l'empire a été mise à sa disposition ; mais « le corps germanique n'a fait les fonds que pour la « soudoyer pendant six mois, et l'empereur n'a aucun « moyen d'y suppléer. Nécessiteux comme il l'est, il a « besoin d'un allié. Il sent qu'il ne peut entreprendre « une guerre d'Italie, sans être assuré du concours « du roi de France ou de notre république ; dans ce « moment, c'est le nôtre qu'il réclame ; si nous le lui « refusons, il se réconciliera avec la France ; il chan- « gera son plan de campagne, il changera d'alliés et « d'ennemis, mais il n'en persistera pas moins dans « ses projets d'invasion. Nos provinces sont encore « plus à sa convenance que le Milanais. Si vous recon- « naissez qu'il a une extrême passion de pénétrer en « Italie, pouvez-vous douter qu'il ne recoure à ce « moyen, quand nous lui en aurons fait une néces- « sité ?

« On cherche à se rassurer par l'inimitié de ces deux « princes, et par l'intérêt bien évident qu'ils ont tous « les deux de ne pas favoriser mutuellement leurs pro- « grès, surtout dans le voisinage l'un de l'autre. Cela « est incontestable ; cependant le passé doit nous ap- « prendre à ne pas compter sur cette garantie. Ils ont « signé deux fois un traité d'alliance pour nous dé-

« pouiller, et notre république n'a échappé jusqu'à « présent à ce danger que par des circonstances for- « tuites. Mais il me semble que ce danger existe en- « core.

« L'empereur doit être irrité contre Louis XII, à « cause de la violation du traité de Blois, je le sais, et « je me fierais à son ressentiment, si je ne lui con- « naissais une extrême inconstance dans le caractère, « une grande impatience de s'établir au-delà des Alpes, « et la nécessité absolue de trouver un allié avant d'en- « treprendre cette conquête. Par conséquent il le cher- « chera, et il n'y en a que deux, le roi de France et « nous. Sur notre refus, il ne verra plus dans le roi « un souverain qui l'a offensé, mais un prince dont le « secours lui est nécessaire.

« Les raisons qui pourraient éloigner Louis XII « d'une alliance avec Maximilien sont peut-être encore « plus puissantes. Elles ne m'inspirent pourtant au- « cune sécurité. D'abord le roi craindra que nous ne « finissions par nous liguer avec l'empereur contre lui, « et il voudra nous prévenir : en second lieu, il n'a « rien à gagner à faire la guerre à l'empereur, puisque « celui-ci ne possède encore rien en Italie ; au con- « traire le partage de nos belles provinces doit le tenter. « Il ne cessera d'être sollicité contre nous, par les Mi- « lanais, qui ne sont pas encore consolés du démem- « brement de leur état ; par les Florentins, qui ont « tant de crédit sur lui ; par le duc de Ferrare, par le

« marquis de Mantoue, nos voisins; par le roi de « Naples, avec qui il vient de se réconcilier, et qui « est impatient de ressaisir les places que nous occu- « pons sur ses côtes; enfin par le pape, qui nous « voit à regret posséder encore deux ou trois villes « dans la Romagne. A ces sollicitations du dehors se « joindront des instigations domestiques plus pres- « santes encore. Personne de vous n'ignore l'ambition « avouée du principal ministre du roi : cette ambition « est un poids qui fait trouver suffisantes toutes les « raisons pour envoyer une armée française en Italie, « et légers tous les sacrifices pour l'y maintenir. Pou- « vez-vous penser qu'il se laissera arrêter par les in- « convénients d'une guerre dispendieuse, quand vous « l'avez vu acheter la tolérance de Maximilien par la « cession de tant de provinces?

« Si le roi redoute Maximilien, il cherchera à se ré- « concilier avec lui à nos dépens; s'il ne croit pas devoir « le craindre, il ne croira pas compromettre la sûreté « de ses états, en laissant pénétrer ce prince en Italie.

« Ainsi l'empereur a besoin d'un allié pour faire son « invasion; il nous recherche : le refuser, c'est l'obli- « ger de le chercher ailleurs.

« L'empereur nous préfère pour alliés, le roi doit « nous préférer pour ennemis : il n'y a de part ni « d'autre aucun obstacle invincible à leur union : j'en « conclus que cette union est malheureusement pro- « bable.

« Maintenant voyons quelle est notre position relativement à l'un et à l'autre de ces deux princes. « Maximilien n'a rien à nous reprocher, que notre « alliance avec Louis XII dans la guerre de Milan. Il a « besoin de nous parce qu'il est obéré; ce sera donc « un allié qui restera dans notre dépendance. Le roi « nous reproche d'avoir contrarié ses vues dans la « guerre de Pise, d'avoir favorisé sous main ses ennemis dans le royaume de Naples, de posséder Crémone, qu'il regrette de nous avoir cédée. Il sait que « nous n'ignorons pas qu'il a proposé deux fois à l'empereur le partage de nos états. Il ne nous pardonnera point ses torts envers nous, parce qu'il ne « pourra nous croire des alliés sincères. Enfin il n'a « pas besoin de notre alliance; donc, après l'avoir « signée, nous ne pourrons pas compter sur lui.

« On s'épuise en raisonnements pour prouver que « cette ligue serait contraire aux véritables intérêts de « la France, et l'on en conclut que Louis XII ne la « formera pas : comme si déja il ne l'avait pas formée « à Trente et à Blois; comme si les princes ne se déterminaient jamais que par les intérêts bien entendus « de leur peuple; comme si celui-ci les avait toujours « consultés.

« Nous donnerions, comme lui, une opinion peu « favorable de notre prudence, si, dans la nécessité « où nous nous trouvons de faire la guerre, nous lui « laissions l'avantage d'avoir un allié, si nous mettions

« à sa disposition l'auxiliaire qui s'offre à nous. En « dernière analyse, refuser passage à Maximilien, c'est « nous soumettre à faire seuls une guerre défensive. « Lui ouvrir le chemin, c'est entreprendre une guerre « offensive avec le concours du corps germanique et « de l'empereur. Comme le choix entre ces deux posi- « tions ne peut pas être douteux, je me décide pour « celle qui offre le plus de sûreté, et je propose l'al- « liance avec Maximilien. »

Cette harangue fut appuyée par les sénateurs Dominique Morosini et André Vénier.

André Gritti, homme grave, à qui sa prudence donnait une grande autorité dans le conseil, se leva pour combattre cette opinion.

« Je reconnais, dit-il, la difficulté d'établir des faits « assez constants, pour décider la question qui nous « occupe. Mais c'est parce que l'avenir est hors de « notre puissance et de notre prévoyance, que je m'at- « tacherais à des considérations plus simples, à l'intérêt « du moment. Il me semble que, dans l'opinion qu'on « vient d'exposer, on a poussé le raisonnement jus- « qu'à la subtilité.

« Sans nous jeter dans les ténèbres de l'avenir, « examinons bien quelle est notre position actuelle. « Louis XII est en Italie de notre aveu, puisque nous « l'avons aidé à conquérir le duché de Milan : nous « avons peut-être eu tort, mais cela est fait. Aujour- « d'hui nous ne pouvons prétendre qu'il en possède

« injustement une partie, sans avouer que nous ne « sommes pas détenteurs légitimes de l'autre. Il y a « même plus : il s'est fait donner par l'empereur l'in- « vestiture de la part qui lui est échue ; il a vu les Mi- « lanais aller au-devant de son joug. Nous, nous avons « vu Crémone nous fermer ses portes, et l'empereur n'a « point reconnu notre droit de possession. Nous ne « pouvons donc espérer d'être maintenus dans cette « acquisition, que par celui qui a fait avec nous ce « partage.

« Nous sommes, depuis plusieurs années, les alliés « du roi de France, et cette alliance est si réellement « fondée sur des intérêts communs, qu'elle n'a pas « laissé de subsister, malgré les nuages qui se sont « élevés plusieurs fois entre le roi et nous. Si cette « alliance est naturelle, solide, nécessaire, ce serait « une imprudence de la rompre, pour prévenir des « dangers qu'une politique subtile veut donner comme « probables, mais dont elle parvient à peine à établir « la possibilité. L'Italie nous reproche d'avoir attiré « les Français au-delà des monts, sans considérer qu'a- « lors nous ne pouvions guère faire autrement. Mais « son animadversion sera bien plus vive, si nous lui « donnons aussi le droit de nous attribuer l'invasion « des Autrichiens.

« Je pense donc que notre intérêt, comme notre « dignité, nous conseille de rester dans l'alliance du « roi, et que nous ne pouvons livrer le passage à

« l'empereur, sans nous attirer l'inimitié de tous nos « voisins.

« Sans doute que c'est un malheur de voir les Fran-« çais dans la Lombardie, mais le plus grand de tous « serait d'y voir aussi les Allemands: car l'empereur et « roi, s'ils s'unissaient, nous opprimeraient; s'ils se « faisaient la guerre, ils ravageraient notre patrie et « finiraient par s'accorder à nos dépens.

« Puisqu'il faut avoir la guerre, tâchons au moins « de la faire au-delà de notre territoire, ou sur nos « frontières éloignées, plutôt que de l'appeler au centre « de nos états. Ouvrir le passage aux Autrichiens, c'est « nous soumettre à fournir le champ de bataille.

« Quand il faut choisir entre deux alliés, il est na-« turel de se décider pour celui dont l'alliance est plus « utile et la fidélité moins suspecte. Louis XII est in-« contestablement plus puissant que l'empereur; c'est « un prince économe; je ne lui connais point de rai-« sons de nous haïr, quoique j'avoue qu'il peut con-« voiter quelques-unes de nos provinces, et que nous « lui avons donné des sujets de mécontentement; mais « il n'est pas tellement affermi dans ses conquêtes qu'il « puisse vouloir de sitôt en essayer de nouvelles. Milan « lui a échappé immédiatement après sa première sou-« mission. Gènes était en état de révolte, il y a peu de « mois. Il a eu des différends avec les Suisses pour « Belinzona. Il n'ignore point que le pape a encouragé « les Génois dans leur insurrection. Il sait que l'empe-

« reur peut se servir des enfants de Louis Sforce pour « exciter des troubles dans le Milanais. Ces considéra« tions sont autant de liens qui attachent le roi à notre « république, ou qui du moins doivent lui faire éviter « une rupture avec elle.

« Maximilien ne pourrait pas entreprendre une « guerre avec le roi de France, s'il ne disposait des « forces du corps germanique. Mais quelles sont ces « forces? on avait d'abord annoncé quatre-vingt-dix « mille hommes; ensuite ils se sont réduits à trente, « et il est possible que ce nombre soit encore exagéré « de moitié. Malgré la réduction de cette armée, la « diète ne s'est engagée à la soudoyer que pendant « six mois; et en effet elle n'a pas un grand intérêt à « faciliter à l'empereur des conquêtes, qui ne tourne« raient qu'à l'avantage personnel de ce prince. Le « pape a refusé à Maximilien l'autorisation de disposer, « pour cette expédition, de cent mille ducats, qui « avaient été levés en Allemagne, pour la croisade « contre les Turcs. L'empereur demande des subsides « aux Florentins, aux Siennois, à tous les petits princes « d'Italie; mais c'est un mauvais moyen d'en obtenir « que de faire entrevoir, pour prix d'un pareil sacri« fice, la perspective du ravage et ensuite de l'oppres« sion. Ainsi Maximilien, qu'on surnomme le nécessi« teux à si juste titre, se verra bientôt dénué des « moyens pécuniaires, indispensables pour soutenir « une guerre sérieuse. Une fois engagés dans cette

« guerre comme ses alliés, ce sera à nous d'y pourvoir; « et comme il faudra toujours payer ses troupes avant « les nôtres, il conservera une armée, quand nous n'en « aurons plus. Nous nous trouverons à sa discrétion.

« Voilà quelle sera notre condition dans ce système « d'alliance; nous fournirons le territoire et l'argent. « Mais du moins cette alliance offre-t-elle quelque « stabilité? je ne le vois pas : l'empereur, qui passe « pour un habile homme de guerre, n'a pas moins la « réputation d'un prince inconstant. Indépendamment « de cette mobilité de caractère, sa politique peut lui « conseiller de faire une paix séparée. Remarquez qu'il « n'a point d'états en Italie; que, quand il voudra, il « pourra en retirer ses armées; et que les Français, au « lieu de le poursuivre, se jetteront sur nous pour « nous accabler.

« Je vois donc plus d'utilité, et de sûreté pour nous, « dans l'alliance du roi de France que dans celle de « l'empereur.

« Maintenant examinons ce qui doit naturellement « nous arriver avec l'un ou l'autre allié, dans la double « hypothèse de la bonne et de la mauvaise fortune.

« Je suppose que nous persistions dans notre alliance « avec le roi. Si la guerre est heureuse pour nous, les « Allemands ne pénétreront pas dans notre territoire; « c'est déja un grand avantage. Le roi ne sera autorisé « à nous rien demander. Nous aurons le droit d'inter- « venir dans les conditions de la paix. Il n'est pas

« probable que nous nous agrandissions; mais nous
« aurons accru notre considération et notre influence.
« L'Italie nous devra de l'avoir préservée, et il n'y
« aura point de raisons pour que le roi se détache de
« notre alliance, au milieu de nos succès communs.

« Si la guerre est malheureuse au contraire, le roi
« n'en sentira que plus fortement la nécessité de notre
« alliance. Il aura, comme nous, son territoire à dé-
« fendre; il s'en occupera sans doute plus spécialement
« que du nôtre; mais il appellera les ressources im-
« menses qu'offre son royaume. Il pourra obliger les
« autres puissances de l'Italie à faire cause commune
« avec nous, et, dans tous les cas, il sera en état de
« résister pendant plusieurs campagnes à la mauvaise
« fortune.

« Voyons maintenant ce qui nous attend dans l'al-
« liance de l'empereur. Heureux, il ne voudra point
« faire de paix qu'il n'ait entièrement chassé les Fran-
« çais d'Italie. C'est une grande entreprise, qui veut
« du temps et dont nous avancerons les frais. Quand
« il y aura réussi, il se dira notre libérateur; il voudra
« être notre arbitre, et nous fera encore payer sa pro-
« tection. Peut-être nous demandera-t-il les provinces
« qui ont été détachées du duché de Milan. La plus
« grande faveur qu'il nous puisse faire, c'est de nous
« traiter comme ses vassaux; et en supposant que
« nous conservions toutes nos possessions et toute
« notre indépendance, nos provinces resteront pres-

« sées entre l'Autriche et le Milanais, qui appartien-
« dront alors au même souverain et à un prince plus
« puissant que nous.

« Si ses armes n'obtiennent pas des succès décisifs,
« il ne portera pas ses prétentions jusqu'à expulser en-
« tièrement les Français au-delà des monts; mais il
« s'établira lui-même en Italie, et nous serons proba-
« blement obligés de lui fournir une partie de son
« nouveau territoire. Ainsi nous nous trouverons affai-
« blis, et nous aurons en Italie deux redoutables étran-
« gers au lieu d'un. Ce sera bien pis si la guerre est
« malheureuse. Les ressources de Maximilien se trou-
« veront épuisées au bout de quelques mois; et comme
« il n'a point d'intérêt réel en-deçà des Alpes, il se
« retirera dans ses états ou fera sa paix séparée.

« L'alliance de l'empereur a donc des inconvénients
« et des dangers que ne présente pas celle du roi de
« France.

« Mais les orateurs qui m'ont précédé ont déplacé
« la question. Ils ont omis toutes les considérations
« que je viens de développer, pour s'attacher à une
« supposition unique, à l'alliance de ces deux princes
« contre nous. Sans doute ce serait un grand danger.
« Ce danger ne serait pas nouveau, vous l'avez couru
« deux fois, et vous avez vu, par cette expérience,
« combien il était difficile qu'une union peu sincère
« désavouée par la politique, contrariée par tant de
« jalousies et d'inimitiés, eût aucun résultat.

« Je ne veux pas cependant qu'une sécurité impru-
« dente nous fasse fermer les yeux sur un danger très-
« réel. Ce danger n'est pas impossible, puisqu'il a existé.
« Je demande seulement si son retour est plus probable
« quand nous resterons les alliés du roi, que lorsque
« nous serons unis à l'empereur.

« Il paraît qu'à Trente et à Blois la proposition de
« former une ligue pour notre perte est venue des mi-
« nistres français. Était-ce un piége tendu à l'empereur
« pour l'empêcher de s'opposer aux progrès du roi en
« Italie? était-ce un dessein véritable de partager nos
« provinces avec lui? je n'examine pas cette question;
« mais à l'époque où ces propositions ont été faites
« nous étions les alliés du roi; par conséquent la même
« idée peut lui venir une troisième fois, sans que nous
« ayons rompu notre alliance.

« Et ne lui viendra-t-elle pas bien plus naturellement
« si nous nous en séparons?

« Remarquez que plusieurs des raisonnements sur
« lesquels on appuie l'opinion contraire, sont suscep-
« tibles d'être rétorqués. Si le roi, vous dit-on, redoute
« l'empereur, il cherchera à se réconcilier avec lui; s'il
« ne le craint pas, il consentira à partager nos provinces
« avec lui. On peut dire tout aussi-bien : Si le roi re-
« doute Maximilien, il se gardera bien de l'attirer dans
« son voisinage, en lui proposant le partage de nos
« provinces : s'il ne le craint pas, il ne cherchera point
« à se réconcilier avec lui. Ce sont là de part et d'autre

« de vaines subtilités : reconnaissons que tout cela est « possible; mais avouons que cette possibilité n'en « existera pas moins, quand nous aurons abandonné « l'alliance du roi pour celle de l'empereur.

« Appliquons-nous à détourner tout ce qui pourrait « ramener ces deux princes à une ligue contre notre « république, et pour cela, attachons-nous au plus « fort, au moins inconstant, à celui qui a le plus grand « intérêt de mettre obstacle à la grandeur future de « l'autre, ou de sa postérité. Vous voyez que Maximi-« lien a un petit-fils, qui doit réunir sur sa tête les « couronnes d'Autriche, des Pays-Bas, d'Arragon, de « Castille, de Naples, et probablement aussi la cou-« ronne impériale; voilà un gage certain que le roi de « France ne consentira jamais sincèrement à l'agran-« dissement de cette maison. »

Ce discours entraîna la majorité des suffrages. L'alliance avec le roi fut maintenue, et on fit répondre à Maximilien que les engagements de la république avec les autres états, ne lui permettaient point de laisser une armée étrangère pénétrer dans l'Italie, qui était en pleine paix. Que s'il y venait seulement avec le dessein de se faire couronner empereur, et avec la suite convenable à un si grand prince, tous les passages par les états de la république lui seraient ouverts, et qu'il y trouverait par tout les témoignages de dévouement et de respect qui lui étaient dus. On ajoutait que la république ne croyait point s'écarter de ses devoirs

envers lui, en exécutant ponctuellement les engagements qu'elle avait pris avec la France, et en fournissant au roi le secours auquel elle s'était obligée, en cas que le Milanais fût attaqué; mais qu'elle ne négligerait rien, pour éviter tout ce qui pourrait être considéré comme une agression de sa part.

1508 XXVIII. Ce refus excita la colère de Maximilien. Il renvoya l'ambassadeur de Venise; il fit marcher ses troupes sur les frontières du Frioul; mais elles y trouvèrent celles de la république, appuyées d'un corps français de cinq cents gendarmes, et de cinq mille hommes d'infanterie.

Un détachement de mille Autrichiens pénétra d'abord, par les défilés des montagnes, jusqu'à Crémone; le gouverneur de Milan l'obligea à faire une prompte retraite. Peu de temps après, quatre mille chevaux se présentèrent pour entrer à Vérone, où on leur refusa le passage avec fermeté. Au mois de février 1508, l'empereur lui-même arriva sur les hauteurs qui dominent Vicence, tandis qu'un autre corps traversait le Frioul, et surprenait la petite place de Cadore. Il dirigea ensuite la marche de toutes ses troupes sur Trévise; mais déja l'argent lui manquait. Les Suisses, qu'il avait pris à sa solde, le quittèrent pour passer au service du roi de France, et il reprit en personne le chemin du Tyrol, réduit à aller vendre ses pierreries à Inspruck.

Pendant son absence, les Vénitiens enveloppèrent,

prirent ou taillèrent en pièces le corps allemand qui s'était avancé dans le Frioul. Ils firent, dans cette action, trois mille prisonniers, recouvrèrent ensuite Cadore, mirent le siége devant Gorice, l'emportèrent en quatre jours, achetèrent la reddition de la citadelle pour quatre mille ducats; et leur armée, que commandait Alviane, se présenta devant Trieste, en même temps qu'une flotte arrivait de Venise, pour attaquer cette place par mer. Il y avait près de cent trente ans que cette ville leur avait été enlevée par l'amiral génois Maruffo. Après avoir été possédée momentanément par le patriarche d'Aquilée, elle avait été réunie aux domaines de la maison d'Autriche. Louis XII fit engager les Vénitiens à ne pas pousser plus loin leurs avantages; mais ils n'eurent garde de se rendre à ses exhortations. Trieste capitula, et la flotte alla saccager quelques petites villes de l'empereur, situées sur l'Adriatique.

Cette guerre défensive était, comme on voit, assez vigoureuse. Les succès des Vénitiens n'étaient pas aussi brillants dans la vallée de l'Adige; les deux armées avançaient, reculaient tour-à-tour entre Trente et Rovérédo. La défection des soldats de Maximilien vint mettre fin à la campagne. Presque tous les Allemands se débandèrent, et les Vénitiens auraient pu pousser plus loin leurs succès, sans rencontrer aucun obstacle, si le roi ne fût encore intervenu pour les arrêter. Pendant les désastres de son armée, l'empe-

reur était à parcourir toute l'Allemagne pour obtenir des secours d'argent. Il fit proposer une trève aux Vénitiens; mais ils répondirent qu'ils ne pouvaient traiter sans leur allié. Des plénipotentiaires des trois puissances s'assemblèrent. Ceux de l'empereur consentirent à ce que chacune des parties restât en possession de ce qu'elle occupait alors; mais les Français exigèrent que cette trève fût commune à tous leurs alliés, notamment au duc de Gueldre, que Maximilien avait dépouillé d'une partie de ses états. Les Allemands s'y refusèrent avec obstination, et les Vénitiens n'ayant pu concilier les parties, jugèrent avec raison que leurs engagements envers le roi de France n'allaient pas jusqu'à soutenir les droits de ses alliés sur le bas Rhin, et finirent par conclure séparément une trève de trois ans avec l'empereur, le 20 avril 1508.

Le roi en fut très-irrité, ce qui était d'autant plus injuste qu'il avait exigé qu'ils ralentissent la rapidité de leurs conquêtes; il fallait bien qu'il leur laissât faire la guerre ou la paix.

LIVRE XXII.

Ligue de Cambrai, 1509. — Guerre de la ligue de Cambrai. —Campagne de 1509.—Bataille d'Agnadel.—Les Vénitiens perdent toutes leurs provinces de terre-ferme. — Leur ambassade à l'empereur.— Ils surprennent Padoue et Vicence. —Siége de Padoue.—Ils se réconcilient avec le pape.

I. La fortune avait secondé les Vénitiens au-delà de leurs espérances. Ils avaient dissipé, dès le premier choc, les troupes d'un ennemi à qui son indigence ne permettait pas de renouveler le combat. Ils pouvaient se dire les vainqueurs de l'empereur et de l'empire. Jamais leur puissance ne s'était élevée si haut qu'en ce moment. Mais la trève les brouilla avec Louis XII, sans les raccommoder avec Maximilien. Il faut en convenir, la conduite du roi était fort difficile à prévoir, car elle est encore aujourd'hui impossible à expliquer. Il venait d'entamer une nouvelle discussion avec Maximilien pour l'administration des Pays-Bas, qui revenaient au jeune Charles d'Autriche, par la mort de l'archiduc son père. Malgré tant de différends avec l'empereur, il exigea des Vénitiens qu'ils ménageassent un ennemi vaincu; et quand il fut question de la trève,

les prétentions de la France, qui n'avait pris qu'une très-faible part à la guerre, allèrent jusqu'à vouloir y faire comprendre le duc de Gueldre, avec lequel les Vénitiens n'avaient pris aucun engagement. Il n'était pas raisonnable que, pour l'avantage d'un prince à qui ils ne devaient aucun intérêt, ils laissassent échapper une occasion favorable d'avoir une trève de trois ans, qui les mettait en possession de leurs conquêtes. Louis XII leur en fit un crime. Il avait tort, il devait à la république la sûreté actuelle du Milanais; et bientôt après, il éprouva encore, de sa part, un bon procédé, qu'il ne sut pas assez reconnaître, et qu'il aurait dû imiter.

Maximilien était assuré du côté des Vénitiens, puisqu'il venait de conclure avec eux une trève, qu'il n'était pas de leur intérêt de rompre. Mais il demeurait en état de guerre avec le roi, et ne se sentant ni assez fort, ni assez riche pour la faire avec avantage, il fit proposer à la république de convertir la trève qui venait d'être signée, en traité de paix définitif, et même en alliance offensive, c'est-à-dire de se liguer avec lui, pour attaquer le roi et se partager ses états d'Italie. Le seul usage que les Vénitiens firent de l'empressement que l'empereur avait mis à les rechercher, fut d'en donner avis au roi. C'était aller fort au-delà de ce qu'exigeaient les maximes de cette république : le roi ne fut point touché de cette ostentation de loyauté, et Maximilien eut le droit d'être fort choqué de cette indiscrétion.

Il pouvait l'être aussi de quelques excès qui avaient signalé la joie des Vénitiens après leur victoire. C'était un soin que leur gouvernement ne négligeait pas, d'amuser le peuple par des fêtes, et d'augmenter l'éclat de sa capitale, par des solennités, qui y attiraient toujours un grand concours d'étrangers. On prépara au général victorieux une réception qui fut un pompeux spectacle.

Dans ces réjouissances, l'esprit railleur et satirique des Vénitiens n'épargna pas l'ennemi qu'ils venaient d'humilier. La peinture, la gravure qui était alors un art nouveau, le théâtre, exposèrent Maximilien et ses Allemands à la risée publique, et les gondoliers de Venise se vengèrent, par des chansons populaires, de l'effroi que l'empereur leur avait causé.

On en fit un grand crime au gouvernement; on ne sentit pas qu'il est indispensable, dans les républiques, d'entretenir l'esprit de dénigrement contre les rois. Les rois eux-mêmes ne prennent pas beaucoup de soin de ménager l'amour-propre des républiques: et, dans les moments qui avaient précédé cette dernière guerre, Maximilien, piqué du refus que le gouvernement vénitien avait fait de lui accorder le passage sur son territoire, n'avait-il pas cité le doge et le sénat à comparaître devant lui, et ne les avait-il pas fait mettre au ban de l'empire, comme des vassaux rebelles? On n'avait pas le droit de s'étonner que ces prétendus vassaux se permissent quelques insolences, pour constater leur indépendance.

Mais Maximilien, plus sensible, comme tous les princes, aux affronts personnels qu'aux outrages faits à sa couronne, ne put pardonner aux Vénitiens ni leur triomphe, ni leurs chansons satiriques, ni la communication qu'ils avaient donnée au roi de sa dernière proposition. On devait donc s'attendre qu'il chercherait à susciter des ennemis à la république. Cependant l'état actuel de l'Europe paraissait devoir rassurer Venise sur la possibilité d'une ligue des princes contre elle.

Le roi de France n'avait rien à lui reprocher. Elle venait de lui rendre un important service. Il s'était brouillé avec l'empereur par la violation du traité de Blois. Il était alors en querelle ouverte avec lui, pour la Gueldre et les Pays-Bas. Il ne pouvait vouloir favoriser l'agrandissement de la maison d'Autriche.

La Castille était entre les mains d'un enfant. Le roi d'Arragon, depuis la mort de sa femme Isabelle de Castille, avait vu les Autrichiens lui disputer l'administration de ce royaume. Il trouvait en eux des rivaux plutôt que des parents. Il avait enlevé au roi de France la seconde moitié du royaume de Naples, il l'avait trompé plusieurs fois; ainsi il ne pouvait pas s'allier sincèrement avec lui.

Le pape était, en grande partie, redevable aux Vénitiens de son élection. Il avait fait un accommodement avec eux pour les villes de la Romagne; il en avait recouvré quelques-unes, et beaucoup plus qu'il ne devait prétendre.

Il ne pouvait favoriser Ferdinand d'Arragon (1), depuis que ce prince s'était emparé de Naples. Il ne pouvait désirer que l'empereur pénétrât en Italie, à cause des prétentions obscures, caduques, mais illimitées, de la chancellerie allemande, sur presque tous les pays situés au midi des Alpes et notamment sur le domaine de l'église. Il était alors brouillé avec le roi de France, pour quelques évêchés conférés sans son aveu. Il haïssait mortellement le cardinal d'Amboise, et il savait qu'il n'était pas moins odieux à ce compétiteur, qu'il avait joué et humilié dans le conclave. Enfin il méditait, il publiait le projet de délivrer l'Italie de toute domination étrangère.

Mais ce pontife était un vieillard impérieux, ardent, intempérant, intrépide, et la violence de son caractère rendait possibles toutes les inconséquences. Les Vénitiens n'avaient pas craint de lui déplaire, en accordant un asile aux Bentivoglio, seigneurs de Bologne, que Jules II avait dépouillés de cet état; et en cela ils s'étaient montrés plus généreux que Louis XII, qui, à la première sommation du pape,

(1) Il avait même lancé un bref contre ce prince. On peut voir dans le *Recueil des lettres de Louis XII*, t. I, p. 109, celle où Ferdinand en témoigne sa colère au vice-roi de Naples. Il lui ordonne de faire courir après le courrier qui avait apporté le bref, de le forcer à se déporter de la signification et de le faire pendre immédiatement après.

avait chassé ces princes du Milanais, où ils s'étaient d'abord réfugiés.

Un petit événement dont il y avait déja beaucoup d'exemples, vint exposer la république à l'animadversion du chef de l'église. L'évêché de Vicence étant devenu vacant, le pape s'empressa de le conférer à un de ses neveux. C'était violer doublement les maximes de la république, qui ne permettaient pas que sur son territoire les bénéfices fussent possédés par des étrangers, ni même par des nationaux qui n'étaient pas de son choix. Le gouvernement, toujours inébranlable dans son système de repousser les prétentions de la cour de Rome, nomma à ce siége un Vénitien, qui prit le titre d'évêque de Vicence par la grace de l'excellentissime conseil. Il n'en fallut pas davantage pour porter le dépit de Jules II jusqu'à la fureur.

II. Dans son emportement, il fit proposer au roi de former une ligue, pour conquérir et partager toutes les possessions de la république. On a déja vu toutes les raisons que Louis XII pouvait avoir pour ne pas donner les mains à un semblable projet. Mais on se rappelle que les Vénitiens avaient contribué puissamment à faire exclure George d'Amboise du pontificat. La colère de Jules II trouva à la cour de France une haine qui ne demandait qu'à s'associer à la sienne. Étrange résultat des combinaisons des circonstances! Les passions des deux compétiteurs se réunirent pour

accabler le gouvernement qui avait favorisé l'un et desservi l'autre. Le cardinal d'Amboise se livra à l'espoir d'une vengeance, que la politique ne conseillait pas; et cette vengeance fut pour la France, comme pour Venise, une source de malheurs. Il n'y eut dans le conseil du roi, que l'évêque de Paris, Étienne Poncher, qui, sans complaisance pour la passion du premier ministre, osa représenter que l'alliance des Vénitiens était conforme aux vrais intérêts de la France, et que ces intérêts s'opposaient évidemment à tous les partis qui pouvaient procurer à l'empereur une occasion facile de s'établir en Italie. On a dit que les rois pouvaient être bien servis par des ministres revêtus de la pourpre, jamais par ceux qui y aspiraient. On voit que la pourpre même ne suffit pas pour rassûrer contre l'ambition ou le ressentiment des hommes de cet état, qui ne croient pas prévariquer, en sacrifiant les intérêts de toute une nation, pour donner à l'église un chef qu'ils jugent le meilleur de tous.

La cour de France fit communiquer cette proposition à l'empereur, qui ne pouvait que l'embrasser avec joie, et au roi d'Arragon, qui répondit avec sa circonspection accoutumée, mais de manière à laisser espérer son accession, si on lui présentait des avantages qui dussent le déterminer.

Le cardinal d'Amboise pressait chacune des parties, qui devaient intervenir dans le traité, d'envoyer des pleins-pouvoirs pour le conclure. L'empereur ne

fit pas attendre les siens; il en chargea sa fille Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie, espérant que le choix d'une telle négociatrice rendrait la négociation moins suspecte, et son objet plus difficile à pénétrer. Le pape et le roi d'Arragon différaient d'envoyer les leurs : l'un parce qu'il hésitait déja, prévoyant toutes les conséquences de son imprudente démarche ; l'autre parce qu'il était dans ses habitudes de ne se décider que le dernier, et de rester toujours maître de sa parole, quoiqu'il ne se piquât pas assurément d'y être fidèle.

L'empereur et George d'Amboise, voyant l'irrésolution de Jules et de Ferdinand, se décidèrent à brusquer l'affaire pour les engager. Le cardinal se rendit à Cambrai, où l'attendait Marguerite d'Autriche. L'accommodement des différends relatifs au duché de Gueldre fut le prétexte de cette réunion. Le nonce du pape et l'ambassadeur d'Arragon près la cour de France, ne purent refuser au premier ministre de l'accompagner dans ce voyage, tout en protestant qu'ils n'avaient point reçu de pleins-pouvoirs pour l'affaire qu'on allait y traiter.

Elle ne pouvait présenter aucune difficulté ni entraîner aucune longueur; aussi est-il peu d'exemples d'une négociation de cette importance terminée en si peu de jours : et c'était apparemment pour faire valoir sa dextérité qu'en racontant ses conférences avec George d'Amboise, la princesse disait : « Nous nous

« sommes cuidés prendre au poil, M. le cardinal et « moi (1). »

III. L'impatience du cardinal et de Marguerite pour signer la ligue était telle, qu'ils pallièrent plutôt qu'ils ne terminèrent les différends qui existaient entre la France, le duc de Gueldre et l'Autriche, pour ne s'occuper que du véritable objet de la conférence; et que, le nonce du pape ayant refusé d'intervenir dans le traité, faute d'y être autorisé, le cardinal d'Amboise ne se fit point un scrupule de stipuler pour la cour de Rome, prétendant que sa qualité de légat *à latere* lui en donnait assez le droit; assertion que la princesse ne fit pas la moindre difficulté d'admettre. Elle reçut avec la même légèreté la signature de l'ambassadeur d'Arragon, qui, tout en assurant qu'il n'avait pas les pleins-pouvoirs de son maître, accéda pour lui à une ligue, dont les conditions lui paraissaient apparemment conformes à ses instructions secrètes.

Le 10 décembre 1508, on signa le traité relatif aux affaires de la Gueldre et des Pays-Bas, et pour lui donner une solennité proportionnée à l'importance des négociateurs, on en jura l'exécution avec un grand appareil, dans la cathédrale de Cambrai.

L'ambassadeur de Venise avait suivi le premier

(1) Lettre de Marguerite d'Autriche aux ambassadeurs de Castille en Angleterre. (*Recueil des lettres de Louis XII et de divers princes de son tems*, t. I, p. 132.)

ministre de France dans cette ville, et faisait tous ses efforts pour découvrir si, dans ce congrès, il ne se traitait point d'autres affaires que celles qu'on avouait publiquement. Mais tout le monde était intéressé à ne pas lui en laisser pénétrer le mystère, et le cardinal prodiguait, pour le rassurer, les témoignages d'affection, les confidences et les serments. Il y réussit au point que cet ambassadeur ne cessait d'écrire à Venise, que la république pouvait compter plus que jamais sur l'alliance du roi.

Cependant le traité avait été signé, par lequel le pape, l'empereur, le roi de France, et le roi d'Arragon et de Naples, s'unissaient pour reprendre à la république tout ce qu'elle avait, disait-on, usurpé.

Voici quel en fut le partage :

Le pape devait recouvrer, c'est-à-dire acquérir Faenza, Rimini, Cervia, Ravenne, et quelques parties des territoires de Césène et d'Imola, encore occupées par les Vénitiens.

Maximilien avait deux sortes de prétentions à former. Comme chef de la maison d'Autriche, il reprenait la marche Trévisane, l'Istrie, le Frioul, et tout ce qui avait appartenu au patriarche d'Aquilée. Comme empereur, on lui abandonnait le Padouan, le Véronais, le Vicentin, et Rovérédo, point important dans la haute vallée de l'Adige, pour la communication du Trentin avec l'Italie.

Le roi de France retenait pour sa part les provinces

de Bergame, de Brescia, de Crème, qui avaient été conquises sur les anciens ducs de Milan, Crémone et les pays compris entre l'Adda, l'Oglio et le Pô, cédés par lui-même à la république en 1499.

Enfin, le roi d'Arragon et de Naples, pour prix de son accession à la ligue, devait rentrer dans les cinq ports que les Vénitiens occupaient sur ses côtes, c'est-à-dire Trani, Brindes, Otrante, Pulignano, et Gallipoli, sans rembourser les deux cent mille écus d'or pour lesquels ces places avaient été engagées.

Ce traité de spoliation était précédé d'un préambule, dans lequel les puissances copartageantes énonçaient l'intention d'unir leurs forces pour faire la guerre aux infidèles; et, reprochant aux Vénitiens les obstacles qu'ils avaient apportés à cette pieuse entreprise, en retenant les domaines du saint-siége, elles ne se déterminaient, disaient-elles, à les contraindre de rendre ce qu'ils avaient usurpé, que dans la vue de le faire servir à la gloire et à la délivrance de la chrétienté.

Ce fut là le seul prétexte que l'on trouva pour colorer une si manifeste usurpation.

Au moment où ils signaient ce traité, le roi de France était l'allié de la république, le roi de Naples était son débiteur, l'empereur venait de conclure une trève avec elle, et le pape avait transigé sur l'affaire de la Romagne.

Parmi toutes ces violations de la foi donnée, le parjure de Maximilien fut le seul dont on conçut quel-

que scrupule. Mais le pape qui en donnait l'exemple ne pouvait manquer d'en offrir le remède. On convint que les rois de France et d'Arragon, ainsi que le pape, commenceraient les hostilités le 1er avril, et qu'en même temps Jules II fulminerait contre les Vénitiens une bulle, qui leur enjoindrait de restituer toutes leurs usurpations dans quarante jours, sous peine d'interdit; au moyen de quoi, ce terme expiré, Maximilien se trouverait dégagé de l'obligation d'observer la trève, et même tenu de marcher, à la réquisition du pape, contre un peuple qui aurait encouru les censures ecclésiastiques.

A ces conventions principales on ajouta quelques autres clauses, savoir: que, pendant la durée de la ligue et six mois après, la maison d'Autriche s'abstiendrait de toute prétention à l'administration du royaume de Castille, ce qui était un objet d'une grande importance pour Ferdinand d'Arragon; que l'empereur, moyennant cent mille écus d'or, donnerait à Louis XII, pour lui, pour le comte d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne, et pour leurs descendants mâles, une nouvelle investiture du duché de Milan; qu'aucune des parties contractantes ne pourrait faire ni paix ni trève avec les Vénitiens, sans le consentement des autres; qu'enfin on inviterait à entrer dans cette ligue le roi d'Angleterre (1), et tous les princes

(1) On ne lui en avait pas caché le secret, car dans une de

qui avaient quelque réclamation à former contre les Vénitiens, comme le roi de Hongrie, qui avait d'anciennes prétentions sur la Dalmatie; le duc de Savoie, qui conservait les siennes au royaume de Chypre, quoiqu'il n'en eût jamais joui; le duc de Ferrare, qu'ils avaient forcé de leur céder la Polésine de Rovigo; et le marquis de Mantoue, à qui ils avaient enlevé Peschiera, Lunato et Asola. Successivement tous ces princes, à l'exception des rois d'Angleterre et de Hongrie, accédèrent à ce traité. Pour y faire entrer les Florentins, dont les secours pécuniaires étaient jugés nécessaires, on leur abandonna les Pisans, à la grande honte des princes, qui s'étaient déclarés les protecteurs de ceux-ci. Le pape, quoiqu'il fût le promoteur de la ligue, fut celui des confédérés qui la ratifia le dernier.

Ainsi se forma contre la république de Venise cette conspiration de rois qui n'avait point eu de modèle dans l'histoire. Un politique du temps (1) blâme fort Louis XII d'avoir coopéré à la ruine des Vénitiens. Il compte jusqu'à cinq fautes dans la conduite de ce

---

ses lettres Marguerite d'Autriche dit: « MM. les ambassadeurs d'Angleterre nous ont aidez et assistez de leur pouvoir et se sont déclarez pour nous; au moyen de quoi nous ne leur avons rien célé de nostre dite affaire, quelque secret qu'il feust, afin qu'ils en puissent avertir le roi leur maistre. » (*Recueil des lettres de Louis XII et de divers princes de son tems*, t. I, p. 132.)

(1) Machiavel, *le Prince*, chap. 3.

prince. Selon lui, le roi arrivé en Italie et maître du Milanais, n'avait, pour s'y maintenir, qu'à se faire le protecteur de tous les petits princes menacés par l'ambition du pape ou de la république. Au lieu de cela, il commença par fournir des secours à Alexandre VI, pour lui faciliter l'envahissement de la Romagne et la destruction des seigneurs qui possédaient ce pays : c'était s'affaiblir soi-même pour agrandir un rival. Il fit la folie de partager le royaume de Naples avec le roi d'Espagne : de deux choses l'une : ou il pouvait conquérir ce royaume avec ses propres forces, ou il ne le pouvait pas : dans le premier cas, il fallait faire cette conquête seul et pour lui seul ; dans le second, il fallait se contenter des soumissions du roi de Naples ; dans aucun cas, il ne fallait attirer en Italie un étranger redoutable. Ainsi il ruina ceux qui ne demandaient qu'à être ses protégés ; il agrandit le pape déja puissant ; il appela les Espagnols en Italie ; il ne fit rien pour s'assurer même des Milanais ; il se ligua avec l'empereur, le roi d'Espagne et le pape, pour dépouiller les Vénitiens ; tandis que ceux-ci étaient certainement des voisins moins dangereux que les autres.

IV. Cette ligue présentait une réunion d'éléments si naturellement incompatibles, qu'elle a été considérée comme un évènement presque miraculeux : il me semble cependant que, pour ceux qui observent la marche et le développement des passions, elle rentre

dans l'ordre des évènements préparés long-temps à l'avance, et amenés par des causes qui n'échappent point à un œil attentif.

Mais ce n'est pas une raison pour accuser d'imprévoyance ou d'aveuglement le gouvernement qui ne l'avait pas devinée. On a vu que les Vénitiens, dont le défaut ne fut jamais de se livrer à une imprudente sécurité, ne regardaient pas une ligue de leurs ennemis comme impossible; seulement ils ne la jugeaient ni probable ni prochaine, et en cela il faut convenir que les calculs de la sagesse humaine ne pouvaient guère aller plus loin. D'ailleurs, quand ils auraient pu prévoir cet évènement, on ne trouve pas ce qu'ils auraient pu faire pour l'empêcher.

Quoi qu'il en soit, la ligue était déja ratifiée par la plupart des puissances, qu'ils étaient encore loin de la soupçonner. Il paraît, d'après le récit du cardinal Bembo, leur historien, que le premier avis qu'ils en eurent, ils le durent au hasard. Il échappa un jour à un Piémontais de dire à Milan, devant le résident de la république : « J'aurai donc le plaisir de voir punir « le crime de ceux qui ont fait périr le plus illustre de « mes compatriotes. » Ce Piémontais était de Carmagnole; il était donc évident qu'il voulait parler de la mort du général de ce nom, que les Vénitiens avaient envoyé au supplice : il espérait voir cette mort vengée ; il avait donc connaissance de quelque péril qui menaçait la république : il était fort avant dans la con-

fiance du gouverneur de Milan; d'où il était naturel de conclure qu'il s'était entretenu avec lui, de quelque projet qui se tramait contre Venise : si ce projet avait été révélé par ce gouverneur, la France y avait part : elle avait conclu récemment avec l'empereur un traité, dont on n'avait pu percer le mystère; ce traité devait contenir quelques dispositions hostiles. Conduit par cette suite de raisonnements jusqu'à toucher la vérité, sans pouvoir la discerner encore bien distinctement, le gouvernement vénitien n'eut plus de repos, jusqu'à ce qu'il eût connu toute l'étendue de son danger.

Quelque temps après, le pape, dans un entretien particulier avec l'ambassadeur de Venise, lui dit : « Pourquoi votre gouvernement ne me proposerait-il « pas quelques-uns de ses nobles, pour être seigneurs « de Faenza et de Rimini? Cet expédient mettrait fin à « nos démêlés. Je leur conférerais le titre de vicaires « de l'église, et ils paieraient le tribut à la chambre « apostolique. » Le ministre, qui ne sentit pas toute l'importance de cette ouverture, représenta au saint-père, qu'il n'était pas dans les principes de la république d'élever ses citoyens en les plaçant hors de sa juridiction. Les historiens ajoutent qu'il négligea de rendre compte au sénat de cette conversation. Cette omission aurait été tellement impardonnable, qu'elle est hors de toute vraisemblance; mais il serait fort possible que le sénat eût ignoré cette proposition, sans qu'il y eût de la faute de l'ambassadeur. Les historiens

qui l'accusent ne savaient peut-être pas qu'il y avait, dans les statuts de l'inquisition d'état, un article portant : « Toutes les fois que le sénat aura nommé un « ambassadeur, pour aller résider dans une cour étran« gère, le tribunal le mandera pour lui ordonner de « le tenir soigneusement informé de toutes ses décou« vertes ; et, quand elles seront importantes, de n'en « faire aucune mention dans les dépêches adressées « au gouvernement, le tribunal se réservant de donner « des ordres suivant les occurrences. »

Ce réglement explique l'ignorance du sénat. On ne s'étonnera point que les inquisiteurs aient enseveli dans le plus profond secret une proposition qui tendait à élever quelques patriciens à de petites souverainetés; mais ils n'aperçurent point toutes les conséquences qu'il y avait à tirer de cette ouverture, et l'excès de leur inquiète vigilance retarda le moment où la république allait être avertie d'un grand danger.

Enfin Jules, plus effrayé chaque jour de l'irruption prochaine de tant d'étrangers en Italie, et qui aurait bien voulu acquérir toute la Romagne, sans recourir à un moyen si dangereux, profita d'une promenade sur mer, pour faire placer l'ambassadeur dans sa felouque ; là, il ramena la conversation sur les villes qu'il réclamait, et, ne recevant que des réponses évasives, il se détermina à lui révéler tout le secret de la ligue formée contre la république. Il ajouta qu'il ne l'avait point ratifiée, et promit, non-seulement de ne

point la ratifier, si, par la cession de Faenza et de Rimini, on lui offrait un prétexte pour se dédire; mais même de travailler à dissoudre la confédération.

Quand la dépêche de l'ambassadeur, où était dévoilé ce terrible mystère, fut lue dans le sénat, ces patriciens éprouvèrent peut-être autant de regret de trouver leur prévoyance en défaut, que d'effroi de voir leur existence menacée.

Ce n'était pas qu'on se fît illusion sur les dangers; mais l'orgueil aristocratique était flatté d'attirer la haine de tant de rois. Il était beau, en effet, d'avoir élevé un édifice digne de cette jalousie. Les citoyens de tous les rangs comprirent qu'une patrie si enviée méritait d'être défendue; et le gouvernement déploya un appareil de forces qui n'était pas indigne des ennemis qu'il allait avoir à combattre, ni de la cause sacrée qu'il avait à soutenir.

V. Dans les premiers moments, il montra même une assurance qui allait trop loin. C'est ce qui arrive quelquefois dans les grands dangers contre lesquels on appelle tout son courage. Lorsqu'on délibéra, dans le conseil, sur la proposition du souverain pontife, Louis Molino fut d'avis de répondre de manière à amener une négociation, en faisant entrevoir que la république ne se refuserait pas à un accommodement; mais le procurateur Dominique Trévisani opina en ces termes : « Est-ce donc une chose si importante, « pour la sûreté de la république, de compter le pape

« de plus ou de moins dans la ligue de ses ennemis, « qu'elle doive sacrifier ses possessions et sa dignité, « pour le détacher de cette ligue? ne savons-nous pas « qu'il n'y a été admis que pour colorer l'avidité des « confédérés du prétexte des intérêts de l'église? n'au- « raient-ils pas formé cette conjuration sans lui, comme « avec son concours? quand il se séparerait d'eux, en « seraient-ils moins ardents à poursuivre leur dessein? « est-ce de ses armes qu'ils ont besoin? Il est vrai qu'il « en a de deux sortes; mais ses milices sont un objet « de mépris; nos villes de la Romagne sauront bien les « repousser, même sans que nous envoyions à leur se- « cours; et l'avantage de n'avoir pas ces troupes à « combattre, ne vaut pas le sacrifice de ces places. « Quant aux armes spirituelles, pourquoi craindrions- « nous qu'elles nous fussent plus fatales dans cette « guerre que dans tant d'autres, où, malgré le pape, « nous avons triomphé de l'Italie conjurée? Quelle « apparence que Dieu fasse dépendre sa colère ou sa « miséricorde, ses châtiments ou ses bienfaits, des ca- « prices d'un prêtre ambitieux, superbe, adonné au « vin et à tant d'autres vices honteux? N'est-ce pas « outrager le ciel que de penser qu'il puisse favoriser « la cupidité d'un tel prince, aux dépens de la justice « et de l'intérêt de la chrétienté? Je demande si, sous « ce pontificat, on peut prendre plus de confiance dans « la foi sacerdotale, que sous tous les autres. Qui nous « répond qu'après que nous lui aurons remis Faenza

« et Rimini, Jules ne se réunira pas aux confédérés, « pour avoir aussi Cervia et Ravenne? Avez-vous oublié « que, pour autoriser leurs injustices, les papes ont « établi cette maxime, que les traités, les serments, « la prescription, ne les engagent nullement, quand « il s'agit du bien de l'église? Je pense donc que nous « ne trouvons aucune sûreté ni aucun avantage à dé« tacher le pape de la ligue, par la cession de Faenza « et de Rimini.

« Je vais m'occuper d'un objet plus important, des « autres confédérés. Ce serait une erreur de croire que « tous fussent entrés dans cette conjuration, avec la « même ardeur que le roi de France et l'empereur. « Vous voyez déja que le pape hésite. Le roi d'Arra« gon y a été plutôt entraîné que porté de lui-même. « J'espère qu'il en sera de cette ligue comme de celles « de Trente et de Blois. L'exécution d'un pareil projet « trouvera toujours les mêmes obstacles, parce qu'ils « sont dans la nature des choses. Notre premier soin « doit être de chercher, par tous les moyens, à déta« cher de cette ligue Maximilien, que son inconstance, « sa pénurie habituelle et sa jalousie contre Louis XII, « doivent rendre facile à changer (1). Après sa défec-

(1) Voici ce que l'empereur écrivait dans ce moment-là à Marguerite d'Autriche, sa fille: « Le pape a merveilleusement grant peur des François; et il est apparent que l'armée que le roy a fait aller en Italie est plutôt pour faire la guerre au

« tion, la guerre n'est plus dangereuse, elle reste à « peine possible. Le roi n'osera pas plus nous attaquer « seul qu'il ne l'a osé précédemment.

« Dans les guerres contre une confédération, le « plus important est de résister au premier choc, pour « donner le temps à la confédération de se dissoudre. « Comme des confédérés n'ont jamais pour objet que « d'acquérir des avantages à peu de frais, il ne faut « jamais les encourager par des sacrifices. Il faut, au « contraire, leur apprendre que les avantages sont in- « certains, et qu'ils peuvent coûter cher. Une coali- « tion qui ne triomphe pas dès le premier choc ne « triomphe plus.

« Dans les affaires d'état, le premier pas est toujours « décisif; parce qu'on ne peut rétrograder sans péril « et sans déshonneur. Vous êtes chargés des intérêts « d'une république, qui s'est constamment appliquée « à étendre son empire, au mépris des regrets, des ja- « lousies, des haines, qu'elle pouvait exciter. Si, au- « jourd'hui, pour éviter un péril du moment, vous la « faites rétrograder; si, démentant ses éternelles maxi- « mes, elle cède une partie de ses possessions, cette

---

pape ou à nous qu'aux Vénitiens. Par quoy sa sainteté n'est délibérée de commencer aucune guerre auxdits Vénitiens que icelui roy de France ne l'ait premier commencée, que sont choses dont nous avons grand soupçon, desquelles choses nous trouvons fort perplexes, et desirons bien en avoir vostre avis. » (*Recueil des lettres de Louis XII et de divers princes*, t. I, p. 161.)

« preuve de timidité enhardira ses ennemis. Vous ver-
« rez le roi de France vous demander ce qu'il n'a ja-
« mais possédé, ce qu'il vous a cédé lui-même ; l'em-
« pereur réclamer ce que ses ancêtres vous ont vendu ;
« le roi de Naples, ce que son prédécesseur vous a
« engagé. C'est une opinion reçue dans toute l'Italie,
« que le sénat vénitien ne se départ point de ce qu'il
« a une fois arrêté, et ne se dessaisit jamais de ce
« qu'il possède. Si vous laissez apercevoir le moindre
« indice de faiblesse, on vous croira parvenus à l'excès
« du découragement, et vous aurez plus de peine à
« conserver la partie de vos biens que vous aurez
« voulu sauver aux dépens de l'autre, qu'à les défen-
« dre tous à la fois. Vous avez donc à choisir entre la
« résolution de repousser la première demande qui
« vous est faite, ou la nécessité de vous soumettre à
« beaucoup d'autres, quand vous aurez cédé à celle-ci ;
« et il faut vous attendre à voir cet état, déchu de sa
« splendeur, perdre sa considération et sa liberté.

« Mais est-ce donc la première fois que la républi-
« que a eu à soutenir des guerres contre plusieurs
« princes ligués ? N'a-t-elle pas triomphé de plusieurs
« coalitions, du temps de nos pères, et même de nos
« jours ? Et comment en a-t-elle triomphé ? Par sa
« constance. Aujourd'hui la coalition est peut-être plus
« menaçante, mais aussi nous sommes plus puissants
« que jamais. Espérons tout de notre courage, des ac-
« cidents qui doivent nécessairement refroidir et divi-

« ser nos ennemis, de la justice de notre cause, de « Dieu enfin, qui ne voudra pas abandonner à des « princes ambitieux et perfides une république, l'asyle « de la liberté, l'ornement de l'Europe, et le boule« vard de la chrétienté. »

Ce discours entraîna le conseil. On fit au pape une réponse laconique, qui ne lui permettait de rien espérer de la faiblesse des Vénitiens; et la république, pendant qu'elle faisait ses préparatifs de guerre, avec sa diligence accoutumée, profita du peu de moments qui lui restaient, pour tâcher de dissoudre la ligue, ou pour trouver des alliés.

VI. L'empereur fut inébranlable et incorruptible, contre sa coutume; parce que les Vénitiens n'avaient que de l'argent à lui offrir, et qu'alors il en recevait d'ailleurs. Il refusa même de recevoir leur envoyé, et mit le doge au ban de l'empire, comme injuste détenteur de plusieurs provinces.

Le roi d'Arragon feignit d'ignorer l'existence de la ligue; et fit des offres de médiation, des protestations de bienveillance, qu'il était impossible de croire sincères.

La république sollicita le roi d'Angleterre d'attaquer la France, pendant que cette puissance aurait toutes ses forces en Italie. Le roi d'Angleterre, qui avait refusé d'entrer dans la coalition, refusa également de s'allier avec les Vénitiens. Menacés ou repoussés par tous les princes d'Europe, ils s'adressèrent aux

Turcs : c'est André Moncenigo, l'un de leurs historiens, et écrivain presque contemporain, qui en rend témoignage ; mais ils ne trouvèrent de ce côté, comme de tous les autres, qu'un intérêt stérile, et ils se virent obligés de chercher en eux-mêmes les moyens de résister à presque toute l'Europe.

Plusieurs accidents fortuits, qui paraissaient autant de présages sinistres, vinrent frapper les imaginations, dans ce moment d'inquiétude générale. Le tonnerre tomba sur la citadelle de Brescia : une barque chargée d'argent, qu'on envoyait à Ravenne, fit naufrage : le bâtiment où étaient les archives de la république s'écroula, et le feu dévora ces archives : un nouvel incendie éclata dans l'arsenal, et y consuma douze galères.

Alors ceux qui n'avaient attendu le péril avec fermeté, que parce qu'ils le voyaient de moins près, furent ébranlés. On trouva de l'imprudence dans la réponse négative qui avait été faite aux propositions de Jules II ; on tenta de renouer la négociation avec lui ; on lui offrit ce qu'on venait de lui refuser : mais il n'était plus temps ; le pape avait ratifié l'acte de confédération, et plusieurs seigneurs romains, que la république avait pris à sa solde avec leurs troupes, furent retenus par les défenses du pape. Il peut être utile de s'arrêter un moment ici, pour entendre l'opinion d'un profond politique. Machiavel pense qu'un prince menacé par une coalition, doit en triompher,

pourvu qu'il ne manque pas de talents, et de moyens militaires pour soutenir le premier choc; mais qu'à défaut de ces moyens, il doit s'accommoder avec ses ennemis; et il ajoute que les Vénitiens, dans l'impossibilité de résister à tant de puissances, devaient se déterminer à des sacrifices, pour sauver leur existence. Mais, dit-il, peu de gens voyaient le péril, et encore moins le remède. Leurs succès contre la ligue d'Italie, en 1484, les avaient aveuglés.

En faisant le calcul des forces de leurs ennemis, ils jugèrent que l'empereur, toujours nécessiteux et prodigue, retenu d'ailleurs par d'autres affaires dans les Pays-Bas, ne pourrait pas être prêt, de quelque temps, à entrer en campagne; que les troupes du pape n'étaient ni nombreuses, ni redoutables; que le roi d'Arragon n'avait encore fait aucuns préparatifs, qui annonçassent l'intention d'assiéger de sitôt les places que les Vénitiens occupaient dans ses états. Il n'y avait donc que le roi de France, dont l'attaque fût, dans ce moment, imminente et sérieuse.

On savait qu'il s'avançait vers les Alpes, et on évaluait les forces qu'il pourrait réunir sur l'Adda à deux mille gendarmes, ce qui faisait à peu près douze mille chevaux, et à vingt mille hommes d'infanterie, parmi lesquels on comptait six mille Suisses.

La république avait rassemblé toutes ses forces. Elles consistaient en trois mille gendarmes, qu'elle avait pris à sa solde; quatre mille hommes de cavalerie

légère, dont deux mille stradiots; dix-huit mille hommes d'infanterie italienne, deux mille archers de Candie ou de la Morée, enfin beaucoup de milices. C'était une armée de trente mille hommes de pied et de quinze à dix-huit mille chevaux. Elle était pourvue de tout l'attirail nécessaire; car Venise fut toujours très-diligente et très-soigneuse à cet égard, ce qui lui donna souvent un grand avantage sur des ennemis, moins riches qu'elle ou plus négligents. Elle avait armé en outre une grande quantité de bâtiments, pour garder ses côtes, attaquer celles de l'ennemi, et seconder les opérations de son armée sur le bord des rivières. Une flottille fut envoyée dans le lac de Garde. Il fallut détacher une partie de cette armée pour garder les ports de la Pouille, les places de la Romagne, et les passages du Frioul. Le reste se prépara à défendre les frontières de la république, du côté du Milanais. Cette armée avait pour général le comte Petigliano, de la maison des Ursins, et sous lui, Alviane, déja honoré du triomphe pour les succès que, dans les guerres précédentes, il avait remportés sur les Allemands. Les patriciens qui remplissaient auprès de cette armée les fonctions de provéditeurs, étaient George Cornaro et ce même André Gritti, qui, l'année d'auparavant, avait déterminé la république à préférer l'alliance de la France à celle de l'empereur.

On était prêt de part et d'autre au mois d'avril 1509. Louis XII avait promis d'attaquer le premier de ce

mois. Il ne se mit cependant en mouvement que le quinze.

Le jour même que les hostilités allaient commencer, on vit arriver à Venise un héraut d'armes de France, pour déclarer officiellement la guerre, suivant l'usage qui s'observait encore alors. Je m'abstiens de rapporter la formule de cette notification, dans laquelle le roi exposait ses griefs contre la république; ils se réduisaient à la trève conclue séparément avec l'empereur et à l'occupation de la Romagne. La réponse du doge disculpait la république de ces deux griefs, et se terminait ainsi : « Nous n'aurions jamais cru qu'un si « grand prince eût prêté l'oreille aux discours empoi- « sonnés d'un pape qu'il devrait mieux connaître, et « aux insinuations d'un autre prêtre que nous nous « abstenons de nommer. Pour leur complaire, il se dé- « clare l'ennemi d'une république qui lui a rendu de « si grands services. Nous tâcherons de nous défendre, « et de lui prouver qu'il nous a manqué de foi. Dieu « jugera entre nous. Père héraut, et vous trompette, « vous avez entendu ce que nous avions à vous dire. « Rapportez-le à votre maître ; sortez. »

Le même jour le pape fulmina sa bulle contre les Vénitiens; il leur ordonnait de restituer, dans un délai de vingt-quatre jours, tous les domaines qu'ils avaient usurpés et les fruits qu'ils en avaient perçus, sous peine de voir leur territoire mis en interdit, leurs

biens livrés au premier occupant, et leurs personnes réduites en servitude, comme coupables de lèse-majesté divine et humaine.

Toutes ces menaces n'étaient que de vaines formules, objet de mépris, même pour le clergé. Cependant le sénat ne dédaigna point d'appeler de la bulle du pape au futur concile, ce qui mit le comble à l'emportement de Jules II.

VII. Le général en second de l'armée vénitienne
1509 avait proposé de prendre l'offensive, et de se jeter dans le Milanais avant l'arrivée des troupes françaises. Ce projet hardi offrait deux avantages, l'un de profiter du moment où les ennemis n'étaient pas encore réunis, pour les attaquer, l'autre d'établir le théâtre de la guerre sur leur territoire.

Mais aussi quand on se porte ainsi de soi-même dans le pays ennemi, on n'a point de positions fortifiées autour de soi, on n'occupe pas les places, on est obligé de tenir la campagne, et on n'est pas le maître de refuser une bataille.

Ces inconvénients furent opposés au projet d'Alviane par le comte Petigliano, commandant en chef. Il représenta qu'infailliblement les Français, quelques jours après que le Milanais aurait été envahi, se présenteraient en masse, pour livrer bataille; qu'il ne serait peut-être pas possible de se retirer sans combattre; que cette retraite, opérée au commencement de la

campagne, passerait pour un échec; et que, si on éprouvait une défaite, tout le territoire de la république allait se trouver sans défense. Il ne s'agissait pas, selon lui, de faire des conquêtes, mais de couvrir le pays vénitien, de ménager l'armée et de faire traîner la guerre en longueur, pour tromper la coalition dans ses espérances. En conséquence, il proposait de prendre une position inattaquable sur l'Oglio.

Cet avis fut jugé plus prudent par le gouvernement, mais un peu timide. On trouva que la position de l'armée sur l'Oglio était trop reculée; cette rivière n'était que la seconde ligne de défense de la république; il parut plus naturel de se porter d'abord sur l'Adda, pour en disputer le passage aux Français, tout en évitant de commettre le sort du pays au hasard d'une bataille. Voilà à quoi se réduisent ordinairement les instructions des gouvernements timides : ils veulent qu'on les défende, mais sans rien hasarder, comme s'il dépendait toujours d'un général d'éviter une bataille; comme si, lui interdire l'offensive, ce n'était pas laisser un avantage évident à l'ennemi, en le rendant maître d'attaquer quand il voudra, et sur le point qui lui conviendra le mieux. Machiavel remarque que les républiques ont sur les monarchies cet avantage, de voir tour à tour des hommes de caractères différents s'emparer de l'influence et proposer les partis les mieux adaptés aux circonstances actuelles. Il cite Fa-

bius, qui sauva Rome par sa circonspection, et Scipion, qui, contre l'avis de ce même Fabius, détruisit la puissance de Carthage, en transportant la guerre en Afrique. Voilà la circonspection et l'audace que le succès justifie tour à tour. Au commencement de cette guerre, Scipion aurait peut-être compromis la république : à la fin, si Fabius en eût été cru, elle n'aurait pas été délivrée de son ennemi.

Remarquons qu'à Venise on n'avait pas cet avantage, que Machiavel attribue au gouvernement républicain ; parce que les hommes, pris individuellement, y avaient trop peu d'influence. Venise fut inébranlable dans ses maximes ; elle n'en changea point avec le temps, et elle périt par son attachement à un système intempestif.

L'armée vénitienne n'avait pas encore pris la position qui venait de lui être assignée, que les ennemis attaquèrent les frontières sur six points à la fois. Au nord, des détachements s'avancèreut jusqu'aux portes de Bergame. Un corps de dix à douze mille hommes passa l'Adda, et emporta le poste de Trévi, où il prit seize cents Vénitiens. Des troupes sorties de Plaisance et de Lodi firent des courses dans le Crémonais ; et le marquis de Mantoue se jeta sur Casal-Maggiore, tandis que la petite armée du pape s'avançait dans la Romagne, attirait dans une embuscade le corps chargé de la garde de cette province, le battait, et faisait ca-

pituler les petites places de Bregesilla, de Rullio, et même Faenza.

On voit que la campagne débutait vivement d'une part, et assez malheureusement de l'autre. Petigliano s'empressa de réparer ces premiers revers, en reprenant la place de Trévi. La capitulation de cette ville n'empêcha pas les vainqueurs d'y commettre des excès, qui devinrent le prétexte de beaucoup d'autres. On en voulait aux habitants pour s'être rendus lâchement, et le sénat les punit en faisant démolir leurs remparts. C'était dans ce temps-là un privilége considérable pour les villes d'être à l'abri du brigandage qu'exerçaient les gens de guerre.

VIII. Louis passa l'Adda à Cassano, sans éprouver aucune résistance, ce qui fut certainement une faute de la part du général vénitien. Celui-ci était principalement occupé de ne pas se laisser forcer à une action décisive. Les Français lui présentèrent la bataille pendant quatre jours, sans qu'il fît le moindre mouvement pour aller à eux. Ils attaquèrent une petite place à la vue de son camp, sans pouvoir le déterminer à en sortir. Fatigués de son immobilité, ils marchèrent sur Pandino pour couper ses communications avec Crème et avec Crémone. D'une part, Petigliano ne voulait pas laisser l'ennemi s'établir entre son camp et les places d'où il tirait ses approvisionnements; de l'autre, l'impatient Alviane demandait à grands cris la bataille. Ce général, que son brillant courage avait élevé des

derniers rangs de la milice aux premiers honneurs, savait apprécier une autre gloire que celle des armes. Au milieu du tumulte des camps, il avait cultivé les lettres, et honoré ceux qui y excellaient. La ville de Pordenone, qu'il avait conquise et que la république lui avait donnée, était devenue l'asyle des sciences. Il y avait formé une académie, qui devint célèbre, et dans cette campagne, il marchait entouré de trois hommes que leur réputation plaçait au premier rang parmi les littérateurs : c'étaient André Navagier, Jean Cotta et Jérôme Fracastor; mais la douceur de leurs entretiens ne lui faisait rien perdre de son ardeur martiale.

L'armée de la république quitta sa position, et se mit en marche pour arriver à Pandino avant les ennemis qu'elle côtoyait, n'en étant séparée que par un marécage, et se canonnant avec eux chemin faisant. Le général vénitien, sans faire attention à cette canonnade, hâtait sa marche pour arriver le premier, et sa colonne avait déja pris assez d'avance pour que son arrière-garde, qu'Alviane commandait, se trouvât à la hauteur de l'avant-garde française.

Celle-ci voyant que l'ennemi allait lui échapper, fit un mouvement pour franchir le marais et l'attaquer. Alviane se prépara à lui en disputer le passage, fit avertir Petigliano, et en reçut, pour toute réponse, l'ordre de ne pas perdre son temps à escarmoucher avec les Français, et de hâter sa marche, pour arriver dans la position que l'armée allait prendre, et où elle serait en sûreté.

Mais, soit que ce message eût occasioné une perte de temps, soit qu'Alviane cédât imprudemment à son ardeur, l'affaire se trouva engagée. Dans le commencement de l'action, les Vénitiens culbutèrent tout ce qui se présenta pour franchir le marais. Louis XII arriva, avec le gros de ses troupes, au secours de son avant-garde. Le corps de bataille de l'armée vénitienne fut obligé de rétrograder, pour venir dégager Alviane. L'action devint générale. Les Suisses et même la gendarmerie, qui voulurent s'emparer de la digue qui les séparait des Vénitiens, furent fort maltraités par l'artillerie de ceux-ci. Les Gascons, qui recommençaient l'attaque, ne s'y portaient pas avec cette vivacité qui annonce la confiance et promet le succès. Mais Louis XII y accourut en personne; la Trémouille cria aux Gascons, « Enfants, le roi vous voit; » la digue fut emportée, le passage fut ouvert à la cavalerie française. Celle des Vénitiens lui résista faiblement; leur armée fut culbutée, et Petigliano eut la douleur de ne pouvoir réparer un désastre qu'il n'avait que trop justement prévu. Il ne parvint que très-difficilement à rallier ses troupes débandées sous la protection de son avant-garde, devenue son corps de réserve. Vingt pièces de canon, tous ses bagages et six mille morts restèrent sur le champ de bataille. D'autres disent huit mille; mais une si grande perte est peu vraisemblable, après une bataille qui n'avait duré que trois heures. Alviane, blessé au visage, tomba entre les mains

du vainqueur, qui fit élever une petite chapelle, dédiée à Notre-Dame-de-la-Victoire, sur ce même terrain où, deux siècles après, le duc de Vendôme devait battre l'armée de l'empereur.

Cette bataille fut donnée le 14 mai 1509, près du village d'Agnadel, d'où elle a pris son nom. Les Italiens l'appellent la bataille de Vaila ou de la Ghiera d'Adda.

IX. Cette journée décidait du sort de la guerre. Petigliano, avec une armée désorganisée et que la désertion affaiblissait tous les jours, se retira successivement sur Caravaggio, sur Brescia, sur Peschiera, toujours poursuivi par l'ennemi. Caravaggio, Bergame, se rendirent le lendemain et le surlendemain de la bataille; les bourgeois de Brescia se saisirent des portes de leur ville pour les livrer aux Français; Pizzighittone, Crémone, capitulèrent. André de Riva, gouverneur de la citadelle de Peschiera, fut le seul qui se rappela que les devoirs d'un commandant de place sont d'autant plus sacrés que sa patrie est plus malheureuse. Mais sa résistance fut vaine, il fut emporté d'assaut; et Louis XII, par une barbarie qui n'était point dans son caractère, fit passer la garnison au fil de l'épée, et pendre ce brave gouverneur, avec son fils, aux créneaux de la citadelle. L'empressement des villes pour se rendre était tel, qu'elles refusaient même de recevoir les troupes du malheureux Petigliano. Vérone lui ferma ses portes, et quelques

jours après la bataille d'Agnadel, l'armée de la république se trouvait campée à Mestre, c'est-à-dire au bord des lagunes.

C'est une chose qui devrait bien humilier les grands politiques que la fragilité de leurs ouvrages. Un état, c'est-à-dire une société d'intérêts entre plusieurs millions d'hommes, s'écoule et se dissout quelquefois en peu de jours. On se demande ce que sont devenus les intérêts communs, l'attachement au lien qui les unissait, le patriotisme, et à son défaut l'amour-propre. Cet esprit de civilisation, qui fait tout sacrifier à la conservation des propriétés et de la tranquillité individuelle, nous place, dans ces graves circonstances, au-dessous de l'homme sauvage, qui sait au moins défendre le sol natal, et montrer une horreur invincible pour le joug étranger. Peut-être aussi est-ce la faute des gouvernements, qui, uniquement occupés d'agrandir leur puissance dans l'intérieur et à l'extérieur, ne cherchent pas assez à confondre leurs intérêts avec ceux de leurs peuples. On n'a pas le droit de demander aux hommes les vertus qu'on leur a ôtées. Le gouvernement vénitien avait, à cet égard, au moins autant de reproches à se faire qu'un autre. Son administration était sage, douce même; mais le bonheur d'appartenir à quelques familles de Venise ne valait pas d'être acheté par le sacrifice de ses biens et de sa vie.

Plus l'indifférence et la lâcheté des provinces étaient

manifestes, plus l'épouvante dut être grande à Venise, quand, au moment où l'on croyait avoir une armée campée dans une position inexpugnable, on y apprit coup sur coup la bataille d'Agnadel, ses suites, la défection générale, l'invasion du Frioul par l'empereur, et les mouvements de tous les petits princes voisins qui se jetaient sur leur proie.

X. La confusion fut extrême dans cette capitale. On courait sur les places publiques, on se pressait dans les églises, on s'interrogeait sans se connaître. A tout moment une nouvelle perte venait confirmer les désastres précédents. L'armée du pape était à Ravenne. Le marquis de Mantoue avait repris Asola et Lunato. Le duc de Ferrare envahissait la Polésine; Trieste, secondée par les paysans des environs, avait chassé la garnison vénitienne.

Un patricien, nommé Soncino Benzone, avait trahi sa patrie, livré la ville de Crème où il commandait, et pris du service dans l'armée française. Saisi quelque temps après, sous les bannières du roi, il subit le châtiment qu'il méritait. Le provéditeur André Gritti le fit pendre.

Les Allemands arrivaient par Trieste et Gorice, dont ils s'étaient emparés, par Cadore, par Trente. On apprenait que, dans toutes les places, le roi faisait enlever les nobles vénitiens, qu'il les exceptait toujours des capitulations et les retenait prisonniers. Le général écrivait que son armée s'affaiblissait par des désertions

journalières, et que les villes de la république ne voulaient pas même le recevoir. Enfin l'armée française arriva jusqu'à Fusine, d'où le roi put voir cette capitale qu'il faisait trembler, et on ajoute qu'il fit établir une batterie de six coulevrines, qui canonnèrent Venise fort inutilement. On juge de la consternation qui devait y régner. Toutes les boutiques étaient fermées, le cours de la justice était interrompu; le sénat, du lieu où il tenait ses séances, voyait la place Saint-Marc continuellement couverte d'une population agitée, qui pouvait être tentée de reprocher ses malheurs à ses maîtres. Les troubles du dedans n'étaient pas moins à craindre que de nouveaux désastres au dehors, et ce fut apparemment pour être en état de contenir le peuple de la capitale que l'on fit avancer les débris de l'armée jusqu'au bord des lagunes.

S'il fallait en croire les historiens vénitiens, le gouvernement aurait su, dans ce péril extrême, conserver toute sa gravité, toute sa sagesse, toute son autorité. Ils veulent nous persuader qu'au milieu de cette confusion universelle, le sénat délibérait sans terreur, et sans détourner un moment ses yeux de l'avenir. Sans doute il est naturel de soupçonner de flatterie des écrivains stipendiés ou timides; il est permis de juger les patriciens de cette république comme des hommes, et c'est leur faire assez d'honneur d'ajouter qu'ils montrèrent de la vigilance, et cette présence d'esprit que

l'on ne conserve point lorsqu'on est trop préoccupé du danger présent.

L'un de ces patriciens, le procurateur Paul Barbo, vieillard infirme, qui depuis long-temps ne paraissait plus dans les conseils, se fit porter au sénat, et sembla se ranimer lui-même pour ranimer ses concitoyens. On commença par envoyer des patriciens pour rallier les troupes, pour en lever de nouvelles : on arma cinquante galères, le trésor public fut secouru de tout ce que les particuliers avaient à leur disposition; et, réduit désormais à s'occuper de la défense de Venise, le sénat prit toutes les précautions que pouvait exiger la situation actuelle de cette capitale. On en expulsa les étrangers, mais seulement les étrangers oisifs. Ceux qui avaient une profession qui assurait leur existence reçurent l'ordre de continuer leurs travaux. On fit construire des moulins, creuser des citernes, amasser des blés, examiner l'état des canaux, enlever les balises, armer les citoyens. La loi qui ne permettait pas aux bâtiments étrangers, chargés de vivres, d'aborder à Venise, fut révoquée. On décerna des récompenses aux officiers qui avaient fait leur devoir.

Le sénat envoya des députés au comte Petigliano pour louer sa constance dans ces grands revers. C'était imiter les Romains, qui, après la bataille de Cannes, avaient félicité Varron de n'avoir point désespéré de la république. Cependant, comme la conduite de Petigliano n'avait pas l'approbation générale, comme on

lui reprochait de n'avoir pas secouru assez fortement Alviane à la bataille d'Agnadel, ce qu'on attribuait à un sentiment de jalousie, comme enfin les gouvernements ne doivent pas s'obstiner à conserver les généraux malheureux, on chercha un successeur à celui-ci.

C'est alors que fut rendu ce décret célèbre, par lequel la république, déliant de leur serment de fidélité des sujets qu'elle ne pouvait défendre, autorisa ses provinces de terre-ferme à traiter avec l'ennemi selon leurs intérêts, et ordonna à ses commandants d'évacuer les places qu'ils tenaient encore. On a porté divers jugements sur cette résolution. Guichardin dit qu'elle fut prise avec la précipitation du désespoir. D'autres ont fait remarquer que le gouvernement put y être décidé par plusieurs raisons : la première, de n'être pas obligé de diviser le peu de forces qui lui restaient; la seconde, de conserver des droits à l'affection des peuples de ces provinces, en n'exigeant pas qu'ils se sacrifiassent pour la république, et en ne laissant entrevoir aucune intention de punir les infidélités. Ces provinces furent même libérées, par le décret, de tous les impôts arriérés. La troisième raison, qui est celle sur laquelle les commentateurs de la politique vénitienne insistent le plus, était l'espérance de voir bientôt naître des divisions entre le roi de France et l'empereur, à l'occasion de ces conquêtes, qu'on leur rendait encore plus faciles.

Cependant Louis XII se conduisit envers son allié,

quoique celui-ci n'eût pas encore pris part à la guerre, avec une loyauté qui ne permettait guère de prévoir des divisions. Il refusa de recevoir les clefs de Vérone, de Vicence et de Padoue, et il ordonna aux députés de ces villes d'aller se présenter au plénipotentiaire impérial, qui en prit possession au nom de son maître, avant d'avoir une garnison à y placer.

Les cinq ports du royaume de Naples furent remis sans résistance aux troupes de Ferdinand.

Tout le Frioul se soumit à l'empereur, à l'exception des forteresses de Marano, d'Osopo et de Gradisca, dont la dernière succomba même bientôt après.

Trévise, peut-être, n'était pas moins résignée que les autres villes vénitiennes à subir sa nouvelle destinée. Les plus opulents, toujours les plus empressés de s'accommoder avec le vainqueur, avaient envoyé des députations porter des paroles de soumission; mais on vit ariver, pour prendre possession de cette place, un homme que tout le monde reconnut : c'était un habitant de Vicence qui s'était jeté dans le parti de l'empereur; son nom était Léonard Trissino. Les ministres autrichiens ne pouvaient guère faire un choix plus maladroit. Ils avaient donné cette commission à cet émigré, parce qu'ils lui supposaient une grande influence; mais il se présentait sans troupes, et tout le crédit dont il s'était vanté échoua devant le patriotisme d'un cordonnier, nommé Calligaro, qui se mit à courir dans les rues en criant : « Vive saint

Marc? » Le peuple s'ameuta, pilla les maisons de ceux qui avaient appelé l'étranger, chassa le commissaire impérial, et déclara qu'il ne voulait point séparer son sort de celui de la république. On courut au camp de Petigliano, le supplier de jeter au plus vite une garnison dans Trévise; et six ou sept cents hommes qu'il y envoya, sauvèrent cette ville fidèle.

Ainsi la puissance vénitienne, sur la terre-ferme, se trouvait réduite à trois villes : Trévise, Marano et Osopo.

XI. On avait senti dès le premier moment la nécessité d'essayer la négociation, pour arrêter, s'il était possible, le cours de ces désastres. Deux cardinaux vénitiens, qui se trouvaient alors à Rome, furent chargés d'offrir au pape toutes les soumissions qu'il pouvait exiger de la république. Elle lui remettait la citadelle de Ravenne, seule place de la Romagne qui restât en son pouvoir; elle suppliait sa sainteté de considérer tout le danger qui devait résulter, pour l'Italie et pour le saint-siége lui-même, du voisinage des étrangers, et de la destruction de la puissance vénitienne; elle sollicitait la médiation du père commun de la chrétienté.

Quand ce message arriva à Rome, le pape n'avait plus rien à demander aux Vénitiens. Son armée avait soumis toute la Romagne. Aussi la première réponse de Jules II fut-elle dure, et aurait-elle été désespérante pour tout autre qu'un négociateur italien. Le ministre

de Venise, en recevant humblement tous les reproches du pape, en écoutant ses invectives, sa demande de la restitution des fruits que la république avait perçus pendant l'usurpation des domaines de l'église, s'appliquait surtout à démêler les véritables sentiments de ce pontife à l'égard des puissances coalisées, et crut deviner qu'il ne serait pas fâché de mettre un terme aux progrès des ultramontains.

Dès qu'on put soupçonner l'existence de cette disposition, on redoubla les supplications et les soumissions envers sa sainteté. Le doge lui écrivit pour implorer le pardon de la république, et la permission d'envoyer six sénateurs qui viendraient s'humilier aux pieds du saint-père, et recevoir l'absolution des censures que les Vénitiens avaient encourues.

Cette lettre fournit à Jules une occasion de manifester ses véritables sentiments. Il assembla le consistoire, et prit l'avis des cardinaux, sur la réponse à faire aux Vénitiens, laissant entrevoir qu'il n'était pas éloigné de les réconcilier avec l'église. Les cardinaux l'affermirent dans cette résolution, et, malgré les efforts des ambassadeurs de France et de l'empire, il permit d'espérer qu'il admettrait les ambassadeurs chargés de solliciter l'absolution de la république.

XII. Dans le même temps, Venise envoya une ambassade à l'empereur Maximilien. Les soumissions envers le pape étaient regardées comme des formules, qui, motivées sur la puissance spirituelle de celui qui

devait les recevoir, ne compromettaient pas la puissance temporelle de celui qui les employait; mais, avec le chef de l'empire, ces soumissions étaient d'une tout autre conséquence. Aussi, tandis que quelques écrivains ont pris soin de recueillir la harangue que l'ambassadeur, Antoine Justiniani, prononça devant Maximilien, tous les historiens vénitiens se sont-ils efforcés de prouver qu'elle n'était qu'une pièce supposée.

L'authenticité de ce discours a été déja discutée; c'est un point de critique, dont l'examen nous entraînerait trop loin, sans nous conduire à une solution dont les lecteurs impartiaux fussent satisfaits. Le devoir de l'historien n'est pas d'éclaircir tous les faits obscurs, mais de rapporter les faits douteux, en les donnant pour ce qu'ils sont, lorsque leur importance ne permet pas de les passer sous silence.

Voici donc la harangue que Guichardin met dans la bouche de l'ambassadeur. Après un exorde dans le goût du temps, où il cite les traits de clémence par lesquels Alexandre, Scipion, César, se sont illustrés, l'orateur ajoute : « Ces vainqueurs du monde, dont « l'empire est votre héritage, et dont la majesté réside « en vous, n'ont-ils pas conquis plus de nations par « leur clémence et leur équité, que par leurs armes? « La victoire a mis le sort des Vénitiens entre vos « mains ; mais ce ne sera pas une moindre gloire d'en « user avec modération, si, considérant l'instabilité « des choses humaines, vous préférez les avantages

« solides de la paix aux chances toujours douteuses « de la guerre. Hélas ! nous n'avons pas besoin d'aller « chercher des exemples étrangers de l'inconstance de « la fortune. Venise ne prouve que trop combien le « bonheur des hommes est trompeur et périssable. « Cette république, si florissante et si puissante na- « guère, si illustre dans l'Europe, l'admiration de « l'Afrique et de l'Asie, la voilà, par une seule ba- « taille, dans laquelle même ses pertes n'ont pas été « immenses, déchue de sa splendeur, dépouillée de « ses richesses, déchirée, opprimée, ruinée ; il ne lui « reste ni ressources, ni projets, ni souvenirs.

« Mais les Français se trompent, s'ils réclament pour « leurs armes l'honneur de nous avoir humiliés. Nos « ancêtres ont montré leur inébranlable courage dans « les plus grands périls, lorsque tout conspirait pour « leur ruine, et notamment lorsqu'ils avaient à sou- « tenir une guerre si malheureuse contre le cruel en- « nemi de la chrétienté. Ils surent toujours rappeler la « victoire à force de constance, et nous aurions pu, « dans les circonstances présentes, attendre de notre « nation les mêmes efforts et les mêmes succès, si elle « n'était terrassée par le nom redoutable de votre ma- « jesté, et si l'invincible valeur de vos armées ne lui « ôtait, je ne dis pas l'espérance de vaincre, mais « même la possibilité de résister. En jetant nos armes, « il nous reste un espoir, il est dans votre clémence « ineffable, dans votre bonté divine.

« Vous nous voyez, dans notre malheur, venir vers « vous en suppliants. Au nom du doge, du sénat et du « peuple de Venise, nous vous conjurons de daigner « regarder notre infortune avec un œil de compassion, « et de nous permettre d'en attendre le remède de « votre clémence.

« Toutes les conditions que vous dicterez, nous les « acceptons; nous les tenons d'avance pour honora- « bles, pour justes et conformes à la raison. Peut-être « sommes-nous dignes de nous les imposer à nous- « mêmes. Que tout ce que nos ancêtres ont pu enlever « au saint empire romain et à la maison d'Autriche « vous soit restitué. Pour nous conformer encore plus « à notre situation présente, nous y joignons tout ce « que nous possédons dans la terre-ferme, sans au- « cune réserve de nos droits, quels qu'ils puissent « être. Nous paierons, en outre, à votre majesté et « aux empereurs ses successeurs, cinquante mille du- « cats tous les ans, à perpétuité. Nous nous déclarons « soumis à vos commandements, lois, décrets et or- « donnances.

« Pour prix de ces sacrifices, nous ne vous deman- « dons que de nous protéger contre l'insolence de « ceux qui, naguère nos alliés, sont maintenant nos « plus cruels ennemis, de ceux qui ne désirent rien « tant que de voir périr jusqu'au nom vénitien.

« Conservés par votre clémence, nous vous procla- « merons le sauveur, le père, le fondateur de notre

« cité. Nous consacrerons vos bienfaits et vos vertus « dans nos annales, nous les ferons chérir à nos en- « fants, et ce ne sera pas une faible gloire ajoutée à « celle dont vous brillez déja, que d'avoir été le pre- « mier dont Venise suppliante ait embrassé les genoux. « Elle vous révère, vous honore, et veut vous servir « comme sa divinité tutélaire.

« Si le souverain arbitre des destinées eût détourné « nos aïeux de s'immiscer dans les intérêts des autres « états, notre ville florissante entre les villes de l'Eu- « rope, verrait encore croître sa splendeur ; au lieu de « se voir humiliée, et d'être devenue un objet de « haine et de pitié, en perdant, en un moment, tout « le fruit de ses victoires.

« Mais, pour finir par où j'ai commencé, il est en « votre pouvoir d'acquérir un nom immortel, et une « gloire qu'aucune autre n'égale, en pardonnant aux « Vénitiens. Tous les siècles vous proclameront le plus « grand et le plus clément des princes ; et nous, vos « fidèles Vénitiens, en conservant la vie et l'avantage « de jouir du commerce des hommes, nous publie- « rons que ce sont vos bienfaits. »

Les historiens vénitiens, comme je l'ai dit, contestent l'authenticité de cette harangue ; mais l'un des plus graves, le cardinal Bembo, dont le témoignage n'est pas suspect, dit en propres termes : « Antoine « Justiniani fut envoyé vers l'empereur Maximilien,

« pour tâcher de conclure la paix avec lui, quelque « dures que pussent en être les conditions. »

Il y a loin de ce langage à celui que la république avait employé si souvent dans sa prospérité. Quelque incertitude qui puisse rester sur les termes du discours qu'on attribue à Justiniani, il est évident que ses maîtres étaient résignés à accepter toutes sortes de conditions, et il est indifférent qu'il ait employé des formules contenant l'aveu de l'autorité de l'empereur sur la république, puisque dans le fait cette autorité n'a jamais été exercée.

L'empereur aurait été peu fondé à se prévaloir d'une soumission, dont il n'avait pas profité : car il est constant qu'il refusa tout accommodement avec les Vénitiens. Mais par une inconséquence, que l'incohérence habituelle de ses desseins peut seule expliquer, en même temps qu'il rejetait la paix, il ne se préparait pas à leur faire la guerre. Il avait dissipé, avant de commencer la campagne, tous les fonds qu'il avait tirés de ses sujets, cent cinquante mille écus d'or levés en Allemagne pour la croisade, et que le pape avait laissés à sa disposition, enfin le prix de l'investiture du duché de Milan. Ce désordre de ses finances lui fit commettre deux fautes.

La première fut de ne pas s'assurer, par de fortes garnisons, des places qu'il venait d'acquérir à si peu de frais; la seconde, d'y envoyer des gouverneurs qu'il payait fort mal, et qui se dédommageaient de la

pénurie de leur maître, en pressurant les habitants, sans avoir des forces suffisantes pour se faire respecter (1).

17 juill. 1509 XIII. Les sujets de la république ne tardèrent pas à comparer leur existence passée avec leur condition présente. Pillés par des étrangers, ils regrettèrent un gouvernement qui n'exigeait d'eux que de l'obéissance et des tributs modérés; et ils remarquèrent que leurs nouveaux maîtres n'étaient pas moins imprudents qu'avides. Léonard Trissino, ce même émigré vicentin que nous avons vu repoussé des portes de Trévise, commandait dans Padoue. Il n'avait que huit cents hommes pour garder cette place, mais il vendait ou distribuait, pour se faire des partisans, les biens appartenant aux patriciens de Venise. Un mois s'était à peine écoulé, que déja l'insolence des déserteurs de la cause de la patrie, enrichis par la faveur de l'étranger,

(1) « Le vendredi le roy eut lettres qu'il y avoit eu une commotion à Vérone des gens de guerre contre l'évesque de Trente et le duc de Brunswick, tellement qu'ils avoient esté contraincts eux saulver en habit dissimulé em vieil chastel dudit Vérone. » (Lettre de Jean Gaulin à Marguerite d'Autriche. *Recueil des lettres de Louis XII*, t. II, p. 57). « Le grand maistre écrivoit qu'ils estoient enclos aud. vieil chastel par les gens de guerre qui ne les vouloient laisser partir sans estre payez; à ceste cause il avoit presté audit evesque 24,000 ducats, dont ont été payez touts iceulx gens de guerre. » (*Ibid.*, p. 58.)

avait révolté tous les bons citoyens. Il n'y a point de joug qu'on supporte avec plus d'horreur que celui d'un transfuge.

Le gouvernement vénitien, averti de ces dispositions, se hâta d'en profiter. Un patricien, nommé Louis Molino, proposa de surprendre Padoue. Le doge, effrayé d'une entreprise qui pouvait rendre aux ennemis toute leur activité, s'y opposa de tout son pouvoir, mais la tentative fut résolue. André Gritti, à la tête d'un détachement, et suivi de quelques milliers d'hommes, que Petigliano conduisait à peu de distance, s'avança, dans la nuit du 16 au 17 juillet, jusque sous les murs de cette place négligemment gardée. La garnison étant faible, on ne tenait que deux portes ouvertes, et il y avait seulement trente hommes de garde à chacune. C'était le temps de la récolte des foins. Le matin du 17 juillet, aussitôt que la porte s'ouvrit, une file de grosses charrettes se présentèrent pour entrer; derrière l'une de ces masses roulantes, six gendarmes vénitiens s'avançaient sans être vus, ayant chacun en croupe un homme de pied, armé d'une arquebuse.

Dès qu'ils furent arrivés sous la porte, les arquebusiers firent feu sur la garde; chacun tua son homme, les gendarmes chargèrent le reste des Allemands; Gritti accourut avec son détachement, s'empara de la porte, et attaqua la garnison. Elle fit une vigoureuse résistance, tua quinze cents soldats ou bourgeois; mais

voyant arriver toutes les troupes vénitiennes, elle se retira dans le château, et se rendit quelques heures après. Le peuple de Padoue se vengea des fauteurs de l'étranger par le pillage de leurs maisons, et vit passer, comme prisonnier de guerre, l'odieux transfuge, que sa qualité de commissaire impérial sauva du supplice qu'il méritait.

Ce coup-de-main produisit une joie inexprimable dans Venise. Après tant de désastres, on voyait luire un rayon d'espérance. On devait s'attendre que les Allemands feraient sur-le-champ un effort pour reprendre cette place importante; mais Maximilien ne s'était pas mis en état de le tenter. On avait à craindre l'armée française; une circonstance imprévue écarta ce danger.

XIV. Par une autre faute de l'empereur, Louis XII était alors assez froidement avec lui. Maximilien avait refusé, après l'avoir acceptée, une entrevue que le roi lui avait fait proposer. Soit inconstance, soit qu'il eût quelque honte de paraître, dans un état voisin du dénûment, aux yeux d'un roi son vassal, dont la cour était alors très-brillante; il fit dire que d'autres affaires l'appelaient dans le Frioul. Louis XII, qui était déja en route, fut piqué de ce refus (1). Impatient lui-

(1) André de Burgo, ambassadeur de Maximilien auprès du roi, écrivait à Marguerite d'Autriche : « Et semble que le grand diable ait tenu la main à interrompre ladite venue. » (*Recueil des Lettres de Louis* XII, t. I, p. 176.)

même de retourner dans ses états, maître des provinces qui, d'après le traité, devaient former son partage, se croyant assuré de ses conquêtes, qu'en effet les Vénitiens n'étaient pas encore en état de lui disputer, il se décida à repasser les monts. Il licencia même une partie de son armée, en laissant seulement un corps de quatre mille chevaux pour aider son allié.

De si grandes fautes passaient toutes les espérances de la république. Elle se flatta qu'elle trouverait le pape plus traitable, et renouvela ses instances pour obtenir la permission d'envoyer les ambassadeurs chargés de solliciter l'absolution des censures. Jules, par sa dureté, avait révolté le sénat, au point qu'on l'y appelait le bourreau et non pas le père des chrétiens. Plusieurs fois on proposa d'appeler les Turcs en Italie, de se mettre même sous leur protection (1); mais on vit qu'on n'éviterait un danger que pour se jeter dans

(1) Le cardinal Bembo (liv. 8), rapporte que le grand-seigneur reprochait obligeamment à la république de n'avoir pas eu recours à lui. « Quod quoniam factum non sit, suas nunc opes, terrâ marique, amico se animo atque benevolo reipublicæ polliceri. » Quant à la demande de secours, on lit dans une dépêche d'André de Burgo, ambassadeur de Maximilien près de Louis XII, à Marguerite d'Autriche : « Le roy m'a dit ce matin avoir eu lettres contenant que les Vénitiens envoient un grand ambassadeur au Turc avec grands présents, afin d'avoir secours de lui. » (*Recueil des lettres de Louis XII*, t. II, p. 91.)

un autre. Suivant l'expression d'un historien (1) « les « passions semblaient bannies de ce corps, » et ce fut une des causes du salut de la république.

Le pape laissa entrevoir des dispositions plus indulgentes. Il permit aux ambassadeurs de venir à sa cour (2), mais en exigeant qu'ils entrassent dans Rome de nuit et sans aucun appareil, pour ne pas donner aux ministres des coalisés un sujet de plainte. Il refusa long-temps de les admettre à lui baiser les pieds ; il les renvoya à une commission de cardinaux. On voyait évidemment que son intention était de traîner cette affaire en longueur, pour prendre son parti selon les évènements. Les Vénitiens n'étaient point gens à se laisser arrêter par des difficultés de forme dans de telles circonstances. Une fois entrés dans Rome, leur unique affaire n'était pas de réconcilier leur gouvernement avec le pape. Il importait également de pratiquer tous ceux qui pouvaient avoir quelque influence sur les résolutions du saint-père, pour faire tourner, selon les intérêts de la république, les diverses négociations dont cette cour était alors le théâtre.

Maximilien, qui n'était pas en état d'entreprendre, avec ses propres moyens, le siége de Padoue, deman-

(1) L'abbé Dubos, *Hist. de la Ligue de Cambray*, liv. I.

(2) Le pape est content que l'ambassadeur de Venise aille devers luy, de quoy le roy en a esté très marry. (Lettre d'André de Burgo, ambassadeur de l'empereur auprès de Louis XII. *Recueil des Lettres de Louis XII*, t. I, p. 178.)

dait les galères de l'église, pour faire le siége de Venise. Ce système d'attaque n'eût peut-être pas été le plus effrayant pour les Vénitiens, mais il leur importait de ne pas compter le pape parmi leurs ennemis. Pour le déterminer à refuser sa coopération à ses confédérés, ils parvinrent à faire entrer dans leurs intérêts l'archevêque d'Yorck, alors ambassadeur d'Angleterre à Rome, qui rendit à la république ce bon office, parce qu'il travaillait dans ce temps-là à en rendre de mauvais au roi de France (1).

Louis XII, quand il se détermina à quitter l'Italie, était en discussion et même en état de brouillerie avec le saint-siége. Les papes avaient la prétention de nommer, de leur propre mouvement, aux bénéfices dont les titulaires mouraient à la suite de leur cour. L'exercice de ce droit prétendu, fut une occasion de discorde; il n'en fallait pas tant pour réveiller une haine comme celle que Jules II et le cardinal d'Amboise se portaient. On parvint cependant à un accommodement: le roi céda une partie de ses droits, pour un chapeau de cardinal que le pape promit au neveu du premier ministre; bientôt après on ne tarda pas à se brouiller de nouveau. Le roi fit saisir les revenus des bénéfices, que des prélats romains possédaient

(1) On peut voir les plaintes qu'en portait Marguerite d'Autriche au roi Henri VIII. (*Recueil des lettres de Louis XII*, t. II, p. 97.)

dans ses états. Enfin, le chapeau du neveu du cardinal d'Amboise arriva, et le nuage élevé entre les deux cours fut dissipé pour quelque temps. Ou remarqua que, dans les articles du traité qui fut conclu à cette occasion, le pape et le roi se garantissaient mutuellement toutes leurs possessions ; mais qu'ils se réservaient la liberté de traiter séparément avec d'autres puissances, pourvu que ce ne fût point au préjudice de l'un des deux. Cet article laissait apercevoir évidemment l'intention où était le pape de se séparer de la ligue.

Pendant ces brouilleries, Jules II s'était montré plus accessible à toutes les insinuations qu'on avait tentées auprès de lui pour le détacher de la France. Il avait cherché à s'assurer des Suisses, dont la fidélité n'était pas à l'épreuve d'une contribution plus forte que celle que le roi leur payait.

Le génie des Vénitiens se signala, en profitant habilement de toutes les occasions pour diviser leurs ennemis, sans ralentir cependant leurs opérations militaires, qu'ils poursuivirent avec vigueur, dès qu'ils eurent vu renaître une lueur d'espérance.

XV. Leur premier soin avait été de s'assurer la conservation de Padoue, en fortifiant et approvisionnant cette place avec diligence.

Mais la sagesse de leur politique et la puissance de leur administration se signalèrent bien davantage par un décret qui annonça aux sujets de la république,

qui rentreraient sous sa domination, une indemnité complète de toutes les pertes qu'ils auraient éprouvées pendant la guerre. Telle était l'opinion que l'on avait de la fidélité et des ressources de ce gouvernement, que tous les sujets de terre-ferme se tinrent pour assurés de la réparation de leurs pertes, et dès-lors on peut juger du zèle avec lequel ils concoururent à se délivrer de leurs nouveaux maîtres.

Pour occuper et diviser les forces de l'empereur, les Vénitiens envoyèrent une escadre sur les côtes du Frioul et de l'Istrie. Ils s'emparèrent de Fiume, donnèrent deux assauts à la garnison de Trieste, en jetèrent une dans Udine. Pendant ce temps-là, ils disputaient aux corps avancés de l'armée allemande les districts de Feltre, de Bellune et de Cadore, et ils surprenaient Legnago, poste important, parce qu'il leur donnait une position et un pont sur l'Adige. Ils n'eurent pas le même succès contre Vicence et Vérone, dont ils s'étaient approchés avec quelque espérance d'y pénétrer. Des détachements de l'armée française s'y étant jetés, firent avorter cette entreprise.

Mais la fortune sembla vouloir dédommager la république de ce double échec, par une faveur inespérée. Le gouverneur vénitien de Legnago apprit que le marquis de Mantoue, qui s'était mis en marche pour aller joindre les Français à Vérone, passait à quelques milles de la place, et qu'il campait assez négligemment à l'Isola della Scala, sur le Tartaro. Il fondit

sur sa troupe pendant la nuit, la mit en désordre, pénétra dans le camp, fit beaucoup de prisonniers. Le marquis seul, resté caché dans un champ de blé, échappa à toutes les recherches; mais il eut besoin d'un guide pour aller à Vérone, et le paysan auquel il s'adressa le trahit. De sorte que Venise vit arriver dans ses murs, comme prisonnier de guerre, un des princes qui s'étaient ligués contre elle.

Une autre circonstance qui favorisa les Vénitiens, ce fut le désordre qui régnait dans l'armée autrichienne, suite inévitable du désordre des finances de l'empereur. Le pillage et d'inutiles cruautés firent abhorrer les Allemands. *La barbarie tudesque* passa en proverbe, et, l'imagination grossissant les objets, on fit des récits de femmes éventrées, d'enfants dévorés, et de chiens dressés à la chasse des hommes.

Ces exagérations ne laissèrent pas d'avoir quelque influence sur la résistance que la partie énergique de la population pouvait opposer aux étrangers. Les montagnards des provinces de Trévise et de Vicence disputèrent plus d'une fois les passage difficiles, et égorgèrent un grand nombre de maraudeurs; de sorte que l'armée impériale se trouvait déja sensiblement affaiblie lorsqu'elle arriva dans le Vicentin. Maximilien la commandait en personne. Elle était composée de six cents lances et de dix-huit mille Allemands. Elle reçut, en arrivant en Italie, un renfort de six mille Espagnols : sept cents gendarmes français s'y réuni-

rent; le pape et le duc de Ferrare ne crurent pas pouvoir se dispenser d'y joindre chacun deux cents lances : enfin on recruta huit mille volontaires en Italie et ailleurs. C'était l'armée la plus considérable qu'on eût vue depuis long-temps en Italie, et Maximilien était un général de réputation.

XVI. Aussitôt qu'on vit Padoue sur le point d'être attaquée, les Vénitiens y jetèrent toute leur armée, qui pouvait monter encore à vingt ou vingt-cinq mille hommes. Petigliano et le provéditeur, André Gritti, s'y enfermèrent eux-mêmes, et, à l'exemple du doge, qui y envoya ses deux enfants avec cent fantassins entretenus à ses frais, beaucoup de familles patriciennes s'empressèrent de former un corps de trois cents gentilshommes, qui se dévouèrent pour la défense de ce dernier boulevard de la république. Le roi d'Aragon favorisa sous main les Vénitiens dans leur défense; car il leur permit de faire venir de Naples des vivres, qui servirent à l'approvisionnement de Padoue (1). 15 sept. 1509

(1) « M. l'ambassadeur de Burgo me déclara tous les dangiers et inconvénients qui pourroient sourdre pour cette rompture (de Louis XII et de Maximilien), et de combien nuysoit la inimitié du roy d'Arragon à l'empereur vostre père, et comment à ceste cause l'empereur avoit perdu Padua, et à ceste mesme cause il estoit dehors d'espoir de l'avoir, et s'il ne l'avoit dedans deux jours il estoit contrainct lever le siége et s'en retourner honteusement, et ce tout pour les vivres que le roy d'Arragon a laissé venir de Naples à Venise, desquels a esté ravitaillé Padua et que mettant les choses en romp-

Jamais siége, dit Guichardin, n'avait été si important pour l'Italie. Tous les esprits étaient en suspens, et l'évènement paraissait fort incertain. Après avoir réparé, miné, couvert de canons les vieux remparts qui environnaient la place, on construisit intérieurement de nouveaux ouvrages entourés d'un second fossé. Toute la population des campagnes accourait pour concourir à ces travaux. Sur un autel qu'on éleva au milieu de la place publique, Gritti fit célébrer l'office divin, et là, après avoir harangué les défenseurs de Padoue, il reçut leur serment de mourir pour sauver la liberté et la patrie.

L'ennemi parut devant la place le 15 septembre. L'armée assiégeante n'était pas de moins de cent mille hommes, tant Allemands que Français, Bourguignons, Espagnols ou Italiens. Elle amenait « cent six pièces d'artillerie sur roues, dont la moindre étoit un faucon, et six grosses bombardes de fonte, qui ne se pou-

ture il feroit tousjours pis et chercheroit tenir toujours l'empereur si bas qu'il ne pourroit lever la teste, et plusieurs autres dangiers; mesmement que si la rompture y estoit, que nous donrions occasion au roy d'Arragon de faire plus estroitte alliance avec le roy de France, et ainsy qu'il y avoit desja donné la moitié de Naples audit roy, il luy pourroit donner l'autre moitié, et faire pour ce moyen reperdre tout ce que l'empereur a conquis en Italie, et faire appointement entre le roy et les Vénitiens, favorisant lesdits Vénitiens contre l'empereur ainsy qu'il a fait. » (Lettre de Mercurin de Gattinare, ambassadeur de Maximilien près de Louis XII, à Marguerite d'Autriche. *Recueil des lettres de Louis XII*, t. I, p. 189.)

voient tirer sur affûts, mais estoient portées chacune sur une puissante charrette, chargée avec engins, et quand on vouloit faire quelques batteries, on les descendoit, et quand elles estoient à terre, par le devant, avec un engin, on levoit un peu la bouche de la pièce, sous laquelle on mettoit une grosse pièce de bois, et derrière faisoit-on un merveilleux taudis, de peur qu'elle ne reculât. Ces pièces portoient boulets de pierre, car, de fonte, on ne les eust sceu lever, et ne pouvoient tirer que quatre fois le jour au plus (1). »

Malgré cet appareil de forces, l'empereur ne fit pas investir totalement la place; il préféra se borner à l'attaque d'un point principal, et il paraît qu'il se trompa d'abord sur le choix, car il changea bientôt de position. Maximilien fut encore induit en erreur par ses ingénieurs, qui d'abord avaient cru possible de détourner le cours de la Brenta; mais les niveaux se trouvèrent mal pris, et les travaux qu'on avait commencés furent abandonnés comme inutiles.

La nouvelle attaque des assiégeants était dirigée vers un bastion, voisin de la porte de Gadalunga, par où l'on sort de Padoue pour aller à Venise.

Les assiégés faisaient de fréquentes sorties, mais les combats se donnaient au pied du rempart; car l'empereur avait placé son quartier-général à demi-portée du canon. Il donnait l'exemple de la bravoure et de l'activité. Dès le neuvième jour, ses batteries eurent

(1) *Histoire du chevalier Bayard*, chap. 33.

lancé plus de vingt mille boulets; trois brèches, qu'elles avaient ouvertes, n'en firent bientôt plus qu'une, où mille hommes pouvaient passer de front. On donna d'abord deux assauts, qui furent repoussés avec vigueur. Le troisième, encore plus meurtrier, fut soutenu non moins vaillamment. Le drapeau impérial fut arboré un moment sur la brèche; mais les Espagnols, à qui on attribue l'honneur de l'avoir planté, sautèrent en l'air, par l'explosion d'une mine. Les assiégés accoururent aussitôt parmi les décombres, et culbutèrent le reste des assaillants.

Dans tous ces assauts on n'avait, suivant l'usage, commandé que l'infanterie. Maximilien en voulut faire donner un autre par la gendarmerie française, et écrivit au général de se tenir prêt. « Lors eussiez vu « une chose merveilleuse, car les prestres estoient re- « tenus à poids d'or à confesser, pour ce que chascun « se vouloit mettre en bon estat, et y avoit plusieurs « gendarmes qui leur bailloient leur bourse à garder, « et pour cela ne faut faire nul doubte que les pres- « tres n'eussent bien voulu que ceulx dont ils avoient « l'argent en garde feussent demeurez à l'assault. »

La Palisse assembla les capitaines, et quand ils furent arrivés à son logis, il leur dit : « Messeigneurs, « il faut dîner, car j'ai quelque chose à vous dire, qui, « si je vous le disois par aventure, ne feriez-vous pas « bonne chère. Après le dîner, la Palisse communiqua « la lettre de l'empereur, qui fut lue deux fois, pour « mieux l'entendre; laquelle ouye, chascun se regarda

« l'un l'autre en riant, pour voir qui commenceroit la « parole. Si, dit le seigneur d'Imbercourt, il ne faut « pas tant songer. Monseigneur, mandez à l'empereur « que nous sommes touts prêts; il m'ennuie déja aux « champs, car les nuits sont froides, et puis les bons « vins commencent à nous faillir; dont chascun se « preint à rire. Tous s'accordoient au propos du sei- « gneur d'Imbercourt. La Palisse regarda le chevalier « Bayard, et veit qu'il faisoit semblant de se curer les « dents, comme s'il n'avoit pas entendu. Si, lui dit en « riant, eh! puis, l'Hercule de la France, qu'en dites- « vous? Il n'est pas temps de se curer les dents; il faut « répondre à cette heure promptement à l'empereur. « Le bon chevalier, qui toujours étoit coutumier de « gaudir joyeusement, répondit : Si nous voulons tres- « touts croire monseigneur de Imbercourt, il ne faut « qu'aller droit à la brèche; mais, parce que c'est un « passe-temps assez fâcheux à hommes d'armes d'aller « à pied, je m'en excuserois volontiers. Toutefois, puis- « qu'il faut que j'en dise mon opinion, je le ferai. « L'empereur mande que vous fassiez mettre tous les « gentilshommes françois à pied, pour donner l'assault « avec ses lansquenets. De moi, combien que je n'aye « guères de bien en ce monde, toutefois je suis gentil- « homme; touts vous autres, messeigneurs, estes gros « seigneurs et de grosses maisons, et si font beaucoup « de nos gendarmes; pense l'empereur que ce soit « chose raisonnable de mettre tant de noblesse en péril

« et hasard avec des piétons, dont l'un est cordonnier, « l'autre boulanger, et gens méchaniques, qui n'ont « leur honneur en si grosse recommandation que gen- « tilshommes? c'est regarder trop petitement à lui, « sauf sa grâce. Mon avis est que vous, monseigneur, « devez rendre réponse à l'empereur, qui sera telle, que « vous avez fait assembler vos capitaines, qui sont très- « délibérés de faire son commandement : qu'il entend « assez que le roi leur maître n'a point de gens en ses or- « donnances qui ne soient gentilshommes; de les mêler « parmi des gens de pied, qui sont de petite condition, « seroit peu faire d'estime d'eux; mais qu'il a force « comtes, seigneurs et gentilshommes d'Allemagne, « qu'il les fasse mettre à pied avec les gendarmes de « France, qui volontiers leur montreront le chemin; « puis viendront les lansquenets s'ils trouvent qu'il y « fasse bon. »

Les gendarmes allemands, non moins scrupuleux sur leurs droits, répondirent à leur tour, qu'ils étaient venus pour combattre dans l'équipage qui convenait à leur naissance; l'assaut ne fut pas donné.

Tels étaient les préjugés du temps. L'empereur, toujours prompt à abandonner ses entreprises, leva le siége le seizième jour, et partit la nuit suivante pour l'Allemagne.

XVII. Padoue était délivrée, mais la province était ruinée, « car au dict Padouan fut porté dommage de « deux millions d'escus, tant en meubles qu'en mai-

« sons et palais bruslés et détruits. » En partant, Maximilien fit proposer une trève aux Vénitiens, qui, dans l'ivresse de leur joie, la refusèrent, et, profitant de sa retraite, se jetèrent sur plusieurs petites places qu'ils enlevèrent facilement: Basciano, Feltre, Cividal, furent reconquises : le château de la Scala fut emporté d'assaut; celui de Moncelice fut surpris; les soldats de la garnison se jetèrent dans une grosse tour, « où « incontinent ils furent assiégés, et bouta-t-on le feu « au pied. La pluspart se laissèrent brûler plutôt que « de se rendre, les autres sautoient par les créneaux et « étoient reçus sur la pointe des piques (1). » Les châteaux d'Este, Montagnana, Colonia, Citadella, Bassano, ouvrirent leurs portes à leurs libérateurs. Vicence les appelait; ils l'emportèrent en une heure, et l'empereur n'était pas encore arrivé à Trente, que déja Petigliano était sous les murs de Vérone, où cependant il ne put pénétrer.

Presque toute l'Italie, malgré des sentiments très-divers, voyait avec un œil de complaisance les succès des Vénitiens, que leurs malheurs avaient absous de l'envie qu'on leur portait auparavant. Ils voulurent

---

(1) *Histoire du chevalier Bayard*, ch. 40. « Nova venerunt quod capta fuit rex montis silicis, occisi fuerunt omnes qui erant intus, ad numerum quinque centum et nullus evasit. » (Lettre d'André de Burgo et du docteur de Mota à Marguerite d'Autriche. *Recueil des lettres de Louis XII*, t.I, p. 279.)

profiter de l'éloignement de l'armée autrichienne, pour punir le duc de Ferrare, et ressaisir la Polésine de Rovigo. Tandis qu'une division de leur armée soumettait ou ravageait cette province, le commandant de la flotte, Ange Trevisani, eut ordre d'entrer dans le Pô, de remonter ce fleuve jusque auprès de Ferrare, de passer l'armée sur la rive droite, et de seconder les opérations du siége de cette capitale. L'amiral eut beau représenter que cette entreprise était très-hasardeuse, surtout en hiver; que la flotte pouvait être compromise; on n'écouta que l'envie de se venger du duc, et Trevisani partit avec dix-sept galères, et un grand nombre d'autres bâtiments. Parvenu à Lago-Oscuro, c'est-à-dire à peu près à trois milles de Ferrare, il s'occupa de construire une tête de pont. L'armée vénitienne, déja arrivée sur le rivage opposé, n'attendait que la construction du pont pour effectuer le passage. Les gens du duc de Ferrare vinrent attaquer les redoutes, mais ils furent repoussés, et les marins travaillaient avec la plus grande activité à lier leurs bâtiments de transport, pour ouvrir un passage à l'armée.

L'alarme était dans Ferrare; la population des campagnes accourait pour raconter que la flotte ennemie détruisait tout sur son passage; les villages ferrarais, les belles maisons de plaisance, situées sur l'une et l'autre rive, étaient en cendres. Cette capitale, alors peuplée de quatre-vingt mille habitants, n'avait qu'une faible gar-

nison. Les Français, appelés par le duc, y envoyèrent un détachement de cent cinquante gendarmes; mais ce secours aurait été vraisemblablement insuffisant, si on eût laissé le temps à l'armée vénitienne de passer sur la rive droite du Pô, et si les mouvements des ennemis, du côté de Vérone, ne l'eussent obligée de 1509
s'y porter. Dans la nuit du 20 au 21 décembre, on établit des batteries sur les digues qui commandaient le fleuve. Au point du jour, toute cette artillerie fit un feu terrible sur le pont et sur la flotte. Les troupes qui étaient déja sur la rive droite ne purent parvenir jusqu'à ces batteries; il n'y eut pas moyen d'y répondre avec les canons des galères, ni de rester à une si petite distance sous un feu si meurtrier. Deux galères et plusieurs autres bâtiments, furent coulés bas par les premières volées. Deux ou trois coupèrent leurs câbles, et se hasardèrent à descendre le fleuve en essuyant le feu de toutes les batteries qui couvraient la côte. Le reste, criblé de coups, fut abandonné par les équipages, qui se sauvaient dans les chaloupes, ou se jetaient à la nage. Il périt plus de deux mille Vénitiens dans cette action. Trevisani chercha son salut dans un esquif, abandonnant sa capitane, qui coula bas à trois milles du lieu du combat, et laissant toute sa flotte au pouvoir de l'ennemi.

Il paya ce désastre par trois ans d'exil, et la république s'empressa d'armer une nouvelle flotte.

Telle fut l'issue de la campagne de 1509, l'une des

années les plus mémorables dans l'histoire de Venise. Cette époque fut celle de la mort du comte Petigliano, à qui la république reconnaissante fit élever une statue équestre, avec cette inscription : « A Nicolas « des Ursins, prince de Petigliano, qui, après avoir « long-temps commandé, avec succès, les armées de « Sienne, de Florence, des papes, et du roi de Naples, « fit de grandes choses pour la république, dans un « extrême péril, et lui conserva Padoue. »

XVIII. Cependant l'empereur, honteux d'avoir échoué devant Padoue (1), et de s'être laissé enlever Vicence, ne rougissait pas d'offrir à Louis XII de lui remettre les forts de Vérone, seule place qui lui restât, pour gage d'un prêt de cinquante ou soixante mille ducats (2). Quand le pape sut que le roi venait d'accéder à cette demande, il s'alarma, plus qu'il n'avait fait jusqu'alors, des progrès des Français en Italie, et se décida à recevoir les Vénitiens dans ses bonnes graces. Une pénitence publique, l'obligation d'aller témoigner leur repentir dans sept églises, l'hu-

(1) « Les Espagnols mesmes disent que puisqu'il ne sçait garder ce qu'on luy avoit mis entre les mains et ne sçait venir à bout d'avoir une ville telle que Padua qu'ils n'ont pas grant crainte de luy. » (Lettre de Mercurin de Gatriman, ambassadeur de l'empereur près de Louis XII, à Marguerite d'Autriche. *Recueil des lettres de Louis XII*, t. I, p. 192.)

(2) Lettre d'André de Burgo, autre ambassadeur, à la même princesse. (*Ibid.* p. 230.)

miliation de recevoir, à genoux, l'absolution des censures encourues, n'était pas ce qui coûtait le plus aux Vénitiens. Ils se seraient estimés trop heureux que le pape se fût borné à des punitions de cette nature. Elles étaient assurément absurdes, car la république n'avait fait qu'une guerre juste. Elle s'était défendue, comme toutes les lois divines et humaines l'y autorisaient, mais elle n'avait pas été heureuse, et Jules II, en lui accordant son pardon, ne négligea point les intérêts temporels. L'absolution fut précédée d'un traité, dont les principaux articles étaient, que la république se désisterait de l'appel qu'elle avait interjeté, lorsque le pape avait fulminé le monitoire contre elle; que le gouvernement ne disposerait à l'avenir d'aucuns bénéfices, ceux de patronage laïque exceptés, et que les titulaires seraient mis en possession sans aucune difficulté, sur la seule présentation des provisions expédiées par la chancellerie romaine; que toutes les causes bénéficiales, ou appartenant à la juridiction ecclésiastique, pourraient être portées à la cour de Rome; que la république ne pourrait soumettre les biens ecclésiastiques à aucune contribution.

On voit combien les Venitiens se relâchaient de leurs maximes, relativement à la juridiction de l'autorité temporelle sur le clergé. Ce n'était pas tout. Ils renonçaient à toutes prétentions sur les terres de l'église. Ils reconnaissaient n'avoir aucun droit de s'im-

miscer dans les affaires que le pape pourrait avoir avec ses vassaux, promettant de ne donner à ceux-ci ni secours ni retraite. Ils s'engageaient à réparer les dommages que les églises avaient éprouvés pendant la guerre. Ils consentaient à ce que les graces, que les prédécesseurs de Jules II pouvaient avoir accordées à la république, fussent déclarées nulles de plein droit, et considérées comme non avenues, si elles étaient, en quelque chose, préjudiciables aux intérêts de la chambre apostolique. Enfin, et c'étaient ici les deux points qui avaient donné lieu aux plus pénibles discussions, la république renonçait au droit de tenir un vidame à Ferrare, et elle reconnaissait aux sujets de l'église le droit de naviguer dans le golfe Adriatique, sans être assujettis à aucun péage, visite ou déclaration, ni pour leurs vaisseaux, ni pour leurs marchandises, quelle qu'en fût la nature ou l'origine, quand même elles appartiendraient à des étrangers.

LIVRE XXIII.

Campagne de 1510. — Diète de l'empire. — Harangue d'Hélian. — Ligue du pape, des Vénitiens, des Suisses et du roi d'Arragon, contre Louis XII. — Tentatives infructueuses sur Vérone et sur Gènes. — Concile de Tours. — Danger du pape à Bologne. — Siége de la Mirandole. — Campagne de 1511. — Concile de Pise. — Ligue de la Ste.-Union. — Campagne de 1512. — Siége de Bologne. — Prise et reprise de Brescia. — Bataille de Ravenne. — Retraite des Français; ils perdent presque toute l'Italie.

I. C'était beaucoup pour les Vénitiens de pouvoir compter dans l'Europe un prince qui osât se dire en paix avec eux (1). Le roi d'Aragon les favorisait secrètement, parce qu'il redoutait la puissance de l'empereur, qui lui disputait l'administration du royaume de Castille, et *qu'il ne voulait pas faire grand son mortel ennemi :* telles étaient ses expressions. Le pape, après avoir forcé les Vénitiens à la

(1) Lettre des ambassadeurs de l'empereur à Marguerite d'Autriche. (*Recueil des lettres de Louis XII*, t. I, p. 219.)

soumission, embrassait leurs intérêts avec chaleur. Ennemi de la ligue qu'il avait formée, il était revenu à son premier projet d'expulser les étrangers de l'Italie, pour y dominer sans partage. La diète de l'empire était alors assemblée : Maximilien y sollicitait des secours pour faire une nouvelle campagne; le pape et les Vénitiens intriguaient auprès des princes, pour que ces secours lui fussent refusés; mais l'ambassadeur de France appuyait vivement les demandes de l'empereur. On a conservé la harangue que ce ministre, nommé Louis Hélian, et qui passait pour un des hommes éloquents de ce temps-là, prononça pour exciter contre les Vénitiens le ressentiment du corps germanique. Ce discours, beaucoup trop long pour être rapporté ici, est une invective, où la vérité, quelquefois incontestable, des reproches, disparaît sous l'exagération de l'expression. L'orateur, par exemple, accuse les Vénitiens d'avoir mis obstacle à la guerre que les quatre grands princes confédérés avaient résolu de faire aux Turcs, pour la délivrance des lieux saints. Il dit que, bourrelés par leur conscience, ils ont voulu conserver par la force ce qu'ils avaient acquis par des crimes. Il craint que, si l'on n'y prend garde, ils ne deviennent plus puissants que jamais, et peu à peu les maîtres de l'Italie et de tout l'empire d'Occident. Selon lui, c'est là le but que se proposent ces malicieux renards, ces superbes lions. Il faut écraser la tête du serpent. « Cette race sortie

de la lie des nations, s'écrie l'orateur, ces fugitifs devenus pêcheurs; de pêcheurs, revendeurs et regrattiers; de regrattiers, pilotes; de pilotes, marchands; de marchands, seigneurs et princes, par des larcins, des meurtres, des empoisonnements; se disent les maîtres de la mer; ils l'épousent, comme s'ils étaient les maris de Thétis ou les femmes de Neptune. Ni les Carthaginois, ni les Romains ne s'étaient avisés d'une pareille invention; mais elle était digne de ces corsaires, de ces baleines, de ces Cyclopes, de ces Polyphêmes.

« Ils oppriment leurs sujets; ils leur envoient, pour les gouverner, des officiers qui ont passé leur jeunesse, non pas à Padoue, ni à Paris, mais sur la mer et sur le Tanaïs; qui, au lieu d'avoir étudié la philosophie, le droit, ou notre sainte religion, ont appris à sucer les peuples, à amasser de l'argent, et ont pris toutes les coutumes des Orientaux. Pour nous, qui n'allons pas vêtus de pourpre, qui n'avons pas des coffres pleins d'or, qui ne mangeons pas dans de la vaisselle d'argent, nous sommes, à leur dire, des barbares. Je passe sous silence leur gourmandise et leurs infâmes débauches. Ils ont des boucheries de chair humaine; ils ont leurs carrières et leurs taureaux d'airain. »

On voit que l'orateur, parmi toutes ses déclamations, n'omettait pas de toucher la corde sensible, c'est-à-dire de réveiller la jalousie qu'excitaient par-

tout les richesses et la puissance des Vénitiens. Tous ces princes allemands, dans leurs châteaux gothiques, au milieu de leurs cours encore demi-barbares, étaient indignés d'apprendre qu'il existât une république, dont les citoyens avaient des palais de marbre et de la vaisselle d'argent, et ils croyaient faire un raisonnement politique, quand ils disaient : « De même qu'il ne convient point à des princes d'être marchands, il n'appartient point à des marchands d'être princes. » Hélian, après avoir entraîné la diète par son éloquence, et en avoir obtenu les subsides que Maximilien sollicitait, passa à la cour du roi de Hongrie, et le détermina à entrer dans la ligue. Cette acquisition que firent les confédérés, ne les dédommagea point de la défection du pape. Le roi de Hongrie pouvait sans doute opérer une diversion très-inquiétante pour la république ; mais son autorité n'était pas telle, qu'il disposât des forces de son royaume par sa seule volonté ; aussi borna-t-il ses hostilités à des menaces.

1510 II. Maximilien, aidé des subsides du corps germanique et des troupes auxiliaires, que le roi de France laissait à sa disposition, commença la campagne de 1510.

Il ne vint point y commander en personne ; le prince d'Anhalt était son lieutenant-général en Italie. Les Français, au nombre de quinze cents lances et de dix mille hommes de pied, étaient commandés par

Chaumont d'Amboise, gouverneur du Milanais, et neveu du premier ministre.

Quant aux Vénitiens, depuis la mort de Pétigliano, ils avaient offert le commandement de leur petite armée à plusieurs généraux, notamment à André Gritti, qui avait eu la modestie de le refuser, ne se réservant que la part qu'il lui était permis de prendre au danger, en sa qualité de provéditeur; et ils avaient fini par confier cette charge à Paul Baglione, qui avait commandé dans l'armée du pape; car Jules, par une infraction manifeste de la ligue, dont il ne s'était point encore séparé, avait permis à ses officiers et aux sujets de l'église, de prendre du service chez les Vénitiens. Malgré cette ressource, l'armée de la république se réduisait à six cents hommes d'armes, quatre mille chevau-légers, et huit mille hommes d'infanterie. On sent qu'elle ne pouvait faire qu'une guerre défensive (1).

---

(1) « Le demeurant de l'armée des Veniciens estoit à Montagnana et Lonic, et l'on a escript que tous ensemble font 600 hommes d'armes à la coustume d'Italie, 1500 chevaulx legiers et 6000 piétons payés, oultre les villains paysans qu'ils peuvent avoir à leur commandement. » (*Recueil des lettres de Louis XII*, dépêche d'André de Burgo, ambassadeur de Maximilien, t. III, p. 11.) « Rex habuit multa nova a domino de la Paliza quod Veneti non possunt eodem tempore defendere Paduam et Tervisium, et quod jam fugerunt ex castris ipsorum plus quam tria millia equitum et peditum. » (*Ibid.* p. 17.)

Aussi le duc de Ferrare eut-il l'occasion de reconquérir, sans obstacle, la Polésine de Rovigo, les châteaux d'Este et de Montagnana, tandis que l'armée combinée de l'empereur et du roi, sortant de Vérone, obligeait les Vénitiens à se replier devant elle, à se retirer sous Padoue, et par conséquent à abandonner Vicence.

Cette ville envoya des députés aux pieds du prince d'Anhalt, pour implorer sa clémence; mais ils n'en obtinrent qu'une réponse foudroyante, et malgré les sollicitations du général français, les Vicentins furent traités avec la dernière barbarie. Leur ville fut saccagée (1), quelques-uns de ces malheureux qui s'étaient cachés dans une grotte voisine, essayèrent de s'y défendre: pour les forcer dans cette retraite, on alluma un grand feu à l'ouverture par laquelle ils recevaient de l'air; il en périt, dit-on, plus de mille. L'histoire a pris soin de reprocher aux Vénitiens les dévastations qu'ils avaient commises dans le pays de Ferrare, et le grand poète que protégèrent les princes de cette maison, a voulu im-

(1) « Touchant Vicence, les gens de l'empereur sont dedans, et à leur arrivée les Allemands ont commencé de piller, tellement qu'ils sont délibérés de la raser, et vous ne pouvés croire la faute de justice, d'ordre et de police, qui est avec les gens dudit empereur; au moyen de quoy ses affaires ne peuvent aller si bien qu'ils fairoient. » (Lettre de Robertet à André de Burgo. *Recueil des lettres de Louis XII*, t. I, p. 242.)

mortaliser le ressentiment dés Ferrarais; mais la postérité, plus impartiale, doit dire que, dans cette guerre, les Vénitiens défendaient leur existence contre la France, l'Empire et l'Italie. Jamais cause ne fut plus juste, plus sacrée que la leur, et ils furent loin d'égaler les horreurs dont leurs ennemis se rendirent coupables.

L'armée française entreprit d'emporter Legnago, seule place que les Vénitiens eussent recouvrée sur l'Adige : ils l'avaient entourée d'une inondation qui en rendait l'approche fort difficile. L'avant-garde de Chaumont trouva une partie de la garnison à l'extrémité de la digue, la chargea, la poursuivit, traversa les marais, et entra avec elle dans le quartier de la ville situé sur la rive gauche de l'Adige; mais les forts principaux se trouvaient de l'autre côté, et il n'était pas possible d'établir un pont sous leurs batteries. Chaumont jeta sur la rive droite quatre mille Gascons avec six pièces de canon. Les châteaux battus des deux côtés se rendirent successivement au bout de quelques jours. Ce fut une action d'une grande vigueur, et qui ajouta beaucoup à la gloire du capitaine Molard, officier dauphinois, qui, malgré sa naissance, sa réputation et les préjugés du temps, voulait bien servir dans l'infanterie.

Legnago, d'après l'acte de partage, devait appartenir à l'empereur; mais l'armée impériale était si faible et si mal en ordre, que les Français furent obligés de fournir la garnison des places conquises.

Louis XII était dégoûté d'un allié qui lui laissait tout le fardeau de la guerre. Il annonçait l'intention de rappeler ses troupes. Maximilien, effrayé, se hâta de l'engager à continuer la campagne au moins jusqu'à la fin de juillet, offrant de se charger de toutes les dépenses autres que la solde; mais, comme il n'était pas en état de payer, même ses propres troupes, il emprunta encore du roi cinquante mille ducats, en lui donnant Legnago pour gage, et en lui permettant de garder cette place et même Vérone, si cette somme, et celle prêtée l'hiver précédent, n'étaient pas remboursées dans un an.

On conçoit que, faite par de pareils alliés, la guerre ne pouvait être ni conduite avec beaucoup d'ensemble, ni poussée avec vigueur: aussi n'entreprit-on rien de considérable. Quelques petites places, comme Citadella, Marostica, Basciano, se rendirent à la première sommation. Feltre fut brûlée, et Monselice, quoique défendue par une assez forte garnison, fut emportée; parce que les Vénitiens prirent une reconnaissance pour un assaut, et se jetèrent dans la citadelle, où ils furent tous brûlés ou massacrés. Les vainqueurs traitaient de rebelles les villes qui osaient faire la moindre résistance; mais tant de cruautés ne faisaient qu'exalter le courage des habitants des campagnes. « Ils sont furieux, enragés, écrivait Machiavel, alors en mission pour sa république à Vérone. Hier, on en amena un qui ve-

nait d'être pris. Quand il fut devant l'évêque de Trente, commissaire impérial, il se mit à crier, *Vive saint Marc!* On eut beau le charger de fers, le menacer, lui promettre la vie; il n'en voulut point, et ne cessa de répéter qu'il voulait mourir pour saint Marc. »

Pendant que ces choses se passaient sur l'Adige et sur la Brenta, d'autres évènements appelaient ailleurs l'attention des Français.

III. Le pape, n'ayant pu mettre l'empereur dans l'impossibilité de faire cette campagne, avait voulu le détacher de la ligue, en l'engageant à conclure une paix séparée avec les Vénitiens. Maximilien exigeait la cession de Vérone. Jules se croyait assez d'autorité sur la république pour la déterminer à ce sacrifice. Il se trompait. Il trouva le sénat dans la résolution inébranlable de ne point abandonner ses droits sur cette place, et il fallut rompre la négociation.

Comme il redoutait encore plus la puissance de Louis XII en Italie que celle des Allemands, il chercha à lui susciter des ennemis qui le missent dans la nécessité de se défendre, au lieu de poursuivre ses conquêtes.

Dans cette vue, il avait sollicité Henri VIII, nouvellement assis sur le trône d'Angleterre, de déclarer la guerre à la France. La jeunesse de ce prince et

son caractère ardent, faisaient espérer qu'il ne se refuserait pas à opérer cette diversion.

Louis XII s'était brouillé avec les Suisses, pour la fixation du subside qu'il leur payait. L'alliance entre les cantons et la France expirait précisément cette année (en 1510). Le pape chargea l'évêque de Sion, à qui il promettait le chapeau, pour prix de ses bons offices, d'entretenir l'aigreur qui existait entre eux et le roi, et leur offrit un subside plus considérable, s'ils voulaient s'engager à la défense des intérêts du saint-siége.

Assuré de ce secours, il chercha les occasions de se brouiller avec le roi. Le premier expédient dont il s'avisa fut d'opprimer le duc de Ferrare. Ce prince, comme membre de la ligue, avait profité des disgraces des Vénitiens. Il avait reconquis la province de Rovigo, et s'était mis à user de la faculté, qui lui avait été interdite pendant si long-temps, de recueillir du sel dans ses salines. Quel fut son étonnement, lorsqu'il reçut un ordre du pape de faire cesser la fabrication du sel, et de contraindre ses sujets à s'en pourvoir dans la Romagne! Il eut beau représenter que cette obligation n'était point une conséquence de sa vassalité envers le saint-siége, Jules prétendit avoir succédé à cet égard à tous les droits des Vénitiens. Le duc, qui s'était mis depuis quelque temps sous la protection du roi, à qui il payait à cet effet un subside de trente mille ducats, eut recours à Louis XII. Celui-ci intervint dans le différend. Aus-

sitôt le pape s'écria que le roi se déclarait contre le saint-siége, en protégeant la résistance d'un vassal rebelle à l'église; il ne voulut entendre à aucun accommodement, et fit entrer son armée dans le Ferrarais (1).

Sur ces entrefaites, on apprit la mort du cardinal d'Amboise. Comme il était l'ennemi personnel de Jules II, on se flatta que la réconciliation du roi et du pape deviendrait plus facile, quand le ministre n'y mettrait plus obstacle; mais cette mort fournit à la politique du pape une nouvelle occasion de brouillerie. Il s'avisa, en vertu d'une ancienne prétention de la cour de Rome, de réclamer l'épargne du cardinal, que l'opinion publique faisait monter à trois cent mille écus d'or en espèces. Cette demande était sans doute fort étrange; mais elle le devient un peu moins, si l'on considère que les trésors du cardinal provenaient en partie du droit dont il avait joui pendant dix ans, comme légat *a latere*, de recevoir le

(1) Tous les sujets de discussion entre le pape et le roi sont exposés dans une lettre adressée à Marguerite d'Autriche par André de Burgo et le docteur de Mota, ambassadeur de Maximilien près de Louis XII. On y lit entre autres passages que le pape a fait arrêter le cardinal d'Auch et fait torturer un des serviteurs de ce prélat; qu'il ne permet pas aux ambassadeurs de France à Rome d'expédier une dépêche sans qu'elle ait été communiquée à sa sainteté ou plutôt à sa malignité. (*Recueil des lettres de Louis XII*, t. I, p. 255.)

prix de toutes les dispenses qu'il donnait au nom de la cour de Rome, et d'une pension de cinquante mille ducats, que les princes d'Italie lui payaient, à l'insu du roi, à qui ce ministre, trop vanté pour son désintéressement, en fit l'aveu au lit de mort. Le cardinal Bembo, son confrère, dit que les legs, portés dans son testament, s'élevaient à six mille marcs d'or. Cette somme équivaudrait à près de vingt-cinq millions de notre monnaie d'aujourd'hui. D'autres font monter la fortune de ce prélat à plus du double. Il n'était pas de la dignité du roi de condescendre à la nouvelle prétention de la cour romaine. Ce fut pour le pape un prétexte de redoubler ses plaintes contre la France, et d'appeler à son secours les Suisses, devenus ses alliés.

En même temps, il fit entrer dans ses projets le roi d'Arragon, ennemi naturel de la France. Pour le détacher de la ligue, il lui donna l'investiture du royaume de Naples; et, comme cette investiture obligeait le vassal à servir avec toutes ses forces son suzerain, il exigea que Ferdinand remplît cette obligation à la lettre.

Ainsi, pendant que l'armée de Louis XII aidait celle de l'empereur à conquérir quelques villes sur les Vénitiens, une coalition s'était formée contre la France. On y comptait déja le pape (1), le roi d'Ar-

(1) « Rex est totus indignatus contra pontificem, propter

ragon, les Suisses, et la république de Venise, et il était à craindre que l'Angleterre ne s'y joignît.

LV. L'armée du pape ravageait le duché de Ferrare, six mille Suisses se présentèrent sur la frontière septentrionale du Milanais; et une flotte de onze galères vénitiennes, auxquelles une galère du pape s'était jointe, parut sur les côtes de Gènes.

Ces trois attaques simultanées obligèrent l'armée française de quitter précipitamment les bords de l'Adige, pour accourir à la défense du Milanais. Chaumont fut assez heureux pour faire face de tous côtés avec succès. Un petit renfort, qu'il envoya au duc de Ferrare, mit ce prince en état d'arrêter la marche des troupes de l'église. La descente qu'on voulut tenter sur les côtes de Gènes fut repoussée; les mécontents de cette ville furent contenus. Chaumont lui-même, à la tête de cinq cents gendarmes, et de quatre mille hommes d'infanterie (car il avait été obligé de diviser ses forces), s'avança pour fermer le passage aux Suisses qui arrivaient par Belinzona.

Quoiqu'ils ne dissimulassent point leur ressentiment contre Louis XII, ils ne déclaraient point formellement la guerre, mais ils demandaient fièrement

---

illa quæ fecit hactenus, et quia intercepit aliquas litteras per quas cognovit quod papa machinabatur res diabolicas contra ipsum regem.» (Lettre d'André de Burgo et du docteur de Mota à Marguerite d'Autriche. *Recueil des lettres de Louis XII*, t. I, p. 270.)

le passage à travers le Milanais, pour aller, disaient-ils, au secours de l'église, et ils se mirent en marche, par la vallée qui sépare le lac Majeur du lac de Lugano, jusqu'à Varèse, où ils n'étaient plus qu'à quelques lieues de Milan. Il était à craindre qu'ils ne s'emparassent de quelque place, et qu'ils n'allassent rejoindre l'armée du pape ou celle des Vénitiens. Chaumont, avec son petit corps, les observait, les retardait, mais sans oser les attaquer.

Ces six mille Suisses n'avaient point d'artillerie. Il n'y en avait pas la moitié qui eussent des armes à feu, et on n'en comptait pas plus de quatre cents à cheval; mais ils avaient reçu un renfort de quatre mille hommes à Varèse. Ils marchaient fort serrés, au petit pas, présentant, quand le terrain le permettait, un front de quatre-vingts ou cent hommes. On lisait sur leur étendard : *Vainqueurs des rois, amis de la justice, défenseurs de la saint église romaine.*

En partant de Varèse, où ils avaient séjourné quatre jours, ils ne se dirigèrent point sur Milan. Ils prirent à gauche, comme pour aller vers le territoire vénitien, passèrent à Castiglione, puis à Vedano, où ils traversèrent l'Olona près de sa source; ensuite à Appiano. Dans cette marche de plusieurs jours, ils avaient déja beaucoup souffert. Soit que les vivres leur manquassent totalement, soit qu'ils reconnussent l'impossibilité de traverser les rivières sans attirail de pontons, ils tournèrent tout-à-coup

vers Côme, et on vit leurs troupes se séparer pour rentrer dans les montagnes.

Quoique cette diversion n'eût pas réussi, elle avait donné lieu aux Vénitiens de faire de nouveaux efforts, et ils venaient de recouvrer tout ce que les Français leur avaient enlevé dans les commencements de la campagne, à l'exception de Legnago. Ils mirent même le siége devant Vérone, mais ils y trouvèrent une vigoureuse résistance, et furent obligés de se retirer, lorsqu'ils apprirent que Chaumont, débarrassé des Suisses, accourait au secours de cette place.

La nouvelle coalition acquit vers ce temps-là un allié de plus. On se rappelle que le marquis de Mantoue avait été fait prisonnier de guerre par les Vénitiens. Il supportait sa captivité avec beaucoup d'impatience. Sa famille, après avoir épuisé tous les moyens d'obtenir sa liberté, imagina de s'adresser au grand-seigneur, avec qui ce prince avait eu quelques relations. Bajazet, flatté de faire montre de son crédit, ou plutôt de son autorité sur les Vénitiens, manda le baile de la république, et exigea de lui la promesse que le marquis serait mis en liberté. La seigneurie n'osa pas démentir la parole de son envoyé ; mais, toujours habile à tirer parti des moindres circonstances, elle fit croire qu'elle accordait à l'intervention du pape, ce qu'elle faisait en effet par déference pour le sultan. Le prisonnier, se croyant redevable de sa liberté au souverain pontife, alla lui

en exprimer sa reconnaissance, et Jules II l'engagea non-seulement à entrer dans la ligue, mais encore à prendre le commandement de l'armée de la république. Il est vrai qu'il ne montra d'ardeur que pour le quitter. Ce fut un allié très-inutile; mais ce fut un ennemi de moins.

Les premiers revers de la coalition ne firent rien perdre au pape de son courage. Ce prince avait de l'énergie, de grandes vues. C'en était une de vouloir délivrer l'Italie de la présence des étrangers : il aurait été le bienfaiteur de son pays, s'il se fût moins abandonné à l'emportement de ses passions. Il conquit un domaine à l'église, et il aurait mérité d'être cité parmi les grands papes, s'il eût possédé les vertus de son état.

Il exigea des Vénitiens qu'ils renouvelassent avec leur flotte, renforcée de quelques-uns de ses bâtiments, leur tentative sur la côte de Gènes (1). Elle n'eut pas plus de succès que la première. L'escadre fut partout accueillie à coups de canon, ne put aborder nulle part, et, à son retour, fut dispersée par une tempête qui engloutit cinq galères dans la mer de Sicile.

V. Après ce nouvel échec, le roi fit proposer à Jules

---

(1) Lettre d'André de Burgo et du docteur de Mota à Marguerite d'Autriche. (*Recueil des lettres de Louis XII*, t. I, p. 273.)

un accommodement (1). Il offrait même d'abandonner la cause du duc de Ferrare, car il consentait à remettre les droits de ce prince à la décision de commissaires que le pape nommerait; mais Jules ne voulut pas que son vassal eût d'autres juges que lui-même, exigea que Louis XII remît les Génois en liberté, rejeta tous les projets de conciliation, fit arrêter l'ambassadeur de France et le fit mettre au château Saint-Ange : c'était imiter les procédés du grand-seigneur. Il alla bien plus loin; l'envoyé du duc de Savoie s'étant hasardé à proposer la médiation de son maître, le pape s'emporta contre lui jusqu'aux derniers excès de la fureur, le traita d'espion, et, s'autorisant d'une accusation échappée à sa colère, fit jeter ce ministre dans un cachot, et lui fit donner la question.

Il lançait les excommunications contre le duc de Ferrare, contre les généraux français (2). Il appelait à grands cris dans le Ferrarais les troupes du roi de Naples, les armées et les flottes de Venise. Les siennes

(1) « Cardinalis papiensis legatus Bononiæ misit litteras excommunicatorias capitaneo regis Franciæ nisi abstineat ab auxilio ducis Ferrariæ. Respondit quod suspendent nuncios ejus si amplius redibunt. » (Lettre d'André de Burgo et du docteur de M[illegible] à Marguerite d'Autriche. *Recueil des lettres de Louis XII*, t. I, p. 282.)

(2) Voyez le Mémoire des articles proposés de la part de Louis XII au pape. (*Ibid.* t. II, p. 85.)

s'étaient déja emparées de Modène, et, menaçant la capitale, avaient forcé le duc d'abandonner la Polésine encore une fois. Il ne cessait de presser les opérations et d'ordonner à ses généraux de livrer bataille.

On a droit de s'étonner qu'un roi de France et un empereur ne se vengeassent pas, par une guerre plus active, de la défection de cet ancien allié. Mais notre système de conduite est toujours subordonné à notre manière d'envisager les choses : or cette guerre contre le pape était jugée fort diversement par Louis XII et par Maximilien.

VI. A la première nouvelle de l'invasion du Ferrarais par les troupes du saint-siége, l'empereur avait envoyé un héraut, pour signifier à Jules la défense d'attaquer un prince qui était sous la protection de l'empire. C'était se montrer en roi; il manquait à Maximilien de savoir agir. Louis XII au contraire, qui, lorsqu'il n'était que prince du sang, n'avait pas craint de faire la guerre à son maître, partageant aujourd'hui les scrupules d'Anne de Bretagne, sa femme, ne croyait pas que le fils aîné de l'église pût attaquer le pape, sans se rendre coupable de rébellion, et assemblait un concile pour savoir jusqu'à quel point la défense était légitime contre un tel ennemi. Peut-être aussi n'était-ce qu'une concession qu'il faisait à l'esprit de son siècle, un moyen d'encourager son peuple à cette guerre, ou d'attaquer le souverain pontife avec ses propres armes.

Machiavel raconte qu'il se trouvait un jour chez le

secrétaire d'état Robertet lorsqu'on vint présenter à celui-ci un portrait du cardinal d'Amboise. « O mon « maître ! s'écria Robertet, si tu étais encore vivant, « l'armée du roi serait aux portes de Rome. »

Tout le clergé de France, réuni à Tours au mois de septembre 1510, était occupé d'éclairer ou de rassurer la conscience du roi, par la solution des huit questions suivantes :

1° Un pape peut-il en conscience déclarer la guerre, lever des troupes, les entretenir et les mettre en action, lorsqu'il ne s'agit ni de la religion, ni du domaine de l'église ?

Le concile répondit, que le pape ne le pouvait, ni ne le devait.

Il est impossible de croire que le saint-esprit ait dicté cette réponse ; car on ne pouvait refuser au pape, comme souverain, le droit de faire la guerre pour d'autres intérêts que ceux qui touchaient immédiatement ses états ou la religion. Louis XII lui en donnait l'exemple ; il combattait pour le duc de Ferrare.

2° Est-il permis à un prince qui défend sa personne et ses états contre le pape, de repousser l'attaque par les armes ? Peut-il aussi saisir les terres de l'église, en s'abstenant du projet de les retenir ; mais seulement pour ôter à son ennemi les moyens de lui nuire ?

Cette question fut résolue affirmativement, avec cette restriction, que le prince en guerre avec le pape ne pourrait retenir les états de l'église après les avoir conquis.

3° Quand un pape persécute un prince par haine, et arme d'autres états contre lui, est-il permis à ce prince de se soustraire à l'obéissance du pape?

Le concile répondit qu'on le pouvait, non pas en tout, mais seulement pour la défense des droits temporels.

4° Supposé que le prince se soit soustrait à l'obéissance du pape, que doit-il faire, et comment doivent faire ses sujets, dans les circonstances où il est nécessaire d'avoir recours au saint-siége?

L'assemblée décida qu'il fallait s'en tenir à la pragmatique-sanction de Charles VIII.

5° Est-il permis à un prince chrétien de prendre la défense d'un autre prince chrétien son allié, dans une cause légitime contre le pape?

La réponse fut affirmative.

6° Quand le pape prétend avoir droit sur les possessions d'un prince, qui demande à remettre le différend à des arbitres, le pape peut-il lui faire la guerre légitimement? est-il permis au prince attaqué de résister, et à ses alliés de le secourir?

On décida que la défense et le secours étaient légitimes.

7° Si le pape rend une sentence contre le prince qui demande des arbitres, ce prince est-il tenu d'y obéir, même lorsqu'il n'y aurait pas sûreté pour lui d'aller à Rome?

8° Si le pape, en état de guerre et sans observer

aucune formalité, excommunie ce prince et ceux qui ont embrassé sa cause, quelle est la force de cette excommunication ?

Le concile décida que, dans l'un et l'autre cas, la censure était nulle, et devait être regardée comme non obligatoire.

On conçoit quel avantage de semblables scrupules donnaient au pape, dans une guerre où les généraux étaient obligés d'attendre les décisions d'un concile pour agir.

Le conseil-d'état alla plus loin que l'assemblée des évêques. Excité par le célèbre Mathieu Lang, évêque de Gurck et ambassadeur de Maximilien, il proposa la convocation d'un concile général, pour réformer l'église dans son chef et dans ses membres. Il n'y avait pas de meilleur moyen, pour lever les scrupules du roi, que de dépouiller son ennemi du caractère qui le rendait sacré.

VII. C'était par un tout autre motif que l'empereur désirait la déposition du pape. Maximilien, qui n'était pas digne de former de grands projets, parce qu'il n'était capable ni d'activité, ni de prévoyance, aspirait à réunir le pontificat à l'empire. Nous avons encore la lettre, dans laquelle il faisait confidence de ce dessein à un seigneur de sa cour (1), et lui expli-

---

(1) Au baron de Liechtenstein. Voyez *Monita politica ad serenissimos imp. rom. principes de immensâ curiæ romanæ*

quait les mesures par lesquelles il comptait en assurer le succès. Il lui raconte, qu'il a fait marché avec des cardinaux, pour trois cent mille ducats, que doivent lui prêter les comtes Fugger d'Augsbourg, et dont le remboursement, dit-il, sera assigné sur les revenus de notre pontificat. Il ne bornait pas même son ambition à la tiare; car il écrivait à sa fille, la gouvernante des Pays-Bas, qu'il voulait devenir pape, et être canonisé après sa mort; « afin, lui disait-il, que vous m'adressiez un jour vos prières, dont je me tiendrai bien glorieux. C'est pourquoi je vous prie de m'envoyer deux ou trois cent mille ducats, pour me faciliter l'exécution de ce dessein. »

En attendant, à l'exemple des empereurs romains, ses prédécesseurs, il avait ajouté à ses titres celui de *pontifex maximus*, et le pape, pour ne pas être en

---

potentiâ moderandâ. Francfort 1609. Cette lettre est rapportée dans le *Recueil des lettres de Louis XII*, t. III, p. 324. Dans une autre lettre à sa fille (même recueil, t. IV, p. 1), il dit qu'il entame une négociation avec le pape pour devenir son coadjuteur, qu'il renonce au mariage, qu'il ne veut plus hanter femme nue, qu'il commence à pratiquer les cardinaux, et que deux ou trois cent mille ducats lui feroient grand service, attendu la partialité qui est déja entre eux. Cette anecdote est le sujet d'une dissertation de Bayle, dans les réponses aux questions d'un provincial, chap. 124. Voyez aussi Mariana, *Hist. hisp.*, lib. 30.

reste, avait pris celui de *Cæsar*. Tous ces princes semblaient avoir changé de rôle; Maximilien voulait être pape et saint; Louis XII tenait un concile; Jules, joignant le titre de César à celui de vicaire de Jésus-Christ, couvrait ses cheveux blancs d'un casque et endossait la cuirasse, pour mener une cour composée de vieux prêtres, sous le feu du canon.

Pendant qu'il était plein de ses projets militaires, une maladie aiguë (1), occasionée, dit-on, par la colère à laquelle il s'était livré, en apprenant la convocation du concile, vint en suspendre l'exécution. Dans ce nouveau danger, la ténacité de son caractère ne se démentit point. Aussi indocile sur le lit de douleur, qu'inflexible dans le conseil, il ne voulut jamais cesser, malgré une fièvre ardente, de boire à la glace, ni de manger des fruits crus. La force de son tempérament triompha de ce mauvais régime; mais il n'était pas encore en état de quitter Bologne, lorsqu'il apprit que les Français arrivaient à trois milles de cette place.

(1) A ce soir sont venues trois postes qui ont apporté au roy que le pape vault que mort et qu'il n'y a remède en sa vie. » (Lettre de Jean Caulier à Marguerite d'Autriche. *Recueil des lettres de Louis XII*, t. II, p. 59.) « Le pape est toujours malade, mais l'espoir de la mort n'est si grand qu'il estoit passé quatre jours. (*Ibid.* p. 63.)

Chaumont, par le conseil des Bentivoglio, seigneurs dépossédés de Bologne, avait entrepris d'y surprendre et d'enlever le pape, qu'il savait entouré de peu de troupes, au milieu d'une population, dans laquelle les Bentivoglio comptaient beaucoup de partisans.

VIII. On attendait à Bologne des troupes de Naples: on savait qu'une partie de l'armée vénitienne était en marche; mais ni les unes ni les autres n'avaient paru, et les Français étaient aux portes de la ville.

L'historien de la ligue de Cambrai, fait au sujet du parti que prit Chaumont, à l'instigation des exilés de Bologne, cette réflexion que l'experience a souvent confirmée. « C'est manquer de prudence, dit-il, que « de former un projet contre un état, sur les relations « infidèles de ceux que les révolutions en ont chas- « sés. » Cependant cette entreprise n'était pas si téméraire, si l'on en juge par la terreur qu'éprouva toute la cour du pape, en apercevant une armée, qui, sans le secours d'aucune intelligence au-dedans, pouvait forcer une ville mal fortifiée et encore plus mal défendue. La retraite même était interdite par des troupes légères qui battaient la campagne. Tous les vieux prélats de la suite du pape se croyaient déja prisonniers. Les plus hardis furent ceux qui osèrent se présenter devant Jules, pour lui proposer d'entrer en négociation avec Chaumont. Jules seul était inébranlable; il leur répondit par des fureurs, et s'emporta contre les ambassadeurs de Venise et de Naples, ac-

cusant la lenteur de leurs troupes du danger qu'il allait courir.

Mais ce danger ne l'intimidait pas. Au lieu de consentir à négocier, il faisait partir d'heure en heure des courriers, pour hâter la marche des généraux vénitiens et napolitains. Il encourageait sa faible garnison ; il excitait le peuple de Bologne à prendre les armes, prodiguant les promesses d'immunités et de priviléges. Il exigea de l'ambassadeur d'Angleterre résidant auprès de lui, qu'il allât trouver les généraux français, et les menaçât d'une rupture avec son maître, s'ils entraient dans Bologne. Il fit agir dans le même sens le ministre d'Arragon et celui de l'empereur.

Cependant, quand on lui fit remarquer qu'on ne recevait aucune nouvelle des troupes vainement attendues, que ni le peuple ni la garnison ne montraient aucune disposition à se défendre, il se laissa arracher son consentement pour entamer une négociation.

Chaumont, qui ne laissait pas d'être effrayé lui-même de la hardiesse de son entreprise, qui n'était pas sûr qu'elle fût approuvée de sa cour, qui voyait les ministres d'Angleterre, d'Arragon et de l'empire, le sommer de s'arrêter, ne fut pas fâché de se tirer de toutes ces difficultés par un arrangement, qui allait lui assurer de grands avantages, sans employer jusqu'à la violence.

On commença par convenir d'un armistice de deux

jours. On en consuma une partie à disputer sur le choix des plénipotentiaires ; enfin on était tombé d'accord de quelques conditions, qui étaient le maintien de la ligue de Cambrai, l'évacuation du duché de Ferrare par les troupes de l'église, et le renvoi des contestations, élevées entre le pape et le duc, à des commissaires qui seraient nommés contradictoirement; lorsque, dans la soirée du jour où l'armistice devait expirer, la tête de l'armée vénitienne parut dans la plaine de Bologne.

S'il faut en croire Guichardin, auteur presque contemporain, et un témoin oculaire, un évêque, Paul Jove, cette avant-garde était un corps de Turcs, que le pape avait appelés ou fait recruter, pour les opposer aux Français, ou, ce qui est plus vraisemblable, qui servaient dans l'armée vénitienne. « Ce « fut, dit un historien, un spectacle bien étrange de « voir le saint-père défendu par une troupe d'infidèles, « contre l'armée du roi très-chrétien. »

Les Vénitiens et les Espagnols entrèrent dans la ville la nuit suivante. Le pape reprit toute sa hauteur; rompit les conférences, et Chaumont, qui avait fait trop et trop peu, se retira dans le Ferrarais, honteux d'avoir perdu le temps et l'occasion au lieu de consommer une de ces entreprises, qui sont d'autant plus dangereuses qu'on ne les achève pas. Il mourut bientôt après, fort tourmenté du remords d'avoir fait

la guerre au pape, à qui il envoya demander l'absolution (1).

IX. Jules jeta aussitôt son armée, alors formidable, dans le pays de Ferrare. Elle soumit, en paraissant, les petites places de Sascolo et de Formigine. La passion du pape était d'emporter Ferrare; mais on était au mois de décembre : sa cour, et même ses généraux, s'effrayaient de l'idée d'un siége, qui ne pouvait manquer d'être long et très-pénible, la place étant en bon état de défense, et la saison fort rigoureuse. On savait à quelles fatigues on devait s'attendre, en combattant sous les yeux d'un maître, qui trouvait que les opérations de la guerre n'étaient jamais conduites avec assez de vigueur.

L'activité des préparatifs militaires n'empêchait pas la politique italienne d'employer d'autres moyens, qui lui étaient plus familiers. Le pape essaya de détacher le duc de Ferrare de la cause des Français, par des offres éblouissantes. Le duc échappa à ces séductions, et gagna le négociateur, qui, de lui-même, s'offrit à empoisonner Jules. Heureusement pour celui-ci, le chevalier Bayard, dont la loyauté s'indigna de cette proposition, déclara qu'il allait faire pendre le traître, et avertir le pontife; à quoi le duc répondit, en haussant les épaules : « Eh bien ! si

(1) MONTFAUCON, *Monumens de la monarchie françoise*, t. IV. p. 117.

« Dieu n'y met remède, vous et moi nous nous en « repentirons. »

Pour tâcher au moins d'occuper ailleurs l'activité de Jules, on lui proposa d'enlever les deux places de Concordia et de la Mirandole. Il n'en avait aucun droit, aucune raison : ces deux villes n'appartenaient point au duc de Ferrare ; elles n'étaient point dans le domaine de l'église ; le comte Pic de la Mirandole les tenait comme fiefs de l'empire ; un des princes de cette maison venait d'être reçu dans l'alliance du pape, quelques jours auparavant, par un bref qui l'assurait de la protection du saint-siége. Mais on fit entendre à Jules qu'il importait de posséder ces deux places, pour s'ouvrir une route vers le Milanais, et dans son ardeur de guerroyer, ne pouvant attaquer Ferrare, il s'en prit où l'on voulut. Concordia fut surprise et enlevée sans résistance. Les Français eurent le temps de jeter une garnison dans la Mirandole. Jules envoya son armée pour en former le siége. Le canon tira dès le quatrième jour ; les assiégeants souffraient cruellement du froid, et manquaient déja de vivres. Les Français se défendaient vigoureusement. Jules, accusant tour à tour ses officiers de lâcheté et de perfidie, voulut aller lui-même presser les opérations, et annonça son départ. Les représentations des plus graves personnages de sa cour, les larmes des plus timides, les instances de ses médecins, la rigueur de la saison, rien ne put le retenir. Il partit, encore convalescent, le 2 janvier 1511.

Les Français avaient été informés de sa marche, et le chevalier Bayard, embusqué pour l'enlever, l'attendait à quelque distance d'un château où la cour pontificale avait couché. Le pape s'était mis en route, lorsque le temps devint si affreux, que toute sa suite le supplia de rebrousser chemin. Il y consentit avec peine, et, comme il venait de s'y résoudre, il vit revenir à toute bride quelques-uns de ses gens, qui, ayant pris les devants, avaient donné dans l'embuscade, et étaient poursuivis par les Français. Lui-même se jeta en bas de sa litière, et se sauva à pied dans le château, dont il eut à peine le temps de faire lever le pont, à quoi il aida lui-même. « Ce qui fut d'homme « de bon esprit, car s'il eût autant demeuré qu'on « mettroit à dire un *pater noster*, il étoit croqué. « Qui fut bien marry ? Ce fut le bon chevalier Bayard. « Il ne pouvoit pénétrer dans le château sans artille- « rie, ni s'arrêter sans s'exposer à être coupé dans sa « retraite. Il fit un grand nombre de prisonniers, et « retourna bien mélancolié. Jules, de cette peur qu'il « avoit eue, trembla la fièvre tout le long du jour. »

Malgré toutes ces difficultés, il arriva à son armée, et, dès le premier jour, plaça son quartier-général dans une masure sous le canon de la ville. Dès ce moment, revêtu d'une cuirasse, le casque sur la tête, continuellement à cheval, il se montrait sans cesse à ses troupes composées de Romains, de Napolitains, de Vénitiens, de Grecs, de Dalmates et de Turcs, les

animait par la promesse du pillage (1), pressait les travaux, dirigeait les batteries, et partageait toutes les fatigues comme tous les dangers.

Cette ville, assiégée par un pape, était défendue par une femme. La comtesse de la Mirandole commandait dans la place.

Mais la neige tombait à gros flocons; la gelée rendait les travaux des pionniers très-pénibles. On n'avait point de grosse artillerie. Ce siége, entrepris à l'improviste, tirait en longueur. On parvint à entraîner le pape à Concordia. Il s'en échappa presque aussitôt, et revint dans son camp occuper cette même masure, qui fut traversée deux fois par les boulets ennemis. Deux de ses cuisiniers ayant été tués, il consentit à se placer un peu plus loin; son ardeur l'y ramena. Bientôt le logement ne fut plus tenable; il en choisit un autre où les boulets se dirigèrent comme sur le premier.

Un général qui aurait voulu aguerrir son armée n'aurait pas fait davantage. Enfin, à force d'être jour et nuit à la tranchée, il parvint à faire une large brèche à la place. La gelée permettait de traverser le fossé. Il allait faire donner l'assaut, lorsque les assiégés offrirent de capituler. On eut beaucoup de peine à obtenir de cet ardent vieillard, qu'il leur accordât

(1) MONTFAUCON, *Monumens de la monarchie françoise*, t. IV, p. 117.

la vie, et on le vit entrer dans la Mirandole par la brèche, comme aurait pu faire un jeune conquérant.

Après cet exploit, il fut obligé de se replier, parce que les Français arrivaient en forces. L'activité d'un tel allié, laissait peu de chose à faire aux Vénitiens. Il occupait la moitié de leur armée dans le pays de Ferrare, et par conséquent réduisait à peu près à l'inaction ce qui en restait dans le Frioul et sur l'Adige. Aussi la guerre se bornait-elle à des ravages. Avec d'autres troupes, il eût été difficile de prévoir où l'ardeur de ce pontife se serait arrêtée. Beaucoup d'auteurs rapportent qu'un jour il jeta dans le Tibre les clefs de saint Pierre, pour ne plus se servir, disait-il, que de l'épée de saint Paul. Cette anecdote, qui peut avoir été imaginée par des historiens satiriques, n'en peint pas moins le caractère de ce pontife. Mais il éprouvait la vérité de cette observation de Guichardin, que les papes sont toujours mal servis à la guerre; et il s'en plaignait continuellement. La faiblesse de ses troupes et de ses officiers n'aboutit qu'à faire mieux ressortir la vigueur de son caractère. Déja il avait développé tout son plan, qui était d'expulser les étrangers de l'Italie, et d'en devenir le dominateur. Il conduisait à sa suite les Vénitiens, le marquis de Mantoue, les peuples de la Romagne et les Napolitains; il faisait des révolutions à Florence, il en préparait à Gènes. Cette réunion de toutes les puissances de la péninsule sous les mêmes drapeaux, était l'ef-

fet de l'indiscrétion de Louis XII. Ce prince avait dit hautement, et tous les ministres étrangers qui remplissaient sa cour avaient mandé à leurs maîtres, qu'il allait se rendre enfin aux instances de l'empereur, et partager avec lui toute l'Italie. Les armées portaient la peine des dévastations qu'elles avaient faites. Les Français qui servaient dans le Frioul sous la Palisse, restèrent six jours sans pain. Les maladies firent d'horribles ravages. La Palisse ramena à peine la moitié de son monde. Tous les Grisons qui servaient sous les drapeaux de l'empereur périrent; on dit que deux ou trois seulement revinrent dans leur pays.

Ferdinand d'Arragon, qui prévoyait que tôt ou tard il aurait les Français sur les bras, soit à Naples, s'ils étaient heureux en Italie, soit sur les frontières d'Espagne, travaillait de tout son pouvoir à séparer Maximilien de Louis XII, et, pour cela, il proposa à l'un et à l'autre d'entamer des négociations pour la paix (1). L'évêque de Gurck fut envoyé par l'empereur à Bologne, où était le pape; mais il y affectait une extrême hauteur, jusque-là qu'il gourmanda l'ambassadeur de Venise, pour avoir osé paraître en sa pré-

(1) Mercurin de Guttinare, qui était ambassadeur de Maximilien en Espagne, écrivit à Marguerite d'Autriche une lettre fort curieuse dans laquelle il lui transmet les conseils du roi d'Arragon, sur la conduite que l'empereur doit tenir. (*Recueil des lettres de Louis XII*, t. I, p. 273.)

sence (1), et qu'au lieu de traiter personnellement avec trois cardinaux, que le pape avait députés pour conférer avec lui, il nomma, de son côté, trois de ses gentilshommes pour les entendre (2).

Il était difficile qu'un négociateur aussi hautain que l'évêque de Gurck, et un prince aussi inflexible que Jules, s'accordassent dans une affaire, dont l'accommodement demandait des concessions réciproques. Le ministre impérial exigeait que les Vénitiens cédassent Vérone, Vicence, Trévise et Padoue, et que le pape se réconciliât avec le roi de France. Les Vénitiens ne voulurent pas même abandonner deux de ces provinces. Jules répondit que rien ne pourrait le déterminer à laisser le Milanais au roi, dût-il lui en coûter la tiare et la vie. Il fallut rompre les conférences, et se préparer à une nouvelle campagne.

X. On devait s'attendre que le roi de France, dont 1511
l'activité, l'énergie, les ressources, ne s'étaient pas développées pendant la campagne de 1510, commen-

(1) C'est l'évêque de Gurck lui-même qui nous apprend cette circonstance. « Cumque ego, dit-il dans une lettre à l'évêque de Paris, jam quasi itinere accinctus intellexissem venisse inter alios etiam oratorem Venetorum ut me conduceret, effeci statim medio magistri cæremoniarum pontificis et aliorum, ut jussus fuerit exire comitivam, quod valde indignè de me tulit. » (*Recueil des lettres de Louis XII*, t. II, p. 140.)

(2) Montfaucon, *Monumens de la monarchie françoise*, t. IV, p. 118.)

22.

cerait celle de 1511 d'une manière plus imposante. En effet, Chaumont étant mort, le maréchal de Trivulce, qui lui succédait, reprit sans difficulté presque tout ce que le pape avait conquis dans le pays de Ferrare, emporta d'assaut Concordia, enleva quelques quartiers à l'armée combinée, mais ne put réussir à la déloger du poste qu'elle avait choisi dans l'angle que forment la Burana et le Pô à leur confluent. Le duc de Ferrare secondait les opérations des Français, et il en coûta aux Vénitiens une nouvelle flotte, qui s'était hasardée dans les eaux intérieures.

Le pape, dès qu'il reçut l'avis de la marche de Trivulce, partit pour se mettre à la tête de ses troupes, et forcer ses généraux à livrer bataille. Mais on lui rendit compte qu'il y avait sur sa route, dans un village qu'il fallait traverser, un petit corps à sa solde qui s'était mutiné, faute d'être payé exactement; ce contre-temps, auquel il ne pouvait remédier dans le moment, l'obligea à revenir sur ses pas. Rentré dans Bologne, il apprit que le maréchal de Trivulce marchait sur lui. Pour cette fois, il n'y avait pas moyen de l'attendre; Jules se retira à Forli. Il en coûta la vie à un cardinal pour avoir osé blâmer cet entêtement, et évacué la place dont il était gouverneur (1). L'ar-

(1) « En oultre, madame, que est encore plus énorme, le duc d'Urbin, nepveu dudit pape, et chief de son armée, samedi au matin, en rencontrant sur le marché de Ravenne le car-

mée papale voulut faire un mouvement sur Bologne, pour sauver cette place; les bourgeois lui fermèrent leurs portes, mirent en pièces une statue de Jules, ouvrage de Michel-Ange (1), chassèrent le légat, appelèrent les Français. Ceux-ci tombèrent sur l'armée de l'église, qui s'enfuit en déroute. Le pape s'éloigna jusqu'à Ravenne. Il n'aurait tenu qu'à Trivulce de pousser ses conquêtes plus loin, car déja Imola lui

---

dinal de Pavie (gouverneur de Bologne), luy bailla d'un poignal en l'estomaque et incontinent sur le lieu mesme le fist achever de tuer par ses serviteurs, à cause tant seulement, comme l'on dit, que ledit cardinal, en présence de plusieurs lui dit que par sa mauvaise conduite avoit été occasion de tel inconvénient. » (Dépêche de Ferry-Carondelet à Marguerite d'Autriche. *Recueil des lettres de Louis XII*, t. II, p. 246.)

« Madame, ce matin je suis averty à certe de la mort du cardinal de Pavie, qu'est que le pape ayant entendu que ledit cardinal s'étoit parti de Bologne en habit dissimulé, de quoy icelle sainteté n'estoit bien contente de son partement, et entendant qu'il venoit en sa cour devers luy, tout courroucé incontinent manda que l'on ne le laissât venir, et alors le duc d'Urbin, qui estoit ennemy dudit cardinal, et pour les mauvaises paroles qu'avoit dit le dit pape, luy alla au-devant et luy donna d'un poignard au corps, et les autres de la garde dudit pape l'achevèrent de tuer. » (Lettre d'André de Burgo, ambassadeur de Maximilien, à la même. Même recueil, t. II, p. 251.)

(1) « Certains du peuple indignés contre le pape prindrent la statue dudit pape et luy tirèrent jus la tête puis, par contempnement brûlerent publiquement le reste, disant dudit

envoyait ses clefs (1), si des ordres de Louis XII ne fussent venus lui prescrire de s'arrêter sur les frontières de l'état de l'église.

XI. Au lieu de vaincre le pape à coups de canon, on voulait le combattre avec les armes spirituelles. L'empereur et le roi le firent citer au concile qu'ils venaient de convoquer à Pise (2).

---

pape ce que bon leur semblait. Tantost aprez prindrent aussi ung certain evesque et le menerent assez honteusement par la ville, lequel à la fin à coups d'épée entre eulx tuerent.» (*Recueil des lettres de Louis XII*, t. II, p. 244.)

(1) On peut voir dans le *Recueil des lettres de Louis XII*, t. II, p. 233, le rapport que le maréchal de Trivulce adressa au roi sur cette expédition. « De leurs gens de pied qui avoient gaigné la montaigne en a esté tué environ trois mil. Ceulx de Boulongne ont prins environ 1500 chevaulx et nos gens en ont prins environ 700, et pareillement gagné plusieurs bagages, tentes et pavillons et environ 40 pièces d'artillerie, entre lesquelles il y en a six pièces grosses, et avons suivi lesdits ennemis jusques auprès d'Ymole, et par ma foi, sire, vous estes grandement tenu à tous vos capitaines que avez icy, qui seroit un long dire à les ramentevoir tretous, qui se sont portez très dignement et vertueusement, et je ne veulx point que de ceste déconfiture en sçachiez qu'à moi, mais à leurs vertus. Sire, qu'il vouldroit envoyer les enseignes et banières qui ont esté prinses, il y en a pour charger ung mulet, entre les aultres celle du pape : belle, pompeuse, qui a ses armes et si superbes, c'est celle de sa personne.

(2) Les lettres des cardinaux à l'archiduc d'Autriche et à Marguerite d'Autriche, pour la convocation de ce concile, sont dans le *Recueil des lettres de Louis XII*, t. II, p. 235.

Si on a eu occasion de reprocher des fautes à Louis XII, on ne peut trop louer sa modération (1). Non-seulement il arrêta la marche de son armée victorieuse, mais il défendit de célébrer, par aucunes réjouissances, des succès obtenus sur le chef de la chrétienté. Il fit encore offrir la paix à Jules, qui n'était pas fâché de gagner du temps; mais qui persistait à vouloir dicter des conditions, telles qu'aurait pu les prescrire un vainqueur irrité (2). Ce qu'il y a d'incroyable, c'est que le roi rappela son armée dans le Milanais, et congédia presque toute son infanterie: c'était une faute qui se renouvelait tous les ans.

Le pape, à qui le futur concile ne laissait pas de causer quelque inquiétude, voulut affaiblir l'autorité de cette assemblée, en lui en opposant une autre qu'il convoqua de son côté.

---

(1) « Le roi ne sçauroit montrer plus humble de ce qu'il fait, et à ceste heure se monstre tout enclin à la paix avec le pape. » (Dépêche d'André de Burgo, ambassadeur de Maximilien en France à Marguerite d'Autriche. *Recueil des lettres de Louis XII*, t. II, p. 250.)

(2) Voyez les conditions que l'ambassadeur d'Écosse proposait comme médiateur, dans le *Recueil des lettres de Louis XII*, t. II, p. 114; et la réponse du pape, t. III, p. 2. Voyez aussi les dépêches sur ce sujet d'André de Burgo, ambassadeur de Maximilien à la cour de France, *ibid.* t. III, p. 7 et 20; et enfin les instructions du pape à ses ambassadeurs, t. III, p. 40, 48, 49, 50, et la réponse de Louis XII, p. 51.

Le clergé de France, et trois ou quatre cardinaux italiens, formaient le concile anathématisé par le pape, et qui errait de Pise à Milan; les évêques d'Allemagne, entrant dans les vues secrètes de l'empereur, refusèrent d'y assister. Il n'y vint aucun prélat des autres pays de la chrétienté. Il était difficile qu'une assemblée si peu nombreuse, formée au milieu du tumulte de la guerre, et par des prélats d'une seule nation, pût se donner pour l'organe de l'église universelle, véritable régulatrice des opinions du monde chrétien. Cependant les pères, qui se disaient eux-mêmes *le sel de la terre et la lumière du monde*, obligés de quitter Pise en proie à la discorde, s'étaient refugiés à Milan; là, après avoir fait citer trois fois le pape Jules II, ils rendirent, le 21 avril 1512, le décret suivant :

« Au nom du père, du fils et du saint-esprit. Le « sacré concile général de Pise légitimement assemblé, « au nom du saint-esprit, représentant l'église uni« verselle.

« Le seigneur a dit, par le prophète Isaïe, ôtez de la « voie de mon peuple tout ce qui peut le faire tom« ber, et dans l'apôtre saint Paul, retranchez le mal « du milieu de vous, car un peu de levain aigrit toute « la pâte. Puisqu'il faut donc retirer le peuple des mains « de Goliath, et le préserver de la ruine dont les Philis« tins le menacent, c'est-à-dire de ce déluge de crimes, « qui inondent l'église dans son chef et dans ses mem-

« bres; puisque la foi périclite, que l'église tombe en « ruines, et que les gens de bien souhaitent qu'il s'é« lève un nouveau David; le saint concile ici présent « s'est assemblé pour être ce David, et arracher l'é« glise des mains des infidèles. Tel a été le dessein de « cette assemblée, traversée par tant d'obstacles, atta« quée par celui qui devait la protéger; quoiqu'on ait « tout employé pour engager le souverain pontife à « rentrer dans lui-même, sans qu'il ait voulu rien « écouter; tandis qu'il s'est au contraire élevé contre « les décrets de ce saint concile, menaçant ceux qui « le composent d'interdits, de censures et de priva« tions de bénéfices, qu'il a employé toutes sortes d'ar« tifices pour s'opposer à l'exécution de nos pieux « desseins, pour diviser, dissoudre, diffamer et anéan« tir nos travaux : c'est pourquoi le saint concile « exhorte les cardinaux, patriarches, archevêques, « évêques, abbés, prévôts des cathédrales et chapitres « des collégiales, les rois, princes, ducs, marquis, « comtes, barons, universités, communautés, vicaires « de la sainte église romaine, vassaux, gouverneurs, « feudataires et sujets, réguliers et séculiers, de quel« que dignité, état et condition qu'ils soient, enfin « tout le peuple chrétien, à ne plus reconnaître le « pape Jules, et défend de lui obéir à l'avenir; puis« qu'il est déclaré notoirement perturbateur du con« cile, contumace, auteur du schisme, incorrigible et « endurci. »

Telle fut l'issue de ce concile, qui n'ébranla point Jules II sur son trône. Revenons aux évènements militaires.

XII. L'empereur Maximilien prétendait faire la
1511 guerre et des conquêtes, non-seulement sans y paraître, mais même sans soudoyer une armée (1). Quand il avait obtenu des subsides du corps germanique, ou quelque prêt du roi de France, il en dissipait la plus grande partie, laissait le reste à ses ministres, pour rassembler quelques troupes, que le défaut de paye dispersait presque aussitôt, et s'avançait dans le Tyrol ou vers le Trentin, mais il perdait le temps à chasser, au lieu de venir se mettre à la tête des opérations militaires, ce qui était d'autant plus déplorable, qu'il était en état de les bien diriger.

Les Vénitiens auraient été trop heureux s'ils n'avaient eu en tête que cet adversaire; mais, d'une part, le pape retenait sous ses drapeaux la moitié de leur armée, et de l'autre, l'empereur leur opposait le corps français que le roi avait mis à sa disposition. L'armée de la république avait pu tenir la campagne, et conserver Vicence et la Polésine de Rovigo, tant que les forces du roi avaient été occupées du côté de Bologne; mais dès qu'elles reparurent, il fallut qu'elle se re-

(1) On peut voir sur cela plusieurs lettres d'André de Burgo, ambassadeur de Maximilien en France. (*Recueil des lettres de Louis XII*, t. II, p. 267, 272, 278, 282.)

pliât sur les deux seules places qui lui offraient quelque sûreté, Trévise et Padoue. A peine les Français étaient-ils arrivés, et avaient-ils repris Vicence et quelques châteaux, qu'une nouvelle incursion des Suisses les rappela dans le Milanais.

Le pape venait de resserrer, par un traité signé le 5 octobre 1511, les liens de la coalition qu'il était parvenu à former contre la France (1). Non content de disposer des troupes du roi de Naples son vassal, il avait engagé ce prince à entrer dans sa querelle, comme roi d'Arragon, et à le seconder avec toutes les forces des royaumes de Naples, d'Arragon et de Castille. On avait réservé, dans cette ligue, une place au roi d'Angleterre Henri VIII, qui ne tarda pas à l'accepter (2).

Le pape fournissait quatre cents gendarmes, cinq cents chevau-légers, et six mille hommes d'infanterie; les Vénitiens huit cents gendarmes, mille cavaliers albanais, et huit mille hommes de pied. Le roi d'Arragon s'engageait à y joindre douze cents gendarmes,

(1) Bulle du pape contenant les articles de cette ligue.» (*Recueil des lettres de Louis XII*, t. III, p. 65.) Dépêche d'André de Burgo, ambassadeur de Maximilien en France sur ce sujet. (*Ibid.* p. 80.)

(2) Voyez dans le *Recueil des lettres de Louis XII*, t. II, p. 305, celle par laquelle le roi d'Angleterre exhorte l'empereur à ne pas s'attacher à détruire les Vénitiens et à ne point faire convoquer de concile contre le pape.

mille chevau-légers et dix mille fantassins espagnols. Cette armée, qu'on appelait l'armée de la sainte-union, devait être commandée par Raymond de Cardonne, vice-roi de Naples.

XIII. Pendant que cette nouvelle ligue se formait, Louis XII continuait de négocier avec le pape, espérant l'amener à un accommodement (1), et achevait de s'aliéner les Suisses, en leur refusant les subsides qu'ils demandaient, et en leur interdisant la faculté de tirer du Milanais des vivres dont ils avaient besoin (2).

Sollicités par le pape, d'accord avec les Venitiens, qui leur avaient promis de se joindre à eux sur l'Adda (3), ils descendirent de leurs montagnes, au nom-

(1) On peut voir dans le *Recueil des lettres de Louis XII*, t. II, p. 223, celle qu'il écrivait à l'évêque de Paris, son ambassadeur en Italie. Elle prouve combien le roi désirait sincèrement la paix.

(2) Voyez sur cette brouillerie avec les Suisses, une lettre de l'empereur Maximilien à son ambassadeur, André de Burgo. (*Recueil des lettres de Louis XII*, t. III, p. 97.)

(3) « *Item.* Sont venues nouvelles comme il a esté prins à Milan un messaiger des marchands de Bellinsone estants à Venise et a l'on trouvé sur luy lettres de la seigneurie de Venise, adressante aux Suisses, par lesquelles les Vénitiens prioient lesdits Suisses à retourner en le duché de Milan, et qu'ils leur envoieroient gendarmes et artillerie pour pouvoir tenir les champs. » (Dépêche de Jean le Veau, secrétaire de l'ambassadeur de l'empereur en France. *Recueil des lettres de Louis XII*, t. III, p. 114.)

bre de seize mille hommes, et envoyèrent au général français une déclaration de guerre au nom de la sainte-union.

Pour résister à toutes ces forces, le roi n'avait en Italie que treize cents gendarmes, un corps de deux cents gentilshommes et trois ou quatre mille hommes d'infanterie. Encore ces troupes étaient-elles fort dispersées, parce qu'il avait fallu en laisser à Bologne, à Vérone et à Brescia.

Ces troupes étaient sous le commandement du nouveau gouverneur de Milan, Gaston de Foix, duc de Nemours, neveu du roi. Ce prince, à peine âgé de vingt-deux ans, déja distingué, non-seulement par sa valeur, mais par une capacité au-dessus de son âge, réunit cinq cents gendarmes, deux cents gentilshommes, et à peu près deux mille fantassins, et se porta au-devant des Suisses, pendant qu'on élevait à la hâte quelques retranchements autour de Milan, et qu'on y recrutait autant de monde qu'on pouvait.

Les Suisses s'avancèrent de Varèse droit sur cette capitale, avec circonspection, comme la première fois, marchant en ordre et en masse, mais sans cavalerie, sans artillerie, et par conséquent ne pouvant battre la campagne, pour y rassembler des vivres, ni se déployer avec avantage dans la plaine, sous le canon de l'ennemi.

Gaston se replia devant eux jusque dans les faubourgs de Milan. Arrivés à une lieue de la ville, les

Suisses, au lieu de l'attaquer, tournèrent vers Monza, s'approchèrent de l'Adda, brûlèrent une vingtaine de villages; mais, ne recevant aucune nouvelle des Vénitiens, qui accouraient cependant en toute hâte des frontières du Frioul, ils se replièrent sur Côme, et rentrèrent dans leur pays, comme ils avaient fait précédemment.

1512 XIV. Cette diversion, que les Suisses firent manquer, pour n'avoir pas voulu attendre les Vénitiens pendant quelques jours, avait été combinée avec les mouvements que la grande armée de l'union allait opérer dans la Romagne.

Elle partit d'Imola, forte de dix-huit cents gendarmes, de seize cents chevau-légers, et de seize mille hommes d'infanterie, moitié Italiens, et moitié Espagnols; soumit la partie méridionale du Ferrarais, et arriva devant Bologne, le 26 janvier 1512. A la première nouvelle de cette invasion, Gaston s'était porté, avec ses troupes, sur Carpi et Finale. En passant dans la première de ces villes, Gaston, la Palisse, Bayard, et la plupart des capitaines de l'armée, ne manquèrent pas de consulter un fameux astrologue, qui, s'il faut en croire les mémoires de ce temps, leur prédit qu'ils gagneraient une grande bataille dans peu de jours, le vendredi-saint ou le jour de Pâques, et annonça à tous ceux qui l'interrogèrent, ce qui devait personnellement leur arriver. Gaston avait treize cents gendarmes, et était parvenu à réunir quatorze

mille hommes d'infanterie. Sa présence à quelques lieues de Bologne, commandait beaucoup de circonspection aux assiégeants; mais ils espéraient être bientôt débarrassés de cet incommode voisinage, par une diversion que l'armée vénitienne devait opérer, et qui devait attirer les Français dans la Lombardie. En effet, Gaston apprit que les troupes de la république marchaient sur Brescia. Il ne voulut pas quitter la Romagne sans avoir fait lever le siége de Bologne, qui était vivement canonnée depuis quelques jours, et où les ennemis avaient déja fait une brèche praticable (1). Il déroba sa marche aux alliés, à la faveur d'un temps affreux, et entra dans la place sans être aperçu. Si la fatigue de ses troupes lui eût permis d'attaquer les assiégeants dès le soir même de son arrivée, il les aurait surpris; mais il fut obligé de remettre sa sortie au lendemain, et dans la soirée ils furent avertis par un soldat, qu'on prit autour de la ville, que toute l'armée française était dedans. Aussitôt ils profitèrent de la nuit pour retirer leur canon des batteries, lui firent prendre les devants par la

(1) « Die XXVIIII januarii summo mane exercitus Hispanus posuit artigliariam prope muros civitatis et cum tantâ vi percussit muros usque ad horam XX, more Italico, quod rupta erant triginta bracchia murorum. » (Dépêche d'André de Burgo, ambassadeur de Maximilien. *Recueil des lettres de Louis XII*, t. III, p. 146.)

route d'Imola, et se retirèrent au point du jour. Gaston se borna à les faire poursuivre par sa cavalerie légère, laissa, pour la sûreté de la place, un corps de quatre cents gendarmes et quatre mille hommes de pied, et se mit en route le lendemain pour Brescia, où il arriva neuf jours après, ayant fait une marche de plus de cinquante lieues, traversé plusieurs rivières et détruit une division vénitienne qui gardait un passage sur l'Adige. Cette résolution était belle, cette marche était rapide; mais le jeune général avait eu le mérite d'en prévoir la nécessité et de s'y préparer en faisant jeter d'avance un pont sur le Pô (1).

XV. En arrivant, il trouva les Vénitiens maîtres de Brescia, mais non pas du château. Ils avaient surpris cette ville, la veille du jour qu'il était entré dans Bologne, le 4 février, à la faveur de leurs intelligences, notamment par le conseil du comte Louis Avogaro. André Gritti, après une première tentative infructueuse, avait profité de la sécurité de l'ennemi, pour en hasarder une seconde (2). Il paraît que les

---

(1) « L'on est adverty comme M. de Nemours a fait faire un pont sur la rivière de Pau pour aller secourir Bresse, si les Venissiens la viennent assaillir. » (Dépêche de Jean le Veau, secrétaire de l'ambassade autrichienne en France. *Recueil des lettres de Louis XII*, t. III, p. 151.)

(2) « Ce dict jour d'huy sont venues nouvelles comme la cité de Bresse a été prinse par les Vénissiens, dont le roy est

bourgeois avaient introduit les Vénitiens par un égout tandis que de fausses attaques attiraient ailleurs l'attention de la garnison; mais il faut dire aussi, à la gloire du provéditeur Gritti, que ces attaques étaient des assauts, et que, des trois points qu'il assaillit, deux furent emportés l'épée à la main. Dès le lendemain, il commença à canonner la citadelle, y ouvrit une brèche en peu de jours, et envoya des détachements reprendre Bergame, Ponte-Vico, les Orci et quelques autres places, qui, à la nouvelle de ses succès, s'étaient déclarées pour leurs anciens maîtres.

Gaston, en arrivant devant Brescia, laissa une partie de son armée en dehors, et entra dans le château avec le reste, par la porte qui donnait sur la campagne. En débouchant du côté de la place, il trouva sur l'esplanade l'armée vénitienne, composée de cinq cents gendarmes, huit cents chevau-légers et huit mille fantassins, sous les ordres d'André Gritti. L'attaque des Français fut impétueuse et médiocrement soutenue par les ennemis. Ceux-ci se replièrent de rue en rue, protégés par le feu des habitants, qui tiraient

---

si marry et troublé qu'il n'a voulu cejourd'huy parler à personne, mais s'est tenu toute la journée avec deux de ses valets-de-chambre seulement, et je vous promets, madame, que l'on est aussi esbahi que l'on feust oncques et tient l'on pour perdue la duché de Milan.» (Dépêche de Jean le Veau, secrétaire de l'ambassade autrichienne, à Marguerite d'Autriche. (*Recueil des lettres de Louis XII*, t. III, p. 152.)

sur les soldats de Gaston. Alors la partie de l'armée française, qui était restée en dehors de la ville, se mit à en canonner la seule porte qui ne fût pas murée, l'enfonça, ferma toute retraite aux Vénitiens, et en fit un horrible carnage. Rien ne se sauva. Le provéditeur Gritti, le podestat Justiniani, et beaucoup d'autres hommes de marque furent faits prisonniers. On évalue à quinze mille le nombre des soldats ou habitants qui furent tués dans cette action, et le sac de l'opulente ville de Brescia fut la suite de la victoire. On comptait les écus par poignées, on mesurait le velours à la pique. « Or chacun se mit au pillage parmi les maisons, et y eust de grosses pitiez; car comme pouvez entendre, en tels affaires, il s'en trouve toujours quelques-uns meschants, lesquels entrèrent dedans les monastères et feirent beaucoup de dissolutions, car ils pillèrent et dérobèrent en beaucoup de façons; de sorte qu'on estimait le butin de la ville à trois millions d'escus. Il n'est rien si certain que la prinse de Bresse feut en Italie la ruine des François, car ils avoient tant gaigné en ceste ville, que la pluspart s'en retourna et laissa la guerre. » Parmi les scènes d'un désordre effroyable qui dura sept jours, je ne recueillerai qu'une circonstance. Une partie de la population s'était réfugiée dans les églises. Des soldats y entrèrent en sabrant, sans pitié comme sans distinction, tout ce qu'ils rencontraient. Un enfant de la dernière classe du peuple, âgé à peine

de dix ou douze ans, reçut, dans les bras de sa mère, cinq blessures, dont une lui ouvrit le crâne; une autre, qui lui avait fendu les lèvres, lui fit donner le surnom de Tartaglia, *qui bégaye;* et ce nom, le seul qu'on lui connaisse aujourd'hui, tant celui de sa famille était obscur, rappelle le restaurateur des mathématiques.

Bergame, et les autres villes révoltées, étaient rentrées dans la soumission aussitôt que les Français avaient reparu.

XVI. L'activité d'un jeune prince venait de déconcerter les projets des coalisés. De leurs deux entreprises, faites à la fois sur Bologne et sur Brescia, une au moins devait réussir. Elles furent déjouées toutes les deux, et les Vénitiens venaient de perdre presque toute leur armée. Mais l'activité de Gaston ne pouvait rien sur les évènements préparés par la politique.

Le roi d'Angleterre, déterminé par les instances du pape, venait d'accéder à la sainte-union, et de congédier l'ambassadeur de France (1). Ce nouvel ennemi

(1) « Le roy (de France) est adverty que le roy d'Angleterre a tenu une journée à ceste chandeleuse, avec les princes et grants seigneurs d'Angleterre, et que à icelle journée avoit conclut l'entreprise contre France, et que desja ledit roy d'Angleterre avoit fait toutes ses préparations de guerre et avoit assemblé bien 25,000 hommes prêts à monter en mer, et, qu'il les vouloit faire descendre à Calais. L'on est demi désespéré de par deça et en aussi grant crainte que jamais l'on feust. » (Dé-

était d'autant plus à craindre, que le roi, pour porter toutes ses forces en Italie, n'avait gardé que deux cents gendarmes sur la frontière septentrionale de son royaume.

De tous les alliés de la France, il ne lui restait que le duc de Ferrare, qui avait besoin de protection, et l'empereur, qui mettait sa fidélité à un prix qui la rendait suspecte (1).

---

pêche de Jean le Veau, secrétaire de l'ambassade d'Autriche. (*Recueil des lettres de Louis XII*, t. III, p. 149.)

(1) « Vous pouvez dire à madame (Marguerite d'Autriche) que par deça l'on se doubte fort que l'empereur n'ait fait banqueroute du cousté de France; combien ils ne fassent du bon compaignon, car pour tout vray, ainsi que plusieurs d'icy ont lettres, l'empereur a envoyé à Venise le comte de Carpi, pour faire appoinctement avec les Veniciens, et ce à la persuasion du pape et du roy d'Arragon, et dit l'on plus que M. de Gurca (l'évêque de Gurce), y doit aller et desja est prins son logis audict Venise à S. Paul. S'il est ainsy les choses iront de terrible sorte, et si l'empereur n'est trompé, le roi de France a fricassée sa duché de Milan, car l'empereur luy avoit tourné le dos, aussi fera toute l'Italie, qui desja a perdu le couraige. Vous sçavez qu'il ayme argent : quant est de par deça l'on ne luy en présente point, pourquoy *ego dubito* que la chose n'aviegne ainsy que l'on présume icy. » (Dépêche de Jean le Veau, secrétaire d'André de Burgo, ambassadeur de Maximilien en France. *Recueil des lettres de Louis XII*, t. III, p. 104.) « L'empereur demande tout plain de choses au roi, et sans icelles à grand peine le pourra induire à faire ce

Il demandait que les affaires de Bologne et de Ferrare fussent remises à sa décision. Il voulait être l'arbitre entre les deux conciles, et déja il avait fait déclarer, par les évêques allemands, l'assemblée de Pise schismatique. Il faisait notifier au roi qu'il ne pouvait consentir à voir les Français étendre leurs conquêtes en Italie; et en même temps, il exigeait que la France lui garantît tout ce qui lui avait été promis par le traité de Cambrai. Ce n'était pas tout; il lui fallait un gage de la fidélité du roi, et ce gage devait être la jeune princesse dont la reine était accouchée deux ans auparavant, qu'il voulait qu'on lui envoyât, pour être mariée, quand il en serait temps, avec Charles d'Autriche. Il prétendait enfin que, dès à présent, on lui remît aussi la dot de la jeune princesse, et que cette dot fût la Bourgogne.

De pareilles propositions décelaient l'envie d'être refusé, et l'impatience de se voir dégagé de l'alliance de la France.

Le pape furieux (1) et le roi d'Arragon conti-

---

pourquoy il (l'ambassadeur) est allé devers luy, ne le garder de faire son proufit ailleurs, tant devers le pape que les Véniciens. » (*Ibid.* p. 107.)

(1) « Après que le pape eut entendu la prinse de Bresse par les Vénissiens, il fit faire à Rome la plus grande démonstration de joie du monde, fit sonner les cloches, faire feux de joie et plusieurs autres triomphes: et depuis qu'il eut entendu que ses gens et les Espagnols s'estoient partis de devant

nuaient leurs efforts pour l'en détacher. Ils surent tirer parti, pour la cause commune, des désastres que les Vénitiens venaient d'éprouver, en déterminant la république à accepter une trève de dix mois avec l'empereur. Elle se résigna à lui payer une somme de cinquante mille florins, et à lui laisser la possession provisoire de tout ce qu'il occupait, c'est-à-dire de Gradisca, de Vicence et de Vérone.

1512 XVII. Maximilien fit notifier cette trève au roi (1). Il n'y avait pas moyen de se méprendre sur la conduite ultérieure d'un tel allié. Louis XII envoya sur-le-champ à son armée l'ordre de se porter dans la Romagne, et de poursuivre à outrance l'armée de la sainte-union. Ce nom inspirait cependant encore quelques scrupules. Pour les lever, on imagina de convertir cette guerre de rois en une guerre de prêtres.

Boulogne, il en fut si desplaisant que merveilles, et incontinent fit escrire une forte et furieuse lettre au vice-roy de Naples, capitaine desdits Espagnols qu'ils deussent subitement retourner audit Boulogne, et que pour rien au monde ne s'en partissent; et oultre plus quand il eut nouvelle de la reprinse de Bresse par les François et de l'occision qu'ils avoient faicte des Vénitiens, cuidit désespéroit de rage, et dit-on qu'il se tiroit la barbe par despit. » (Dépêche de Jean le Veau, secrétaire de l'ambassade autrichienne. *Recueil des lettres de Louis XII*, t. III, p. 187.)

(1) On peut la voir dans le *Recueil des lettres de Louis XII*, t. III, p. 217.

Chacun des deux partis voulut s'appuyer des intérêts de la religion. Le concile, seul allié qui restât à la France, autorisa formellement Gaston à conquérir les terres de l'église, pour les tenir en dépôt, et envoya un légat à l'armée. Gaston et ses gendarmes ne furent plus que les soldats du concile. Le cardinal de Saint-Severin parut dans leur camp, la cuirasse sur le dos ; et ces mêmes lieux, qui avaient vu si souvent les aigles combattre les aigles, virent marcher la croix contre la croix.

Une nouvelle maladie, qui avertissait Jules de sa vieillesse, et l'obligation de laisser le commandement au général espagnol, ne lui permettaient plus de paraître à l'armée; il y envoya, comme légat, le cardinal de Médicis, à qui la fortune réservait le pontificat, et la gloire de donner son nom à son siècle.

L'armée du roi arriva à Finale dans les premiers jours du mois d'avril. Elle avait reçu quelques renforts, et se trouvait composée de seize cents gendarmes, et de dix-huit mille hommes d'infanterie, parmi lesquels on comptait cinq mille Gascons, mille Picards, mille aventuriers, cinq mille lansquenets; le reste était des Italiens.

Le duc de Ferrare vint joindre Gaston avec cent gendarmes et deux cents chevau-légers; mais il lui amenait un secours plus important, c'était une excellente artillerie. L'arsenal de Ferrare était alors le mieux fourni de l'Europe, après celui de Venise.

Les troupes des alliés, au lieu de s'accroître, s'é-

taient affaiblies. Elles consistaient en quatorze cents gendarmes, mille chevau-légers, sept mille hommes d'infanterie espagnole, et trois mille Italiens. On attendait six mille Suisses, que le pape et les Vénitiens avaient pris à leur solde; aussi les généraux étaient-ils bien déterminés à se conformer aux instructions du roi d'Arragon, qui avait recommandé à Cardonne de ne pas oublier qu'à la guerre il faut moins s'attacher aux faits éclatants qu'aux résultats, et que la gloire est d'atteindre son but.

Les alliés, voyant les Français arriver avec de si grandes forces et avec une résolution si positive de terminer la guerre par une bataille, mirent tous leurs soins à l'éviter. Dès qu'ils les surent à Castel-Guelfo, ils se replièrent sur Imola. Le lendemain, quand Gaston parut à un mille de cette place, il les trouva en bataille et retranchés dans leur camp. Quand ils quittèrent cette position, ce fut pour prendre celle de Castel-Bolognese; et, de position en position, ils reculèrent jusque sous le canon de Faenza, pour éloigner l'ennemi de ses magasins, se présentant toujours en ordre de bataille, les canons en batterie et dans des postes difficiles à attaquer. Le général espagnol, sans jamais s'écarter de son plan, laissa tranquillement les Français enlever, sous ses yeux, quelques places de médiocre importance, et se contenta de jeter une garnison dans Ravenne qu'il ne pouvait abandonner.

Le pays entre Ferrare et Ravenne est coupé par

une vingtaine de rivières, qui coulent parallèlement de l'Apennin vers l'Adriatique. Ces accidents du terrain offraient naturellement beaucoup de positions défensives, et ne permettaient pas aux Français de s'avancer fort au-delà de celle qu'occupait l'armée combinée, parce qu'ils se seraient exposés à n'avoir plus de communications avec le Pô.

Gaston, obligé par l'insuffisance de ses approvisionnements, de presser les opérations, fut averti qu'un courrier venait d'arriver dans son camp. Il avait été expédié de Rome par l'ambassadeur de l'empereur, et il portait au commandant des lansquenets, l'ordre de quitter sur-le-champ l'armée du roi, avec tous les Allemands. Cet ordre, venant de Rome et non de Vienne, avait l'air de n'être donné qu'au nom du pape. Les lansquenets, pour être Allemands, n'étaient pas des troupes de l'empereur. Enfin il était difficile de se séparer sans honte, la veille d'une bataille, de gens tels que Gaston, la Palisse, Lautrec et Bayard. Le commandant alla consulter le chevalier sans peur et sans reproche, qui le détermina à rester encore quelques jours à l'armée. C'était, pour Gaston, une raison de se hâter, et de forcer l'ennemi à combattre. Pour cela, il alla droit à Ravenne, se posta entre les deux rivières qui font le tour de cette ville, la canonna vivement, et fit donner un assaut avant que la brèche fût praticable.

Quoique cet assaut eût été vaillamment repoussé,

le général espagnol dut craindre, à la vivacité de cette attaque, que la place ne succombât. Aussi vit-on arriver, deux jours après, toute l'armée de l'union, par la rive droite de la petite rivière de Ronco, dont les Français occupaient la rive gauche.

Aussitôt l'armée du roi se mit en bataille. Gaston délibéra s'il passerait à l'instant la rivière, pour se placer entre Ravenne et les alliés; mais il ne crut pas pouvoir exécuter ce passage assez promptement. Ceux-ci au contraire ne doutèrent pas qu'il ne l'effectuât, et, au lieu de profiter du temps pour se jeter dans la place, ils s'arrêtèrent à deux ou trois milles, et élevèrent des retranchements autour de leur camp.

Le 11 avril 1512, à la pointe du jour, Gaston fit passer le Ronco à toute son armée, ne laissant qu'une faible réserve pour contenir les assiégés, et se déploya en demi-cercle dans la plaine, en marchant vers les alliés qui l'attendaient en bataille derrière leurs retranchements. L'aile droite de l'armée du roi, qui s'appuyait au Ronco, était commandée par le duc de Ferrare, qui avait sous ses ordres sept cents gendarmes et cinq mille lansquenets. Au centre, on voyait l'infanterie française, forte de huit mille hommes; plus loin, cinq mille fantassins italiens; et à l'extrême gauche, trois mille archers et chevau-légers. Enfin, en arrière du corps de bataille, était le reste de la gendarmerie, sous les ordres de la Palisse, lequel avait à ses côtés le cardinal de Saint-Severin, qu'à son ar-

mure et à son ardeur martiale, on aurait pris pour un capitaine plutôt que pour le légat du concile.

Les alliés avaient à leur gauche, c'est-à-dire près de la rivière, huit cents gendarmes, puis six mille hommes de pied italiens; au centre, et un peu en arrière, le corps de bataille composé de six cents gendarmes et de quatre mille Espagnols. Ce corps avait à sa droite plusieurs escadrons de gendarmerie, et l'autre moitié de l'infanterie espagnole. Enfin la cavalerie légère voltigeait du côté le plus éloigné de la rivière.

Une chose digne d'attention, dans les dispositions qui précédèrent cette bataille, c'est que Pierre Navarre, ce même officier qui, le premier, avait fait jouer des mines dix ans auparavant, au siége des châteaux de Naples, et qui commandait ici l'infanterie espagnole, avait imaginé de faire monter sur des chariots des pièces de canon légères, pour les porter plus rapidement là où l'emploi pourrait en être utile. Cette innovation est beaucoup plus digne de remarque que les énormes boulets dont nous avons quelquefois parlé. Quand une invention est récente, on croit obtenir plus d'effet des machines en en augmentant les proportions; mais l'art ne se perfectionne que dans les mains de l'observateur judicieux, qui cherche à rendre ces machines plus simples, plus justes, plus maniables, et qui parvient à obtenir de plus grands résultats, sans exagérer les moyens.

Fabrice Colonne, qui commandait l'armée du pape,

avait été d'avis que l'on se précipitât sur les Français, pendant qu'ils effectuaient le passage du Ronco; mais Pierre Navarre détermina le commandant en chef à les attendre sans sortir des retranchements.

Quand ils en furent à deux cents pas, ils s'arrêtèrent, et l'artillerie commença à jouer des deux côtés. Celle des alliés, tirant avec plus d'avantage, sillonnait la plaine et emportait des files de l'infanterie française. On resta deux heures dans cette situation; deux mille hommes de cette infanterie étaient hors de combat avant que les deux armées se fussent approchées. Presque tous les capitaines tombèrent, notamment le capitaine Molard et le commandant des lansquenets qui déjeunaient, pendant la canonnade, entre leur troupe et la batterie espagnole. L'aile droite de l'armée française donna. Une forte batterie du duc de Ferrare prit une position d'où elle enfilait la ligne ennemie. Canonnée par le flanc, l'infanterie des alliés se mit ventre à terre; mais les gendarmes restaient découverts, et étaient écrasés par les boulets. Colonne, indigné de voir tomber autour de lui tous ses gendarmes, sans qu'ils pussent tirer l'épée, s'écria : « Faut-il périr ici « sans vengeance, et cela par la malice d'un Maure! » C'était l'Espagnol Navarre qu'il désignait par cette épithète injurieuse. Aussitôt, sans attendre l'ordre du général, il s'élança hors des retranchements, et l'infanterie espagnole, se relevant fièrement, se vit obligée de descendre à sa suite dans la plaine.

Alors la mêlée devint générale; l'impétuosité de Colonne et de la gendarmerie fut telle, qu'il s'ouvrit un chemin au travers de l'infanterie française, et malgré les efforts du chevalier Bayard et de Gaston lui-même, qui ne purent l'arrêter, il pénétra au-delà de la première ligne, jusqu'à la gendarmerie de la Palisse. Gaston fit accourir la réserve qu'il avait laissée dans son camp. Mais déja la gendarmerie des alliés, qui avait beaucoup souffert, ne pouvait résister à la gendarmerie française. Le choc des troupes de réserve acheva de l'ébranler; elle prit la fuite.

L'infanterie espagnole, abandonnée par sa cavalerie, qui avait engagé le combat, le soutint avec une extrême valeur. Elle enfonça les lansquenets, donna le temps de se rallier à l'infanterie italienne, qui avait été mise en déroute par les Gascons, repoussa plusieurs charges de la gendarmerie française; et lorsque, accablée par le nombre, elle désespéra de garder le champ de bataille, elle se détermina à faire un mouvement de retraite, mais en bon ordre, au petit pas, et s'arrêtant toutes les fois qu'elle était suivie de trop près. Il y avait dix heures qu'on se battait. Gaston tenait déja la victoire; mais il la jugeait incomplète, si cette vaillante infanterie lui échappait. A la tête d'un escadron de gendarmerie, il se précipita sur elle, pénétra au milieu des rangs, et y trouva la mort.

C'est ainsi que périt, au milieu de si beaux trophées, un héros de vingt-deux ans, à qui une campagne de

trois mois venait de mériter l'immortalité. Sa mort permit à l'infanterie espagnole d'achever sa retaite. Le reste des alliés fuyait en désordre; ils laissaient sur le champ de bataille sept mille morts, toute leur artillerie, leurs bagages et un grand nombre de prisonniers, entre lesquels les plus considérables étaient le cardinal de Médicis, Navarre et Fabrice Colonne, réservés à l'humiliation de suivre à pied, non pas le triomphe, mais le char funèbre de leur vainqueur.

XVIII. Ce fut une consternation inexprimable dans Rome quand on apprit la perte de la bataille; que Ravenne avait succombé le lendemain; que les Français y avaient commis d'horribles cruautés, et même des profanations, préludes de celles qu'ils réservaient à Rome; que les débris de l'armée s'étaient sauvés jusque sous Crémone; que beaucoup de seigneurs de l'état et de l'église semblaient disposés à prendre parti pour les Français, et que ceux-ci pouvaient paraître aux portes de la ville d'un moment à l'autre. On a reproché à Jules II d'avoir confié sa fortune à des troupes auxiliaires, plus dangereuses encore que les mercenaires, parce que, dit-on, elles ne sont jamais utiles qu'à celui qui les fournit : battues, elles vous abandonnent; victorieuses, elles vous oppriment. Ces généralités ne suffisent point pour faire condamner la conduite de ce pontife. Sans doute il porta trop loin l'ardeur guerrière; mais le projet d'expulser les étrangers de l'Italie était grand et noble; or, dans l'impossibilité de les en chasser avec

ses propres troupes, que pouvait-il faire de mieux que de former une ligue de tous les princes italiens, et de se mettre à leur tête?

Toute la cour du pape se jeta à ses pieds, pour le supplier de sauver Rome, d'abandonner ses projets; mais les ambassadeurs de Venise et d'Arragon étaient là, et la constance de cet intrépide vieillard n'avait pas besoin d'être raffermie.

Malgré tous les motifs de sécurité que ces ministres pouvaient tirer des pertes très-considérables que l'armée française elle-même avait essuyées, malgré tous leurs raisonnements sur les retards que le défaut de vivres et la mort du général devaient apporter dans ses opérations, le péril de Rome était certainement très-grand; aussi le pape fit-il préparer quelques galères dans le port d'Ostie, et, comme sa fermeté n'excluait pas la dissimulation, il prêta l'oreille aux propositions d'un envoyé de France, qui était depuis quelques temps à sa cour (1). Ce négociateur faisait des offres dignes en effet d'être acceptées, si Jules eût pu perdre de vue un moment son projet de chasser les Français de l'Italie. L'envoyé offrait une entière satisfaction au pape sur presque tous les points. Le roi consentait à dissoudre son concile, à laisser Bologne au saint-siége; il sacrifiait même presque entièrement les intérêts du

(1) Voyez les articles proposés de la part du pape. (*Recueil des lettres de Louis XII*, t. III, p. 248.)

duc de Ferrare, et, pour tout cela, il ne demandait à Jules que de faire une paix séparée entre l'église et la France. On a reproché à Louis XII de n'avoir pas ordonné à son armée de poursuivre sa victoire; il est certain qu'elle pouvait marcher sur Rome; mais il ne l'est pas que Jules II eût cédé. Il avait auprès du roi un puissant auxiliaire, c'était la reine Anne de Bretagne, qui, troublée des terreurs que lui inspiraient les ecclésiastiques auxquels elle abandonnait la direction de sa conscience, ne cessait de fatiguer son mari de ses sollicitations, pour qu'il se réconciliât avec le chef de l'église (1). Louis fit plus que ne lui permettaient l'intérêt de ses peuples et l'honneur de sa couronne. Ceux qui composaient le conseil du pape ne pouvaient comprendre qu'on hésitât à accepter de pareilles conditions. Jules ne les rejetait pas, mais il voulait attendre les évènements. Il savait que le roi

(1) Elle faisait même solliciter l'absolution pour elle et pour le Dauphin au cas que le pape ne voulût point absolument pardonner à Louis XII; séparant ainsi sa cause de celle du roi son mari. « Scripsit Rev. D. Cardinalis de Luxemburg ad sanctissimum dominum nostrum multum deprecatorias rogans et obsecrans reconciliationem regis Francorum cum sanctitate suâ, rejiciens omnem culpam præteritorum in consilium, et multis persuadet ut regi petenti veniam parcat, si non vult regi, delphino saltem successori et reginæ quæ flens precatur veniam. » (Dépêche de Jacques de Bannissis à Marguerite d'Autriche. *Recueil des lettres de Louis XII*, t. IV, p. 51.)

d'Angleterre allait se déclarer contre la France ; que les Suisses se disposaient à une nouvelle invasion dans le Milanais, et il venait de recevoir une dépêche qui lui faisait connaître la véritable situation de l'armée française.

Le cardinal de Médicis, fait prisonnier à la bataille de Ravenne, avait prié la Palisse, commandant de l'armée depuis la mort de Gaston, de lui permettre d'envoyer quelqu'un de sa suite à Rome. La Palisse eut la légèreté d'accorder cette permission, et le pape fut informé que les Français, après avoir soumis toutes les places de la Romagne, à l'exception d'Imola et de Forli, étaient fort incertains sur ce qui leur restait à faire ; qu'ils avaient perdu dans la bataille trois ou quatre mille hommes, et beaucoup depuis par la désertion ; que les Allemands, à la solde du roi, venaient de recevoir de l'empereur l'ordre de rentrer dans leur pays ; que la mésintelligence avait éclaté entre les généraux et le cardinal de Saint-Severin, parce que celui-ci avait voulu recevoir, au nom du concile, le serment de fidélité des villes conquises ; que le nouveau général était fort irrésolu, qu'il attendait des ordres de sa cour, et que le moindre évènement pouvait le déterminer à s'éloigner des états romains.

Jules II, pour confirmer les Français dans cette disposition, poussa la duplicité jusqu'à signer, le 20 avril, des préliminaires qui paraissaient assurer la paix, et commit pour traiter définitivement avec la

cour de France, le vice-légat qu'il avait alors à Avignon; mais en ayant soin de différer l'envoi des pleins pouvoirs. Ce fut dans ce moment de sécurité, et au milieu de l'ivresse de la victoire, que le concile réuni à Milan prononça contre Jules le décret que nous avons déja rapporté.

Les choses étaient dans cet état, lorsque la Palisse reçut l'avis d'une prochaine irruption des Suisses, sur les frontières de Milan. Il laissa dans la Romagne le cardinal de Saint-Severin, avec quatre cents gendarmes et six mille hommes d'infanterie, et marcha à grandes journées contre ces nouveaux ennemis.

Pendant ce temps-là, le pape ouvrait son concile de Latran, qui se déclarait œcuménique et cassait tous les décrets du concile de Pise.

L'empereur venait de prolonger sa trève avec les Vénitiens. Le roi d'Angleterre accédait publiquement à la sainte-union, et en déclarant la guerre à la France, forçait le roi de rappeler quatre cents gendarmes de son armée d'Italie. Il est vrai que Louis XII venait de conclure un traité avec les Florentins, qui s'étaient engagés à lui en fournir autant; c'était avec ce seul secours que la France allait avoir toute l'Europe à combattre.

Le roi s'était empressé d'accepter toutes les conditions stipulées dans les préliminaires déja signés par le pape; mais on juge que, dans ces nouvelles circonstances, Jules était plus déterminé que jamais à

suivre la passion qui l'animait. Pour colorer son manque de foi, il assembla le consistoire, où les cardinaux, opinant selon ses inspirations, lui représentèrent que les conditions qu'il avait souscrites, n'étaient que des conditions provisoires; qu'elles étaient trop contraires aux intérêts de l'église, pour qu'il pût en conscience les tenir; et Jules, feignant de céder à leurs sollicitations, rétracta solennellement l'engagement qu'il avait pris.

XIX. La Palisse avait à faire face à l'armée de l'union, qui se réorganisait dans la Romagne, aux Suisses, qui se rassemblaient au nombre de vingt mille hommes, et aux Vénitiens, qui étaient parvenus à former une nouvelle armée de huit cents gendarmes, autant de chevau-légers, et six mille hommes d'infanterie. Il n'y avait pas moyen de garder une multitude de places, à moins de renoncer à tenir la campagne. Le général français rappela toutes les garnisons, même celles de Vérone, et celles de la Romagne. Vérone n'en avait pas besoin, puisqu'elle appartenait à l'empereur, qui était en état de trève avec les Vénitiens; mais toutes les autres places furent réoccupées par les alliés, aussitôt qu'évacuées.

Les Suisses, chez qui le cardinal de Sion avait prêché une espèce de croisade contre les Français, descendirent en Italie sous la conduite de ce prélat, et au lieu de commettre, comme dans leurs expéditions précédentes, la faute de mettre plusieurs rivières entre

eux et les Vénitiens, auxquels ils voulaient se joindre, ils prirent leur route par Coire, par Trente, où l'empereur les laissa passer sans opposition, et descendirent le long de l'Adige, jusque dans le Véronais, où ils opérèrent leur jonction avec l'armée de la république.

La Palisse n'avait pas plus de douze mille hommes à opposer à cette armée combinée, qui en comptait au moins trente mille (1). Il faisait bien, en toute hâte, des levées dans le Milanais; mais l'empereur, jetant le masque, publia un monitoire, qui ordonnait à tous les sujets de l'empire de quitter le service de France; de sorte que les lansquenets abandonnèrent les drapeaux du roi. L'opinion des Français eux-mêmes, sur la légitimité de cette guerre contre le pape, était tellement ébranlée, que, dans Milan, sous les yeux du concile qui venait de déclarer Jules déchu de la

(1) « Cardinalis de Sion scripsit forti (au pape) ut mitteret ei victualia pro trigenta millibus personis. » (Dépêche de Paul de Laude, secrétaire d'ambassade autrichien. *Recueil des lettres de Louis XII*, t. III, p. 267.) Cet agent diplomatique, au lieu de nommer les personnages dont il parle, emploie pour les désigner des dénominations de convention : *Fortis* est le pape, *Dubius* Louis XII, *potens* l'Angleterre, *perditus* le duc de Gueldres, *Cupidus* le duc de Bourbon, *Dulcis* l'empereur, *pessimi* les Suisses, *virtus* l'évêque de Gurck, *irati* les Espagnols, *spes* le roi d'Arragon, *Beatus* le nonce, et *vulpes* le gouvernement vénitien.

tiare, l'arrivée du cardinal de Médicis prisonnier, avait excité une nouvelle ferveur de dévotion dans toutes les consciences timorées. On courait en foule à ses pieds s'accuser d'avoir servi contre le saint-père, et il ne manquait pas de donner l'absolution aux soldats qui promettaient de ne plus porter les armes contre l'église, et surtout à ceux qui désertaient.

D'autres causes contribuaient encore à affaiblir l'armée française. L'une était la division qui s'était manifestée parmi les généraux; l'autre, l'inconstance trop naturelle à la nation, qui leur avait fait prendre en aversion le séjour de l'Italie; de sorte que les soldats, les officiers, n'étaient pas moins impatients que l'ennemi de voir Louis XII dépouillé de son duché de Milan.

Cette maladie, que les Français sont sujets à gagner si subitement, leur a fait perdre plus de conquêtes que les batailles malheureuses.

La Palisse était campé au-delà du Mincio, lorsque les Vénitiens et les Suisses opérèrent leur jonction. Dès qu'ils firent mine de s'ébranler, il fut obligé de repasser cette rivière. Il proposa à ses officiers de se retrancher au moins sur l'Oglio; mais il n'y eut qu'un cri contre cette proposition, non pas tant parce qu'elle était hasardeuse, que parce qu'elle retardait leur retour en France. Il fallut s'affaiblir encore pour jeter quelques compagnies de gendarmes dans les forts de Brescia, de Bergame et de Crémone, et se replier sur

l'Adda, avec trop peu de monde, même pour en défendre le passage ; de là il se retira sur Pavie. Pendant qu'il en disputait l'entrée aux ennemis, pour se donner le temps de traverser le Tésin, les alliés enfoncèrent les portes, chargèrent les Français, leur tuèrent trois ou quatre cents hommes, et il ne fallut pas moins que toute l'intrépidité de Bayard pour les contenir. Ce reste d'armée, si vivement poursuivi, emmenait, dans sa retraite, les principaux prisonniers faits à Ravenne, les Milanais assez fidèles au roi pour se trouver compromis, et les pères du concile, objet de dérision non moins que de pitié. Enfin, le 28 juin, cette même armée qui, le 11 avril, avait remporté une victoire éclatante sous Ravenne, se trouvait au pied des Alpes.

A la faveur de cette retraite, pendant laquelle le cardinal de Médicis trouva l'occasion de s'échapper, tout le duché de Milan, et même le comté d'Asti, furent reconquis par les alliés. Quinze cents Français, que leurs affaires, leurs plaisirs, leur négligence ou leurs blessures, avaient retenus à Milan, y furent indignement massacrés. Gènes ne tarda pas à se révolter, et il ne restait à Louis XII, de toutes ses conquêtes en Italie, que quelques forts où des garnisons abandonnées attendaient l'assaut et la famine.

LIVRE XXIV.

Campagne de 1513.—Division des confédérés.—Réconciliation et alliance des Vénitiens avec la France. — Mort de Jules II.—Élection de Léon X.—Bataille de Novarre. — Bataille de la Motta.—Campagne de 1514.—Désastre des Vénitiens.—Mort de Louis XII. — Campagne de 1515. — Arrivée de François Ier en Italie.— Bataille de Marignan. —Campagne de 1516. — Traité de paix de la France avec le pape et avec les Suisses.—Paix générale, qui termine la guerre de la ligue de Cambrai.

I. Les succès de la coalition avaient été si rapides, qu'on n'avait pas eu le temps de se mettre d'accord sur le partage de conquêtes inespérées. D'ailleurs, Jules II ne bornait pas sa gloire à se montrer le libérateur de l'Italie; il portait son ambition jusqu'à en être l'arbitre et le dominateur. En voyant fuir l'armée française, il oubliait qu'il était lui-même sur le bord de la tombe, et il lui échappait souvent de dire qu'il chasserait ainsi les autres barbares.

Il entrait dans les vues de sa politique de placer sur le trône de Milan un prince incapable de lui faire ombrage, qui lui fût redevable de la couronne, et qui surtout fût l'ennemi irréconciliable de la France.

Maximilien Sforce, fils du dernier duc, paraissait remplir toutes ces conditions.

Gènes venait de secouer le joug : il fallait la mettre sous la domination d'une faction qui eût déja signalé sa haine contre les Français.

Les Florentins avaient témoigné quelque attachement à Louis XII. Il fallait qu'ils expiassent cette infidélité à la cause de l'Italie par la perte de leur liberté, et qu'un maître soumis au pape répondit d'eux.

Les Vénitiens avaient été redoutables ; ils seraient abaissés.

Le duc de Ferrare était le protégé du roi ; il devait être dépouillé.

Sa dépouille devait agrandir le domaine de l'église, car c'était surtout à fonder la puissance temporelle du saint-siége que Jules II mettait la gloire de son pontificat. On a vu comment il avait acquis la Romagne, en se chargeant de l'iniquité des usurpations de Borgia et des Vénitiens; Bologne, en dépouillant lui-même les Bentivoglio. Il venait de reconquérir Ravenne, et ce fut à la faveur de cette possession, qu'il imagina d'étendre ses prétentions sur beaucoup d'autres états.

L'exarchat de Ravenne était une principauté fort ancienne, qui avait éprouvé beaucoup de vicissitudes, et dont les limites avaient par conséquent changé plusieurs fois ; mais jamais elles ne s'étaient étendues que jusqu'au Tanaro. Jules, partant de la donation de l'exarchat de Ravenne, faite à l'église, sept cents ans

auparavant, par Pepin et par Charlemagne, se mit en devoir de réclamer tout ce qui, selon lui, avait appartenu à cet exarchat. En conséquence, il fit prendre possession, au nom du saint-siége, non-seulement de Modène, qui est sur le Tanaro, mais de Reggio, de Parme, de Plaisance, qui sont bien au-delà. Il disait que Parme, Plaisance avaient été comprises dans la fameuse donation de la comtesse Mathilde (1), et il étendit ses demandes jusque sur le comté d'Asti, qui est en Piémont.

Ces conquêtes lui étaient faciles. Il avait mis dans ses intérêts le cardinal de Sion, qui était le général des Suisses, en lui donnant le titre de légat de l'armée. Ce cardinal, servant les projets et même les passions de Jules, prenait possession du pays au nom de la sainte-ligue, remettait au pape les villes que le saint-siége s'était réservées, et amenait à sa suite, pour le faire couronner à Milan, le jeune Maximilien Sforce, qui avait erré dans l'Allemagne pendant la longue captivité de son père.

II. L'argent du pape, répandu par les mains du car-

---

(1) « Le pape en toute façon veult avoir Parme et Plaisance et dit qu'elle est de l'église, et faict ce pour cuider marier sa niepce au duc Ludovic. Il veut encore avoir Ferrare et Modène pour luy et ja a prins Regge. » (Dépêche de Jean le Veau, secrétaire de la légation autrichienne. *Recueil des lettres de Louis XII*, t. III, p. 298.)

dinal, avait contribué à former, dans cette capitale et dans le sénat de Venise, un parti à l'héritier de l'ancien duc. Ainsi ce prince se voyait porté sur le trône par le pape, par les Vénitiens, qui en avaient chassé son père, et par les Suisses, qui l'avaient trahi et livré aux Français. Mais on était loin de vouloir rétablir Sforce dans toute la splendeur de ses aïeux (1). On ne pouvait lui rendre Gênes, et on le dépouillait de Parme et de Plaisance, pour en augmenter le domaine de l'église.

Afin de le dédommager, le cardinal voulut lui donner les places qui avaient appartenu aux Vénitiens, parce qu'il entrait aussi dans les vues du pape d'affaiblir la puissance de la république. Lorsque Crémone capitula, il ne permit point au général vénitien d'en prendre possession; il exigea que les habitants prêtassent serment au nouveau duc. Il en fit autant à
1513 Bergame, et il en aurait été de même à Crème, si les

(1) On peut voir dans le *Recueil des lettres de Louis XII*, t. III, p. 275, la lettre que Maximilien Sforce écrivait à Marguerite d'Autriche pour la remercier de la protection de l'empereur; ses demandes avec les décisions de l'empereur; la lettre que lui écrit l'évêque de Gurck, p. 288, et celle de Raymond de Cardone, p. 292. Autres lettres de Maximilien Sforce à Marguerite d'Autriche, p. 303 et 316; les instructions données aux députés de Milan envoyés vers l'empereur, p. 305; enfin une lettre de Maximilien Sforce à Marguerite d'Autriche, t. IV, p. 40.

Vénitiens n'avaient eu l'adresse de séduire le gouverneur français Duras, et de se faire livrer la place, qui ne leur coûta que quinze mille ducats. Il est probable que la garnison en avait grand besoin, car le gouverneur avait vendu jusqu'à sa vaisselle pour la faire subsister.

III. Les Suisses, qui se vantaient avec raison d'avoir eu la principale part à l'expulsion des Français, mettaient leurs services à très-haut prix. Ils s'étaient fait céder par le nouveau duc de Milan, généreux comme tous les princes qui ne savent pas reconquérir eux-mêmes leurs états, quatre bailliages en-deçà des Alpes. Le pape leur avait envoyé des bannières bénites de sa main, et les avait décorés du titre de défenseurs de la liberté du saint-siége. C'était à la faveur de ce titre qu'ils rançonnaient le pays en vainqueurs insatiables, et que leur général, c'est-à-dire le cardinal de Sion, traitait avec une égale hauteur les vaincus, les peuples conquis et les alliés.

Le premier acte par lequel il signala sa haine contre les Français, en entrant dans Milan, fut la démolition du tombeau que l'armée avait élevé au vainqueur de Ravenne.

Il disposait à son gré des conquêtes, et ne permettait pas aux Vénitiens de ressaisir ce qui leur avait appartenu, quoiqu'ils eussent fourni douze ou quinze mille hommes à son armée.

C'était une position assez humiliante pour la répu-

blique, de ne pouvoir se faire justice, ni l'obtenir; d'avoir contribué à la conquête, sans rentrer même dans ses anciennes possessions; de jouer un rôle subalterne, et d'attendre la part que voudraient bien lui faire, au gré de leurs caprices, des alliés auxquels il fallait même payer un subside.

Le cardinal poussait la hauteur jusqu'à l'insulte. Quelques compagnies, que les Florentins avaient fournies à l'armée française, avaient reçu de lui un sauf-conduit pour rentrer dans leur patrie. Il n'était pas fâché qu'on les pillât, et on prétend même qu'il fit marcher un corps d'infanterie, pour appuyer les Vénitiens dans cette expédition, dont ils s'acquittèrent avec toute l'ardeur que donne l'avidité. Mais lorsqu'ils furent rentrés dans leur camp, il réclama ces honteuses dépouilles, prétendant qu'elles devaient appartenir aux Suisses; et, sur les représentations que hasardèrent les provéditeurs, il eut l'insolence de les faire arrêter, taxa lui-même la valeur du butin, et ne les relâcha que lorsqu'ils eurent donné caution pour la somme qu'il exigeait. Il retenait leur armée sur le bord du Tésin, sous prétexte des craintes qu'il avait du côté du Piémont, mais en effet, pour les éloigner des provinces dans la possession desquelles ils auraient voulu rentrer.

Trop faibles pour lui résister, les Vénitiens prirent le parti de lui échapper. Profitant d'un moment où les Suisses étaient du côté d'Alexandrie, ils quittè-

rent leur camp, et se dirigèrent rapidement vers Bergame, d'où ils chassèrent les officiers du duc de Milan, puis vers Brescia, que les Français tenaient encore. Cette ville soutint un siége. Cela donna le temps aux Espagnols d'arriver. Le gouverneur ne voulut traiter qu'avec ceux-ci. Les garnisons de Legnano et de Peschiera refusèrent également de se rendre aux armes et aux offres des Vénitiens. Elles capitulèrent, mais avec les Allemands; et la république eut la mortification de voir ses alliés s'emparer de tant d'importantes places, qui lui avaient appartenu, et dont on interdisait l'entrée à ses troupes.

IV. Une telle conduite révélait suffisamment le projet arrêté entre le pape, l'empereur, les Suisses et le roi d'Arragon, de faire descendre Venise du rang où elle s'était placée parmi les puissances de l'Italie (1). Quant aux Français, on attribua à leur politique le

(1) « In tractatu secreto Gurensis volebat quod Hispani subito transirent Padum, intrarent Lombardiam, conjuncti cum copiis Cæsaris et Helvetiis et quingentis lanceis statûs Mediolani, liberarent Brixiam obsidione Venetorum, adorirentur Venetos qui non adimpleverant nec servabant Treuges in multis et prosequerentur eos usque ad paludes et excluderent eos ex continenti. » (Note de nouvelles jointe à une dépêche de Mathieu Lang, évêque de Gurck. *Recueil des lettres de Louis XII*, t. III, p. 290.) Les Espagnols se refusèrent à cette opération, sous prétexte qu'ils n'avaient point d'argent.

soin qu'ils eurent de rendre les places à ceux des confédéré dont les droits étaient le plus susceptibles de contestation. On supposait qu'ils n'étaient pas fâchés de jeter, en partant, des semences de division parmi les alliés. Si c'est leur faire trop d'honneur que d'attribuer tant de prévoyance à des commandants de place isolés, et qui n'avaient pu ni recevoir des instructions, ni se concerter, il n'en est pas moins vrai que cette manière arbitraire de partager les conquêtes désunit une ligue dont l'unité d'intérêt pouvait seule être le lien.

Les Vénitiens n'avaient plus d'ennemis déclarés en Italie, et ils n'étaient rentrés que dans deux de leurs places; Bergame, qu'ils avaient surpris, et Crème, qu'il avait fallu acheter. Dès que les puissances confédérées eurent assemblé leurs plénipotentiaires, pour traiter des affaires générales de l'union, la république porta ses réclamations au jugement de ce congrès, c'est-à-dire du pape et de l'empereur; mais elle put juger, par les propositions qu'on lui fit, que le pape ne la regardait plus comme une alliée utile, ni l'empereur comme une ennemie à ménager. Voici les conditions qui lui furent, non pas offertes, mais dictées. L'empereur consentait qu'elle gardât Padoue et Trévise, qu'elle rentrât en possession de Crème, de Bergame et de Brescia; mais il exigeait qu'on renonçât à toute prétention sur Vérone, qu'on lui laissât tout ce qu'il avait conquis, qu'on lui remît Vicence, et

que la république ne possédât ce qui lui resterait dans la terre-ferme qu'à titre de fief de l'empire. La somme à payer pour l'investiture était fixée à deux cent mille florins du Rhin, et la redevance annuelle et perpétuelle à trente mille.

C'était à ce prix que l'empereur consentait à convertir en traité de paix la trève existante entre lui et les Vénitiens. Ils se récrièrent contre de telles propositions; et quoiqu'ils ne se flattassent guère d'en obtenir la modification, ils sollicitèrent vivement le pape de s'entremettre, pour amener l'empereur à des conditions plus raisonnables. Seuls, ils avaient supporté long-temps le fardeau de la guerre. Les premiers, ils avaient été les alliés du pape contre le roi de France, et, après le triomphe de la cause commune, le saint-siége gardait ce qu'il leur avait enlevé; il fallait qu'ils soudoyassent les Suisses, les Espagnols; qu'ils sacrifiassent une partie de leur territoire pour arrondir le duché de Milan : l'empereur retenait leurs deux plus belles provinces, et ne leur permettait de conserver le reste qu'à titre de vassaux et moyennant un tribut.

Jules II avait cessé de s'intéresser aux Vénitiens, dès qu'ils avaient cessé de lui être nécessaires. Sa politique ne le portait pas à désirer que les Allemands s'établissent en Italie; mais l'ambition d'agrandir ses propres états l'obligeait à ménager l'empereur. Il avait deux choses à demander à ce prince : la première, de lui sacrifier le duc de Ferrare, pour que sa princi-

pauté fût réunie au domaine de l'église ; la seconde, de reconnaître le concile de Latran. Outre cela, il désirait que l'empereur lui remît Modène, et contribuât à soumettre Sienne, pour en faire une principauté au duc d'Urbin. Maximilien accorda sans hésiter ces deux conditions, accéda formellement à la ligue ; et le pape, non moins facile, lui abandonna les Vénitiens, le releva de l'obligation d'observer la trève non encore expirée, et promit même de les tenir pour ses ennemis, s'ils s'obstinaient à rejeter les propositions de l'empereur. Ils ne pouvaient s'y soumettre ; ils offrirent jusqu'à six cent mille ducats, pourvu qu'il leur rendît tout leur territoire (1), ils consentirent même

---

(1) « Les Venissiens ne veulent aucun appoinctement avec l'empereur vostre père, sans avoir Bresse, Vérone et autres, lorsqu'ils tenoient auparavant que les François leur feissent guerre, et offrent lesdits Venissiens à l'empereur, que si leur veult laisser lesdites villes de luy donner la duché de Milan pour luy et monseigneur l'archiduc et avec ce une somme d'argent. Et d'autre cousté l'empereur a de grandes offres du roy de France, et entre autres que s'il veult permettre qu'il puisse recouvrer et reprendre ladite duché de Milan, de luy donner toutes les terres que tenoient lesdits Venissiens de ladite duché, à sçavoir Bresse, Crémone, Bergame et Crème, auxquelles deux offres tant desdits Venissiens que du roy de France vostre dit père ne vouldroit entendre. Les Espagnols vouldroient que l'empereur feit appoinctement avec lesdits Venissiens combien il fust petit, et que l'on alit faire la guerre en France. » (Dépêche de Jean le Veau, secrétaire de la léga-

à abandonner leurs prétentions sur Crémone; mais Maximilien ne voulut jamais se désister des siennes sur le Véronais : alors la république, regardant la guerre comme inévitable, fit un traité avec les Suisses, qui s'engagèrent à la défendre moyennant un subside de vingt-cinq mille écus d'or.

Par le traité de la sainte-union, les Vénitiens s'étaient obligés à en payer un de quarante mille ducats au roi d'Arragon; mais mécontents de ce que les Espagnols avaient pris possession de Brescia, ils cessèrent d'acquitter ce subside. La famille de Médicis profita de cette occasion pour prendre ces troupes à sa solde; et Cardonne, leur général, se chargea de la honte d'être le destructeur mercenaire de la liberté de Florence.

Les rois d'Angleterre et d'Arragon refusèrent d'entrer dans la nouvelle ligue qui venait de se former contre la république de Venise; le premier était trop éloigné pour prendre à cette guerre un véritable intérêt; le second ne pouvait voir avec plaisir ni l'empereur acquérir des possessions en Italie, ni le pape étendre les siennes; il fit représenter à Jules que le danger dont on menaçait les Vénitiens, pourrait les forcer à se jeter entre les bras de la France.

V. Cette puissance ne pouvait manquer de saisir 1513

---

tion autrichienne en France, à Marguerite d'Autriche. *Recueil des lettres de Louis XII*, t. IV, p. 26.)

toutes les occasions d'acquérir un allié : car les Anglais l'attaquaient au nord, les Espagnols au midi enlevaient la Navarre à Jean d'Albret allié de Louis XII, les Suisses menaçaient la Bourgogne d'une invasion, et le pape venait de mettre le royaume en interdit.

Le maréchal de Trivulce et le secrétaire-d'état Robertet, furent les premiers qui conseillèrent au roi de se réconcilier avec les Vénitiens, pour faire cause commune avec eux. C'était une alliance raisonnable, parce qu'elle était fondée sur un besoin réciproque. Trivulce envoya à Venise, sous prétexte de quelques affaires domestiques, un homme de confiance qui fit des ouvertures au sénat ; aussitôt le provéditeur Gritti, qui était resté prisonnier en France depuis la prise de Brescia, reçut des pouvoirs pour négocier, et un traité d'alliance fut conclu avec une promptitude qui prouvait combien chacune des deux parties le jugeait nécessaire.

On n'eut à discuter qu'un seul point ; c'était de savoir à qui appartiendraient Crémone et le pays situé entre l'Adda, l'Oglio et le Pô. Le roi les avait cédés aux Vénitiens lors de sa première alliance avec eux. Depuis, il avait formé la ligue de Cambrai pour les leur reprendre. Maintenant il y tenait plus fortement que jamais. Les Vénitiens, plus sages, sentirent que ce n'était pas encore le moment de se brouiller pour le partage de conquêtes qui n'étaient pas faites. On dit même que l'on signa des articles secrets pour s'arran-

ger aux dépens d'autrui. La république renonçait à Crémone et aux bords de l'Adda, et le roi trouvait bon qu'elle se dédommageât par l'occupation des états du marquis de Mantoue, dont il promettait même de faciliter l'envahissement. Il fut convenu que le roi enverrait en Italie une armée de quinze cents gendarmes, huit cents chevau-légers et quinze mille hommes d'infanterie; que les Vénitiens lui fourniraient huit cents gendarmes, quinze cents chevau-légers et dix mille hommes de pied. Cette nouvelle ligue était offensive et défensive. Les deux puissances s'engageaient à ne pas poser les armes que chacune ne fût rentrée en possession; savoir: le roi, du comté d'Asti, de Gènes et du Milanais; les Vénitiens, de toutes leurs anciennes provinces dans l'Italie septentrionale. Ils auraient bien voulu y faire comprendre la Romagne, et les cinq ports dans le royaume de Naples; mais Louis XII, qui voulait ménager encore le pape, et qui venait de conclure une trève avec le roi d'Arragon, refusa absolument sa coopération aux Vénitiens pour le recouvrement de ces possessions.

Ce traité fut signé à Blois le 14 mars 1513.

VI. Le pape Jules II venait de mourir le 21 février en prononçant ces dernières paroles: « Les Français loin de l'Italie. » C'était un grand évènement, pour la péninsule, que la mort de ce pontife, trop loué et trop blâmé, comme la plupart des souverains. Il avait embrassé avec ardeur le projet de délivrer l'Italie de

toute domination étrangère, et il aurait eu la gloire de l'accomplir, s'il ne se fût livré en même temps à la passion d'agrandir le domaine de l'église. On a dit de lui, « qu'il n'eut des héros, que leurs vices; des « souverains, que leur faste; des politiques, que leur « fausseté; et que son nom doit trouver place parmi « les noms des méchants qui n'ont inspiré que de la « haine, et à qui on ne doit que du mépris (1). »

Ce portrait est d'une injustice odieuse. Jules II n'eut certainement aucune des vertus du sacerdoce. Né dans une condition privée, il se montra supérieur à la faiblesse de presque tous les pontifes qui ont cru illustrer leur nom en n'élevant que leur famille. Sa plus grande faute, en politique, fut peut-être de ne pas conserver les formes de l'apostolat. Rien n'en était plus éloigné sans doute que de se faire représenter sur des médailles, avec le bizarre contraste de la tiare sur la tête et d'un fouet à la main, chassant les barbares de l'Italie, et foulant aux pieds l'écu de France, pour qu'on ne se méprît pas sur l'application (2). Le caractère dont il était revêtu, ne permet pas de louer en lui les vertus guerrières; mais, si on est dispensé de lui tenir compte d'un courage, qui compromettait sa dignité, on ne peut s'empêcher de reconnaître ses

(1) Laugier, *Hist. de Venise*, livre 32.

(2) *Monumens de la Monarchie françoise*, par MONTFAUCON, t. IV, p. 115.

grandes vues, et sa constance dans les revers. Très-inférieur à Louis XII par ses vertus, il ne prouva que trop, pour le malheur de la France, la supériorité de ses talents. Guichardin va peut-être trop loin, quand il dit que Jules se serait couvert d'une gloire immortelle, s'il eût porté toute autre couronne que la tiare.

Le cardinal de Médicis, qui prit le nom de Léon X, lui succéda dans la chaire de saint Pierre (1), et fut couronné le jour anniversaire de la bataille de Ravenne, où il avait été fait prisonnier par les Français.

On était dans l'attente des changements que l'exaltation d'un nouveau pape pouvait apporter dans la politique de la cour de Rome; mais ceux qui les espéraient ne savaient pas, qu'après les états aristocratiques, les gouvernements les plus constants dans leurs systèmes, sont ceux où la couronne est élective, parce qu'il faut que l'inviolabilité des maximes compense ce qu'il y a d'incertain dans le droit de succession. Un prince, qui monte sur le trône après son père, y porte ses passions et ses vues. Un prince, qui passe tout-à-coup de la condition privée au rang des souverains, devient un homme nouveau, pour qui il

(1) On peut voir sur cette élection le journal de ce qui s'est passé au conclave après la mort du pape Jules II (*Recueil des lettres de Louis XII*, t. IV, p. 63), et une dépêche du comte de Carpi, ambassadeur de l'empereur à Rome, sur le même sujet. (*Ibid.* p. 72.)

n'existe plus de liaison entre le passé et le présent. Il n'y a point de poste où on dépouille sitôt le vieil homme, que dans la chaire de saint Pierre.

Léon X avait beau faire protester à Louis XII, qu'il aurait toujours présente à la mémoire la protection que la France avait accordée à son père Laurent-le-Magnifique; ces promesses n'étaient que des formules. On ne peut pas douter que ce pape, quoique né avec des inclinations moins guerrières, n'eût les mêmes vues que Jules II. Guichardin dépose (1) avoir ouï dire au cardinal de Médicis, favori de Léon X, qu'après avoir expulsé les Français de Gènes et de Milan, ce pontife espérait conquérir facilement le royaume de Naples, et mériter ainsi le titre glorieux de libérateur de l'Italie, objet avoué de l'ambition de son prédécesseur.

VII. L'armée du roi, commandée par Louis de la Trémouille, qui avait sous lui le maréchal de Trivulce, passa les monts pendant qu'Alviane, prisonnier des

(1) Liv. 14. Le comte de Carpi, ambassadeur de l'empereur à Rome, écrivait à son maître, après l'élection. « Opinione meâ pontifex maximus potius erit mitis ut agnus quam ferox ut leo : pacis erit cultor magis quam belli; erit fidei promissorumque servator religiosus : amicus Gallorum certè non erit, sed nec acer hostis ut fuerat Julius. Gloriam et honorem non negliget, favebit litteratis, hoc est oratoribus et poetis, ac etiam musicis; ædificia construet, etc.» (*Recueil des lettres de Louis XII*, t. IV, p. 79.)

Français depuis la bataille d'Agnadel, retournait à Venise pour y prendre le commandement des forces de la république.

A l'approche des Français, l'armée espagnole, qui ne favorisait pas les vues ambitieuses du pape, et qui déja avait fait révolter les villes de Parme et de Plaisance contre lui, se mit en marche pour rentrer dans le royaume de Naples. On jugea que le roi d'Arragon, plus fidèle à ses intérêts qu'à la ligue, voulait avant tout mettre ses états en sûreté. Si les armes françaises devaient être malheureuses, sa coopération était inutile; si au contraire Louis XII devait conquérir le Milanais, il importait à Ferdinand de ne lui avoir donné aucun sujet de plainte, et, dans tous les cas, il ménageait ses propres forces, et se tenait en mesure de défendre ses frontières, ou d'intervenir, selon les occurrences, dans les arrangements de la paix. Les agents de l'empereur demandaient que le pape commandât au roi d'Arragon, sous peine d'excommunication, de rompre sa trève avec la France (1). Cependant cette armée espagnole s'arrêta dans sa marche, et revint occuper sa position sur la Trebbia.

La première opération de l'armée française fut de surprendre Asti et Alexandrie. Le peu de Suisses qu'il y avait, car leur armée n'était pas encore rassemblée, repassa le Pô et se jeta dans Novarre, où ils attendi-

(1) *Recueil des lettres de Louis XII*, t. IV, p. 119.

rent des renforts. Gènes fut recouvrée presque aussitôt, à la faveur des partisans que les Français y avaient conservés. Pendant ce temps-là, les Vénitiens, après avoir essayé sans succès d'enlever Vérone par un coup de main, avaient passé le Mincio vers la fin de mai, repris Peschiera, et s'avançaient avec une telle rapidité, dans l'intention de se joindre à l'armée française, qu'ils ne voulurent pas se détourner pour prendre possession de Brescia qui les appelait. Alviane se contenta d'envoyer un détachement, pour seconder les bonnes dispositions des habitants.

Il dirigea sa marche vers Crémone, entra dans le château, que les Français tenaient encore depuis la campagne précédente, de là se jeta dans la ville, fit prisonnière la garnison milanaise, forte d'à peu près mille hommes, et reçut le serment de fidélité que les habitants prêtèrent à Louis XII, voulant avoir l'honneur de remettre lui-même cette place sous la puissance du roi. Les Espagnols, campés sur la Trebbia, demeuraient spectateurs indifférents de ces conquêtes. Presque toutes les autres places du Milanais reçurent garnison ou envoyèrent leurs clefs. Milan traitait de sa soumission. Ces peuples avaient éprouvé qu'il n'y a pas de condition plus déplorable que d'obéir à un prince régnant sous la protection de l'étranger. Les Suisses leur avaient appris que les mœurs rustiques n'excluent ni l'arrogance ni la rapacité. Les habitants de la Lombardie se jetèrent aux pieds d'un vainqueur

qui voulut bien se croire assez leur maître pour daigner les protéger. Telle est la malheureuse condition des peuples qui ne sont pas assez forts pour inspirer de l'énergie à leur propre gouvernement, et faire eux-mêmes leur destinée.

VIII. Le nouveau duc, dont la capacité était bien au-dessous de ces graves circonstances, abandonné par ceux-là mêmes qui avaient embrassé sa cause, et dont il avait trompé l'espoir, s'était réfugié dans le camp des Suisses à Novarre, c'est-à-dire, dans le même lieu où son père avait été livré par la même nation, aux mêmes généraux qui commandaient actuellement l'armée française. Tout semblait, comme dit Guichardin, rappeler le passé; aussi la Trémouille s'empressa-t-il d'écrire au roi qu'il espérait prendre le fils, comme il avait pris le père treize ans auparavant. Ce succès n'était pas en effet sans vraisemblance. Les Suisses n'étaient dans Novarre qu'au nombre de six mille hommes, sans cavalerie et sans artillerie de campagne. Il est vrai qu'ils attendaient deux corps de sept mille hommes chacun, qui devaient leur arriver par la vallée d'Aoste et par celle du Tésin : c'était une raison pour les Français de se hâter de forcer dans Novarre ceux qui y étaient déja. La Trémouille, sans attendre que toute son armée eût pu le joindre, jeta une garnison dans Alexandrie, et marcha sur Novarre avec cinq cents gendarmes, six mille lansquenets, quatre mille hommes d'infanterie française, et vingt-deux pièces de canon.

Arrivé devant la place, il n'y trouva ni disposition à l'y recevoir, ni disposition à le craindre; les Suisses ne daignèrent pas même fermer les portes, essuyèrent le feu de son artillerie sans en être ébranlés, et le repoussèrent fièrement quand il s'avança pour les tâter de plus près. Il fallait se résigner à former un siége en règle, mais l'approche des renforts qu'ils attendaient ne permettait pas d'y penser.

On apprit que la première division de sept mille hommes devait arriver le lendemain, et que la seconde marchait à une journée de distance. La Trémouille décampa aussitôt, pour se porter à deux milles de Novarre, vers un bourg appelé la Riotta, dans l'espérance sans doute d'arrêter la première de ces divisions au passage du Tésin; mais les Suisses, instruits apparemment de sa marche, ne se présentèrent point au passage où il les attendait, franchirent le fleuve plus bas, et entrèrent dans Novarre le soir même du jour qu'il s'en était éloigné.

Dès qu'ils se virent au nombre de treize mille hommes, ils prirent une de ces résolutions qui caractérisent l'audace des capitaines et la confiance du soldat: sans se donner un jour de repos, sans attendre leur seconde division, sans considérer qu'ils n'avaient ni canon, ni cavalerie, ils partirent le 6 juin 1513 à minuit, pour aller attaquer l'armée française dans son camp.

Ce camp était, dit-on, mal choisi, et on en attri-

bue la faute au maréchal de Trivulce, qui avait voulu ménager une terre qu'il possédait dans cet endroit. Les Français, arrivés depuis quelques heures, n'avaient pas eu le temps de se fortifier, bien qu'ils fussent pourvus de retranchements portatifs, qui consistaient en madriers qu'on enlaçait les uns dans les autres, invention de Robert de la Marck, seigneur de Sedan, l'un de leurs généraux.

La nuit, quoiqu'elle soit très-courte dans cette saison, durait encore, lorsque le camp fut assailli à l'improviste. Sept mille Suisses se dirigeaient vers le centre de l'armée française, le reste des leurs menaçait les deux ailes, et contenait les troupes dans leurs positions; mais on ne pouvait savoir à quel nombre on avait affaire. Malgré le désordre inséparable de toutes les surprises, et surtout des surprises nocturnes, la Trémouille parvint à ranger son armée en bataille, et le canon commença à tirer avant qu'on pût distinguer les objets. Les cris des assaillants servaient à le diriger, et annonçaient que son effet était déja très-meurtrier.

Quand le jour vint éclairer cette scène de carnage, il se trouva que les Suisses étaient à la portée de toutes les armes de trait, et ils renouvelèrent leurs efforts pour arriver droit au centre de la ligne, et s'emparer de l'artillerie qui les foudroyait. Ce fut alors que le canon, dirigé sur ces masses épaisses et serrées, qui s'avançaient sans précipitation, les sil-

lonna dans tous les sens, emportant des files entières, mais sans pouvoir parvenir à arrêter la colonne. Les lansquenets et l'infanterie française disputaient l'approche du camp; la cavalerie, qui aurait pu charger ces masses avec avantage, parce qu'elles n'avaient qu'une faible mousqueterie, ne le fit point. Les historiens italiens en accusent la lâcheté des gendarmes; les Français les excusent, en attribuant leur inaction à des marais qui coupaient le terrain. On cite cependant une charge effectuée par Robert de la Marck, qui, apprenant que ses deux fils étaient enveloppés par les ennemis, se jeta avec un escadron au milieu d'un bataillon suisse, et parvint à les dégager.

Quoi qu'il en soit, après deux ou trois heures de combat, le corps de réserve des Suisses fit un dernier effort, les lansquenets lâchèrent le pied, les batteries restèrent sans défense, et pendant ce temps-là, un corps d'ennemis vint attaquer les derrières du camp. La gendarmerie y courut : aussitôt toute l'armée française se crut abandonnée par ce qui faisait, dans son opinion, sa principale force, et la déroute devint générale.

Les Suisses étaient maîtres du champ de bataille, de tous les bagages, et de toute l'artillerie.

Cette bataille faisait trop d'honneur à leur courage, pour qu'il fût nécessaire d'attribuer leurs succès à la lâcheté des Français. Huit ou dix mille morts ou blessés étendus sur la place attestaient une assez vigoureuse

résistance. Tous les historiens s'accordent à dire que les Français en laissèrent au moins six mille. Ceux qui atténuent le plus la perte des Suisses la portent à quinze cents hommes. Il y en a qui vont jusqu'à cinq mille.

Il est rare que les grands évènements puissent être attribués avec justice à une seule cause. Sans doute, le mauvais choix de la position, l'avantage que donne une surprise nocturne, et surtout la bravoure des Suisses, eurent une grande influence sur le résultat de cette journée. La Trémouille aurait mieux fait de se garder, les lansquenets de tenir ferme, la cavalerie de charger; mais toutes ces fautes sont des fautes ordinaires, et la perte de cette bataille tient peut-être à une autre cause.

On n'était pas encore désabusé de ce préjugé que la cavalerie faisait la force des armées. Il en résultait qu'on ne soignait point, qu'on n'honorait que faiblement l'infanterie, et que, lorsque la cavalerie ne pouvait pas, ou ne voulait pas donner, on se croyait perdu.

Combattre à cheval, était un privilége que la noblesse féodale s'était réservé, parce que c'était un moyen de combattre avec avantage. Pour l'attaque, la force d'impulsion ajoutait à la force du bras qui présentait la lance; l'homme d'armes, du haut de son cheval, assenait des coups plus dangereux que ceux du fantassin : pour la défense, le cavalier pouvait se

couvrir d'une armure plus lourde et par conséquent plus impénétrable que celle de l'homme à pied : par là, s'était établi le préjugé, que la force de la gendarmerie était irrésistible. Comment ce préjugé ne serait-il pas accrédité, tant qu'on n'opposa à la gendarmerie qu'une infanterie misérable, rassemblée à la hâte et au hasard, mal armée, mal organisée et nullement exercée ? Les roturiers étaient exclus de la gendarmerie, les gentilshommes dédaignaient de servir dans l'infanterie, c'en était assez pour que celle-ci fût sans considération.

Mais lorsque les armes de jet devinrent plus puissantes ; lorsque les gros mousquets percèrent les cuirasses des cavaliers, ceux-ci se trouvèrent réduits à l'alternative, ou de combattre avec des armes blanches contre la mousqueterie, ou de n'avoir à opposer qu'une ligne d'hommes de fer, peu capables de se mouvoir.

On ne tarda pas à s'apercevoir que l'avantage de l'infanterie, encore trop mal armée pour attendre le choc, consistait à choisir sa position, à mettre un obstacle entre elle et la cavalerie, de manière à pouvoir l'atteindre sans être à la portée des armes blanches. Pour faire ces dispositions avec intelligence et à propos, il fallait que cette infanterie fût organisée. Charles VII qui avait établi un corps régulier de cavalerie sous le nom de compagnies d'ordonnance, soudoyées pendant la paix comme pendant la guerre,

forma un corps de francs-archers. Louis XI supprima ceux-ci, et les remplaça par des Suisses, qu'il renforçait, suivant le besoin, par des corps d'aventuriers. Louis XII y ajouta de l'infanterie allemande. Ces troupes à pied étaient organisées par bandes, et les bandes étaient divisées en enseignes de deux cents hommes chacune. François Ier leur substitua des corps plus nombreux, formés sur le modèle de la légion romaine; mais une légion de cinq à six mille hommes était d'un usage peu commode pendant la paix. On renonça bientôt à cette organisation, et on revint aux bandes, qui ont été l'origine des régiments.

A la bataille de Ravenne, les Espagnols avaient montré de quelle ressource l'infanterie peut être dans une retraite.

La bataille de Novarre prouva que l'infanterie est la meilleure de toutes les armes, surtout la nuit et dans les terrains difficiles. Ni les Français, ni les Suisses eux-mêmes, ne s'en doutaient. Cette armée de pauvres montagnards, sans chevaux et sans canons, révéla ce secret, ou pour mieux dire, ramena l'art de la guerre à ses véritables éléments.

Il y a cependant entre ces deux actions des différences remarquables : à Ravenne, les Espagnols étaient sur la défensive; à Novarre, les Suisses attaquaient. A Ravenne, les premiers, couchés à plat ventre, pendant la canonnade, n'eurent pas à souffrir de l'artillerie; à Novarre, les seconds s'avançaient à découvert

sous le feu du canon. Là, ils eurent à soutenir la retraite; ici, ils remportèrent la victoire. Enfin, les Suisses étaient armés de longues hallebardes, les Espagnols d'une épée courte et d'un bouclier. Mais toutes ces différences prouvent l'excellence de l'infanterie, en faisant voir que, de toutes les armes, c'est celle qui agit avec le plus d'efficacité dans des circonstances diverses.

Les Français, suivant leur usage imprescriptible de ne jamais s'arrêter dans leurs retraites, se sauvèrent vers Alexandrie, puis dans le fond du Piémont, puis enfin, repassèrent les Alpes, abandonnant ainsi, malgré les instances de Gritti, qui avait accompagné la Trémouille, Gènes, le duché de Milan, et leurs alliés, les Vénitiens, dont l'armée campée dans le Crémonais, était rappelée vers les lagunes par les mouvements des Autrichiens.

Un corps de six cents chevaux et de deux mille fantassins, sortis de Vérone, parcourait et ravageait impunément les provinces de la rive gauche de l'Adige, prenait plusieurs petites places, brûlait les villes de Cologna et de Soave, interceptait les communications, détruisait un pont que l'armée avait sur l'Adige, et tentait de surprendre Vicence.

IX. Alviane, qui sentait que les évènements décisifs devaient se passer dans le Milanais, ne se serait inquiété que faiblement de ce qui se passait derrière lui, malgré les cris des Vénitiens, et le bruit répandu que

les Autrichiens attendaient du Tyrol un renfort considérable; mais sitôt qu'il eut appris le désastre de Novarre, croyant qu'il allait avoir sur lui les Suisses et les Espagnols, il se porta à grandes journées sur l'Adige, se retirant avec une telle précipitation qu'il abandonna quelques pièces d'artillerie, qui retardaient sa marche. A peine jeta-t-il une faible garnison dans Crémone; et, pour ne pas diminuer sa petite armée, il laissa Brescia sans défense. En passant auprès de Legnago, il fit attaquer cette place, que Paul Baglione eut la gloire d'emporter d'assaut, et dont on fit sauter les fortifications. Ensuite Alviane jeta un pont sur l'Adige, et, tombant tout-à-coup sur Vérone, en canonna vivement un bastion, fit écrouler quelques toises de mur, et livra, en un jour, sur la brèche, deux combats sanglants, qui n'eurent point de succès.

Les Espagnols sortirent de leur inaction aussitôt que la bataille de Novarre eut décidé du résultat de la campagne. Ils prirent Crémone, Bergame, Brescia, que les Vénitiens évacuaient, et Peschiera, qui ne se défendit que faiblement.

Enfin les Vénitiens furent réduits à se renfermer dans Trévise et dans Padoue. Paul Baglione se chargea, avec trois mille hommes, de la défense de la première de ces deux places, et Alviane entra dans la seconde avec le reste de l'armée.

Ces deux villes étaient les seuls boulevards qui restassent à la république; aussi le sénat, redoutant cette

infatigable activité dont Alviane venait de donner de si brillantes preuves, lui défendit-il de faire sortir ses troupes sous aucun prétexte et quoi qu'il pût arriver au-dehors. On juge bien qu'en devenant les alliés du roi de France, les Vénitiens avaient perdu tout espoir de voir les Suisses tenir l'engagement qu'ils avaient pris de leur fournir des troupes.

Le pape et le roi d'Arragon firent de nouveaux efforts auprès de la république, pour l'engager à accepter la paix avec l'empereur (1), le seul des coalisés à qui il restât des réclamations à former contre elle. Mais Maximilien demeurant inébranlable dans ses prétentions, comme le gouvernement vénitien dans ses refus, les deux puissances médiatrices se déterminèrent à agir en ennemies, et une armée composée d'Allemands, d'Espagnols et de deux cents gendarmes du pape, vint mettre le siége devant Padoue. La place était bien approvisionnée: les fortifications étaient dans le meilleur état; beaucoup de jeunes patriciens accouraient pour partager la gloire de cette défense. Les paysans des environs s'étaient réfugiés dans la ville

(1) « Nostre saint-père le pape a faict entendre aux ambassadeurs de Venise qui cognoit assés clairement la cautelle et male voulonté des Venissiens, et que au cas qu'ils ne s'accordent briefvement avec la majesté impériale qu'il se démonstrera estre le plus grand ennemy qu'ils ayent. » (Dépêche de Maximilien Sforce à Marguerite d'Autriche. *Recueil des lettres de Louis XII*, t. IV, p. 185.)

ou éloignés, de sorte que les assiégeants manquèrent de bras pour leurs travaux.

L'armée des confédérés, n'étant pas beaucoup plus forte que la garnison, reconnut bientôt l'impossibilité de soumettre la place. Après l'avoir menacée pendant dix-huit jours, elle en leva le siège, et le résultat de cette entreprise manquée, fut, comme de coutume, la désunion des confédérés.

Le général espagnol, piqué du mauvais succès de cette tentative, des reproches que les Allemands lui adressaient, embarrassé pour faire vivre ses troupes, pour les payer, et se doutant bien que l'armée qui gardait Padoue avait reçu défense d'en sortir, se mit à ravager tout le pays qui restait aux Vénitiens.

Il saccagea les villages, pilla les belles maisons de campagne, que les riches habitants de Venise avaient sur les bords de la Brenta et du Bacchiglione, mit en cendres les villes de Mestre, de Marghera, de Lizza-Fusina; et, pour ajouter une bravade à tant de ravages, fit avancer sur le bord des lagunes dix grosses pièces d'artillerie qu'il pointa sur Venise, et dont quelques boulets portèrent jusqu'au monastère de San Secondo, à quelques cents toises de cette capitale.

De la place Saint-Marc, on entendait le canon de l'ennemi, on voyait les villages en feu.

X. Alviane demandait à grands cris la permission de sortir de Padoue, pour tomber sur ces pillards, dont il assurait que la défaite devait être facile. Le

gouvernement, vaincu par ses sollicitations, et par les plaintes des citoyens, donna enfin à son général l'autorisation qu'il attendait si impatiemment. Alviane courut sur les Espagnols, avec l'espoir de les empêcher de repasser la Brenta, et en effet il arriva sur ce fleuve avant eux, précisément sur le point où ils se présentèrent. L'ennemi fit mine de vouloir remonter la rivière pour la passer plus haut. Quand Alviane aperçut, de la rive droite, la cavalerie espagnole prenant cette direction, il s'empressa de la suivre, en marchant parallèlement à elle : mais l'infanterie espagnole, par un mouvement contraire, descendit plus bas, passa la Brenta à un gué, rappela sa cavalerie, et se porta rapidement sur le Bacchiglione, qu'il fallait aussi franchir. Alviane fit une telle diligence, qu'il arriva encore à ce passage avant les ennemis.

Ceux-ci, désespérant de le forcer, prirent le parti de retourner sur leurs pas, de remonter la Brenta jusque vers Bassano, dans le dessein de se jeter ensuite, par les montagnes, dans la vallée de l'Adige, pour regagner Vérone. Ils venaient de brûler leurs bagages. Un brouillard déroba leur mouvement à la vue des Vénitiens pendant quelques heures. Alviane marcha à leur poursuite, les atteignit le même jour, qui était le 7 octobre, à deux milles de Vicence, près de la Motta. L'action s'engagea entre son armée et celle des Espagnols, exténués de fatigue, et chargés de butin. On ne sait pas si ce furent les Vénitiens qui fondi-

rent sur l'armée en retraite, ou celle-ci qui se retourna pour arrêter leur poursuite. On a fait un reproche à Alviane d'avoir attaqué les ennemis dans une position où il pouvait les forcer à se rendre sans combattre. Toutes les censures de ce genre sont très-hasardées. Le fait est que, dans quelque position que ce soit, pour se promettre quelque résultat d'une action, il faut avoir des troupes déterminées; or celles de la république trompèrent, dans cette occasion, l'espérance de leur général. Elles lâchèrent le pied dès le premier choc, et abandonnèrent leur artillerie et leurs chefs. Paul Baglione fut fait prisonnier; Alviane se jeta dans Trévise, et le provéditeur Gritti, poursuivi jusque sur les glacis de Vicence, ne se sauva qu'à l'aide d'une corde qu'on lui jeta pour escalader le rempart. L'autre provéditeur, qui était André Lorédan, fut massacré. Cette bataille coûta quatre mille hommes aux Vénitiens, et couvrit de gloire une armée, qui, un instant auparavant, désespérait de son salut. Quand les troupes vénitiennes auraient été meilleures, les Espagnols n'en auraient pas moins eu, de leur côté, le courage du désespoir, la nécessité, la dernière et la plus forte de toutes les armes, comme dit Tite-Live.

XI. Ni ce grand revers de la fortune, ni la perte de la 1514
place de Marano, qu'un traître de moine livra, vers ce temps-là, aux Autrichiens, ni un incendie, qui consuma bientôt après le quartier le plus marchand

de Venise; rien n'ébranla la constance du sénat. Il lui restait trois hommes, qui, sans pouvoir réparer les malheurs de la patrie, soutenaient du moins sa gloire. L'un était Renzo da Ceri, gouverneur de Crème; l'autre le comte de Savorgnano, l'un des seigneurs du Frioul dévoués à la république; et enfin Alviane, dont la seigneurie avait encore redoublé l'ardeur, en l'assurant qu'elle ne lui imputait point ses revers.

C'est un exemple trop rarement suivi dans les temps de désastres, et surtout chez les gouvernements républicains, de soutenir le courage des généraux malheureux, en leur témoignant de la confiance. L'unanimité des sentiments sauva la république, au milieu des plus grandes disgraces, et fit taire toutes les passions, excepté l'enthousiasme national. Au moment où l'on était obligé de lever des soldats dans Venise, d'enrégimenter les artisans, de faire marcher les ouvriers de l'arsenal pour la défense de Padoue, on ne négligea point ce qui pouvait exalter le ressentiment du peuple. On lui racontait, ce qui était vrai, à la honte de l'humanité, que les Autrichiens faisaient crever les yeux, ou couper les pouces, aux paysans du Frioul, qui refusaient de se soumettre. On donna même à la populace de Venise une occasion d'assouvir sa vengeance : le prêtre qui avait vendu Marano ayant été pris, le gouvernement livra ce misérable au peuple, qui le lapida sur la place Saint-Marc. Cette

manière d'exalter les sentiments populaires avait sans doute des inconvénients, mais on avait besoin de porter l'énergie jusqu'à la fureur.

Trois mois après la bataille de la Motta, le 13 janvier 1514, un nouveau désastre vint consterner Venise. Un incendie, qui prit naissance dans quelques boutiques du pont de Rialte, fut porté, par un vent du nord, sur le quartier le plus populeux de cette capitale et consuma deux mille maisons. Malgré ces pertes immenses, la république sut trouver encore des ressources, et créer une nouvelle armée.

Tandis que Savorgnano soutenait les efforts de l'ennemi dans le Frioul, renouvelait ses tentatives sur Marano, et méritait le surnom d'*Osopo*, par la belle défense de ce château; tandis que Renzo da Ceri, gouverneur de la seule place que la république possédât au-delà de l'Adige, faisait des excursions de tous côtés, enlevait des convois, des détachements, et reprenait Bergame; Alviane, qui se trouvait déja à la tête de quelques troupes, se portait tour-à-tour à Padoue, à Trévise, pour les mettre en état de braver tous les efforts de l'ennemi; sur la Livenza, pour débloquer le château d'Osopo, battre les Autrichiens, et reconquérir Porto-Gruaro, Udine, Belgrado, Monte-Falcone; enfin vers le Pô, où il enlevait, sous les yeux de l'armée espagnole, les places d'Este et de Camisano, poussait des détachements jusque sur Vé-

rone, et forçait les ennemis de lui abandonner la Polésine de Rovigo.

Pendant toutes ces opérations, qui avaient signalé la fin de l'année 1513 et une partie de 1514, le roi de France, après de nouveaux malheurs, venait de conclure la paix avec le roi d'Angleterre, et une trêve avec l'empereur et le roi d'Arragon. Cette paix n'était pas glorieuse, mais elle mettait Louis XII en état de reprendre son projet favori, la conquête du Milanais.

XII. Le pape, alarmé du retour des Français en Italie, renouvelait ses instances, pour détacher les Vénitiens de l'alliance du roi, en faisant leur paix avec l'empereur. Il chargea de cette mission un littérateur célèbre, un patricien de Venise, alors son secrétaire, Pierre Bembo, qui, dans la suite, fut cardinal. Cet envoyé, chargé de concilier ses compatriotes et son bienfaiteur, composa avec soin une longue harangue, où l'ambition de l'orateur se laisse apercevoir, au moins autant que celle du diplomate. Je vais en extraire ce qui peut donner une idée de la politique du temps, ou du moins de celle de la cour de Rome. Après avoir exposé, devant le collége, les sentiments paternels que le souverain pontife avait constamment manifestés pour la république, quoique, sans lui en faire part, elle eût contracté une alliance avec la France, l'orateur assure que lés vues du saint-père ont toujours tendu à réparer les pertes que Venise

avait essuyées dans les guerres précédentes, et à la réconcilier, pour y parvenir, avec le roi d'Espagne et l'empereur. C'est dans cet objet qu'il a déja ménagé un accommodoment entre la France et l'Angleterre, s'exposant par-là aux plaintes des autres souverains, uniquement pour servir la république. Sa sainteté n'a cessé de solliciter l'empereur et le roi catholique de rendre leur amitié aux Vénitiens; mais il serait difficile d'espérer aucun succès de ces exhortations, si Venise continuait de favoriser l'ambition du roi du France, et d'attirer les troupes de ce monarque en Italie.

« Le roi d'Espagne, ajoutait l'orateur, a fait savoir au saint-père que, selon son opinion, l'empereur serait disposé à traiter de la paix avec la république, et à lui rendre tout ce qu'elle a perdu, excepté seulement la ville de Vérone, moyennant un paiement de deux cent mille florins d'or. Après avoir chargé votre ambassadeur de vous transmettre cet avis, sa sainteté a voulu que cette proposition vous fût portée de vive voix, et elle a daigné choisir pour ce message un homme digne peut-être de vous inspirer quelque confiance, puisque enfin il vous appartient.

« Le saint-père m'a ordonné de faire considérer à la seigneurie que, de l'acceptation ou du refus de cette proposition, peuvent dépendre le salut ou la perte de la république. Père commun de tous les chrétiens, pénétré pour vous de l'affection la plus

tendre, il vous conjure de ne pas rejeter ce moyen de salut. Il pense que vous devez y accéder par respect pour Dieu, que vous offenseriez, en retardant la paix générale de la chrétienté, et en exposant l'église à de nouveaux malheurs; par égard pour sa sainteté elle-même, qui a négligé ses propres intérêts pour s'occuper des vôtres; enfin, et surtout par l'intime conviction des dangers que le rejet imprudent de ces propositions ferait courir à cet état.

« On vous demande Vérone; mais daignez considérer que ce n'est pas la perdre, que c'est la laisser en dépôt en d'autres mains, et pour un temps probablement très-court. On vous demande deux cent mille florins : le payement de cette somme ne sera pas difficile, en prenant quelques délais; et moyennant ce paiement, vous mettez fin à la guerre, et vous recouvrez toutes vos provinces. Laisser Vérone à l'empereur ce n'est que lui laisser ce qu'il possède déja; vouloir la recouvrer par la force, c'est compromettre peut-être l'existence de la république.

« Voici le raisonnement que fait sa sainteté. Vous avez à choisir entre la paix avec l'empereur et l'alliance de la France. La paix avec l'empereur vous procure la restitution de tous vos états, excepté Vérone, la jouissance de vos revenus, la cessation des dépenses que la guerre nécessite. Remis en possession de ses richesses, votre république reprend son ancienne

splendeur ; votre peuple retrouve le repos ; vous êtes délivrés des inquiétudes que vous avez si long-temps éprouvées ; vous n'avez plus à redouter les désastres qui sont la suite d'une bataille perdue, ou de l'infidélité d'un général.

« Il y a plus : de tous les moyens de recouvrer Vérone, celui-là est le plus sûr. Quand le roi de France reviendrait en Italie, quand il y ferait encore des conquêtes, quand il vous rendrait des provinces, pourrait-il reprendre Vérone, qu'il est si facile à l'empereur de munir contre toute attaque ? Si vous ôtez à l'empereur toute inquiétude du côté de l'Italie, il formera d'autres projets ; ces projets lui feront sentir la détresse de ses finances, et il sera le premier à vous proposer de vous rendre Vérone, moyennant quelque argent. Il est impossible qu'un prince, si naturellement porté aux grandes entreprises, n'ait tôt ou tard besoin de vos secours ; et vous aurez manifesté votre amour pour la paix, votre modération, en même temps que vous aurez imposé silence à ceux qui accusent votre république d'aspirer à la domination de toute l'Italie. Vous aurez coopéré à la réunion de tous les chrétiens, et rendu possible une guerre générale contre les infidèles qui vous menacent.

« A ces avantages que vous procure la paix, comparons les résultats de l'alliance avec la France. Si le roi vient en Italie, qui vous répond qu'il restera fidèle aux intérêts de la république ? Mais, dira-t-on, vous lui

avez donné des gages de votre amitié, vous avez fermé les yeux sur tous vos dangers; vous vous êtes attiré la guerre pour persister dans son alliance : il vous avait déja toutes ces obligations, lorsque vous l'avez vu abandonner votre cause, se liguer avec vos ennemis, vous dépouiller de tous vos états de terre-ferme. Quelle raison avez-vous de croire qu'il en agira autrement à l'avenir? Le nom des Vénitiens doit lui être odieux, parce qu'il sent qu'il ne peut en être aimé, après tous les maux qu'il leur a faits. Peut-être élevera-t-il des prétentions sur Crême, sur Bergame, sur Brescia, pour les avoir occupées un moment. Ne jugez-vous pas qu'il pourra être tenté de vous affaiblir, pour vous mettre hors d'état de tirer vengeance de ses injustices? Pensez-vous que, s'il a recherché votre alliance, ce fût dans un autre objet que de s'appuyer de vos forces, pour s'emparer du duché de Milan? Il ne veut pas être votre ami celui qui a une fois méconnu vos services et renoncé à votre amitié : il veut se servir de vous et vous tromper encore. Mais supposons qu'il soit sincère; le voisinage d'un tel prince ne vous inspirera-t-il point de crainte? Vous résignerez-vous à vivre dans sa dépendance? et qu'est-ce que la perte de Vérone, en comparaison d'un pareil malheur? Et si, avant de descendre en Italie, il se ligue avec l'empereur, avec le roi catholique, pour leur garantir ce qu'ils vous ont enlevé, pour les aider même à consommer votre ruine? Son caractère confirme ces

soupçons. Il a abandonné les Écossais, ses antiques alliés, et les a livrés à la discrétion de l'Angleterre. Il était le parent du roi de Navarre, et il l'a laissé dépouiller par les Espagnols. Ces deux rois étaient ses amis; il en a coûté à l'un sa couronne, à l'autre la vie.

« J'en ai dit assez sans doute pour laisser entrevoir tous les dangers que l'arrivée du roi très-chrétien en Italie ferait courir à votre république. Mais s'il n'y vient pas, ou bien s'il en est repoussé, comme il l'a déja été, dans quelle situation vous trouverez-vous, seuls, sans secours, après vous être déclarés les ennemis, non-seulement de l'empereur, non-seulement de l'Espagne, mais encore de toute l'Italie? Or il est fort douteux que le roi entreprenne ce voyage, il est même douteux qu'il le veuille; en paix avec l'Angleterre, à la tête d'une bonne armée, appelé par le pape, il a hésité et n'a pas osé tenter cette grande entreprise. Est-il probable qu'il montre plus de résolution dans un moment où les Suisses, l'Espagne, l'empereur, Milan, Florence, Gènes, et le saint-père, sont prêts à lui disputer le passage? Ajoutez qu'il vient d'épouser une femme jeune et belle, que ce nouvel attachement doit le détourner de la guerre : et il y a des gens dont la prévoyance va plus loin; ils jugent qu'un homme déja avancé en âge, naturellement incontinent, et épris d'une femme de dix-huit ans, dont les charmes effacent, dit-on, tout ce qu'on a vu de nos jours, doit

abréger sa vie auprès d'elle. On assure qu'il a déja des infirmités.

« Que si le roi d'Angleterre lui a promis quelques archers, pour l'aider dans ses projets de conquête, il n'en est pas moins certain, en dépit des traités et des alliances, que l'Angleterre ne peut aider la France à s'agrandir. La cour de Rome est informée que la première de ces deux puissances a des prétextes tout prêts pour différer, pour éluder l'envoi de ce secours. Je conjure votre sérénité et vos seigneuries de garder le plus profond secret sur cette communication. Il faut en conclure que l'âge, les plaisirs, les charmes du repos, la crainte des fatigues et des chances de la guerre, détourneront le roi de France du projet de descendre en Italie.

« Mais le voulût-il, les Suisses sont résolus, seuls, sans le secours de personne, à lui fermer les passages, ou à lui livrer dans la plaine une bataille, qui pourrait avoir le même résultat que celle de Novarre. Ils ont déja quarante mille hommes de bonne volonté prêts à marcher aussitôt que le roi s'avancera. L'année dernière, il ne leur en a fallu que huit mille, pour détruire une belle armée française. Les Suisses d'ailleurs ne seront pas seuls. Gènes est prête à les seconder; j'ai vu une lettre du doge de cette république, en date du 20 du mois dernier, qui annonce que deux cent cinquante mille florins d'or sont déja disponibles, pour assurer le succès de cette entreprise. Flo-

rence y concourra également, parce qu'elle ne voudra pas se compromettre, en se séparant d'une cause qu'embrassent les Suisses, les Génois, Milan, l'Espagne et l'empereur. Pour vous en convaincre, seigneurs, je puis vous confier que Laurent de Médicis a promis deux cent mille florins à la première requisition du pape. Voilà déja, comme vous voyez, des fonds considérables. On n'est pas moins assuré du concours du roi catholique, de l'empereur, du duc de Milan, qui, comme vous savez, n'est pas un voisin à dédaigner; et enfin le saint-père n'entend pas rester neutre. C'en est assez, sans doute, pour nous convaincre que le roi de France ne pourra pénétrer en Italie; et alors, je le répète, quelle sera la situation de votre république? Dès que vous aurez rejeté l'accommodement qu'on vous propose, la ligue se formera, et s'empressera de vous ôter les moyens de favoriser les desseins de la France; et comment nier que cela ne soit juste? Les ennemis du roi ne doivent-ils pas être ceux de ses alliés?

« Voilà ce que sa sainteté redoute pour vous. Déterminée à fermer aux barbares l'entrée de l'Italie, elle veut commencer par la délivrer des Français. Dans ce dessein, elle veut essayer d'abord auprès du roi les moyens de persuasion, et l'engager, moyennant un tribut que lui paierait le duc de Milan, à renoncer à l'invasion qu'il médite. C'est dans cette même vue de tout pacifier, qu'une proposition d'ac-

commodement vous est adressée. De quoi s'agit-il? Il s'agit d'échanger, non pas Vérone, car vous ne la possédez pas, mais vos droits sur Vérone, contre toutes les provinces de la rive droite de l'Adige; contre l'amitié de tous les peuples de l'Italie; contre le repos et la prospérité de vos sujets; contre l'indépendance et la sûreté de cet état. Que si, malgré les exhortations du saint-père, qui vous conjure, avec larmes, de ne pas rejeter votre salut, vous fermez les yeux sur vos véritables intérêts, et l'oreille aux propositions qui vous sont faites, j'ai ordre de vous prévenir que le saint-siége se séparera de votre cause, et sera forcé de vous abandonner. Rappelez-vous l'exemple du duc de Milan, Ludovic Sforce, à qui l'alliance de la France devint si fatale. Rappelez-vous que vous-mêmes, il y a quelques années, pour n'avoir pas voulu céder Faenza ou Rimini à Jules II, vous vous vîtes, en peu de jours, dépouillés de toutes vos provinces.

« Après vous avoir parlé, ainsi qu'il m'a été ordonné, au nom du prince qui m'envoie; je vous prie de ne voir, dans mes instances, que le zèle patriotique d'un de vos citoyens, qui, les mains jointes, le cœur brisé, implore le ciel, pour qu'il vous inspire une résolution salutaire, et pour qu'en vous confiant à l'amitié dangereuse d'un allié lointain, vous n'attiriez pas sur vous les armes de tant de princes qui vous entourent. Cette puissante ligue est prête à se former.

Le pape et les Florentins y fournissent mille hommes d'armes au moins, le roi catholique huit cents, l'empereur trois cents, le duc de Milan quatre cents. Cela fait en tout deux mille cinq cents lances. On aura, en outre, deux mille chevau-légers. L'état de l'église et Florence fourniront toute l'infanterie dont on aura besoin. Quant aux fonds, ils sont déja prêts. Ce n'est pas tout; les princes de Ferrare, de Mantoue, du Montferrat, de Saluces, se préparent à se joindre à la confédération. Quatre ou cinq milles Suisses sont déja en marche, pour déterminer le duc de Savoie à entrer dans la cause commune. Les lettres du commissaire de sa sainteté à Vérone, dont les avis ne nous ont jamais trompés, annoncent que l'empereur se dispose à marcher vers le Frioul. Votre sollicitude paternelle pour vos peuples se réveille au souvenir des désastres qui ont accompagné la dernière invasion. Quand vous avez vu Bassano, Vicence, Trévise, Padoue, occupées, et tous les villages de votre territoire en flammes; vous ne pouvez fermer les yeux sur vos dangers, ni exposer encore vos peuples à de si grands malheurs; et l'Italie qui vous offre son amitié, recevra un nouveau gage de vos dispositions pacifiques, et un nouvel exemple de votre haute prudence. »

Ce discours fut écouté assez froidement par les Vénitiens. Ils firent de grands compliments à l'orateur sur son éloquence, pour se dispenser de discuter

ses propositions, et finirent par répondre qu'ils ne pouvaient renoncer ni à Vérone, ni à l'alliance de la France.

Cependant le pape insista, et, comme ils conservaient toujours avec lui les formes les plus respectueuses, ils consentirent à ce qu'il se portât pour arbitre entre la république et Maximilien (1). L'on se flatta même de les avoir amenés à se désister de leurs droits sur Vérone, pourvu que l'empereur leur cédât Valeggio et Legnago; mais l'obstination de Maximilien à tout refuser dégagea les Vénitiens de leurs promesses.

Le pape n'en prononça pas moins sa sentence arbitrale, dont la bizarrerie annonçait d'avance l'inexécution; il ordonna qu'il y aurait paix et amitié perpétuelle entre l'empereur et la république, se réservant de faire connaître, dans un an, ce que celle-ci devrait céder; en attendant, il exigeait que les deux parties déposassent entre ses mains, savoir : les Vénitiens, la ville de Crême; et l'empereur, Vicence, et toutes les places qu'il tenait dans les territoires de

(1) On peut voir dans le *Recueil des lettres de Louis XII*, t. IV, p. 213, le compromis signé par l'évêque de Gurck, au nom de l'empereur, par lequel il accepte le pape pour arbitre; la dépêche par laquelle cet ambassadeur rend compte à Maximilien des conditions de paix arrêtées par le pape, p. 273. Il les juge acceptables, et la lettre de Jean le Veau sur le même sujet, p. 282.

Trévise et de Padoue; enfin il obligeait les Vénitiens à payer cinquante mille ducats.

Un pareil arbitrage devait mécontenter également les deux parties, aussi n'y eut-on aucun égard : la négociation fut rompue, et les Vénitiens firent partir une ambassade, pour complimenter Louis XII au sujet de son mariage avec la sœur du roi d'Angleterre, et pour resserrer l'alliance qui existait entre la France et la république.

XIII. Les ambassadeurs apprirent en route la mort 1515
de ce prince, arrivée le 1er janvier 1515, et l'avènement du duc d'Angoulême.

François Ier, jeune, ardent, plein de ce brillant courage qui distinguait les guerriers de cette époque et de sa nation, éloigné de l'armée pendant le règne de Louis XII, et poursuivi dans son oisiveté par le bruit des exploits de Gaston, se hâta de prendre le titre de duc de Milan, en montant sur le trône; et, lorsqu'à l'arrivée des ambassadeurs de Venise il signa le renouvellement de l'alliance conclue à Blois deux ans auparavant, il leur dit qu'il donnait rendez-vous, dans quatre mois, à leur armée sur les bords de l'Adda. Il se mit en mesure de tenir parole. Au mois d'août, deux mille cinq cents gendarmes, et trente à quarante mille hommes d'infanterie (1), se présen-

(1) Selon le maréchal Robert de la Marck, 2500 hommes

tèrent au pied des Alpes. Les dangers exposés aux Vénitiens par Pierre Bembo allaient se réaliser. L'empereur, le roi d'Espagne et les Suisses avaient conclu une ligue pour la défense du Milanais. Le pape avait hésité long-temps avant d'y accéder, il s'y était refusé même formellement, et il est probable que, par circonspection, il aurait persisté dans sa neutralité, si François Ier, en le pressant trop vivement de s'allier à la France, ne l'eût fait sortir violemment de son irrésolution. Gènes seule trahit la cause de l'Italie, en ouvrant ses ports aux Français; mais l'empereur, quoique membre de la ligue, ne paraissait point encore sur le champ de bataille : l'armée du pape n'avançait qu'avec timidité : il était difficile d'espérer aucun ensemble dans les opérations de plusieurs généraux indépendants les uns des autres.

Don Raymond de Cardonne, à la tête de douze mille Espagnols, attaqua les Vénitiens et leur enleva Vicence, tandis que les Milanais s'avançaient dans le Piémont, pour en disputer l'entrée, et que les Suisses, déja postés au pas de Suze, y attendaient les Français. Ils furent obligés de revenir promptement dans la plaine, lorsqu'ils apprirent que le capitaine Bayard y avait paru à la tête de quelques troupes, et que le

---

d'armes, 1500 chevau-légers, 26000 lasquenets, 10000 Gascons, et 10000 aventuriers, en tout 14000 chevaux et 46000 hommes de pied.

roi avait conduit son armée et ses canons par des passages réputés impraticables jusqu'alors. Ce fut à Novarre, sur le lieu même où ils avaient vaincu deux ans auparavant, que les Suisses vinrent l'attendre. Ils y étaient au nombre d'environ trente mille.

Là, ils éprouvèrent un retard dans le paiement de leur solde, dont les alliés, c'est-à-dire le pape et le roi d'Arragon, n'avaient pas fait les fonds exactement. Aussitôt le mécontentement de ces intraitables et insatiables milices alla jusqu'à la révolte et à la défection; elles pillèrent la caisse du commissaire apostolique qui suivait leur armée, et se mirent en route pour leur pays. On courut après elles; l'argent qui se trouva sur leur passage, l'attente d'un nombreux renfort, qui descendait des montagnes comme elles allaient y rentrer, et les prédications du cardinal de Sion, parvinrent à les arrêter du côté de Galera. Les Français, qui ne trouvaient plus d'obstacle, entrèrent dans Novarre et dans Pavie, passèrent le Tésin. Tandis qu'une division de l'armée suivait la rive droite du Pô, le reste s'avança jusqu'à Buffalora, poussant des détachements dans les faubourgs de Milan. Rien ne bougeait dans cette capitale : on s'y souvenait des contributions immenses qu'elle avait eu à payer après sa dernière défection. Aussi les habitants envoyèrent-ils des députés au roi, pour protester de leur dévouement, et lui demander la permission d'attendre, pour le faire éclater, que la fortune eût décidé de leur sort.

Pendant ce temps-là, le duc de Savoie, qui ne pouvait voir qu'avec une mortelle inquiétude ses états traversés par des armées étrangères, assez peu disposées à respecter sa neutralité, s'était rendu au camp des Suisses, et les avait déterminés, à l'aide des partisans que le roi y soudoyait, à conclure un traité de paix avec la France. Ce traité portait qu'il y aurait, entre le roi et les cantons, une alliance qui durerait pendant toute la vie de François Ier, et dix ans après sa mort; que les quatre bailliages, envahis sur le Milanais en 1512, seraient rendus, ainsi que Chiavena et la Valteline, les Suisses s'engageant à les faire restituer par les Grisons; que Maximilien Sforce serait obligé de céder au roi tous ses droits sur le duché de Milan, et d'accepter en échange le duché de Nemours, avec une pension de douze mille écus. On voit que les Suisses consentaient à évacuer le duché de Milan en faveur du roi.

Pour prix de toutes ces concessions inespérées, ils ne demandaient que de l'argent. Le roi s'obligeait à leur payer quatre cent mille écus d'or, qui leur avaient été promis, lorsqu'ils avaient évacué la Bourgogne, un supplément de trois cent mille écus d'or, une gratification de trois mois de solde; et, pour l'avenir, le subside annuel de dix mille écus d'or, que la France payait précédemment aux cantons, devait être doublé.

Ces sommes étaient considérables, mais c'était un

bonheur inappréciable, pour la France, de terminer, sans coup férir, une guerre qui pouvait être si sérieuse, et de recouvrer le duché de Milan. Ce bonheur fut détruit aussi inopinément qu'il avait été obtenu. Les autres Suisses, qui arrivaient au nombre de vingt mille, et qui ne devaient pas avoir part à la gratification de trois mois de solde, ne voulurent pas reconnaître un traité fait sans eux. Le cardinal de Sion, qui l'avait souffert à regret, travailla ardemment à l'annuler. La division se mit dans le camp. Les partisans de la paix, au nombre de cinq ou six mille, se retirèrent. Le reste, partageant le fanatisme du cardinal de Sion, rompit le traité, et s'avança entre Monza et Milan. Ils formaient une armée d'à-peu près quarante mille hommes.

XIV. Milan voyait d'un côté les Suisses, de l'autre les Français. Ces deux armées allaient se disputer le pays qui est entre le Tésin et l'Adda. Plus loin, entre le Mincio et l'Adige, le général espagnol et le général vénitien s'observaient, pour s'empêcher l'un l'autre de donner la main à leurs alliés. Enfin au midi, sur la rive droite du Pô, une division de l'armée française, l'armée du pape et les troupes du duc de Ferrare étaient en observation, et attendaient les évènements.

L'infanterie espagnole était beaucoup meilleure, mais moins nombreuse que l'infanterie vénitienne. La république avait fait un nouvel effort, et venait de mettre en campagne mille gendarmes, quatre cents

chevau-légers et dix mille hommes d'infanterie. Cardonne, qui avait déja assez affaire de contenir Alviane, craignit que, d'un moment à l'autre, les Français ne passassent l'Adda. Cette manœuvre l'aurait mis entre deux corps plus forts que le sien, et il n'aurait pas eu de retraite. Pour échapper à ce danger, il forma la résolution d'opérer sa jonction avec les Suisses, jeta les troupes nécessaires dans Brescia et dans Vérone, et resta à la tête de sept cents gendarmes, huit cents chevau-légers et quatre mille fantassins, avec lesquels il s'agissait d'aller des bords de l'Adige aux portes de Milan.

Par la route directe, il était sûr que l'infatigable Alviane le poursuivrait, l'atteindrait, et il était possible que quelque corps français s'avançât au-devant des Espagnols, et leur disputât le passage de l'une des nombreuses rivières qu'il avait à traverser. Cette crainte lui fit prendre le parti de se jeter tout de suite sur la rive droite du Pô, et de remonter cette rivière jusqu'à la hauteur où devait se trouver l'armée suisse.

En exécution de ce dessein, il déroba une marche aux Vénitiens, franchit le Pô à Ostiglia, au-dessous du confluent du Mincio, et fit dire au général des troupes du pape de lui préparer les moyens de repasser sur la rive gauche.

Alviane s'étant aperçu du mouvement des Espagnols, remonta le Pô de son côté, avec une telle diligence, qu'il arriva en quatre jours au confluent de

l'Adda, et qu'ils l'aperçurent sur le bord opposé, quand ils se présentèrent pour effectuer le passage du fleuve.

Les Français, avertis de l'approche des Vénitiens et des Espagnols, s'étaient avancés pour donner la main aux uns, et disputer le passage aux autres. Dans ce double objet, ils avaient choisi la position de Marignan, qui est à une égale distance de Milan, du Pô et de l'Adda.

Le 13 septembre, vers les deux heures de l'après-midi, les Suisses, exaltés par les harangues virulentes du cardinal de Sion, sortirent de leur camp au nombre de quarante mille hommes, ayant avec eux sept ou huit cents cavaliers, et une vingtaine de pièces de canon, que leur avait données le duc de Milan.

Leur attaque fut si prompte, et les Français se gardent toujours si négligeamment, que l'armée de François Ier eut à peine le temps de se mettre en bataille. L'ennemi pénétrait dans le parc d'artillerie, et l'infanterie était déja en désordre, lorsque le roi, à la tête de la gendarmerie, chargea avec toute l'ardeur d'un héros de vingt-deux ans. Les canons, qui venaient d'être enlevés, furent repris; l'action devint générale, et était encore sans résultat après cinq heures de carnage. L'obscurité, déja profonde, sépara enfin les combattants.

Chacun passa la nuit à la place où elle l'avait surpris. D'aucun côté on n'alluma des feux. Plusieurs

partis égarés tombèrent au milieu des ennemis, et furent égorgés ou faits prisonniers. C'étaient à tout moment des alertes, des attaques, qui n'avaient été ni projetées, ni attendues.

La Palisse ralliait l'avant-garde, le maréchal de Trivulce prenait le commandement de la réserve, et le duc de Bourbon disposait l'artillerie. François Ier, pendant ce temps-là, prenait quelques instants de repos sur un affût de canon.

Au point du jour le combat recommença avec une égale fureur. Les Suisses, dont la ligne débordait celle de l'armée royale, détachèrent de leur gauche une forte division, qui devait venir prendre à revers l'aile droite des Français. Heureusement, le roi avait à opposer à cette redoutable infanterie, un corps de dix mille montagnards des Alpes du Dauphiné ou des Pyrénées, que Pierre Navarre avait organisés et armés à l'espagnole. Ce général, prisonnier de guerre depuis la bataille de Ravenne, était entré au service de France, par ressentiment contre Ferdinand d'Arragon, qui n'avait pas voulu payer sa rançon. Il se porta rapidement à la rencontre de cette division suisse, qui fut taillée en pièces. Pendant ce temps-là, le roi, avec le reste de ses gendarmes, enfonça le centre des ennemis. Cette seconde bataille n'avait duré que quatre heures. Un corps de douze cents Suisses, qui s'était jeté dans un village, s'obstina à s'y défendre. Ils y furent entourés, le village fut bientôt en feu, et tous périrent

dans l'incendie. Les autres se retirèrent en bon ordre, quoique poursuivis par la cavalerie, et rentrèrent dans Milan, laissant un grand nombre des leurs sur le champ de bataille. On peut en juger par la perte des vainqueurs, qui fut de cinq à six mille hommes.

Alviane, au bruit du canon, était accouru auprès du roi, mais avec un piquet de cavalerie seulement; il suivit François Ier pendant une partie de cette journée. C'est une exagération des historiens italiens de dire que l'armée vénitienne prit part à cette bataille. Elle n'arriva que sur la fin de l'action, pour se mettre à la poursuite des ennemis. Il est naturel d'en croire un contemporain, un Vénitien, un homme dont le nom a trop ajouté à la gloire de sa patrie, pour qu'on puisse l'accuser d'avoir omis une circonstance honorable pour elle. Or, l'historien Moncénigo se contente de dire ce que je viens de rapporter.

La bataille de Marignan décida les Suisses à rentrer dans leurs montagnes. Ils laissèrent seulement quinze cents hommes dans le château de Milan, où le duc s'était réfugié avec cinq cents des siens ; et la Lombardie se trouva encore une fois sous un nouveau maître.

Le château de Milan et la citadelle de Crémone, seules places qui tinssent encore contre les Français, capitulèrent au bout de trois semaines. Les quinze cents Suisses se retirèrent, en se faisant même payer leur solde arriérée par le roi; et Maximilien Sforce, également incapable de conjurer, de supporter et de

sentir une grande infortune, alla jouir en France d'une pension ; trop prompt à se consoler pour inspirer aucun intérêt.

Les Espagnols ne furent pas moins diligents que les Suisses à se retirer dans leurs frontières. Il faut convenir que Cardonne agissait sagement, en évitant de se compromettre pour des alliés tels que le pape et l'empereur, et dans un pays où son maître n'avait aucun établissement à désirer. Il s'occupa donc uniquement de conserver son armée, de couvrir Naples, et ramena ses troupes dans ce royaume.

Son départ rendit aux Vénitiens une pleine liberté. Ils travaillèrent à recouvrer leurs provinces.

XV. Le pape, qui avait attendu l'évènement pour se décider, et qui voyait avec dépit que cet évènement avait été tellement favorable aux Français, qu'il ne restait plus aucun obstacle à la prise de Parme et de Plaisance, le pape, dis-je, s'empressa d'entamer des négociations, qui se terminèrent en peu de jours par un traité de paix. On y stipulait que les villes de Parme et de Plaisance seraient remises au roi, pour faire partie du duché de Milan ; que ce prince prendrait sous sa protection le nouveau gouvernement de Florence, c'est-à-dire les Médicis, et que les deux puissances contractantes s'entr'aideraient pour la défense de leurs états.

Il y avait dans ce traité deux clauses qui intéressaient les Vénitiens : par la première, le pape s'en-

gageait à retirer les troupes qu'il avait dans Brescia et dans Vérone. La seconde eût été, dans d'autres temps, une importante affaire pour la république, mais elle en avait alors de plus considérables : le roi contractait l'obligation de faire prendre à Cervia, c'est-à-dire dans les salines du pape, tout le sel nécessaire à la consommation du duché de Milan. Ainsi les Vénitiens, qui, depuis huit ou dix siècles, jouissaient du privilége exclusif de ce commerce dans toute la Lombardie, allaient en être privés.

François Ier, après avoir repoussé plutôt que vaincu les Suisses, leur fit proposer la paix aux conditions qui avaient été arrêtées quelques jours avant la bataille de Marignan. Ces conditions se réduisaient à trois points principaux, le paiement des sommes considérables que le roi leur avait promises; ils ne pouvaient manquer de l'accepter : l'abandon de la cause de Maximilien Sforce ; il n'y avait plus moyen de la défendre, puisque ce prince était en France : l'évacuation des bailliages ultramontains, dont les Suisses s'étaient emparés ; cet article éprouva beaucoup de difficultés, et fut rejeté positivement par les cinq cantons plus particulièrement intéressés dans cette clause. Mais ce refus, quoique l'objet en fût très-important, n'empêcha pas François Ier de conclure, avec les huit autres cantons, un traité qui lui donnait les Suisses pour alliés, et qui paraissait lui assurer désormais la paisible jouissance de ses conquêtes en Italie. Aussitôt

après, le roi repartit pour la France, en licenciant ses troupes, excepté sept cents gendarmes et dix mille fantassins. Je reviens aux évènements militaires qui concernent particulièrement les Vénitiens.

XVI. Dès que la bataille de Marignan et la retraite des Espagnols eurent permis à Alviane de quitter le poste qu'il occupait sur l'Adda, il reprit, avec sa diligence ordinaire, les villes que la république avait perdues, et qui, dans ce moment, se trouvaient réduites à leurs garnisons; mais la fortune ne lui réservait pas le bonheur de couronner ses exploits par ces conquêtes devenues moins difficiles. La mort le surprit au moment où, après être rentré dans Bergame, il allait commencer le siége de Brescia. Les fatigues de cette campagne avaient épuisé le reste de ses forces. Ce général, qui devait à lui-même toute son illustration, n'avait pas été toujours heureux. On avait souvent attribué ses revers à ses fautes. On lui reprochait de s'être laissé emporter plus d'une fois par son ardeur. Peut-être son tort était-il de se faire trop facilement illusion sur l'infériorité très-réelle des troupes qu'il commandait. Mais on avait toujours eu à admirer en lui une valeur brillante, une constance inébranlable, un rare désintéressement; et, quoique sexagénaire, il avait conservé cette activité qui est le véritable moyen de suppléer à l'insuffisance des forces par la rapidité des mouvements. Le premier, il fit faire aux troupes italiennes plus de huit milles par jour; ce qui était un prodige dans ce temps-là.

Le gouvernement vénitien, qui savait récompenser comme il savait punir, voulut décerner de grands honneurs à la mémoire de son général : il ordonna que son corps fût transporté à Venise, pour lui faire des obsèques magnifiques; mais cette translation ne pouvait s'effectuer sans difficulté : il fallait traverser le territoire de Vérone, que les Autrichiens occupaient, et on chargea le provéditeur, qui avait pris le commandement depuis la mort d'Alviane, de demander, pour ce cortége, un sauf-conduit au général ennemi. Quand les soldats entendirent parler de ce projet, ils se firent un point d'honneur de conduire les restes de leur général jusqu'à Venise, et Alviane au cercueil passa encore une fois au travers des bataillons ennemis (1).

Une division française de sept cents hommes d'armes et de six mille Gascons, sous les ordres du maréchal de Lautrec, fut détachée, pour venir aider l'armée vénitienne dans ses conquêtes. Le maréchal de Trivulce, appelé par le sénat, de l'aveu du roi, à commander cette armée, s'était déja emparé de Peschiera, d'Asola et de Lunato, et il était devant Brescia, avant que ce renfort le joignît; mais les Allemands et les Espagnols

(1) On a dit qu'il laissa si peu de bien que les Vénitiens furent obligés de prendre soin de sa famille; c'est une erreur, car la république lui avait donné le château de Pordenone dans le Frioul.

qui défendaient cette place, bravaient l'infanterie vénitienne, et lui avaient enlevé ou encloué presque toute son artillerie dans des sorties. Après l'arrivée des Français, on reprit le siége avec une nouvelle ardeur, et avec aussi peu de succès. On était à la fin de novembre ; une division de huit mille Allemands était annoncée, qui venait renforcer les garnisons de Vérone et de Brescia. Les Vénitiens se portèrent à sa rencontre, pour lui disputer le passage des montagnes ; mais à son approche, ils se retirèrent précipitamment ; les places furent secourues, et il fallut renvoyer les siéges à la campagne suivante. Le maréchal de Trivulce, sur qui le mauvais succès de cette campagne attira beaucoup de reproches et même de soupçons, quitta le service des Vénitiens, et fut remplacé dans le commandement par Théodore Trivulce, son parent.

1516 XVII. Au commencement de 1516, on apprit avec étonnement, que l'empereur, déployant pour la première fois de l'énergie et de l'activité, arrivait en Italie avec une armée formidable. Il avait profité de la division qui s'était manifestée parmi les Suisses, à l'occasion de la paix conclue avec François Ier, et obtenu quinze mille hommes des cinq cantons qui avaient refusé de ratifier le traité.

C'était encore un trait de bizarrerie, qui appartenait au caractère de ce prince, d'avoir choisi, pour déployer cet appareil de forces, le moment où tous ses alliés l'avaient abandonné, plutôt que de se ren-

dre à leurs instances dans tant d'autres occasions où un effort aurait pu être décisif.

Il ne pouvait plus compter sur les Espagnols : le roi Ferdinand venait de mourir, et l'héritier des monarchies d'Arragon, de Castille et de Naples était alors en parfaite intelligence avec la France. L'empereur ne devait pas compter non plus sur la coopéretion du pape, qui venait de traiter avec le roi ; cependant il en reçut des secours pécuniaires, et même un secours de troupes, faible à la vérité et non avoué, mais qui avertissait le reste de l'Italie de ne pas regarder cette cause comme désespérée.

Une avant-garde de trois mille hommes, qu'il envoyait à Vérone avec un convoi d'argent, fut attaquée par une partie de la division de Lautrec, qui l'obligea de rétrograder, après lui avoir tué huit cents hommes : et comme l'exactitude des paiements répondait seule de la fidélité des garnisons, il était à craindre que Vérone et Brescia ne fussent perdues, si on tardait à les secourir. Maximilien se mit en personne à la tête de son armée, sans attendre même qu'elle fût entièrement rassemblée, et arriva en Italie dès le mois de mars, à la tête de trente mille hommes, moitié Suisses, moitié Allemands, et de quatre ou cinq mille chevaux.

Il parvint jusqu'à Vérone, sans que Théodore Trivulce et Lautrec osassent se présenter sur son passage. Après avoir jeté précipitamment quelques troupes dans

Padoue, ils se portèrent avec le reste vers Peschiera, laissant, par ce mouvement, tout le pays vénitien à la discrétion de l'ennemi, et s'occupant uniquement de retarder son entrée dans le Milanais, si le Mincio était capable de l'arrêter. Mais ni le Mincio, ni l'Oglio, ni même l'Adda, ne parurent à ces troupes, effrayées de leur infériorité numérique, des positions où elles pussent se mesurer avec l'armée impériale.

Le gouverneur du Milanais, qui était alors le duc de Bourbon, se hâta de demander un secours de dix mille hommes aux huit cantons suisses qui avaient signé le traité d'alliance avec la France, et fit brûler les faubourgs de Milan, malgré les cris des habitants, qui imputaient ce désastre aux conseils des Vénitiens et à leur jalousie.

C'en était fait de toutes les conquêtes des Français, si l'empereur eût mis dans ses manœuvres autant de rapidité qu'il paraissait cette fois y mettre de résolution. Heureusement, il perdit du temps à s'emparer de cette multitude de petites places, qui sont toujours le prix assuré d'une première victoire. Quand il se présenta devant Pizzighitone, pour y passer l'Adda, il y trouva quelque résistance; il remonta un peu plus haut, franchit le fleuve à Rivolta, et envoya l'ordre aux Milanais de lui apporter les clefs de leur ville.

Bourbon, Trivulce, Lautrec, y étaient réunis; mais ils n'avaient pas plus de huits cents gendarmes, et de sept mille hommes d'infanterie, pour contenir une

ville populeuse, et arrêter une armée formidable. Cette armée n'était plus qu'à deux lieues de Milan, lorsque les dix mille Suisses, dont on avait sollicité le secours, y entrèrent. On avait même perdu l'espérance de les voir arriver; parce qu'on était instruit que les cantons, voyant à regret leurs citoyens à la solde de deux puissances ennemies, et sur le point de s'entr'égorger, les avaient rappelés tous dans leur patrie.

L'officier qui commandait les dix mille hommes, vénus au secours des Français, se trouva être un partisan zélé de la France. Il avait reçu en route l'ordre de rétrograder; mais, sous prétexte de quelque malentendu, il en avait éludé l'exécution.

Son arrivée inspira de la confiance au Français, qui, depuis plusieurs jours, travaillaient à rendre Milan susceptible de défense. La destruction entière des faubourgs de cette riche capitale, annonçait la ferme résolution d'en disputer l'entrée.

Maximilien touchait au but de son entreprise. Sur le point de la terminer, il s'arrêta. Les réflexions, les inquiétudes l'assaillirent; et son caractère d'irrésolution reprit le dessus. Il considérait que son armée était toute composée de soldats, dont la fidélité n'était point à l'épreuve d'un retard de paye; que son inexactitude, à cet égard, était généralement connue; que les Suisses avaient livré l'ancien duc de Milan, sans avoir aucune raison de le haïr; qu'ils pouvaient le trahir aussi lui-même, étant les ennemis naturels de

sa maison. On dit que le maréchal de Trivulce le confirma dans ses soupçons, en faisant tomber entre ses mains une fausse correspondance, qui tendait à faire croire que les Suisses de l'armée impériale étaient d'intelligence avec les Français.

Telle était la facilité de ce prince à abandonner comme à concevoir ses entreprises, que, sans considérer qu'il n'avait pas reçu le moindre échec, et que son armée était encore deux fois plus forte que l'armée française, il renonça tout-à-coup à ses conquêtes, à Milan, à l'Italie. Il jeta précipitamment les Suisses dans Lodi, repassa l'Adda avec les Allemands, et se retira vers Bergame. Il semblait que l'armée française fût à sa poursuite.

Elle n'en avait garde. Elle ne pouvait même pénétrer les motifs de cette retraite, et elle était obligée de se séparer de ses dix mille Suisses, que les ordres réitérés de leur gouvernement rappelaient.

Ceux qui servaient dans l'armée de l'empereur reçurent le même ordre, et retournèrent aussi dans leur pays. Alors Maximilien, songeant que le passage de l'Adda n'était plus gardé, que les Français et les Vénitiens pouvaient marcher sur lui d'un moment à l'autre, ne sut plus résister à une terreur inexplicable dans un homme de sens, dans un guerrier qui avait de l'expérience, de l'habileté : il se sauva plutôt qu'il ne se retira à Trente, laissant son armée derrière lui ; mais oubliant tellement de pourvoir à ses besoins et

à sa solde, qu'elle se débanda bientôt après. Tout ce que ses généraux purent faire, ce fut d'amener jusqu'à Vérone le peu de soldats qu'ils étaient parvenus à retenir sous les drapeaux.

Aussitôt après ce départ, Bergame et toutes les autres petites places ouvrirent leurs portes aux Vénitiens. Lautrec et Trivulce allèrent mettre le siége devant Brescia, qui, battue par quarante-huit pièces de grosse artillerie, capitula après une courte résistance. Les Vénitiens rentrèrent dans cette place le 24 mai 1516, sept ans après l'avoir perdue.

XVIII. On se préparait à faire le siége de Vérone, la seule place qui restât à reconquérir. Le sénat, et surtout le provéditeur Gritti, pressaient vivement cette entreprise; mais Lautrec, au lieu de la favoriser, s'y opposait, et dirigeait ses troupes vers le Milanais. Les mois de juin et de juillet se perdirent à combattre tous les prétextes qu'il imaginait successivement pour ne point agir; enfin, on commença le siège, non sans beaucoup d'objections de sa part; il fit cependant donner un assaut; mais les premières attaques n'ayant point réussi, les Vénitiens prirent, dit-on, la résolution de réduire, par la famine, une ville qui leur appartenait. Rien ne put déterminer Lautrec à rester devant la place. Cette inexplicable froideur, qui avait tous les effets de la malveillance, et les intrigues du pape pour former une nouvelle ligue, causaient une mortelle inquiétude aux Vénitiens : ils découvrirent

enfin que Lautrec n'avait fait que se conformer à ses instructions, lorsqu'on apprit qu'un traité de paix venait d'être signé, le 13 août 1516, à Noyon, entre le roi d'Espagne Charles et François Ier. Quoique les puissances belligérantes ne fussent point intervenues dans ce traite, il réglait les affaires de l'Italie.

Il y était stipulé, entre autres conditions, que l'empereur, aïeul du nouveau roi d'Espagne, serait compris dans le traité, moyennant qu'il consignerait Vérone au roi, son petit-fils, qui, après l'avoir gardée six semaines, la confierait au roi de France, pour la remettre aux Vénitiens; que la république paierait cent mille écus d'or, non à l'empereur, mais à François Ier, en remboursement de toutes les sommes infiniment plus considérables que Maximilien devait à la France; qu'il y aurait entre l'empereur et la république une trève de dix-huit mois, durant laquelle ce prince garderait trois places, qu'il avait conquises; savoir : Gradisca dans le Frioul, Rovérédo dans la vallée du haut Adige, et Riva au nord du lac de Garde; c'étaient les clefs de trois passages importants.

Maximilien avait droit d'être étonné que son petit-fils, à peine sorti de l'enfance, eût stipulé pour lui, sans mission, et l'eût compris, sans son aveu, dans un traité, en lui assignant un terme de deux mois pour l'accepter.

Les rois de France et d'Espagne l'avaient traité, dans cette occasion, comme un prince d'un rang in-

férieur. Sa vanité en était blessée; il s'écriait que son petit-fils voulait être son tuteur; mais, après avoir exhalé sa colère, il envoya ses ambassadeurs à un congrès, qui fut ouvert à Bruxelles. Les Vénitiens y députèrent aussi de leur côté. Les discussions, quoique très-vives, eurent une heureuse issue, et se terminèrent par l'acceptation de l'arrangement, qui avait été arrêté à Noyon.

Vérone fut livrée aux ministres du roi d'Espagne, et, quelques jours après, aux Français, qui la remirent aux Vénitiens, le 15 janvier 1517; et l'année suivante, la trève entre l'empereur et la république fut prolongée pour cinq ans, moyennant un subside annuel de vingt mille ducats.

Telle fut l'issue de cette ligue de Cambrai, qui occasiona une guerre de huit ans. Les Vénitiens, pour la perte desquels elle avait été formée, ne durent pas uniquement leur salut à leur constance et à leur sagesse. Il n'est pas au pouvoir des hommes de faire que la fortune n'ait aucune part dans les évènements; mais on ne peut se dispenser de reconnaître que le sénat vénitien délibéra toujours avec calme, n'irrita jamais ses ennemis, ramena ceux qui n'étaient point irréconciliables, divisa les autres par son habileté, sut également saisir les occasions et les attendre, déploya d'immenses ressources, répara rapidement de grands désastres, et ce qui fait le plus d'honneur à cette république, c'est que, pendant sept ans d'ad-

versités, on y remarqua toujours la même unanimité de sentiments.

Après s'être vue réduite à ses lagunes, Venise sortait, non sans gloire, d'une lutte si inégale. Elle perdait Crémone, les bords de l'Adda et la Romagne; c'étaient des acquisitions récentes qu'elle n'avait pas eu le temps de consolider. Trieste, que les Vénitiens n'avaient occupée qu'un moment pendant cette guerre, demeura pour toujours à l'Autriche.

Le sort des trois places, qui restaient entre les mains de l'empereur, était remis à un traité ultérieur.

Mais ce qui affaiblissait réellement Venise, c'était d'être devenue un objet de haine et d'envie, et d'avoir diminué sa force relative, en attirant dans son voisinage deux princes plus puissants qu'elle.

Une guerre si longue et si long-temps malheureuse avait été soutenue, sans que le gouvernemeut pût tirer, pendant cet intervalle, aucune ressource de ses provinces d'Italie. Les revenus de l'état étaient diminués de moitié, il avait fallu y suppléer par d'autres moyens.

On commença par diminuer les dépenses, en réduisant tous les traitements payés par l'état. Cette retenue fut d'abord de la moitié, et il y eut des fonctionnaires qui en supportèrent une plus forte.

On fit comme avait fait Louis XII, on vendit les fonctions publiques; mais cet usage de mettre les

magistratures à l'encan, était encore plus dangereux dans une république que dans une monarchie. Les villes furent imposées à cinquante, cent, deux cents marcs d'or. Le clergé fut taxé à un tiers de ses revenus. Tout le monde envoya son argenterie à la monnaie. Des commissaires furent nommés pour établir une taxe proportionnelle, sur la fortune présumée de tous les citoyens, et ceux qui ne l'acquittaient pas exactement étaient exclus de l'exercice de leurs droits politiques.

La république ouvrit des emprunts, où les citoyens s'empressèrent de verser des sommes considérables; elle se montra exacte à en payer les intérêts, et lorsqu'elle crut pouvoir, dans la suite, les réduire à quatre pour cent, ce fut en offrant, à ceux qui ne s'en contenteraient pas, le remboursement de leur capital.

Ces diverses ressources fournirent au gouvernement le moyen de pourvoir à une dépense qui s'éleva, pendant les huit années de cette guerre, à cinq millions de ducats d'or, représentant alors, à dix-sept livres chacun, quatre-vingt-cinq millions de notre monnaie, et au moins le double valeur d'aujourd'hui.

FIN DU TOME QUATRIEME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME QUATRIÈME.

LIVRE XX.

LIVRE XXI.

LIVRE XXII.

LIVRE XXIII.

LIVRE XXIV.

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME.

à la fin du Tome IV

ARTE

DE LA RÉPUBLIQUE

VENISE

